

Le Goarnig Kozh

Bretagne libre

Saga de 3 génocides intermédiaires

L'Aventure Gauguin
L'Aventure Le Goarnig
L'Aventure du peuple breton



Éditions des États de Bretagne

Le Goarnig Kozh

Bretagne Libre

Sagas d'un génocide intermédiaire

ASSOCIATION DES ETATS DE BRETAGNE

Du même auteur :

L'Affaire du Parlement de Bretagne, Editions des Etats de Bretagne, 1995

ISBN 2-916579-00-1

© Editions des Etats de Bretagne, 2006
Ecomusée de Keranperc'hég, 29930 Pont-Aven

Tous droits réservés

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie Keltia Graphic - Spézet

juillet 2006

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2006

Introduction

En ce 10 juillet 2006, rien ne va plus : « l'effet coupe du monde n'aura pas lieu », comme ce fut le cas, en 1998, à la suite de la coupe gagnée par le Breton David Trezeguet.

Après « la très grande déception » de 2006, les utopistes sont descendus d'un Olympe chimérique, sans avoir compris ce qui leur arrivait, revenant à un quotidien sans perspectives d'amélioration.

Pour programmer les quatre années difficiles annoncées par ces fatidiques tirs aux buts, les sagas Gauguin et Goarnig nous proposent des repères autour de l'Aventure du Peuple Breton et des sujets de réflexion pour orienter les combats et assurer la survie.

Celles-ci se développent dans des époques et des domaines inattendus, prodigieux et troublants.

Celui de la Bretagne Libre. C'est bien un problème d'actualité.

C'est aussi l'inscription que l'on pouvait lire sur les murs de Bretagne et dans toutes les cabines téléphoniques de Paris.

Ce postulat immémorial recouvre toutes les aspirations nationales d'un peuple habité par l'espoir d'un avenir meilleur, mais aussi par les nécessités plus que jamais impérieuses d'une économie entravée et menacée.

Dans ce contexte, à l'aube du 3^{ème} millénaire, comment les Celtes et les Bretons peuvent-ils se situer dans le concert des nations ?

Quelles perspectives, quelles blessures, quels espoirs les animent ?

Que vaut notre conception du monde, de la Liberté, de l'Amour qui nous porte et de la Haine qui nous opprime ?

Gauguin posait cette question universelle :

« D'où venons-nous, que sommes-nous, où allons, nous, ? »

Le temps est venu d'y répondre.

Il en émerge l'illustration d'un racisme de domination, viscéral, qu'un ennemi héréditaire fait peser en permanence sur les Bretons. Il n'a pas su tourner la page et n'a pas l'intention de la tourner.

En ceci, nous revenons au schéma qu'évoque l'Aventure Le Goarnig où l'Etat français, mauvais perdant de l'Affaire des Prénoms Bretons, n'a pas su tourner non plus la page au bout de cinquante ans. Il poursuit de sa vindicte une famille de douze enfants privés de droits sociaux, dont certains ont dû devenir « Citoyens Européens de Nationalité Bretonne », auxquels il va falloir rendre des comptes.

L'Aventure Gauguin est logée à la même enseigne, victime des mêmes dérives totalitaires. Tout au long de plus de deux siècles, Paul Gauguin et sa famille ont traversé une ère de vicissitudes dominées par un sectarisme insoupçonné de l'Etat, jusqu'à notre époque qui voit entravée la création et le développement du musée qui lui est dédié, pogrom interdit d'aides européennes, de remboursement de TVA sur ses travaux, sujet à pressions concertées et à la désinformation, etc. François Pinault, un autre Breton, lui aussi, a pâti des interdits et des diktats administratifs et inadmissibles de l'Etat, pour son propre projet.

Confrontés à une manipulation psychologique intense et à certains égards sans précédent, la Bretagne, à la veille d'être l'un des Etats les plus emblématiques des Etats-Unis d'Europe, joue sa survie dans le sillage d'un Etat sans scrupules, virtuellement en faillite, qui ne joue pas le jeu collectif ni fédéral, ni européen.

Des événements tragiques nous ont fait prendre conscience qu'il existait depuis toujours un génocide intermédiaire dont nous avons demandé l'homologation du terme et la condamnation des coupables à la Cour Internationale de Justice de La Haye.)

L'Aventure celtique, aux puissantes racines, aux réminiscences ancrées dans la mémoire du temps, a vécu des épreuves tragiques, les a dépassées, s'en est relevée pour aborder d'autres rivages et renouer avec son passé européen.

La presse mondiale s'est déjà fait l'écho de ce combat dans le passé, lors de l'Affaire des Prénoms Bretons.

Elle a souligné, dans plus de deux mille articles, plus de trois cent évocations radio et télévision, les manquements criminels de l'Etat français tout comme la détermination de notre action commune, dont mon épouse Mireille, engagée dans les mêmes idéaux, a été le ferment qui a permis de faire avancer la loi sur la législation des prénoms bretons et de ceux des minorités de l'hexagone.

Aujourd'hui, nous sommes, malgré nous, toujours engagés contre ce racisme éhonté qu'il faut stopper définitivement. Les plaintes que nous avons déposées ne sont pas la traduction d'une quelconque propension à nous plaindre. Se plaindre ne sert à rien. Elles sont néanmoins des moyens obligés et nécessaires pour matérialiser et dater des situations criminelles afin d'apporter dans un combat inégal la preuve des exactions, pour assurer leur éradication, préservant la survie.

Ce livre est né d'un sentiment d'urgence, de colère et de révolte. Il n'est pas une autobiographie, ni une histoire familiale, encore moins un roman. Tout est authentique, demande réparation au moins psychologique et exige le Droit au Travail dans des conditions normales.

Oui, urgence et équité prévalent, afin qu'en cas de besoin, il subsiste une trace et des témoignages, malgré les tentatives permanentes d'effacement, de ces deux sagas qui, mises bout à bout, dénoncent les objectifs et les moyens qui se sont attaqués à la Bretagne, aux êtres humains et symboliquement au Musée Paul Gauguin.

Ceux qui sont responsables de la mort de Gauguin, ont entravé et encalminé maintenant son musée par tous moyens en le privant des aides européennes et du remboursement de TVA sur ses travaux, en s'attaquant à son Hermine monumentale devant son entrée, ainsi qu'aux droits de ceux qui défendent ce musée en un devoir de mémoire à l'égard d'un des plus grands peintres et privés eux-mêmes par le même racisme de tous les types de droits sociaux et victimes comme lui de discriminations et de taxations abusives et illégales.

Il est, à cet égard, un essai, un aide mémoire, un rappel à l'ordre, une fresque historique atypique qui suit les méandres des combats de tous les Bretons, de nos réflexions, afin de démystifier autant que faire se peut des sujets méconnus ou occultés et de dénoncer l'ostracisme de l'Etat français à l'appui de faits vécus et irréfutables.

S'il est un bilan, celui d'une vie totalement axée sur la Bretagne et ses droits, il se veut également un rappel, un échange avec de nombreux amis et compatriotes envers lesquels nos engagements ne nous ont pas toujours laissé suffisamment de temps pour entretenir la convivialité de liens fraternels que nous aurions aimé plus suivis.

Le lecteur me pardonnera, au bénéfice de la sincérité, la répétition de thèmes qui reviennent dans plusieurs chapitres de ce livre parce qu'ils envahissent nos vies et témoignent du viol du droit à plusieurs titres. La cause en revient aussi aux obligations et au tumulte du quotidien, fractionnant la rédaction et prenant pied sur des souvenirs qui mériteraient plus de recul.

Les rapaces du gouvernement français grignotent les forces de notre pays en l'antérisant par les forfaits les plus fallacieux. Il devient urgent de résister, de se battre et d'avancer tous, plus que jamais, main dans la main, d'autant qu'en l'absence de recours, les Bretons sont confrontés à des provocations racistes officielles, encouragées, protégées, acclamées même par différents organes d'un occupant sans scrupules. L'Etat leur conteste le droit de se défendre, mais leur pays, la Bretagne est d'ores et déjà en état de légitime défense, par l'accumulation des atteintes dirigées contre elle et sous le coup de la nécessité de créer des organismes de défense appropriés dont la Cour Internationale des Minorités Européennes.

Nous ne devons plus être à la merci de ces atteintes, véritables injures qui nous salissent, nous spolient impunément.

Le challenge consiste à prendre conscience des moyens de sortir de l'ornière, de lever l'embargo, de détruire le filtre maléfique qui pèse sur tout un peuple, sur un groupe humain, sur le Musée Paul Gauguin et son Hermine.

Ceux-ci entendent mettre un terme à cette spirale infernale, exigent son achèvement. Serait-ce trop demander ?

Cet ouvrage est donc une pause, une enclave, une lettre ouverte, une ouverture, un avertissement, un pari sur l'avenir, un point final, avant si nécessaire, l'ultime tir au but.

Première partie

L'Aventure Gauguin

*J'aime la Bretagne. J'y trouve
le sauvage, le primitif. Quand
mes sabots résonnent sur ce sol
de granit, j'entends le ton sourd,
mat et puissant que je cherche
en peinture. Paul Gauguin*

*L'Art est l'avenir de mes enfants,
l'honneur du nom que je leur ai
donné. Paul Gauguin*

*Rien de grand n'a pu être
réalisé dans le monde sans
passion. Hegel*

CHAPITRE I

« D'où venons-nous ? Qui sommes-nous ? Où allons-nous ? »

PAUL GAUGUIN

L'énigme primordiale

L'Aventure Gauguin que voudrait résumer le titre de son plus grand tableau dépasse tout ce qu'on peut imaginer comme bien souvent la réalité dépasse la fiction. Jusqu'à présent, on pouvait tolérer bien des erreurs, ô combien nombreuses et finalement préjudiciables. Mais en 2003, « l'Année Gauguin » exigeait notamment de l'Etat français un devoir de mémoire, à défaut d'une légitime repentance. Celui-ci devait passer par le rétablissement de la vérité et l'ouverture de nouvelles pistes négligées, insoupçonnées ou intentionnellement occultées pour comprendre la saga de la Vie et l'Œuvre de Paul Gauguin.

Ce qui est intéressant et frappant chez cet artiste, c'est l'impression d'universalité qui émane de lui, de sa quête et de son parcours. Au-delà du lignage peu ordinaire de sa famille, la recherche et le désir de connaissances d'un homme ordinaire que sa démarche transcende, illustrent une personnalité qui reste mystérieuse. Etonnant aussi ce parcours difficile et la présence de ses œuvres sauvegardées dans le monde entier, malgré les vicissitudes et l'ostracisme de l'Etat français qu'il a connus. Qui, dans de telles conditions aurait pu survivre normalement ? et faire survivre son œuvre ?

D'où venons-nous ? Cette question existentielle nous a tous habités. Gauguin l'a mise en exergue après qu'elle eût occupé sa pensée plus que tout autre. Il est effectivement important de savoir d'où l'on vient pour tenter de comprendre où l'on doit aller. Ce qui a toujours motivé sa *Quête* mais n'explique pas, a priori, pourquoi son musée sur le site historique de la Belle Angèle est totalement entravé et enalminé sur ordre par tout moyen. La Saga de l'Aventure Gauguin est étroitement liée à la difficulté d'être Breton et à l'Aventure de ce peuple.

Gauguin a été fiché par la police française dès sa naissance comme fils de Clovis, son père, journaliste d'opposition qui a dû s'exiler pour raison politique avant Victor Hugo, après le coup d'état du futur Napoléon III et aussi parce qu'il était le petit-fils de la passionaria Flora Tristan, égérie du combat féministe et de la cause ouvrière.

Il est donc le descendant de Celtes déracinés d'essence rebelle, dont les biens du « Petit Château » du quartier Vaugirard ont été confisqués par Napoléon I^{er} et le neveu de l'oncle Isidore d'Orléans, déporté en Algérie par Napoléon III. Il a été également partie prenante et agissante dans une tentative de subversion de la royauté espagnole, ce qui naturellement figure aussi dans son dossier.

A un indicateur surveillant les milieux artistiques et connaissant ce dossier de police, Gauguin est apparu comme un meneur d'hommes potentiel ayant en peinture des théories révolutionnaires capables d'influence. Ces informations et celles contenues dans ce rapport intéresseront le « service des machinations bretonnes » qui y verra une opportunité pour une affaire relative à la peinture qui le préoccupait particulièrement et qui l'amènera à tenter d'utiliser les compétences de ce Gauguin, même à son insu.

Gauguin, extrêmement impécunieux à cette époque, avec un jeune fils malade sur les bras, vit une galère fiévreuse parmi les pires de son existence. Il ne voit pas d'issue à cette période pendant laquelle il exerce diverses activités alimentaires. Il n'est alors plus question d'aller peindre le dimanche avec son maître et ami Pissaro, ni même de manger à sa faim. Tout au plus, rêve-t-il aux pires moments de cette existence de voir arriver le temps où il pourrait peindre « tous les jours », en toute liberté, comme il le souhaitait. Il rêve aussi de la Bretagne et aimerait bien que les deux rêves se rejoignent dans une même réalité, le miracle dont il parlait. Il se souvient que son ancien propriétaire, de la rue Carcel, Jobbé-Duval, un Breton, lui parlait de Pont-Aven, ce village dont les Américains avaient fait la renommée picturale, de même que le père Tanguy, son ami et fournisseur de couleurs, Breton également, dont il était très proche. Celui-ci est un ancien de la Commune et fervent admirateur de Flora Tristan dont il connaissait l'histoire. C'est aussi son rêve secret, d'un retour en Bretagne, ce pays qu'il sait être vaguement celui de ses ancêtres et qu'il a déjà connu, en vacances, avec son tuteur Gustave Arosa et sa famille.

Et puis, au plus sombre de son dénuement, un miracle totalement inattendu se produit. Un banquier qu'il ne connaît pas, un certain Mertyl lui offre un prêt de trois cents francs, pour ainsi dire sans aucune garantie, pour qu'il parte à Pont-Aven, lui garantissant ainsi plusieurs mois de pension dans une auberge où l'on vit très bien pour cinquante francs par mois. Sur de sa destinée, ne doutant de rien, il ne réalise pas le merveilleux, l'extraordinaire de la situation, et part plein d'enthousiasme pour cette Bretagne qui l'habite déjà.

Pont-Aven est un joli petit bourg parti d'un carrefour de perdition comportant quatorze moulins et des estaminets, développé et gagné par la révolution sur les

communes d'alentour de Névez, Riec sur Belon et Nizon. Un expansionnisme arrogant et totalitaire depuis la révolution anime cette tête de pont, pays de granit exporté d'abord par les carrières des moines de Kéranperc'heg, puis de meunerie, un petit port dynamique qui exporte le blé et déjà quinze, vingt ans avant l'arrivée de Gauguin, la Mecque de la peinture, grâce aux « Américains », nom donné aux étrangers de toutes nationalités.

Des centaines de peintres et d'étudiants en peinture ont vécu dans ce petit paradis, attirés par la lumière incomparable, le paysage pittoresque et la douceur de la vie d'un micro climat agréable. Certains y vivent à l'année. Ils sont fascinés par la richesse des costumes, des traditions et la gentillesse de la population qu'une œuvre monumentale met en exergue : le fameux « Barzaz Breiz » collecté par Hersart de la Villemarqué, grand propriétaire à Nizon, le Pont-Aven actuel. Cette œuvre magistrale donne tout son sens à ce qu'ils ont sous leurs yeux et qu'ils aiment reproduire dans des centaines de tableaux qui magnifient littéralement la Bretagne et son histoire, dont ils deviennent des illustrateurs fidèles et talentueux.

Tout le problème actuel de Pont-Aven est là !

Ces étrangers jouent sans le savoir un rôle séditionnel qui contrarie les menées souterraines de l'Etat français contre la Bretagne et particulièrement contre la très grande notoriété qu'Hersart de la Villemarqué a acquise sur le plan international et dans toute l'intelligentsia française. Cette œuvre met en évidence le fait que la Bretagne a un passé et une histoire prestigieuse, rebelle, indomptable et obstinément libre par l'observation de ces traditions.

Une campagne sournoise et très active du ministère de l'Intérieur s'emploie à prétendre que les œuvres collectées avec passion par Hersart de la Villemarqué ne sont que des faux composés par lui-même. Aucune diffamation, à tout niveau, ne lui sera épargnée jusqu'à sa mort, alors que cette œuvre est un monument universellement reconnu comme tel, digne de l'Illiade et de l'Odyssée.

Mais l'œuvre magnifique reste et les centaines de toiles des « Américains » en sont le corollaire innocent d'un témoignage spontané. Robert Willie, celtic natif de l'Île de Man, est le chef de file dévoué et talentueux de cette petite colonie. Il arrive de l'Académie de Pennsylvanie où il enseignait la peinture. Ce fervent admirateur de la culture et des paysages bretons a choisi de s'installer à Pont-Aven et y réunit nombre de ses étudiants et de leurs connaissances.

Ses toiles reflètent une rare maîtrise tant du dessin que de la peinture. Il excelle à donner vie aux atmosphères et aux personnages qu'il a côtoyés et appréciés à Pont-Aven. Logé à l'hôtel Julia, il noue des liens d'estime et d'amitié réciproques avec sa bonne hôtesse et se plaît à prodiguer ses conseils aux artistes peintres qui sillonnent les chemins bretons de Pont-Aven. Certains sont américains, d'autres non, mais tous sont animés de la même passion pour l'Art. Et Robert Willie se montre généreux de son temps auprès de tous, ses concitoyens comme les peintres d'autres nationalités. Il est aimé de la petite colonie d'artistes qui déplorera sa mort brutale, survenue alors

qu'il est à peine âgé de trente-huit ans. Il meurt chez son hôtesse Julia Guillou qui le veille et le soigne jusqu'à l'instant ultime, avec dévouement. Elle s'oppose à ce qu'il soit enterré dans la fosse commune, sous prétexte de son protestantisme et insiste pour que sa dépouille soit mise dans l'emplacement réservé pour elle même, ce qui fut fait. Les œuvres de Robert Willie que certains considèrent comme un des plus grands peintres américains de sa génération suscitent une réelle émotion chez les spectateurs qui aiment la Bretagne et la peinture. A mon avis, il a su dépeindre l'âme bretonne d'une incomparable manière, restituant la vie, les nuances, les sentiments, la droiture, la force et la loyauté de tout un peuple. Et cela à un moment charnière de son histoire.

A l'époque, tout cela était déjà apparu insupportable à l'impérialisme français qui s'est poursuivi et développé après la débâcle de 1870 ; et d'ailleurs jusqu'à nos jours. C'est la raison pour laquelle, par deux fois, il a été officiellement interdit à l'Académie Paul Gauguin et au peintre Claude Rousseau de restaurer cette tombe, à l'abandon, sans entretien, et sans le nom de Robert Willie.

Gauguin qui professait la guerre contre les peintres « pompiers » pouvait dans l'esprit de ces services de police constituer un cheval de Troie, même s'il n'en était pas conscient. Ce qu'il fut probablement un temps, par l'exemple, comme étant ce que les filotiers mouchards et séides du pouvoir sur place annonçaient dans leur propagande et leurs rumeurs, « le peintre le plus fort de Pont-Aven »... Gauguin en était étonné et ravi et essayait de confirmer cette réputation jusqu'au moment où, à son tour, il a commencé à peindre des coiffes et les sujets illustrant la Bretagne et ses coutumes.

Qu'avait-il fait là ?

En quelques semaines, toute la notoriété acquise et les superlatifs répandus depuis son arrivée, se sont détériorés puis retournés contre lui. Successivement, le portrait de « la Belle Angèle » et celui de la « Vision après le sermon » ou « lutte de Jacob avec l'Ange », ont été officiellement refusés par son hôtesse et par le Recteur de Nizon, c'est à dire par les milieux influents du commerce et de la religion, déstabilisant ainsi Paul Gauguin. Celui-ci n'était plus persona grata. Il n'a pas compris tout de suite l'origine de ces rejets ni réalisé leurs implications.

Il a fallu néanmoins se résoudre à l'exil ; il choisit de s'installer au Pouldu, à quinze kilomètres. Les biographes n'ont pas connu ou compris la raison de sa venue à Pont-Aven pas plus que celle de son départ. Ils ont donc comblé leur ignorance en invoquant des motifs plausibles, compatibles avec les vues minimalistes de la légende, tels le coût de la vie avantageux dans cette cité, pour son arrivée, et la recrudescence envahissante des touristes pour son départ. Après les raisons de sa venue à Pont-Aven, celles de son départ ont été motivées par son besoin d'échapper à l'amertume des vexations et des atteintes morales qui lui étaient désormais injustement infligées dans cette cité. Ces deux exemples traditionnellement admis sont significatifs de la fable qui arrange le pouvoir et les versions officielles.

Une part essentielle de la vie de Paul Gauguin tourne autour de la Bretagne, des Bretons et d'une Bretonne, sans lesquels il n'aurait pas été Gauguin... Il reste beaucoup de choses inédites à connaître, à présenter et à réhabiliter. Paul Gauguin est Breton, réalité qui est considérée sans importance et qui pourtant est capitale. Son patronyme est en effet d'origine bretonne et apparenté à des noms toujours répertoriés dans la Cornouaille. Lorsqu'il a eu son accident à Concarneau, au cours de la bagarre qui l'opposait à des marins, il se trouvait au bout de la rue Pierre Guéguen actuelle. Le nom a ensuite muté comme de nombreux patronymes depuis le moyen âge. Ces Gauguin expatriés dans la vallée de la Loire au XVI^{ème} siècle, ont travaillé comme beaucoup d'autres « migrants » bretons déportés sur les chantiers pharaoniques du Val de Loire, notamment Chambord. Véritable lignée de jardiniers, pépiniéristes, maraîchers, les Gauguin sont toujours au XXI^{ème} siècle implantés dans l'Orléanais ; Certains ayant émigré plus loin de nos jours sont toujours dans la profession.

Par exception, Clovis, le père de Paul Gauguin, exerce lui le métier de journaliste. Il monte à Paris, où il travaille pour le journal progressiste *Le National*. Le 7 juin 1848 en pleine période révolutionnaire, Paul Gauguin naît dans l'appartement Notre Dame de Lorette dans le neuvième arrondissement. Un an plus tard, opposé à Louis-Napoléon, futur Napoléon III, Clovis Gauguin juge bon de quitter la France avec sa femme et ses deux enfants, Paul et Marie, comme Victor Hugo dut aussi le faire quelques années plus tard. Destination le Pérou, où réside le grand-oncle maternel, Don Pio TRISTAN de Moscoso. Le Vice-Roi du Pérou, frère de son arrière grand-père et de son sang. Lors du passage du détroit de Magellan, Clovis Gauguin décède d'une rupture d'anévrisme qui paraît surprenante.

Celui-ci est inhumé Port-Famine, par hasard, dans la terre d'une colonie Bretonne perdue au bout du monde, en terre de feu, tandis que son épouse, son fils et sa fille Marie poursuivent leur périple jusqu'à Lima. Ils habitent dans le palais familial pendant près de six ans. C'est donc en Amérique latine que Paul Gauguin passe sa première enfance, parle l'espagnol et se forge une première identité qui marquera toute sa vie. De retour à Orléans, chez son oncle Isidore, le jeune garçon a beaucoup de mal à trouver ses repères.

Ce descendant d'un mariage morganatique entre une Bretonne, Thérèse Laisnay et un Celtibère Don Mariano TRISTAN y Moscoso, est l'héritier sans royaume mais aussi le petit-fils d'une romancière révolutionnaire connue par « *les pérégrinations d'une paria* ». Flora TRISTAN, amie et protégée de Georges Sand, a défrayé la chronique par ses romans et la tentative de meurtre dont elle a été victime de la part de son mari, lui-même issu d'une famille d'artistes. En véritable passionaria, elle a consacré sa vie à la cause féminine et à la défense du monde ouvrier jusqu'à l'épuisement et la mort.

Voilà une ascendance familiale hors du commun, dont il ne peut parler et qui sera présente à son esprit à tous les moments de sa vie. Après ses études au petit

séminaire d'Orléans, chez son oncle Isidore dont il devait hériter plus tard, il rejoint sa mère à Paris et, faute d'avoir réussi son concours d'entrée dans la marine d'État, s'engage finalement dans la marine marchande, répondant ainsi aux vœux de ceux qui cherchaient à l'éloigner.

Après la défaite de 1870, au terme de trois années de navigation relativement privilégiées, Gustave Arosa, tuteur de toute la famille Gauguin, lui trouve une place de remisier en Bourse. Grand collectionneur, il le familiarise avec la peinture et l'art photographique. Ses affaires prospèrent. Parmi ses collègues se trouve Emile Schuffenecker avec lequel il sympathise et qui peint à ses heures de loisir.

Paul Gauguin se marie avec une jeune Danoise, Mette Gad. Il s'intéresse lui-même à la photographie et à la peinture. Un krak boursier le prive de ressources et lui offre l'opportunité de s'engager définitivement en peinture. Sa femme retourne au Danemark dans sa famille. Il la rejoindra dans des conditions difficiles, avant une séparation définitive. Tout le restant de sa vie, il espèrera avoir les moyens de faire vivre et de reconquérir sa famille et ses enfants.

De Gauguin qui reste un inconnu, le pire et le meilleur peuvent être pensés, dits ou écrits, mais il reste une Aventure fantastique qui mérite d'être connue par ce qu'elle représente et par ce qu'elle révèle. Cet aspect de sa biographie incluant l'incidence celtique et chrétienne, ô combien constitutive et déterminante, n'a pas été connu et reste à éditer.

CHAPITRE II

Gauguin, cet inconnu

Celte et Inca. Le Sang de la Bretagne et l'esprit du Pérou

Qui est Paul Gauguin ? La question s'impose, car ce peintre célèbre, dont les toiles atteignent des prix élevés sur le marché de l'Art, tout comme celles de Vincent Van Gogh, demeure un inconnu.

Tout ce qu'il y a d'atypique chez cet homme ordinaire, réside dans sa force d'âme pour combattre l'adversité, sa propension à poursuivre sa route en dépit des obstacles, son élan vital et son audace foncière dans le domaine pictural comme dans celui de la gestion de la vie quotidienne.

Paul Gauguin ne se livre pas. Isolé par la langue d'abord, il vit dans son rêve, dans une vie intérieure qu'il projette et qui ne le quittera jamais plus. A peu près tous ceux qui sont devenus ses amis, y compris les meilleurs, ont été déçus par le premier contact que ce soit Emile Schuffenecker, Emile Bernard, Paul Sérusier, Georges de Monfreid, et combien d'autres ! Il ne se laisse pas approcher facilement. C'est lui qui va vers les autres lorsqu'il en a besoin, pour alimenter cette vie intérieure où il s'enferme la plupart du temps. Son entourage ne comprendra pas toujours cette propension taciturne, à toutes les étapes de son existence. Enfermé dans son univers à lui, un monde composé socialement, de stratagèmes, humainement, de réminiscences d'un passé vécu au Pérou, de projections bâties autour d'un secret qu'il cultive, entretient et protège jalousement. Son secret, c'est son enfance inachevée dans le palais de Lima, c'est son enfermement dans la langue espagnole, à son retour en France, c'est l'obligation de s'intégrer dans un environnement étranger, c'est son impossibilité d'aborder et de partager ce passé et le monde qui l'habite.

En 1884, le voici sans famille, peintre et pauvre, mais déjà connu d'un petit cénacle parisien. L'autodidacte s'affirme chaque jour un peu plus contre l'école classique et par la suite contre les peintres « pompiers ». Ses théories péremptoires ont été remarquées. Convaincre un auditoire, c'est aussi pour lui se construire par le verbe.

Déjà, la couleur est au centre de ses recherches artistiques : « dans un instrument, vous partez d'un ton. Dans la peinture, vous partez de plusieurs. Ainsi vous commencez par le noir et divisez jusqu'au blanc- 1^{re} unité, c'est la plus facile, aussi c'est la plus usitée, par suite la mieux comprise. Mais prenez autant d'unités qu'il y a de couleurs dans l'arc-en-ciel, ajoutez-y celles faites par les couleurs composées et vous arriverez à un chiffre assez respectable d'unités. Quelle accumulation de nombres, véritable casse-tête chinois, et il n'est pas étonnant que la science du coloriste soit si peu approfondie par les peintres et si peu comprise du public. Mais aussi quelle richesse de moyens pour entrer en relation intime avec la nature. »

Dans les domaines de la peinture et de la sculpture, il a poursuivi une quête effrénée, s'efforçant sans relâche, sans témérité, d'atteindre dans sa vie des rivages empreints de liberté, de beauté, d'idéal absolu.

L'Art pictural s'en est trouvé à jamais bouleversé, rénové, riche d'un élan fait d'audace, d'émotion jaillissante de la couleur tout comme de l'œil de l'artiste. Les yeux sont le miroir de l'âme, dit-on. Les toiles de Gauguin sont également le reflet de son émotion, de sa sensibilité profonde. Dans ses toiles, comme dans ses actes, se dévoile un mysticisme sous-jacent, la recherche de l'invisible présent sous le visible, du sacré dans le profane. En avance sur son temps, il a bouleversé les conceptions artistiques en vigueur à son époque, soufflant un vent novateur sur la rigidité ambiante, sur les sacrosaintes règles enfermant alors dans un carcan les peintres et leur inspiration.

Tout est binaire chez Paul Gauguin, le fait qu'il appartienne au signe zodiacal des gémeaux, le fait qu'il soit Celte et Breton mais aussi Inca jusqu'à la démesure parfois, le fait qu'il calcule en homme d'affaires et qu'il fut en son temps un incorrigible rapin impécunieux, le fait qu'il ait quitté sa famille en espérant pouvoir la faire vivre un jour de sa peinture et n'y soit pas parvenu.

Lorsqu'il se met à magnifier la Bretagne dans ses œuvres, il n'est absolument plus persona grata pour le pouvoir en place. Déjà Hersart de la Villemarqué, auteur du célèbre *Barzaz Breiz*, un recueil de chants populaires, est le sujet d'une violente polémique organisée par le pouvoir central. Il possède une grande propriété à Pont-Aven qui jouxte aujourd'hui le Musée Paul Gauguin. Appointé par le Ministère de l'Instruction publique, François-Marie Luzel et quelques autres s'évertuent vainement à prouver l'existence d'un faux. Les passions se déchaînent. Comment une Bretagne « sauvage, réactionnaire et obscurantiste », pourrait-elle posséder une littérature populaire aussi fantastique et empreinte de lyrisme ?

Les services de la République française sont requis par tous les moyens pour dévaloriser le patrimoine breton et calomnier ses héros.

A-t-on espéré utiliser Gauguin comme Luzel et d'autres, depuis, l'ont été pour discréditer une école américaine qui avait le tort de célébrer par sa peinture une Bretagne frondeuse et de magnifier son histoire ? La réponse se trouve dans les archives du Ministère de l'Intérieur et plus précisément dans le billet à ordre d'un montant de 300 francs que Paul Gauguin a reçu d'un certain Monsieur Mertyl, banquier de son état,

avant son départ pour la Bretagne ! Si le peintre est mandaté à son insu, par ce prêt miraculeux, qu'il n'attendait pas, pour jouer le trublion et combattre les peintres « pompiers » qui magnifient la Bretagne, il ne va pas combler ces espoirs. Il s'ensauvage à son tour et peint des coiffes. L'artiste renoue avec la tradition bretonne et ses racines. Il se défait de la culture citadine. *Il y a deux natures chez moi*, écrit-il à sa femme en 1888, *l'Indien et la Sensitive. La sensitive a disparu, ce qui permet à l'Indien de marcher tout droit et fermement*. Quelle était l'étendue de cet art et de quoi était-il fait exactement ?

A son tour, le voilà qui se prend de passion pour cette Bretagne des coiffes et des pardons. C'est *La lutte de Jacob avec l'Ange*, la seule œuvre que Paul Gauguin signe du nom de sa famille Celtibère, TRISTAN de Moscoso. Le peintre si bien accueilli à son arrivée à Pont-Aven par le battage qui l'avait précédé dérange maintenant de plus en plus. Il donne à voir les sentiments. Il peint les visages sous les masques. Ainsi, son hôtesse, *la Belle Angèle*, réputée comme étant la plus belle femme de Pont-Aven, apparaît très différente, sous des traits exprimant la suspicion (celle d'une logeuse se demandant si elle sera payée).

Paul Gauguin affiche sur les visages de ses portraits ce que les gens pensent de lui. Ce sont des portraits psychologiques d'une étonnante lucidité et d'une grande maîtrise. J'ai mis des années à saisir la signification réelle de cette représentation de *la Belle Angèle*. Elle apparaît comme un petit cochon rose, certains disent un jeune veau, tout absorbée dans ses pensées au sujet du peintre qui la dévisage. Lorsqu'elle prend connaissance de l'œuvre, scandalisée, elle la refuse tout net comme le Recteur de Nizon a refusé *La Lutte de Jacob avec l'Ange* tant pour l'énigmatique signature que pour le sujet dont il ne pénètre pas la portée et qu'il juge sibyllin.

Je ne vous dirai pas la vérité, tout le monde se vante de la dire ; la Fable seule indiquera ma pensée, si toutefois Rêver est Penser, maintes fois aussi un dessin, quelques traits seulement, écrit-il en 1899.

Mis à l'écart à Pont-Aven, il choisit l'exil et décide de s'installer au Pouldu, à quelques kilomètres.

Il ouvre une parenthèse à son séjour breton en rejoignant Vincent Van Gogh à Arles, après des échanges d'autoportraits.

Celui-ci espère créer avec son ami un « atelier du midi » permanent. Mais Paul Gauguin n'est que de passage en Provence, d'où le malentendu tragique qu'il connaîtra avec Vincent Van Gogh, son ami, son frère, qui lui donnera la plus grande peur de sa vie. Après une escale au Pouldu, il part à Paris, décidé à y réaliser une grande exposition pour rejoindre ensuite un pays exotique et primitif qui le hante plus que jamais : ce sera Tahiti dont certaines îles comme les Marquises sont situées sur la même latitude que Lima au Pérou.

Georges de Monfreid le présente à Juliette Huet, une jeune Bretonne qui travaille dans la mode. C'est un coup de foudre réciproque. Elle, la plus parisienne des primitives, une grande fille brune, belle et pas farouche malgré son bagage de tabous, fille issue d'un peuple archaïque où tout est qualifié et jugé sévèrement. Lui, le plus primitif des pari-

siens. Deux comètes se rencontrent dans le feu d'artifice de ce coup de foudre ou plutôt vont se croiser pendant quatre mois pour le meilleur et pour le pire. Ils sont beaux tous les deux. Il a presque le double de l'âge de Juliette mais cela ne rentre pas en ligne de compte. Et je suis persuadé qu'ils ont vécu cette courte mais intense période, une des plus exaltantes de leur vie, comme Roméo et Juliette.

Lorsque Paul Gauguin débarque à Paris en conquérant, le succès l'attend donc tant au niveau sentimental que pictural. Pourtant il annonce à la cantonade qu'il va partir dans le Pacifique... En attendant son départ, Paul Gauguin a la Bretagne au cœur. Elle est présente à ses côtés en la personne de sa compagne Juliette Huet dont il fait un étrange portrait : *La perte du pucelage, l'éveil du printemps, la fille au renard, la fille au chien...* Seule œuvre comportant quatre titres et qui mériterait plutôt, à mon sens, celui de *Noce Incas*.

Dans une première étude, il représente un visage détendu et confiant, des puretés de lignes, le nez droit. La coiffure est européenne dégagant l'oreille. Le menton est ferme et bien dessiné.

Dans la réalisation du tableau, un peu plus tard, le visage devient tendu, crispé. L'expression est terrorisée. Le menton est arrondi. La bouche présente une moue amère, proche des larmes. Le nez devient aquilin, la chevelure Inca cache l'oreille. Dans la peinture définitive, Paul Gauguin a voulu représenter l'osmose de son fantasme : la femme Brito-Inca. Ces symboles sacrent une reconnaissance, une élévation onirique par laquelle il tente de figurer la femme primordiale. Le corps est rigide : C'est un gisant. La vie qu'il porte y est déjà condamnée de facto. Ce sera Germaine qui naîtra le 13 août 1891.

Les pieds croisés en une ultime protection révèlent leur origine celte. C'est bien d'un mariage dont il s'agit, non celui d'une noce qui défile au loin, comme cela a été écrit à tort, mais celui de la femme Inca et de Gauguin. Cette toile ne séduit pas et ne cherche pas à séduire le public. Mettant en scène un gisant, l'œuvre possède la rigueur d'un manifeste et la sécheresse d'un message.

Le peintre dresse le constat étonnant, honnête et réaliste, d'une situation dramatique dont l'homme se sait responsable. Bien qu'unique par ses quatre titres, cette toile pouvait paraître d'un intérêt secondaire. Pourtant, à l'analyse de ses symboles et de la période cruciale où elle a été exécutée, on peut considérer qu'elle marque le point culminant, avant un autre versant, de la vie du peintre et de son œuvre. Dans les semaines qui suivent, il connaît, comme jamais auparavant, des succès financiers et ses relations lui montrent de l'estime. Les personnalités qui l'honorent deviennent ses pairs, en ces quatre mois, de décembre 1890 à avril 1891, période à laquelle il partira pour Tahiti.

Malgré cette réussite exceptionnelle, tout va basculer...

Ce tableau vaudra à Gauguin de devenir le chef de file du symbolisme. Outre la symbolique et l'effet de scandale probablement recherché, le tableau de *La perte du pucelage* renferme de nombreux enseignements. Le peintre cherche à diffuser son message par un réalisme stupéfiant. Il a aussi réalisé au Louvre une copie le *l'Olympia* de

Manet représentant une courtisane nue, riche et resplendissante. Le peintre a probablement voulu cerner l'antinomie de l'*Olympia* avec son gisant hiératique.

Certains critiques ont voulu y voir un paysage de bord de mer du Pouldu ayant déjà été peint à plusieurs reprises. Cependant, à part les contrastes techniques, le paysage est neutre. Par contre, au fond à droite, deux groupes s'avancent sur le chemin en regardant Juliette. Elle est enceinte, ressent la réprobation et reçoit l'anathème familial.

Le deuxième groupe figure le qu'en dira t'on mortel en Bretagne, la condamnation sans appel inoculée au peuple breton... Cette noce serait plutôt un enterrement, l'enterrement de sa respectabilité que Gauguin entend défendre publiquement.

Il a été écrit malencontreusement et cela a été repris par nombre de critiques, que la femme était soumise au renard, symbole de la perversité, par suite d'un amalgame facile avec une citation de Gauguin qui n'a absolument rien à voir avec le sujet.

Or, le renard, en posant une patte protectrice et possessive sur la poitrine du modèle, s'oppose à la société figurée ici par la famille et les proches marchant sur un chemin en arrière plan du tableau. La femme confrontée à la réprobation collective fait le choix du renard, contrairement à Mette, son épouse, qui avait fait le choix de sa famille danoise. La moue de la jeune fille ne représente t'elle pas la désapprobation de sa conduite amoureuse par la famille Huet, une famille bretonne rigoriste ? Paul Gauguin est désormais un artiste connu et coté, mais pas pour eux. Pourtant, le voici pris à son propre piège. Il doit partir à Tahiti. Toute sa démarche et son aura reposent sur ce départ annoncé qui devient la colonne vertébrale de sa légende à laquelle il ne peut déroger.

Pour la première fois, avant son départ, l'artiste riche et célèbre pleure en public en déclarant qu'il est le plus malheureux des hommes. Juliette Huet est la seule femme qui pouvait le sauver, avec qui il pouvait entreprendre à nouveau une véritable vie conjugale.

Juliette refusera de partir avec lui ; Elle attend un enfant. Paul Gauguin le sait. Or il s'éloigne aussi de la famille qu'il a toujours espéré reconquérir et faire vivre de sa peinture. Il ne la verra plus. A ce chagrin s'ajoute celui de devoir quitter sa nouvelle compagne.

Cette situation éclaire le drame du fameux tableau *La perte du pucelage*, œuvre maîtresse de Gauguin conservée au Chrysler Museum. Nous comprenons mieux la tristesse du modèle dans la deuxième version par rapport à la première esquisse, ainsi que la réprobation dont la femme fait l'objet et que Paul Gauguin a rendu honnêtement.

A Tahiti, il cherche l'exotisme et ne trouve que la superficialité. Pomaré, le vieux roi indigène meurt dans les premiers jours de son arrivée. Le pouvoir appartient désormais au gouverneur français et à l'évêque. Avec ses amis, dont les anciens gendarmes Guilletout et Reiner, il défend les droits des populations indigènes, il dénonce les abus de pouvoir de l'Etat français et d'un terrorisme administratif omniprésent par de très lourds impôts sans objet, un racket incessant et des amendes discrétionnaires à tout propos qui participent à un ethnocide concerté et à un génocide intermédiaire réduisant la population de 90 %.

Paul Gauguin dénonce à bon droit cette occupation totalitaire, quasiment raciste, autorisant des fonctionnaires dominateurs, sûrs de leur impunité, à des complicités et à tous les abus de trafics et de corruption.

C'est finalement Paul Gauguin qui sera condamné, victime d'un complot et d'illégalités qui seront officiellement constatées et reconnues plus tard y compris par certains des responsables de sa mort. Aujourd'hui, alors que partie de ces méthodes et pratiques sont toujours utilisées officiellement à Pont-Aven contre le Musée Paul Gauguin, nous demandons solennellement sa réhabilitation et son droit de cité.

Le primitif auquel il s'identifiait et qu'il recherchait chez ses semblables, est mort à Atuona, aux îles Marquises, en 1903, terrassé par l'ignominie de l'homme blanc « civilisé » des fonctionnaires coloniaux pratiquant l'esclavagisme le plus infamant, le plus hypocrite et le plus révoltant. Les essais nucléaires en seront le couronnement.

Un tableau représentant des chaumières bretonnes sous la neige est posé sur son chevalet, à l'ultime moment de sa vie. Paul Gauguin, le Breton errant à la recherche de l'absolu et du respect des droits de l'homme, porté par son fantasme, transcendé par sa dualité fantastique, nous a laissé le message de sa Quête et de son éternel retour – que ses assassins tentent encore de nos jours d'occulter définitivement.

Oui, dans sa pensée, dans sa contemplation de cette toile du « *Village Breton sous la neige* », se profilait symboliquement le retour aux sources, se dessinait l'aboutissement du *Tir Na Nog* perdu que son âme bretonne allait retrouver.

Paul Gauguin était considéré comme un paria par beaucoup de ses semblables, incapables de comprendre sa sensibilité, sa vision du monde. Malgré un cercle d'amis fidèles, il est demeuré un « incompris ». Le message ethnologique et humain qu'il a laissé en incomparable metteur en scène de l'enseignement de Jean Jacques Rousseau, en répondant le mythe de la recherche du paradis terrestre, est aussi important que son œuvre nourrie des ferments charismatiques qui ont guidé sa vie. S'il recherchait avidement les plaisirs de la vie, tout au fond de lui était tapie l'âme d'un rêveur impénitent, idéaliste, désireux d'accorder comme des notes de musique la vie réelle fertile en contradictions et l'existence paisible à laquelle il aspirait. Dans son esprit de visionnaire, le paradoxe n'existait pas. Il unissait les contraires, les embellissait, leur donnait vie. Ainsi a-t-il tenté de concilier les facettes antagonistes de son être, devenant à son insu un témoin avant l'heure de l'existentialisme.

Malgré la parution de centaines d'ouvrages, il y a là matière à une demande expiatoire qui pouvait s'effectuer objectivement pendant l'Année Gauguin. La France a préféré le mensonge, l'intox et le terrorisme, achetant des complicités par des aides miraculeuses et des « retombées économiques », encadrées à Tahiti et à Pont-Aven par une légion de militaires et de gendarmes de haut niveau.

Circulez, il n'y a rien à découvrir ni à célébrer.

CHAPITRE III

1532

L'or du Pérou et l'or de Bretagne

Quand l'or sacrifie la liberté et scelle le destin de deux peuples

Depuis le seizième siècle, les mines d'or du Pérou demeurent toujours jusqu'à Yanacocha, l'objet des plus extrêmes convoitises de la part des « conquistadors » de tout poil qu'ils soient espagnols, australiens, américains ou français, tel le dernier président de la république française.

Paul Gauguin est, quant à lui, doublement concerné par le symbole et le rôle des ressources mirifiques de cet El Dorado dans son destin qu'ils ont forgé ; A quel moment a-t-il pris conscience du fait que les deux pays dont il se réclamait avaient fait l'objet d'un génocide, qui aurait pu lui inspirer plus tard un tableau dans l'esprit du « *Guernica* » de Picasso ?

Les 15 et 16 novembre 1532, sept mille notables Incas sont massacrés par les conquistadores de Pizarro (trois mille selon d'autres sources suspectes de ressembler déjà à des comptages de Préfecture de Police) pour faire main basse sur le Trésor Inca qui sera fondu en lingots.

Des deux côtés de l'Atlantique, deux souverains hégémoniques d'Espagne et de France oppriment et suppriment en sept semaines deux civilisations par l'épée et la trahison. Cette coïncidence historique détermine ces peuples qui vont eux même conditionner la vie de Paul Gauguin et celle des Goarnig, deux archétypes de la mouvance bretonne

A t'il compris, très jeune, que cette année 1532 avait réuni tragiquement le pays aimé de ses rêves Inca et la Bretagne, pays de son sang, également chère à son coeur ? Constat qu'il n'a cessé d'analyser et de confronter à toutes les époques de sa vie, Paul Gauguin s'est pris à rêver d'un paradis perdu et à le rechercher inlassablement.

Qu'avait il appris de Cuzco, capitale de l'Empire Inca et d'un Machu Picchu mythique, pas encore officiellement découvert, mais proches de Lima et du Palais de son grand oncle, vice-roi du Pérou, qu'une partie de ses nombreux domestiques connaissait sûrement.

La différence qui existe entre un peuple primitif asservi et l'opulence d'un occupant omniprésent s'est elle imposée à lui ? La petite cour dans laquelle il faisait l'apprentissage de la société lui proposait un schéma dans lequel des jugements et des choix se forgeaient : ceux de l'arrogant Hidalgo et du bon Indien.

Lorsqu'à sept ans Gauguin quitte le Pérou, les grandes lignes de ses choix personnels étaient ébauchés. Elles seront complétées chez son autre oncle paternel à Orléans entre les ouvrages de Jean Jacques Rousseau qu'il lui confie pour qu'il progresse en français et les rigueurs du petit séminaire.

Tandis que les conquistadors espagnols et français nient le primitif et exterminent le sauvage, Paul Gauguin a choisi le camp des opprimés, le giron des deux civilisations qui sont les siennes : celle du cœur des Incas et celle du sang et du cœur de la Bretagne.

C'est en septembre 1532 que le roi de France, François 1^{er}, après avoir capté illégalement l'héritage de la reine Claude, organise le pillage du duché de Bretagne, ce florissant Etat Européen, admiré de Voltaire, qui sera désormais connu sous le vocable de « Pérou des français », terme significatif qui dit bien ce qu'il veut dire ! Des dizaines de milliers de familles seront déportées vers les zones désertiques de la France et notamment vers la vallée de la Loire qui requiert une main d'œuvre nombreuse pour la construction de châteaux pharaoniques, notamment de Chambord et ses parcs.

Les Gauguin seront parmi ces familles déportées dans les décennies qui suivront. Les ancêtres du peintre feront souche en Orléanais comme d'autres Bretons l'ont fait dans toutes les communes de France, en conservant leurs traditions et en créant, quant à eux, une véritable lignée de jardiniers, de pépiniéristes et de maraîchers, qui se poursuit encore de nos jours. Certains entretiennent pieusement le souvenir de ce mythique ancêtre.

Le peintre ne doit il pas son primitivisme exacerbé à ces deux creusets où se sont révélés tour à tour l'enfant et l'homme ?

Les décisions familiales l'ont ramené en France chez Isidore Gauguin, le frère de son père Clovis : Aline, sa mère, a quitté le Pérou avec lui et sa sœur en obéissant à des impératifs humains et stratégiques, pour la reconnaissance de sa famille et de son héritage. Différents motifs l'ont incitée à ce changement de vie et de résidence. Plongé dans la civilisation, Paul Gauguin mènera à Orléans une vie diamétralement opposée à celle qu'il espérait.

Dans cet esprit, avant de partir à Tahiti, il écrit à Odilon Redon :

Madagascar est encore trop près du monde civilisé ; je vais aller à Tahiti et j'espère y finir mon existence. Je juge que mon art que vous aimez n'est qu'un

germe et j'espère là-bas le cultiver pour moi-même à l'état primitif et sauvage. Il me faut pour cela le calme. Qu'importe la gloire pour les autres !

Gauguin souhaite vivre libre et faire de l'art. Vivre dans la nature. C'est pour lui renouer avec son essence, son âme de primitif. En venant à Pont-Aven, puis en débarquant à Tahiti, le peintre veut concrétiser ce rêve rousseauiste du bon sauvage, tourner le dos à la civilisation corrompue et retremper ses forces dans cette jeunesse pour y trouver une inspiration qui corresponde à son attente.

« J'aime la Bretagne : j'y trouve le sauvage, le primitif. Quand mes sabots résonnent sur ce sol de granit, j'entends le ton sourd, mat et puissant que je cherche en peinture. »

N'est il pas étonnant que ses biographes et les critiques ne se posent pas la question de savoir pourquoi Paul Gauguin s'identifie à un primitivisme devenu viscéral ? La réponse est pourtant simple : Paul Gauguin est effectivement un authentique disciple posthume de Jean Jacques Rousseau. Il en est devenu un fils spirituel après avoir lu ses œuvres les plus représentatives, à son retour du Pérou. S'il avait pu lui-même y demeurer, il aurait pu devenir et privilégier, pensait-il, ce bon sauvage idéal. C'est la raison pour laquelle il écrivait plus tard : *« Je suis et je resterai un sauvage »*

Sa démarche personnelle s'est modelée selon ces critères. Paul Gauguin s'est avancé beaucoup plus loin dans la philosophie de son maître dont les héritiers, les Jean Jacques et les Emile, sont automatiquement marqués par ces prénoms prédestinés.

J'ai moi-même connu, en raison de mon prénom, Jean Jacques et de mes lectures de ce célèbre philosophe, cet appel et cette recherche originelle sur le chemin de l'identification et du primitivisme, auquel on n'échappe pas.

Plus tard il a en effet prénommé deux de ses fils Emile, le premier sans « e » pour marquer intentionnellement une différence, ce qui lui a valu un affrontement avec un employé de l'état civil (déjà un jacobin aux ordres !) et l'autre avec un « e » comme une reconnaissance et un retour éloquent vers son maître ;

Voilà qui témoigne particulièrement de ce parrainage et ouvre des pistes qu'il est intéressant de suivre. A ce sujet, qu'à t'il connu et pensé des accusations portées contre Jean Jacques Rousseau pour « l'abandon » de ses cinq enfants ? Quelle résonance cela a t'il eu dans ses analyses personnelles à l'égard de ses propres enfants et l'amitié qu'il a entretenue avec les Emile Schuffenecker, les Emile Bernard et quelques autres ?

Les îles océaniques lui ont offert également un modèle de vie primitive loin de la corruption de la civilisation, à la latitude exacte du Pérou.

Parmi les milliers de journalistes qui ont fait référence ou allusion à Gauguin en 2003, combien lui ont reconnu la nationalité bretonne ? Un seul ! A part l'ignorance, quel motif pouvait bien intervenir pour que l'identité et l'origine de Gauguin soient occultées ? Est-il si important de l'oublier ou de le faire oublier ?

Alors que les origines celtes et bretonnes de Paul Gauguin sont indéniables, tant dans l'ascendance paternelle que maternelle.

La Bretagne, son pays, par son arrière grand mère, Thérèse Laisnay, et son père Clovis Gauguin, lui a offert le seul havre peut-être de toute son existence, si l'on en croit le tableau posé sur son chevalet, à l'ultime moment de sa vie, dans les îles Marquises : « Village Breton sous la neige ».

L'or est l'instrument maléfique des impérialistes quand ceux-ci s'en emparent par le viol et l'agression, car ils privilégient le matériel au spirituel. L'or est le symbole des richesses précieuses, ainsi en est-il des valeurs culturelles de la Bretagne et de son patrimoine. Un historien en témoignait symboliquement : *« les villages bretons possédaient de la vaisselle d'or et d'argent »* Il est inépuisable, ce trésor breton, car comme le sphinx sa puissance est telle qu'il renaît de ses cendres. Par l'or, deux peuples emblématiques ont ainsi vécu des siècles de souffrance et émergent aujourd'hui de cette Aventure.

L'œuvre de Gauguin a jailli de ce chaos comme une lave incandescente.

CHAPITRE IV

Le secret de Gauguin, loup sans collier

Les pérégrinations du petit fils de la paria

Les études et recherches que j'ai menées sur Paul Gauguin m'ont amené à comprendre que le fantôme est le propre de l'homme. Le peintre, lui, en est le parfait exemple. Il nous présente dans sa vie et son œuvre une facette de l'humain cheminant et conservant inébranlablement ses certitudes dans son insondable mystère. Paul Gauguin est, selon la belle expression d'Edgar Degas, « un loup sans collier ». Un loup indomptable aux mille facettes.

L'artiste est né d'une succession étrange et fantastique de fantômes, lesquels peuplent et animent en permanence sa vie intérieure et son œuvre.

Paul Gauguin a vécu secrètement, intimement, son propre fantôme. Il l'a poursuivi jusqu'au bout, après s'être caché derrière une multitude de façades sociales qui ne correspondaient généralement pas à sa personnalité profonde mais qui ont fait fantasmer pour des raisons différentes cinq générations d'êtres humains, des milliards d'hommes et de femmes qui se sont reconnus à un moment ou à un autre dans sa démarche et dans sa recherche de liberté identique à celle de la paria, sa grand mère Flora TRISTAN, passionaria du monde ouvrier et de l'émancipation des femmes. Gauguin et Hugo ont représenté beaucoup pour certains, sans réaliser peut-être qu'ils étaient Celtes et Bretons tous les deux et également habités par un fantôme hispanique particulier.

L'intérêt manifesté aujourd'hui à l'œuvre de Paul Gauguin ne doit pas s'apparenter à une curiosité superficielle, à une curiosité réduite à l'amateur d'art, à une mode muséographique qui consiste à défiler devant une bande dessinée composée de tableaux. Il existe une succession de messages dans les œuvres et dans les tranches de vie de Paul Gauguin, qui élucident aux yeux du public la

remarquable réalisation personnelle du peintre, en dépit des pires vicissitudes qu'il a connues.

Voilà la quête d'un homme, transcendée par une recherche incessante sur plusieurs registres qui invitent à une identification dépassant la curiosité.

L'ensemble de l'œuvre de Gauguin a été miraculeusement conservé et protégé à travers le monde entier où il est heureusement dispersé. Ceci est un signe et témoigne d'un don de Dieu, de sa protection. Georges de Monfreid, et ses descendants, Vollard, l'avisé marchand, ont œuvré pour que des toiles de Paul Gauguin rejoignent néanmoins le Musée du Louvre.

La discrimination et le racisme anti-Gauguin, comme celui qui a marqué la mémoire de son indissociable ami Vincent Van Gogh, ont échoué. Si ces deux amis revenaient dans notre société, quel scandale déclencherait-ils en voyant le battage sélectif utilisé pour les cataloguer ? Quel scandale déclencherait-ils à l'égard de ces musées qui n'ont pas acheté une seule toile de leur vivant, qui ont profité de la mort de Vincent Van Gogh pour accepter d'exposer des faux manifestes devenus officiels par ceux qui refusaient les originaux ? Pour maudits et parias qu'ils étaient, Gauguin et Van Gogh ont eu deux chances extraordinaires : la majorité de leur œuvre n'a pas été perdue mais elle est extraordinairement bien répartie sur la planète et leur cote dépasse des millions de fois ce qu'ils espéraient de considération. Ceci dit, peut-on pour autant les occulter une fois encore par d'autres moyens et monopoliser leurs messages pour le soustraire au plus grand nombre. Après avoir spéculé sur leur sang et leur vie, peut-on en faire autant sur leur mémoire et leur œuvre. S'ils revenaient, ils crieraient « ceci est mon corps, ceci est mon sang » comme Van Gogh s'était contenté plus simplement de l'exprimer en donnant à Rachel son oreille coupée. Cent ans après, son étrange message n'a toujours pas été compris. Gauguin n'aurait pas voulu croire à une telle reconnaissance et à cette réussite financière, bien qu'il l'eut annoncée. Il aurait été incrédule avant d'entrer dans une colère titanesque, puis s'apaisant à bout de forces et de dégoût « incroyable ! aurait-il probablement crié, fantastique ! je l'avais bien dit, c'est bête, c'est vraiment con de ne pas avoir pu en profiter, même un peu et de ne pas avoir pu voir ça avec mes amis, et Vincent » « Fabuleux... ah les salauds, ils m'ont bien gâché la vie, mais quelle claque !!! Si mes enfants avaient pu voir cela !... » Le 21 septembre 1889, Paul Gauguin signait un article dans le *Moderniste Illustré* :

Si les vrais peintres vous échappent, Messieurs, en revanche, vous avez créé les médiocrités officielles, qui ont leur place dans les musées, aux frais du contribuable.

Quoi de surprenant à ce que la France soit obligée de payer un prix fou pour retenir les œuvres de ses maîtres, après les avoir laissés mourir de faim ! Voilà un jugement qui ne plaît pas mais qui confirme la conclusion d'un constat que

partage Paul Gauguin avec son ami Carrière dans *Le Moderniste illustré : Ce que l'Etat encourage languit, ce qu'il protège meurt*.

Un siècle plus tard, Paul Gauguin ressentirait les mêmes révoltes, les mêmes interrogations, la même ironie. Intentionnellement, les mentalités, les actes, n'ont pas évolué dans le bon sens, à Pont-Aven plus qu'ailleurs.

A cause de ce scandale répété, il demeure un devoir impératif de mémoire à l'égard de l'Art, de Paul Gauguin et Vincent Van Gogh.

Comme l'a évoqué le Président du Sénat, la réparation sinon la repentance que la société et surtout l'Etat français doivent à ces deux peintres dépasse largement le contingent limité de l'art tel qu'il nous est proposé et tel qu'il est cloisonné dans les musées et cornaqué par des ministres de la Culture sectaires et aux ordres.

Avec ces monstres hors normes, qualifiés trop souvent de peintres maudits, nous abordons le domaine de l'ethnologie sacrée, c'est à dire de l'Art total. Cet Art, fait de chair et de sens, est incarné par ces artistes médiums, véritables bardes de l'humanité. Leur Cri dans le chaos a miraculeusement transmué leur message en l'œuvre picturale la plus chère du monde. Un début de repentance ? De l'humanité, peut-être, mais des vrais responsables en aucun cas.

Jusqu'à la fin, il ne devait rien rester du loup sans collier et surtout pas un musée ! Tout devait être détruit, dispersé, vendu. La « Maison du Jour » fut rasée, son puits comblé, la baignoire extérieure détruite. Il a fallu attendre 2003 pour une reconstitution difficile. La boucle était bouclée ; Pour Hersart de la Villemarqué, il ne restait rien non plus de sa maison natale de Quimperlé devenue un bureau de poste temporaire avant d'être détruite pour donner place à un parking triomphant. Dans la même commune, sur les mêmes ordres, les ossements d'un Roi de Bretagne, Jean de Monfort, ont été jetés à la décharge publique et récupérés in extremis par l'histoire Monsieur Bellancourt, principal du Collège de La Villemarqué. J'ai dû, à mon tour, intervenir trois fois auprès du receveur du bureau de poste pour que le médaillon d'Anne de Bretagne qui figurait dans ce bâtiment revienne, après travaux, dans ce local, grâce à lui, mais en mauvaise place, dans le sas d'entrée.

La France orchestre ses œuvres de destruction, mais la Bretagne et les Bretons ne cèdent pas leur dignité ni leur devoir de mémoire.

CHAPITRE V

L'Aventure Gauguin

La fantastique quête du Graal d'un enfant ordinaire

La galerie de portraits et d'autoportraits qui jalonne la vie de Paul Gauguin fonde à elle seule, comme autant de stations d'un chemin de croix, un enseignement, et révèle les aspects complexes de sa personnalité. C'est un des douze thèmes importants que se propose d'illustrer le Musée Paul Gauguin.

Que l'on étudie dix ou trente de ces peintures ou même photographies, force est de constater que pas un seul portrait ou auto-portrait ne ressemble à un autre. Tous ont une histoire et une explication particulière. Le tempérament de cet homme né sous le signe des Gémeaux y est certainement pour quelque chose. Cette succession de facettes représente en fait une multitude de compositions sociales qu'il importe de dépasser. Elle dissimule en réalité une seule et riche personnalité, une unité intérieure qui préserve et sauvegarde jalousement le secret de l'artiste.

Sous les allures chromatiques du caméléon, Paul Gauguin s'est armé pour partir de cette tour d'ivoire à la conquête du monde. Très tôt conscient de l'hostilité et de l'hypocrisie environnante, il s'est ainsi préservé en ne quittant son jardin secret que pour aller dans un monde jugé souvent impitoyable où il faut séduire pour se défendre, où il faut feindre pour aller plus loin, où il faut vaincre pour se dépasser et survivre.

Lors de son entrée au petit séminaire d'Orléans, Paul Gauguin ne connaissait que la langue espagnole. Et pour cause !

Il venait de passer les premières années de sa vie au Pérou avec sa mère, Aline Gauguin. Jean Jacques Rousseau a été à la fois son maître dans l'apprentissage de la langue française et dans celui d'une philosophie personnelle, celle de l'homme naturellement bon lorsqu'il n'est pas corrompu par la société.

Depuis le portrait du beau jeune homme de ses vingt, vingt-cinq ans, jusqu'au dernier autoportrait où le peintre a abandonné tout espoir, du pathétique *autoportrait au chevalet*, réalisé à Copenhague, au *portrait de 88*, du *portrait à l'auréole* à celui des *misérables*, c'est toute une gamme apparemment hétéroclite, mais finalement homogène, d'une fuite en avant.

Hormis la signature de Gauguin, qu'y a-t-il de commun entre l'*autoportrait au Christ Jaune* et le pot en forme de tête, celle d'un celte, la sienne, bien sûr, entre le *portrait au chapeau* et celui à la *palette*, entre le *portrait du sauvage* et le portrait tragique près du *Gogotha* ?...

Toutes ces représentations différentes ne se ressemblent pas, mais possèdent entre elles toute une série de points communs pour qui prend la peine de les décrypter : la plupart des ces masques présentent le nez intentionnellement busqué, exprimant la revendication de son essence Inca. De même les symboles celtes, ou les projections de sa quête christique, émaillent ses œuvres, avec à peine voilés des forces et des mystères de son âme.

Ces détails ont leur importance. Le peintre signe là, par ces signes distinctifs, son appartenance à une noblesse primitive et idéale qu'il arbore au beau milieu de la figure européenne, distinguant ainsi un fantasme à la fois fondateur et la réalité d'une généalogie inspirée qui rejoint fréquemment la tragédie celte, l'expression du Christ dans sa gravité, dans l'élévation de son âme et de son cœur. Paul Gauguin s'est d'ailleurs souvent identifié au Christ dans une prémonition prophétique.

Un tableau, entre tous, mérite d'être mis à part, celui de l'autoportrait à l'ami Carrière.

C'est une œuvre singulièrement belle où son visage est particulièrement séduisant. Elle a été effectuée en 1886, mais dédicacée à son ami début 1891.

Je me plais à croire qu'à cette date, Paul Gauguin avait ce visage, au moment de sa rencontre d'amour miraculeuse et prédestinée avec Juliette Huet, et qu'il a alors partagé avec elle le coup de foudre qui l'a accompagné jusqu'au sommet de sa toute nouvelle gloire parisienne.

Pourtant, ce ne serait pas son portrait le plus ressemblant, celui-ci pourrait être le portrait exécuté à Pont-Aven, une photographie faite au Danemark, avant son départ pour Tahiti, où il pose en gilet breton, et où on peut également le voir avec ses enfants. Un rappel authentique du « *peintre le plus fort* » ?

Non le plus étonnant, comme celui où il est coiffé d'un bonnet d'astrakan. Non le plus trompeur, comme celui où il fait le pitre parmi ses invités, rue Vercingétorix, un violoncelle à la main, si bien que depuis cent ans tous ses biographes prétendent qu'il s'agit du violoncelliste Schneklud !

On ne prête qu'aux riches, dit-on, surtout quand on les a ignorés à l'instant de la misère et de la pauvreté !

Homme et artiste à multiples facettes, Paul Gauguin nous communique au travers de ses autoportraits ses états d'âmes. Jalons de sa vie, ils deviennent aujourd'hui des points de repère et d'ancrage précieux pour ceux qui cherchent à le connaître dans toute son authenticité et à démêler les écheveaux de son œuvre. Celle-ci est aussi fertile en paysages bretons ou océaniques, en scènes de la vie quotidienne des autochtones. Il est vraiment remarquable qu'il ait su si bien comprendre et représenter une Bretagne qui ne corresponde pas aux clichés, qui ne soit pas uniquement représentation, mais également vie, mystère et beauté, hors des sentiers battus. Cette Bretagne interprétée par Paul Gauguin montre une liberté qui sourd. Elle prend de nouvelles couleurs. Si l'œuvre de Gauguin est aujourd'hui présente sur tous les continents, ce n'est nullement un hasard mais une juste reconnaissance, puisée dans l'inconscient collectif de l'humanité, en attendant sa pleine et entière réhabilitation...

Oui, on ne prête qu'aux riches ! Et Paul Gauguin qui a connu la détresse matérielle a toujours fait montre de richesse intérieure. Ses défauts, ses faiblesses mêmes l'ancrent dans une humanité qui nous le rend proche : son orgueil tant de fois souligné par ses biographes est aussi une forme de foi en son génie, une volonté de renverser les montagnes d'obstacles surgies sur sa route, une manifestation de sa passion pour l'Art.

CHAPITRE VI

L'Année Gauguin Le Musée Paul Gauguin

Réhabilitation ? ou enterrement programmé ?

Il était une fois à Pont-Aven un domaine enchanté classé par les monuments historiques. Tel le château de la Belle au Bois Dormant, il était abandonné et protégé par les ronces qui grimpaient jusqu'au sommet des arbres. C'était le domaine de Keranperc'heg, à l'origine du bourg actuel. Un site historique oublié, enfermé sur son mystère et interdit où nul ne pouvait entrer. En 1987, ses propriétaires, que la commune de Pont-Aven, qui en avait les clefs, faisait patienter depuis plus de cinq longues années avec des promesses d'achat qu'elle ne voulait plus tenir, nous ont alertés. Nous avons alors accepté de suppléer à cette carence en achetant et en préservant ce site remarquable. Nous pouvions et espérons implanter le Musée Paul Gauguin près des vieilles chaumières historiques, notre projet ayant obtenu plus tard l'accord de principe de l'architecte des bâtiments de France pour une construction enterrée sur trois faces.

Le village a pu être restauré, malgré les effets du terrible ouragan de 1987 ; Malheureusement, la mairie de Pont-Aven s'est opposée à l'ouverture de l'espace muséographique, tout comme au Centre International de Sculpture sur sept hectares. Après diverses péripéties administratives, c'est sur l'autre vallée de l'Aven que nous avons dû porter notre dévolu, afin de dédier à Paul Gauguin le musée que nous songions à réaliser depuis longtemps.

Dix ans après l'impasse de l'épreuve de Keranperc'heg, en 1997, la grande conserverie implantée sur les bords de l'aven, face à la célèbre promenade du Bois d'Amour, a fermé ses portes.

Plus de 20000 m² de locaux exceptionnels situés sur le site emblématique de la Belle Angèle, bordant l'Aven et le célèbre Bois d'Amour sur près de cinq cent mètres, sont libérés. C'est là une opportunité que nous ne pouvions pas laisser passer.

A ce moment là, il nous restait cinq ans pour célébrer l'Année Gauguin.

Pour réaliser ce projet, nous souhaitions mettre en valeur le site dont nous nous étions portés acquéreurs. Cet espace placé sous le patronage de l'Akropole de Bretagne accueille également le Centre International de Sculpture et l'Académie Paul Gauguin qui dispense un enseignement plastique, graphique et d'histoire de l'Art, parallèlement à la Thébaïde de Keranperc'heg, refuge des peintres.

En 1998, nous pensions avoir du temps pour dédier à Gauguin, « en son pays » et à ceux qui ont gravité autour de lui, un complexe de 4000 m² dans les grandes salles du site de la Belle Angèle dont la première a les dimensions exactes du Parthénon. Notre ambition était de réaliser un véritable Bilbao breton en l'honneur de Paul Gauguin dans le sillage de son histoire et d'une compréhension approfondie de l'homme et de son œuvre.

L'intérêt d'un tel projet est de présenter des œuvres aujourd'hui dispersées dans le monde entier et de mettre en évidence, grâce à de nouvelles technologies, sur un site artistique de renommée mondiale, les couleurs d'origine que certaines toiles ont parfois perdues depuis leur création. Une exposition de plus de 160 œuvres était programmée, accompagnée de 400 documents pour illustrer et expliciter une succession de thèmes dont certains demeurent encore inexplorés ou occultés à ce jour et comprenait sept cent documents photographiques de la Bretagne ancienne telle que Gauguin et les peintres américains l'avaient découverte.

Le lieu de la Belle Angèle, face au Bois d'Amour est un cadre idéal pour recevoir cette œuvre muséographique. La réhabilitation de Paul Gauguin étant et demeurant un de nos principaux challenges, nous avons décidé pour cela de reprogrammer l'Année Gauguin en 2008, 2009 ou 2010 si nécessaire, par une exposition exceptionnelle.

Le travail du peintre en Bretagne a en effet servi de matrice aux révolutions picturales du vingtième siècle et ouvert des voies nouvelles qui peuvent être l'objet d'expositions par thèmes.

Que ce soit grâce à Paul Gauguin, au Nabis ou aux « peintres américains », la ville de Pont-Aven est appelée à redevenir un point d'ancrage et un carrefour artistique mondial que le Centre International de Sculpture se propose de compléter par un monument spécifique pouvant recevoir quatre mille mètres carrés de fresques.

Avec ses cinquante galeries, l'exposition annuelle de sculpture 3 D dont nous avons recommandée la réalisation à l'ancien maire à défaut de son accord pour la mise en place d'une exposition permanente sur les quais, doit affirmer la vocation culturelle de Pont Aven. Cette structure à l'architecture unique que nous projetons en complément du Musée Paul Gauguin apportera par sa technique de la fresque qui aurait été chère à Gauguin et son intérêt dépassant l'expression artistique, un complément nécessaire à l'accomplissement et à l'excellence d'un pôle artistique international.

Ces fresques réalisées par des peintres du monde entier qui imprimeront leurs marques selon un programme de composition historique et astronomique, préétabli, visant à l'universel, créeront une évolution permanente dans le bâtiment destiné à les recevoir, apportant un fleuron complémentaire à Pont Aven.

Outre son architecture caractéristique, ce bâtiment sera complété par trois grandes salles d'exposition. La commune ne pouvant demander actuellement la dérogation nécessaire, nous sommes en pourparlers pour réaliser une réplique de ce monument à l'étranger, dans un ensemble en cours de développement qui sera le pendant de celui que nous pourrions réaliser plus tard, en Bretagne.

Tout ceci concourt à la réhabilitation de Paul Gauguin. Elle est nécessaire et impérieuse à divers titres : Pour la mémoire de l'artiste et pour l'avenir de la Cité des peintres. Elle est primordiale parce qu'elle ouvre des pistes et des horizons nouveaux à un grand public.

Remettre en exergue Paul Gauguin, c'est aussi réhabiliter le travail de centaines de peintres « américains » qui l'ont précédé et qui sont indirectement responsables de sa venue : je pense tout spécialement à Robert Willie et plus tard Penfold, inhumés anonymement dans la tombe de Julia Guillou, la bonne hôtesse de Pont-Aven. Celle-ci n'a pas accepté que les tenants d'une mentalité mesquine et revancharde les fassent inhumier dans la fosse commune et leur a offert l'hospitalité dans sa propre concession mortuaire.

A trois reprises, la présentation du projet global au conseil municipal a été refusée, ce qui est sans précédent dans une commune dont nous ne sollicitons aucun financement.

Le Musée Paul Gauguin s'est trouvé en butte à une série d'obstructions administratives organisées et à une entrave au Droit au travail, concertée.

L'ancien Maire engage en conséquence une tentative d'expropriation dans ce cadre, sans utilité publique. Le 14 mars 2000, il sera condamné et désavoué par sa majorité et son opposition unanimes.

Il cherche alors à créer un Plan d'Occupation des Sols, POS, qui n'existe pas, susceptible d'orienter défavorablement le futur PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Après neuf demandes de permis de construire toutes entravées... (19 maintenant), nous obtenons enfin le lendemain matin de la condamnation et du désaveu de l'ancien maire, le permis de construire retenu par la DDE depuis dix-huit mois. Il est signé par l'ingénieur Goarnisson (fils de Goarnig), ce qui n'est pas anodin et presque une réparation après l'ordre que cet homme avait reçu de faire barrage à ce permis, qu'il n'a pas voulu retarder d'un seul jour de plus.

Au printemps 2000, il nous reste encore suffisamment de temps pour préparer l'Année Gauguin pour 2003, en aménageant le musée. Opportunément pour l'action du maire de Pont-Aven, l'automne 1999 et l'hiver et le printemps 2000 sont exceptionnellement pluvieux. Par trois arrêtés d'alignement arbitraires, la commune avait capté les bas-côtés de la rue de la Belle Angèle et par « négligence » communale bloqué les eaux pluviales dans les avaloirs. Celles-ci, infiltrées dans le sol ont ouvert des passages dans

les bas de murs. Ces locaux n'avaient pas jusqu'alors connu d'inondations. Malgré nos demandes et les sommations d'huissiers, la commune n'engage pas les travaux d'entretien incombant à sa responsabilité, témoignant ainsi d'une incurie volontaire aux répercussions désastreuses. Démunis du droit d'intervenir sur nos terrains devenus domaine public, nous demandons finalement la nomination d'un expert au Tribunal Administratif, début 2001. Le Président missionne celui-ci le 9 juillet 2001 avec instruction de déposer son rapport dans un délai de cinq mois, soit le 5 décembre. Il suffisait simplement de rappeler la Loi, ce qui normalement n'aurait même pas dû être nécessaire par un expert, mais les choses étant ce qu'elles étaient, c'était la seule solution.

Ces contretemps organisés ne nous arrangent pas. L'expert ne convoque les parties que le 13 septembre 2001 et son compte rendu de cette réunion formelle n'est établi que le 13 mai 2002 ! avec plus de sept mois de retard sur le délai maximum imparti par Monsieur le Président. Cette dérive et d'autres manquements significatifs laissent présager un rapport partisan encore plus tardif et par conséquent doublement hors délai, d'un ou deux ans.

Nous récusons donc cette expertise manifestement orientée vers un enterrement, faisant visiblement traîner le contentieux, nous interdisant d'engager des travaux dans des conditions normales. Alors qu'il suffisait de rappeler la loi qui se résume à ceci : les eaux pluviales du domaine public ne doivent pas être rejetées chez les riverains, par quelque moyen que ce soit, et surtout pas pour les handicapés.

Le dommage est d'autant plus grave qu'il s'agissait ici d'une intervention organisée, malveillante et concertée, destinée à entraver l'ouverture du Musée Paul Gauguin.

Confrontés à cette situation, nous procédons à un nouveau constat d'huissier, par Maître Rebel, président des huissiers du Finistère et sommons la commune d'effectuer ces travaux sous peine de nous voir fermer la totalité de nos grilles et avaloirs utilisés abusivement par la commune qui n'a pas de réseaux d'évacuation et ne se soucie nullement d'en avoir. La menace, après plusieurs tentatives, a finalement porté ses fruits.

Après quatre ans et demi de patience et de procédures des permis de construire, suite aux infiltrations et inondations imposées par la commune depuis l'hiver 2000, une réunion est enfin organisée le 3 septembre 2002, sur le site de la Belle Angèle, en présence des représentants du Conseil Général du Finistère, de la Direction Départementale de l'Équipement et de la Commune. Ce jour là, des engagements formels sont pris, garantissant la réalisation des travaux début octobre 2002. De date en date, ces travaux concernant des eaux pluviales du domaine public ont été reportés successivement jusqu'au 2 mai 2003, puis au 7 mai 2003. Dans les quinze jours précédant cette date, des inondations importantes surviennent, constatées à nouveau par huissier, sinistrant les salles du Centre International de Sculpture en pleine période de sécheresse ! Le 7 mai 2003, les travaux sont reportés, une fois de plus, au 12 mai 2003 ! Nous allons voir...

Les 3500 m² plus les annexes du Musée Paul Gauguin ne pourront être ainsi ouverts au public pour l'Année Gauguin, comme nous en avions l'intention. Une dizaine des

douze œuvres que nous avons laissées exposées dans les locaux pour tester les conséquences d'une hygrométrie anormale se sont vues détériorées.

L'ouverture officielle de ces salles nous étant interdites, nous avons donc mis l'Année Gauguin à l'honneur dans les salles du Centre International de Sculpture où le public a pu apprécier tant les conférences et commentaires exprimés sur Paul Gauguin et ses œuvres que les tableaux exposés. Le contexte de l'époque n'a pas été oublié, pas plus que l'amitié de Paul Gauguin et de Vincent Van Gogh, l'Ecole de Pont-Aven, les peintres américains, les mœurs et coutumes contemporaines de ces artistes, les jalons du parcours initiatique de Paul Gauguin dont certains, peu évoqués dans la presse, demeurent souvent ignorés, tel son attachement à la philosophie de Jean Jacques Rousseau qui éclaire d'un jour nouveau tout un pan de sa psychologie et de ses choix picturaux et l'intérêt porté à l'Aventure Chrétienne.

L'Année Gauguin est achevée. Le musée municipal de Pont Aven réalisant que le musée municipal de Quimper avait été utilisé pour tirer la couverture à lui, en a manifesté une légitime humeur, sans comprendre que lui même n'avait été en quelque sorte que la panacée de cette célébration et son alibi.

Paul Gauguin et nous mêmes en avons fait les frais ainsi que le musée municipal de Pont Aven bien que sa mise relative à l'écart lui ait permis quand même d'en recueillir des fruits.

Les difficultés opposées qui se voulaient insurmontables n'étaient pas sans rappeler les conditions dramatiques imposées à Paul Gauguin lui-même dans les dernières années de sa vie, sur l'instigation et sur ordre des mêmes intervenants à l'origine de nos déboires. Il suffit de les transposer dans l'espace et dans le temps pour retrouver les mêmes objectifs et les mêmes méthodes. Quel hommage sincère et véridique pouvaient ils rendre à leurs victimes ? Sinon en préambule à l'homélie, un vibrant « Kenavo, Monsieur Gauguin » !

CHAPITRE VII

L'Akropole de Bretagne

Le site emblématique de la Belle Angèle et du Bois d'Amour

Le Centre International des arts que constitue l'Akropole, projeté dans le but d'y accueillir le Musée Paul Gauguin dans ses 20000 m² bâtis, représente une opportunité économique et culturelle exceptionnelle pour Pont-Aven et la Bretagne. Cet ensemble immobilier donnant sur la rivière Aven et le célèbre Bois d'Amour, est suffisamment vaste pour accueillir une douzaine d'activités complémentaires à l'existant.

Ce développement a rencontré sur son chemin une volonté forcenée de méconnaissance de ce que ce projet apportait de positif, créant un nouveau poumon en ville, intégré dans un environnement boisé.

Dès l'été qui suit l'acquisition du site, un grand distributeur nous sollicite amicalement pour un dépannage et la création d'une plate-forme de stockage temporaire. 3000 m² de locaux lui sont finalement loués pour quatre mois seulement, dans l'attente des permis de construire. Le jour même où elle doit rentrer dans les locaux, cette société jette l'éponge sans justifier en aucune manière sa décision.

Que s'est il passé pour expliquer un tel revirement alors que cette société était très satisfaite de l'arrangement auquel nous avions consenti parce que nous connaissions leur PDG ? Ayant déjà procédé au constat contradictoire des lieux, nous demandions simplement à cette société qu'elle atteste des pressions reçues, à l'origine de cette défection. Par crainte de représailles, elle refuse de nous donner ce témoignage qui en la circonstance nous paraissait nécessaire. Nous voudrions bien connaître le fond de l'affaire.

Constatant de nombreuses autres pressions, nous décidions six mois plus tard de saisir le Tribunal de Commerce après une ultime demande de témoignage.

Celui-ci nous sera refusé, ce qui nous paraîtra en la circonstance inamical. Cette société sera condamnée, le 17 décembre 1999, à des dommages et intérêts pour rupture abusive de contrat. Ces décisions seront confirmées en appel à Rennes. Cette affaire s'inscrit dans toute une série de pressions destinées à contrecarrer et retarder la réalisation de l'ensemble du projet et à l'asphyxier si possible par tous moyens.

Après quatre années d'entraves et d'obstructions de ce genre et même d'une tentative d'expropriation pour l'ensemble exceptionnel de ces 20000 mètres carrés, nous obtenons enfin trois permis de construire en 2003 qui ne doivent pas être exploités avant 2004 !

Le 10 avril 2003, une commission de sécurité est enfin réunie sur le site de la Belle Angèle. Elle doit examiner la déclaration de travaux déposée en mars 2002. Cette commission a été difficile à réunir pour une simple déclaration de travaux modifiée plusieurs fois par les services administratifs, convertie finalement en demande de permis de construire (! ?)

L'essentiel des travaux a été achevé en 2002.

Dans la salle de conférences, avant même que le commandant des services de prévention, présidant la commission, ouvre la séance, le représentant de la DDE, contrôleur principal des TPE, annonce qu'il donnera un avis défavorable à la réception des travaux. Je sursaute à l'annonce de cette décision préalable et inattendue qui fait suite à quatre ans et demi d'entraves. Il motive son refus par le fait que la DDASS n'a pu statuer sur le dossier d'accessibilité des personnes handicapées. A en croire un autre représentant de la DDE, une jeune femme ingénieur fraîchement émoulue, la raison de ce retard n'incombe qu'à elle-même, et, honnête, elle n'hésite pas à le préciser. Elle reconnaît n'avoir transmis que tardivement le dossier à la DDASS. Ce retard est-il le simple fait d'un accident, d'une négligence ou le reflet d'un ordre ? Le saura-t-on jamais ?

Je ne fais pas grief du retard à cette jeune femme ingénieur, mais je trouve inadmissible qu'un autre décisionnaire de la DDE argue de cette faute interne pour ne pas examiner l'ensemble des travaux et casser la réunion par un moyen nouveau, d'autant plus que c'est probablement lui le responsable.

Bien que l'ensemble immobilier dispose de 630 Kwa de puissance électrique installée, il nous est imposée l'exigence d'un compteur distinct pour le Centre International de Sculpture. Nous avons effectué en 2002 tous les travaux de mise aux normes par une entreprise agréée et obtenu le consuel nécessaire.

Nous entrons alors dans un nouveau processus d'installation électrique, dans lequel la multiplicité des donneurs d'ordre administratifs, dépendant une fois de plus et à divers niveaux des autorisations de la commune, permet de bloquer des dossiers.

Depuis 1998, nous avons constaté à nos dépens toute une série de blocages du genre, allant du volet paysager, tarte à la crème fallacieuse de ce sport d'in-

terdiction, jusqu'aux dispositions discrétionnaires. Il est utile de préciser que la plupart des personnes de l'administration ont tenté de traiter les dossiers normalement. Certains fonctionnaires nous ont parfois aidés pour sortir des ornières intentionnellement creusées à l'égard de ce projet. Nos dossiers qui ne présentaient pratiquement aucune difficulté, ont continuellement fait l'objet de pressions et d'interventions concertées. Ces pressions désagréables pour tous se voulaient insurmontables pour nous.

Nous n'avons pas pu délocaliser le Musée Paul Gauguin comme François Pinault a pu le faire à Venise. Le Breton Gauguin n'est pas exportable et son site est unique. Il est viscéralement attaché au Bois d'Amour, qui a inspiré et immortalisé le célèbre Talisman, la leçon de Gauguin à Sérusier.

Sans revenir sur ces détails de procédure accablants pour leurs auteurs, le site de la Belle Angèle conserve un potentiel exceptionnel tant dans sa localisation et son environnement arboré que par la qualité des surfaces bâties. Il constitue aujourd'hui un des plus vastes ensembles immobiliers dédiés à l'art et à la culture bretonne dans un lieu emblématique et historique.

De son côté, François Pinault a vivement regretté l'inertie et l'obstruction de l'Administration à l'égard de son projet. Tout en restant très modéré au sujet du racisme qu'il n'a pas voulu qualifier, il a tenu cependant à préciser : « *le temps d'un projet culturel privé ne peut pas être celui d'un projet public..... Et le temps d'un entrepreneur, c'est celui de son existence, de son âge, de son impatience à concrétiser son rêve.* »

Libération

Les fonctionnaires n'ont pas de rêves, ceux qui les manipulent n'ont que des appétits.

CHAPITRE VIII

Nizon-Pont-Aven : N P A comme « Nulle Part Ailleurs »

La légion Gaston Flosse

Tahiti-Bretagne, même forfaiture

A Pont-Aven « ville de renom », l'histoire devra retenir que tout y est possible. On peut même y être élu par 4 voix contre 11 à son adversaire (sic) du même parti. C'est ce qui est arrivé le 9 avril 2001 à M. G. contre M. Lesage, un jeune cadre qui avait proposé comme slogan pour la campagne des municipales: *Nizon-Pont-Aven, Nulle Part Ailleurs*. Ce slogan pouvait être prémonitoire au regard de l'in vraisemblable élection des adjoints au Maire qui allait suivre.

Plusieurs personnes se sont élevées à cette occasion contre la proclamation erronée de l'élection du sixième adjoint. Cette cascade d'irrégularités ayant un rapport direct avec le Musée Paul Gauguin, a pris la dimension d'un tour de force sous le patronage de la Préfecture. Cette forfaiture n'est pas sans rappeler celle de Tahiti qui a imposé Gaston Flosse à la Présidence de l'Assemblée Polynésienne, en 2005, au détriment du président Temaru, réélu officiellement par suite de la réprobation internationale.

Les conséquences étant considérables, voici au terme de trois ans d'entraves du Musée Paul Gauguin la requête qui a été adressée au Tribunal Administratif de Rennes, le 7 juin 2001, par l'Association de défense du Graal et Pont-Aven Rénovation Expansion, à la date anniversaire de la naissance de Paul Gauguin : *Nous avons l'honneur de demander par la présente requête la validation et l'homologation du premier scrutin de l'élection du 6^{ème} adjoint de l'actuelle mandature de la municipalité de Pont-Aven en date du 25 mars 2001, ainsi que l'annulation des deuxième et troisième scrutins auxquels il a été procédé ensuite dans des conditions illégales, soit par erreur ou autre. Un quatrième scrutin a néanmoins été décidé dans des conditions irrégulières et a eu lieu le 9 avril 2001, dont nous demandons également la réformation pour les raisons suivantes :*

1° Monsieur Luc Lesage dont la candidature a été proposée par Madame Le Maire, a été élu au premier tour par 11 voix, Monsieur Yves G. a obtenu 4 voix et Monsieur Alain Jean une voix, 7 bulletins étaient nuls, la majorité absolue étant de 8 voix. Vote par conséquent incontestable (pièce n°2, huitième page du compte rendu du Conseil Municipal, réunion (03/2001)

Souhaitant considérer qu'il s'agit d'une erreur, nous ne qualifierons pas l'incroyable tour de passe-passe qui a permis un deuxième vote, puis un troisième pour parvenir à 9 voix pour Monsieur Yves G. et 9 à Monsieur Luc Lesage. Finalement, Monsieur G. « qui ne se présentait pas » a été élu au bénéfice de l'âge.

2° Des protestations se sont élevées dans la salle et plusieurs contestations ont été effectuées dans le quart d'heure, consignées dans la presse (pièces n° 3 et 4. Il était simple que l'erreur soit réparée par une démission spontanée, d'autant que le compte rendu faisait déjà foi de l'élection de Monsieur Lesage. Il a été décidé néanmoins d'attendre l'arbitrage de la Préfecture, qui a demandé la démission de Monsieur G. : Celle-ci a été refusée dans un premier temps. Il convenait donc que la Préfecture entame la procédure de régularisation auprès du Tribunal Administratif, ce qui, on peut le concevoir, posait problème.

La situation s'éternisant, il semble que celle-ci ait été négociée, soit que la Préfecture ait conseillé un nouveau vote, ce qui serait une faute, soit qu'elle ait toléré un nouveau vote dont la commune prendrait la responsabilité qui ne saurait annuler la légalité de l'élection de Monsieur Lesage en tout état de cause.

La mascarade qualifiée dans le compte-rendu du Conseil Municipal de « Réélection du 6^{ème} adjoint au Maire » a donc eu lieu le 9 avril 2001, au cours de la réunion (04/2001). La majorité absolue étant fixée cette fois à 9 voix, Monsieur G. a obtenu 10 voix, Monsieur Lesage 7... (pièce n°5).

Il est donc à noter que ce quatrième tour de scrutin qui ne change rien à l'affaire, même si on le qualifie autrement n'apporte que 10 voix au nouvel élu contre les 11 déjà attribuées à Monsieur Lesage, et que le terme de réélection utilisé est en soi un cas de nullité, comme l'opération elle-même et tout ce qui lui succède.

Il convient également de regarder de très près la déclaration faite pendant le Conseil Municipal par Monsieur Alain Jean, porte parole de l'opposition, dont seulement quelques extraits ont été consignés dans le compte-rendu, paragraphe 2 de cette « réélection » (pièce n°5).

Outre sa grande dignité, et son accent pathétique, malgré les coupures et quelques adoucissements, il dénonce sans ambiguïté « le complot » évident des tenants de cette deuxième réélection et de ses aboutissants que tout le monde connaît et dont les grandes lignes seront évoquées à la suite dans l'intérêt à agir.

La presse a été très claire dans ses constats et ses informations (pièce n°3 Ouest France et pièce n°4 du Télégramme), et tout le monde attendait une rectification qui s'imposait d'elle-même, sans même le recours à la préfecture.

« Pont-Aven Rénovation-Expansion » pour sa part voulant croire à l'erreur, minimisait la situation en ces termes :

Qu'il y ait eu une erreur commise, considérant qu'un nouveau vote était nécessaire, est une péripétie regrettable, mais, lorsque l'on se rend compte de l'erreur, cela se répare et, une démission, si celle-ci s'avère nécessaire pour cette réparation, se donne bien volontiers, surtout dans un même groupe. Et si elle ne se donne pas (ce qui peut paraître étonnant de la part de quelqu'un qui n'est pas candidat), la Préfecture effectue la formalité de la régularisation par le Tribunal Administratif qui l'entérine, mais en aucun cas ne demande un nouveau vote alors qu'il est reconnu et officiel que celui-ci s'est déjà porté en faveur de Monsieur Lesage pour le poste de 6^{ème} adjoint du Tourisme, à l'Emploi et à la Communication.

Nous ne connaissons pas les personnes en cause, mais cela concerne directement nos activités.

Si tout cela n'est pas une cascade d'erreurs et de cafouillages graves mais, espérons le accidentels, il est important que l'on nous dise quelle est la motivation et la finalité de ces « dysfonctionnements » successifs et surtout ce qu'ils représentent pour l'avenir.

Bien que des dispositions et des déclarations nous éclairent déjà sur cette question, je ne rentrerai pas dans la controverse des compétences, mais il paraît évident que le cursus d'un cadre commercial de quarante ans semble plus adapté qu'un long cursus militaire, si brillant soit il, pour favoriser l'émergence d'une commune dite « touristique » qui n'a pas de politique d'accueil ni de communication, qui s'est opposée jusqu'à présent à la création d'un Musée International qui ne lui coûtait rien, à la création d'un hôtel de 25 chambres, de sociétés commerciales, artisanales et culturelles pour une ville de « renom », sinistrée à tous égards, dont il faudra bien assurer l'avenir...

C'est toute la question : par quel moyen améliorer cette situation déjà pénale qui est aggravée par deux schémas destructeurs pouvant bénéficier d'attributions « extraordinaires » et de pouvoirs spéciaux ? Quelle est l'autorité dans ces conditions qui a décidé que l'élection de Monsieur Lesage était annulée, pouvait être annulée, soit annulée ou puisse être considérée comme telle ?

Avant toute analyse, il s'agit, d'abord en cela, d'un abus de pouvoir, par lequel on a autorisé ou on s'est permis des dysfonctionnements aberrants. Sans la rectification de cette succession incroyable « d'erreurs », ces dysfonctionnements resteraient des faux et des usages entraînant la nullité en cascade d'un certain nombre d'actes.

De l'intérêt et de l'obligation à agir :

Il existe à Pont-Aven « un très sombre dessein » qui est à l'origine de plus de soixante procédures à cinq degrés de juridiction dans lesquelles la commune est impliquée de diverses manières.

Le racisme et l'exclusion en sont le moteur fondamental inavoué mais connu et l'objectif permanent.

Les municipalités successives ont toujours voulu se soustraire à un P.O.S., mais il vient quand même d'en être concocté un spécialement pour cette motivation et à grands frais, pour néantiser deux propriétés appartenant en majorité à deux familles à l'origi-

ne de la reconnaissance et de l'officialisation de millions de prénoms des minorités ethniques de l'Hexagone : les Goarnig et les Kervoëlen.

A) à Keranperc'hég, toutes les exactions possibles et inimaginables ont été entreprises à leur encontre y compris l'utilisation des nuisances de la station d'épuration qui ont été majorées comme vecteur pour leur interdire toutes activités économiques et culturelles. Cela ne suffisant pas, malgré la gravité des atteintes, une deuxième station d'épuration, avec stockage de huit mois des boues, est programmée également à proximité immédiate (par un faux en écriture publique). Ces deux installations devant être reliées par une route traversant leur propriété, la coupant en deux, sans aucun souci de droit, de coût, d'environnement (plus de deux cent arbres seraient à abattre) et de règles techniques de travaux publics.

B) Lorsque la conserverie de Pont-Aven a été vendue, celle-ci a été achetée par les riverains afin de transporter à l'autre bout de la ville leurs activités compromises ou interdites par les nuisances.

Pendant quatorze mois, la commune, sans projet, ne l'avait pas achetée, même pour le franc symbolique, mais a entrepris d'entraver systématiquement les onze permis de construire (dix neuf aujourd'hui) déposés par le Musée Paul Gauguin, l'Akropole de Bretagne, l'Académie Paul Gauguin, l'Hôtel de Keraven, comme à Keranperc'hég. Une propagande anti-bretonne et anti-Gauguin est allée jusqu'à répandre que le Musée Paul Gauguin avait été acheté par des « Juifs Allemands » (ce qui hélas pour les intéressés n'est pas le cas), pour finalement engager l'an dernier une tentative d'expropriation.

Celle-ci a échoué de justesse, par la condamnation et le désaveu du maire par sa majorité et son opposition unanimes (celui-ci ne s'est pas représenté et n'a pas été élu Conseiller Général). Cette tentative a été remplacée par ses soins par un P.O.S. légal et le projet d'un classement 2NA, c'est à dire toutes activités gelées sur ce site au bon plaisir d'une collusion qui engage la responsabilité des ses hiérarchies par ses forfaitures.

Quelles justifications démocratiques peuvent être données pour un tel acharnement apparemment sans contrôle, prolongement d'un racisme avéré de quarante-cinq ans, prétendant pouvoir spolier tout, impunément, par la terreur administrative et le boycott ?

Aujourd'hui, pour faciliter ce « très grand dessein », on introduit dans le jeu Monsieur G., un général de gendarmerie en retraite avec, semble-t-il, une mission qui s'est révélée en quelques semaines et aurait en mains tous les pouvoirs de la municipalité, ceux qui sont conformes à sa charge réglementaire plus les autres déjà dévolus légalement à un autre conseiller. Ce déséquilibre constitue un putsch qui n'est ni innocent ni un hasard :

Un général de gendarmerie en retraite reste, même au delà du dernier souffle, un technicien du renseignement et de l'intox avec le poids et l'autorité de ses compétences, de ses galons et de ses relations. Son action - qui pourra s'exercer comme on va le voir tous azimuts - et son « témoignage » dans certaines circonstances programmées notamment par les schémas et développements d'un P.O.S. criminel, ne sont pas ceux d'un

citoyen lambda. Contrairement à ce qui a été rappelé de manière magistrale en Conseil Municipal, il ne peut et ne pourra pas être, dans des situations dramatiques qui ne manqueront pas de se produire, « qu'un Conseiller Municipal comme les autres », même s'il en avait l'intention

Or depuis « l'élection », certaines de ses déclarations en ville, nous concernant, étaient au mot près celles que l'ancien maire servait à qui voulait l'entendre, bien que nous n'eussions ni différend personnel ni politique avec lui.

Or, il m'était sorti de l'esprit que j'ai eu, il y a un peu plus de vingt-cinq ans une fâcheuse expérience avec Monsieur G., à qui j'ai été opposé pour défendre le droit, dans des conditions qui pouvaient être tragiques pour une quinzaine de personnes sur une trentaine engagée inconsidérément, sans tenir compte de trois décisions de justice condamnant le Préfet, dont il n'avait cure. Je sais par expérience et par plus de deux cent procédures que l'Etat français peut se permettre de ne pas exécuter des décisions qui le condamnent, y compris celles du Conseil d'Etat, ce qui était le cas en la circonstance, mais il ne faut pas être masochistes et donner des pouvoirs exorbitants et de plus illégaux à qui des bavures pourraient être ultérieurement reprochées.

Analyse d'une concentration de pouvoirs étonnants :

Les stratégies politiciennes dans une ville morte qui n'a jamais créé d'emplois ou d'entreprises ne nous intéressent pas. Par contre, nous attendions des compétences et espérons un renouveau. Une femme élue à la tête de la municipalité était une chance de renouveau et de bons sens, rompant avec les prises illégales d'intérêts, le favoritisme, la « défaveur », etc.

Une mise en minorité fait naître une suspicion légitime et nous fait craindre le pire. Il vient déjà de nous être demandé officiellement de donner gracieusement des locaux pour que « l'on nous laisse tranquilles... » (pièces n° 6, 8 et 9). Ceci étant matériellement impossible et inacceptable, voici à quels pouvoirs nous restons confrontés pour le moment :

Outre les attributions de 6^{ème} adjoint de Monsieur Lesage (Tourisme – Emploi – Communication), Monsieur G. est également en charge par des élections régulières de l'Office de Tourisme, de la Commission des Travaux-voies et réseaux (défaillante pour l'entretien de la rue de la Belle Angèle et responsable d'inondations dans les bâtiments du Musée et de l'Akropole), de la Commission Tourisme- Economie et Communication (qui vient de refuser la signalisation du Musée), délégué au syndicat intercommunal mixte d'informatique du Finistère, suppléant des Commissions d'Appel d'Offres et de la délégation de Service Public, Président du groupe de travail concernant la réhabilitation de Pontic-Malo, etc..., c'est à dire tout ce qui concerne le développement ou l'expansion qui sont actuellement refusés à Pont-Aven, ou le non-développement du Tourisme, de l'Emploi et de la Communication si nous continuons à être confrontés à un NIET systématique.

Au vu de l'ensemble de ces données, nous pensons être doublement fondés à conclure que ces orientations irrégulières cumulées représentent un réel danger pour le respect

des Droits de l'Homme et de l'ordre public et républicain que nous sommes en droit d'attendre (pièces n° 7 à 10).

Par ces motifs

Et tous autres à produire, présentés à l'audience par nous-mêmes ou nos représentants, déduire ou suppléer, même d'office,

L'Association GRAAL, composée notamment de citoyens associés ou propriétaires des deux sites menacés, et ayant participé aux réclamations successives qui ont été effectuées, demandent à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes :

- De bien vouloir reconnaître et par suite officialiser l'élection de Monsieur Luc Lesage, légalement élu 6^{ème} adjoint « au Tourisme, à l'Emploi et à la Communication » à Pont-Aven, par onze voix au premier tour de scrutin le 25 mars 2001, la majorité absolue étant de huit voix.

- De constater et déclarer par voie de conséquence, nulles et inopérantes, en cas de besoin, les troisième et quatrième « élections » de Monsieur Yves G. en tant que 6^{ème} adjoint « au Tourisme, à l'Emploi et à la Communication » (indépendamment de la Commission dans laquelle l'Economie est substituée à l'Emploi) et d'invalider dans toutes leurs conséquences les erreurs ou l'abus de pouvoir qui les ont permises.

Subsidiairement :

- En cas de difficultés ou d'impossibilité dues à des dispositions « réglementaires » ne tenant pas compte du droit primitif et incontournable de cette affaire, de bien vouloir recourir aux questions préjudicielles auprès des Instances Internationales de Strasbourg et de La Haye en priorité, pour colliger éventuellement ce qui caractérise un vote démocratique, ce que représente une majorité absolue de huit voix et la validité qui en découle pour un vote de onze voix.

Pièces jointes :

Pièce n° 1- Pouvoir pour ester en justice

Pièce n°2- Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 mars 2001, Réunion 03/2001 concernant l'élection de Monsieur Lesage.

Pièce n°3- Coupure Ouest-France, article et photo constatant les contestations.

Pièce n°4 – idem du journal Le Télégramme du 26 mars 2001

Pièce n°5 – Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2001 concernant la « réélection » de Monsieur Goarant.

Pièce n°6 – Lettre du Musée Paul Gauguin adressée à Madame le Maire en date du 16 avril 2001, relatives aux entraves et aux « exigences » nouvelles.

Pièce n°7 – Lettre du Musée Paul Gauguin à Monsieur le Préfet en date du 27 avril 2001

Pièce n°8 – Lettre de la mairie en réponse négative au responsable du programme Akropole de Bretagne et Musée Paul Gauguin en date du 9 mai 2001.

Pièce n° 9 – Lettre du Musée Paul Gauguin à la mairie en date du 15 mai 2001.

Pièce n° 10 – Réponse de la Préfecture en date du 28 mai 2001 (parvenue plus tard) au Musée Paul Gauguin.

Les avocats de la Commune dont les honoraires sont payés comme d'habitude aux frais de ses administrés, ont le front de demander au Conseil d'Etat de condamner l'Association GRAAL à des dommages et intérêts pour avoir sollicité cette régularisation intéressant pourtant tout le monde et au premier chef le Musée Paul Gauguin. Ils ont même demandé la suppression de la totalité de notre argumentaire dans la requête.

Le Conseil d'Etat a répondu qu'il n'y avait pas lieu de condamner à des dommages et intérêts, ni de supprimer des textes considérés officiels et légitimes par l'exactitude des faits qu'ils rapportent.

Pont-Aven est la seule ville au monde...où un Etat – totalitaire « bananier » – peut procéder officiellement à une élection par ce « moyen » comme...Nulle Part Ailleurs ! Eh bien nous nous trompons. La France a confisqué le pouvoir au président Oscar Témara, à Tahiti, par le même moyen, en attendant de tenter de lui ravir aujourd'hui sa majorité, après avoir eu la responsabilité de l'assassinat du journaliste Jean Pascal Couraud, coupable d'avoir dénoncé comme le faisait Gauguin dans ses articles les exactions et les détournements de la légion Gaston Flosse (Avec Vetea Guilloux, encore deux Bretons ! Comme en côte d'Ivoire).

Pourquoi ces forfaitures à répétition et parallèlement de tels moyens contre le Musée Paul Gauguin au sujet desquels nous avons vainement demandé une Commission d'enquête globale ?

Une des nombreuses conséquences de cette élection a été l'encadrement militaire de l'armée et de la gendarmerie, tant à Pont-Aven qu'à Tahiti par les homologues de ceux qui ont la responsabilité de la mort de Paul-Gauguin. Lettre adressée au Maire d'Atuona, petite ville des îles Marquises où Paul Gauguin est enterré face à la Baie des Traîtres.

Oscar Témara a compris et ne s'est pas déplacé pour rencontrer Chirac lors de sa visite au printemps 2006.

MUSEE PAUL GAUGUIN

Objet : Année Gauguin

Pont-Aven le 18 Avril 2003
Mairie d'Atuona/HIVA OA

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la venue à Pont-Aven d'une délégation d'Atuona l'été dernier, nous avons eu un court entretien avec ses membres et donné des cartes de visite sur lesquelles il était mentionné que nous souhaitions conserver des relations avec eux et votre Commune. Nous n'avons pas eu de nouvelles.

Au cours de notre dernier contact dans l'arrière salle de l'hôtel des Ajoncs d'Or, le jour de leur départ, le chef avec lequel je devais avoir un entretien, a été entraîné à l'extérieur par le général de gendarmerie Goarant, adjoint au maire.

Dans l'attente de son retour, j'ai été pris à parti publiquement par un homme de près de cinquante ans, assis parmi le groupe, qui m'a déclaré, entre autres, que « Gauguin ne les intéressait pas ». J'ai demandé pourquoi ils étaient venus à Pont-Aven. Il m'a répondu « qu'ils étaient là pour la fête » !? Cette interpellation visiblement inamicale et orientée, a été ponctuée par « dégage » qui a été répété deux fois. J'ignore si l'intervention de ce porte-parole improvisé est représentative de l'esprit de votre Commune et des trente autres personnes présentes qui ont été témoins sans protester, ni acquiescer. Le fait qu'on les ait empêchés de communiquer avec nous en sachant que je représentais le Musée Paul Gauguin pose spécialement le problème de la présence directive du général de gendarmerie (cadre de réserve) qui les a encadrés en permanence pendant tout le séjour, d'autant que celui-ci fait partie de la faction qui a entravé, par tous moyens depuis treize ans, la réalisation du Musée Paul Gauguin. Pourquoi ?

Nous n'avons donc pas pu communiquer librement avec vos Représentants, pas plus qu'ils n'ont pu nous joindre sur les 20.000 m² de notre site de la Belle Angèle et du Bois d'Amour qui leur était apparemment interdit.

Nous entendons cependant que la célébration du centenaire de la mort de Gauguin se caractérise par un véritable devoir de mémoire, celui de la vérité et, si possible, rien que la vérité. Ce qui, hélas, est trop souvent très éloigné de la fiction et des erreurs que l'on nous sert.

Pour occulter quoi ? Et quel remake ?

En ce jour du Vendredi Saint, nous ne devons pas oublier que la philosophie de Gauguin et son concept des Droits de l'Homme vécus en une démarche christique, ont polarisé sur lui la vindicte administrative du complot des Ponce-Pilate et que sa mort, 40 jours plus tard, était une crucifixion.

Au delà de son œuvre et des ses ascendants hors normes, majoritairement bretons qui ont conditionné sa vie, son œuvre et ses engagements, le parcours de Gauguin est et doit rester aussi une page emblématique de l'histoire de la Bretagne et de votre Peuple. Nous tenons à ce que vous sachiez que nous serons toujours heureux d'accueillir vos Représentants à quelque moment qu'ils viennent au « Pays de Gauguin ».

Recevez, Monsieur le Maire ainsi que les membre de votre Conseil et de votre Communauté, l'expression de notre fraternité et nos sentiments les meilleurs.

The Chairman Curator : Le Goarnig Kozh

27-35 Rue de la Belle Angèle, 29930 PONT-AVEN
Site du Bois d'Amour

Tél : (33) 02 98 06 02 00 02 98 06 13 00 Fax : 001 801 991 59 49

Email : museepaulgauguin@yahoo.fr

CHAPITRE IX

« L'audace des bandits »

« Paul Gauguin et Vincent Van Gogh, le meilleur et le meilleur »

Paul Gauguin et Vincent Van Gogh se rejoignent dans leurs inspirations, leurs aspirations et leurs destinées indissociables. Lorsqu'en octobre 1888, Paul Gauguin quitte la Bretagne pour Arles, il n'est pas dans son intention de s'installer durablement en Provence. Bien que sympathique, ce séjour est d'abord pour lui une étape financièrement nécessaire. Or, Vincent Van Gogh lui, attend avec impatience son frère d'art pour créer un Atelier du Midi définitif, un phalanstère permanent. Leurs techniques et leurs conceptions picturales ne sont pas identiques mais ont des incidences complémentaires. Leurs relations sont parfois difficiles mais empreintes d'une estime réciproque.

Quoiqu'on en ait dit, les deux artistes s'estiment, s'admirent et enrichissent mutuellement leur art, bien que de tempéraments différents.

Paul Gauguin n'est donc que de passage à Arles. C'est sur un malentendu que la collaboration s'établit. Lorsque Vincent Van Gogh réalise que son ami peut partir, pire, lorsqu'il comprend que Paul Gauguin va partir, son moral s'assombrit. Traumatisé, il tente de le convaincre pendant de longues conversations nocturnes. Gravement traumatisé, il menace de couper cette oreille coupable d'avoir entendu l'inacceptable : l'aveu d'un prochain départ.

Paul Gauguin ne comprend pas la portée et la symbolique particulière de cette menace qu'il juge excessive.

Il ne saisit pas les raisons qui poussent son ami à insister tellement, à le rejoindre, le rasoir à la main, symbole du prochain sacrifice expiatoire de la fameuse oreille. Il ne comprend pas la nature profonde du désespoir qu'il constate chez son ami.

Une incompréhension parallèle à celle-ci est demeurée terriblement constante lors de l'Année Gauguin, entre l'authenticité fondamentale de l'artiste et de l'être humain et la projection stéréotypée et banalisée dont la diffusion a été répandue et exploitée. Tant

de choses erronées ont été dites sans souci de recherche fondamentale, y compris que Paul Gauguin avait coupé l'oreille de son camarade !

Le 23 décembre 1888, le drame a doublement lieu. Vincent Van Gogh se mutila dans un geste désespéré. Le protestant qu'il est ne projette la faute sur personne, surtout pas sur son ami : sa mutilation volontaire ne cause, selon lui, de torts qu'à lui-même. Il se punit de n'avoir su convaincre son ami. Mais comment faire comprendre cette responsabilité individuelle et si personnelle ? Paul Gauguin sera le premier à redouter que cette confusion ne s'installe, donnant de lui-même une image contraire à sa réalité. L'accusation sera même soutenue à tort et à travers dans plusieurs milieux. Cet événement et ses suites ont généré en Paul Gauguin ce qui a été la peur de sa vie.

Transporté à l'hôpital psychiatrique, Vincent Van Gogh parvient toutefois à faire entendre les raisons de son geste au médecin, ce qui n'a pas dû être évident, à le convaincre que cette mutilation n'est pas l'œuvre d'un fou dangereux pour la société. Vincent Van Gogh sera alors renvoyé chez lui. Son retour est vite compromis par la pétition de quatre-vingt un *anthropophages venimeux, fainéants électeurs municipaux* qui demandent qu'on l'enferme... En réalité, vingt trois.

En mai 1889, Vincent Van Gogh accepte de suivre les conseils de son frère Théo. Il entre volontairement à l'asile Saint-Remy de Mausole. Il y reste un an, jusqu'au 16 mai 1890, date de son départ pour Paris. Théo souhaiterait que son frère soit sous la garde d'un médecin, théoriquement celle du « docteur Gachet » qui abrite un atelier de peinture à Auvers sur Oise et a la réputation d'avoir déjà fréquenté des peintres, dont le jeune Cézanne.

Vincent Van Gogh s'installe à l'auberge Ravoux et y meurt dans une terrible solitude soixante dix jours plus tard. Soixante dix, c'est aussi le nombre de toiles qu'il a peintes. Une par jour. Vincent Van Gogh travaille jusqu'à la mort, jusqu'à la fin de ses rêves, au bout de sa solitude. Il s'est suicidé en toute lucidité. Avoir répandu qu'il était fou procède du scénario qui arrangeait tout le monde.

Auvers sur Oise, c'est dans cette maison du docteur Gachet censé suivre de loin Vincent Van Gogh et exercer de ce fait une protection, que commence une gigantesque escroquerie morale. Outre le fait qu'on puisse reprocher au docteur d'avoir laissé agoniser l'artiste, sans soins, pendant plus de vingt quatre heures, c'est aussi une fraude scandaleuse, hors normes, qui commence et s'organise.

A la mort de Vincent, Théo Van Gogh donne quelques toiles à Paul Gachet, en reconnaissance de soins qu'il n'a pas donnés. Le docteur ne se prive pas d'en capter quelques autres.

Mais le pire est en gestation : Le docteur qui se pique de peinture veut aussi sa part de notoriété. Il s'évertue à peindre et commandite à la manière de Vincent Van Gogh des faux qu'il authentifie par des courriers avec la famille et les amis du peintre.

Soixante-dix jours lui auraient suffi pour s'attribuer l'amitié du peintre. Vincent Van Gogh a laissé les preuves du contraire.

C'est une histoire que Benoît Landais révèle dans un dossier explosif et inattaquable par la richesse de la documentation et des preuves réunies, un dossier qui ne met pas seulement en cause la famille du docteur d'Auvers sur Oise, mais aussi des conservateurs et des experts. Benoît Landais est l'auteur de ce livre exceptionnel : *L'Affaire Gachet* surtitrée *L'audace des bandits*, aux éditions du Layeur.

Vincent Van Gogh, appelé aussi « le suicidé de la société » est trahi après sa mort tout comme Paul Gauguin restera incompris et dévoyé après la sienne en 1903, à Atuona ; Ils demeurent indissociables dans la mort, à tous égards. Les deux amis ont vu également leurs œuvres refusées de leur vivant par tous les musées.

Catalogués comme « Peintres maudits », ils le restent encore relativement, l'un avec des faux exposés dans les galeries et les musées, l'autre à l'occasion de l'Année Gauguin et d'autres manifestations plus actuelles où des préjugés entretenus par un complot d'Etat travestissent son œuvre et sa pensée, les dénaturent et barrent la route à une compréhension éclairée de l'homme et de l'artiste.

Après les odieuses manigances et spéculations que Benoît Landais a justement révélées, il convient de rectifier les erreurs concernant Paul Gauguin. L'un et l'autre se sont retirés d'un monde qu'ils méprisaient. *Cette ignoble société n'est qu'avec ceux qui n'en ont pas besoin*, écrit Vincent Van Gogh en 1886- *Si mauvaise que soit la société actuellement, il y a moyen d'y vivre...* Et Benoît Landais d'ajouter : *moyen d'y vivre aussi longtemps qu'une solution pour vivre en marge est supportable, mais aux démunis, un peu moins suffit parfois pour que le statut apparaisse soudain trop précaire.*

Ainsi que l'écrivait, de l'asile Saint-Rémy, Vincent à Théo le 19 septembre 1889 : *et la mort ou la disparition, c'est tellement relatif- et la vie également.*

Vincent Van Gogh a toujours espéré retravailler avec Paul Gauguin. Il a même envisagé de partir à Tahiti avec lui. Illustrant cet espoir et cette attente, il a peint un chandelier allumé posé sur le fauteuil de Gauguin. Celui-ci a, de son côté, peint deux fauteuils identiques dans lesquels il a placé des tournesols exubérants où figure un œil grand ouvert. Lorsque Paul Gauguin réalise ces deux œuvres, Vincent Van Gogh est mort depuis près de dix ans, c'est dire si le souvenir de son ami l'habite toujours. Gauguin en est conscient. De même que Juliette est la seule femme qui aurait pu le sauver, il aurait pu, lui, sauver son ami Vincent et le retenir au bord du précipice. Au delà des aléas de l'existence, Vincent et Paul demeurent indissociables face à « l'audace des bandits ! »

CHAPITRE X

« Bonjour Monsieur Gauguin »

« Être ou ne pas être, that is the question... »

Paul Gauguin, en visite avec Vincent Van Gogh au Musée Fabre de Montpellier avait été frappé, quant à lui, par un portrait de Gustave Courbet intitulé *Bonjour Monsieur Courbet*. Paul Gauguin s'intéresse d'autant plus à cette œuvre qu'il y décèle l'attente d'un respect pour le peintre qu'il admire.

De retour à Pont-Aven et au Pouldu, il réalise le même thème qu'il intitule *Bonjour Monsieur Gauguin*. Cette démarche correspond également à un besoin de reconnaissance évident car Paul Gauguin sent qu'il n'est plus persona grata à Pont-Aven. Or à contrario, l'artiste ne sait pas non plus pourquoi il avait été encensé lors de son arrivée, et cela d'une manière excessive et inattendue. Il ne comprend désormais pas plus pourquoi une barrière s'est installée entre lui et la population. Certes, il y a eu le tableau de *La Belle Angèle* refusé, de même que la déconvenue de la fameuse *Lutte de Jacob avec l'ange*, seule toile qu'il a signée de son nom de Celtibère : « TRISTAN de Moscoso » et que le Recteur de Nizon a fermement refusée...

Deux refus émanant des milieux influents du commerce et de la religion, ce qui avait naturellement une incidence considérable, mais le peintre pressent qu'il y a autre chose derrière cet ostracisme. C'est par conséquent symboliquement placée de l'autre côté d'une barrière qu'une jeune femme le salue dans ce tableau intitulé *Bonjour Monsieur Gauguin*. En réaction à l'hostilité subie, Paul Gauguin a aussi peint une jeune fille bretonne plutôt enlaidie par un amer rictus. Elle semble littéralement « tirer une gueule pas possible » que le peintre a dû rencontrer, avec sur le visage un pli désabusé et méprisant. *Toujours la perception de la sensitive* qu'il prétendait ne plus être, mais qui l'atteignait. Le musée municipal de Pont-Aven en a fait une affiche pour une exposition. Ce tableau de déri-

sion a été reproduit sans prendre en compte sa raison d'être anecdotique. Fort de cette caution, un grand musée allemand a emboîté le pas.

Que peuvent ils penser des Bretonnes, là-bas ?

Comme surenchère, en 2003, le musée des beaux-arts de Pont-Aven titre son exposition « Kenavo Monsieur Gauguin » ! Pourquoi cet adieu, paradoxe ou nouvelle allusion inopportune pour un peintre que l'on a privé, sur ordre, de son musée.

Est ce l'idée de Monsieur Aillagon, Ministre de la Culture ? Ou seulement son feu vert ?

Nous n'avons, quant à nous, aucune envie d'enterrer Gauguin une seconde fois et de refermer la dalle sur son tombeau par cette année 2003 du centenaire de sa mort. C'est au contraire un renouveau et un regain d'intérêt pour l'œuvre et la vie de Paul Gauguin que devait mettre en exergue cette commémoration décevante par le contraste entre ses retombées économiques et l'absence de la réhabilitation pleine et entière de l'artiste, de la juste compréhension de l'homme dans ses contradictions, son génie et ses misères. De même le poids des atteintes morales et étatiques qui l'ont affecté depuis sa naissance, a été édulcoré ou délibérément occulté.

L'Eglise, cette année là, a joué le jeu d'une réhabilitation de Gauguin par des expositions et des conférences sur sa démarche christique par le Père Jean Marc, Recteur de Moëlan sur Mer

Cette année Gauguin devait constituer une nouvelle étape dans la survie artistique et spirituelle de Paul Gauguin, dans la découverte de la vérité historique irrémédiablement liée à l'homme, à l'artiste, à ses œuvres et à son destin tragique et merveilleux à la fois, hors du commun. Un homme ordinaire transmuté en génie par la force de son âme celte et de son rêve Inca. Le plomb de la matière transfiguré en or par l'alchimie du rêve humain ?

L'Année Gauguin, loin de se résumer à un « Kenavo », un au revoir folklorique, devait au contraire générer un réveil, une renaissance, s'apparenter à une réparation volontariste à l'égard de celui qui a été abandonné à l'époque par les représentants du commerce et de la religion qui ont prêté le flanc à l'into et au discrédit policier des ilotiers de service aux ordres de l'Etat politique. A défaut d'une repentance, c'est un véritable *acte de réparation* ainsi que le président du Sénat l'a déclaré, qu'il convient d'accomplir. Mais quand ? Et comment ?

Pour autant, il reste à accomplir ; ce qui est notre objectif.

Le Musée Paul Gauguin reprend et justifie donc le *Bonjour Monsieur Gauguin* pour augurer d'une ère nouvelle et remercie les organisateurs de l'exposition du Sénat d'avoir repris pour titre au palais du Luxembourg la formule que nous avons innovée il y a plus de treize ans, à Pont-Aven : « L'Aventure Gauguin ». Elle est effectivement ce qui définit le mieux son œuvre et sa vie.

L'« Aventure Gauguin » a entraîné dans son sillage toute la ville de Pont-Aven et l'écho en résonne encore sur le plan international. Il importe de préserver et de ne pas détruire, *même sur ordre*.

Le « Circle of Paul Gauguin and Vincent Van Gogh's friends » œuvre à la résurgence d'une nouvelle Ecole de Pont-Aven où tout pourra à nouveau être osé dans une continuité artistique, humaniste et tolérante.

Des milliers de peintres sont les fils spirituels de Gauguin. Certains se sont efforcés d'user de ce droit « de tout oser », dans son optique. Cette licence est allée très loin, trop loin même parfois, mais parmi ceux-ci, il en est quelques uns dont l'œuvre doit encore plus, dans la démarche que dans la facture, aux ferment d'abstraction de Gauguin

Le plus emblématique, certainement, et le plus atypique, sûrement, de ceux-ci est Pablo Picasso ; Je connais peu l'œuvre de ce peintre exceptionnel, mais je conçois son désarroi, son inquiétude de pragmatique ambitieux devant ce qu'il estimait à tort être l'échec de sa période bleue.

Que faut il peindre pour percer ?

Tous les peintres se sont posés cette question angoissante. Outre ses amis de la Bohême jusqu'au *Bateau Lavoir*, ce que l'on sait de cette période, que ce soit de Max Jacob, d'Apollinaire, de Khanweiler et quelques autres, je serais tenté de faire référence à trois facteurs moins apparents qui l'ont accompagné dans sa traversée du désert : Dans l'échoppe du marchand de tableaux de Gauguin, Ambroise Vollard, devenu son marchand avant même la mort de Gauguin, remplaçant ainsi le regretté Père Tanguy, Picasso a recueilli les échos de la terrible expérience vécue par son aîné, qui l'intriguait au plus haut point. Les parallèles qui se sont imposés successivement à lui, jusqu'à l'abstraction, sont fondateurs ainsi que le soutien affectif et dynamique de Fernande Olivier, une autre Bretonne. Un hasard révélateur qui s'ajoute à sa jeunesse en Galice, pays Celte. Est ce un parallèle, un remake de la rencontre à Bilbao des arrières grand-parents de Gauguin ? Est ce un parallèle, un remake de la rencontre à Bilbao des arrières grand-parents de Gauguin ?

Quoiqu'il en soit, il est acquis pour beaucoup que Picasso serait un fils spirituel de Gauguin, bien que la filiation, dans l'absolu, ne soit pas évidente.

Picasso a vécu cette période dans le doute et dans l'espérance comme Gauguin vingt ans avant. Si je le peux un jour, je serais curieux de savoir ce qu'il connaissait exactement de son aîné et le rôle que ce Celtibère avec lequel il avait de nombreux points communs, a joué dans la révolution qui s'est imposée à lui en offrant la possibilité « de tout oser ».

Vollard, qu'il visitait fréquemment, était à la fois réservé, critique et restrictif à son égard et se demandait ce que cet ambitieux qui tournait autour de lui pourrait apporter à la peinture en dehors des œuvres qu'il connaissait. Dans sa petite boutique, il pratiquait l'expectative du serpent face à la fixité hagarde

du regard d'aigle de son visiteur qui semblait chercher désespérément une proie, une vérité, une certitude. Où se cachaient elles ?

Il se demandait si ce singulier Picasso pouvait avoir une autre expression picturale et ouvrir la voie à l'abstraction novatrice avec la détermination d'un prophète. Serait-il le messie qu'il attendait, celui qui serait capable de poursuivre cette recherche jusqu'à l'extrême, de l'explorer, de l'extrapoler jusqu'à l'exagération inattendue, même jusqu'à l'absurde et d'interpeller le bourgeois par l'inconcevable, jusqu'à en faire un style, un langage, un Art ?

Et d'abord, globalement, faire tout le contraire de Gauguin dont Picasso était pourtant avide de détails tout en devant les conserver comme référence d'évaluation et de correctif, pour savoir entre autres, ce qu'il ne faudrait pas faire. Baliser, borner le chemin en se protégeant des abîmes...

Enfin, pour Vollard, apporter une autre touche à sa palette et par l'immodération de l'extrême, créer un autre faire-valoir pour ses stocks de figuratifs jusqu'à, pourquoi pas, les supplanter par le nouvel art, dans le concept de certaines sphères du snobisme, consécration suprême qui deviendrait la référence, le choix de l'Elite, le critère de différence et de supériorité de la Caste : celle de l'Intellectuel éclairé. Ils ont fait souche. Ils sont sous une autre forme les nouvelles Lumières dont ils se targuent sans même savoir qu'ils en avaient éteint la plupart des « survivantes » cent ans avant. Picasso a eu l'intelligence de comprendre le message, de l'assimiler et d'avoir les épaules pour l'imposer.

Cet « art », contemporain avant la lettre, est d'un tel impact révolutionnaire, cataclysmique, d'une telle fluidité décapante malgré sa brutalité, qu'il fait référence à un autre registre de fin du monde que celui de Jérôme Bosch ; Il annonce Guernica avant Guernica, dont la guerre de 14/18 et l'aboutissement de Versailles sont les prémisses.

Mais l'homme de la rue, celui qui vit au quotidien sa misère, morale ou matérielle, éprouve le besoin de l'embellir par le Beau, de partager le fantasme palpable où on ne se triture pas les méninges après une journée de travail et de dépendance pour décrypter le Tout et le rien, sans recourir pour autant à la manière des « pompiers classiques » à la Carolus Durand, que détestait Paul Gauguin.

Gauguin l'a dit et cela a fait école : « vous pouvez désormais tout oser ». En ce début de vingt et unième siècle, il est nécessaire et opportun de le redire aujourd'hui avec lui, de renouveler sans risque ce bail inhérent à la nature humaine pour au moins un siècle, pour d'autres émerveillements, d'autres conquêtes, et aussi d'autres égarements vers d'autres excès propres à l'homme errant en sa quête éternelle d'une Vérité pressentie jamais atteinte.

Nous n'avons rien à perdre.

Le primitif qui demeure en nous a besoin des stimuli et des flashes générateurs de l'art plastique. Qu'il soit figuratif ou abstrait, il faut qu'il participe à

l'enthousiasme, à la « raison de vivre » constitutifs d'un légitime Droit de l'Homme et que l'on puisse dans cette perspective tout oser à nouveau, retourner à des suggestions, à des variations impressionnistes comme celles de Monet ou celles de Cézanne et s'évader encore dans l'exotisme de Gauguin, de Van Gogh, de Rousseau et de beaucoup d'autres prophètes que l'on n'a pas compris et mal récompensés ou tout simplement dans des abstractions, des variations intellectuelles, figuratives.

Oui, bonjour, Monsieur Gauguin, il vous reste beaucoup à faire, parmi les plus grands et les meilleurs ; Vous n'avez pas, comme Pablo Picasso, de magnifiques musées financés, reconnus, mais cent ans après votre mort, des personnes qui vous ont compris se battent sans désespérer pour que vous ayez votre musée, un Bilbao breton, sur un site historique international, au *Pays de Gauguin*, bordant le fameux Bois d'Amour, chez notre compatriote Hersart de La Villemarqué, cet autre réprouvé... lui aussi indissociable de ton parcours initiatique et du devenir de la Bretagne.

... de l'Avenir, tout simplement.

CHAPITRE XI

« Malloz Ruz »

*La malédiction rouge naît de ces petits ruisseaux qui font les grandes rivières...
mais aussi les torrents qu'on ne peut endiguer !*

Les anathèmes qui ont frappé « les peintres maudits », Gauguin et Van Gogh, sont à la fois cause de leur mort et emblématiques d'une société qui accapare, qui méprise et qui détruit tout ce qu'elle ne peut utiliser et qui se fait sans elle.

De là pour Vincent, d'avoir été qualifié de « suicidé de la société », tout comme Paul peut l'être, à juste titre, de « suicidé de l'Etat français » ; Pour des raisons différentes, son frère en Art qui demeure son pendant indissociable. Maudit par qui ? Maudit pourquoi ? Pour Vincent Van Gogh, c'est une OPA sur la vacuité d'un fond de commerce, c'est à dire autour de son œuvre et de sa notoriété que plus personne ne pouvait défendre valablement après la mort de Théo Van Gogh, OPA qui s'est trouvé promue de ce fait par Paul Gachet, un intrigant opportuniste à qui l'on doit la plus extraordinaire escroquerie artistique du monde moderne.

Paul Gauguin, dont la famille comme lui-même ont été victimes d'un racisme d'Etat, pourrait on dire, s'est continuellement trouvé en butte à un ostracisme permanent. Il le subissait sans en saisir toujours l'origine

Dans ce contexte, les fonctionnaires se défoulaient facilement lorsqu'ils se croient investis d'une mission, même implicite, par leur hiérarchie.

Gauguin a été assassiné dans le cadre d'un blanc seing de ce type complétant des ordres précis. S'il n'est pas mort directement de la main de ses ennemis, s'accordant à leur manière « le droit de tout oser », ils l'ont acculé au suicide par un harcèlement convergent, de la plus impardonnable insistance.

Quoiqu'il en soit, la responsabilité de l'Etat français est totale.

Les gendarmes Charpillat, Etienne Guichenay, agent de perception, Pambrun, le brigadier Jean Pierre Claverie, ont tous été des acteurs de ce drame, relayés et orchestrés par les instructions du procureur Charlier, de l'Administrateur Picquenot, de Gallet, de

Saint-Brisson, du juge Horville, du gouverneur Edouard Petit, de son successeur Henri Cor, gouverneur par intérim et quelques autres, sans oublier les Martin, les Saltel, les Maître Grelot, les Vermeersch, etc

Ils étaient moins de soixante quatre comme à Outreau mais pas loin.

Chacun sa petite part du crime *sans conséquence apparente* et donc comme à l'instar du Conseil Supérieur de la Magistrature, l'Etat dirait encore aujourd'hui :

« *que chacun de ces responsables n'a commis aucune faute pouvant recevoir une qualification disciplinaire* ». L'erreur de Staline et de Hitler était d'avoir personnifié les crimes qu'ils commettaient. En France, qui personnifie l'abomination ?

Dans l'Affaire Gauguin, le Chef de mission André Salles a constaté l'Hallali et pourtant ne l'a pas consigné dans son rapport au Ministre des Colonies, pour des motifs de sujétion, mais l'a au contraire établi à charge contre Gauguin, pour les archives. L'aboutissement de ce complot a été celui d'une diffamation organisée, diligentée par l'utilisation intentionnelle et consciente de Claverie, d'un faux en écritures publiques.

Gauguin, ne soupçonnant pas une telle ignominie, s'est trouvé dans une nasse dont il n'a pu sortir.

La forfaiture de la hiérarchie a pris toute son ampleur lorsqu'elle s'est aggravée en donnant illégalement à Claverie tous les pouvoirs : ceux du ministère public dans l'accusation de la procédure dont il est lui-même à l'origine, le pouvoir d'officier ministériel procédant à l'inventaire des biens de sa victime après son décès. Constitué gardien de ceux-ci puis commissaire priseur, il les bradera en les ridiculisant par des commentaires qui sont autant de propagandes de dénigrement officiel anti-Gauguin et de racisme : le « *Village breton sous la neige* » sera présenté entre autres, avec la complicité de Maître Grelot, à l'envers sous le titre « *Les chutes du Niagara* » ! Toujours l'humour français, corollaire de la recherche de l'hilarité et de la complicité des imbéciles.

Il sera acheté par le dévoué Victor Segalen pour sept francs.

Claverie est un criminel, sûr de l'impunité que lui conférerait la carte blanche, véritable baguette magique du Doigt du dieu français, Jacobin Suprême plus fort que les dieux polynésiens. L'Etat français s'attribuait droit de vie et de mort sur les indigènes que Gauguin avaient défendus jusqu'à la mort comme sa grand-mère Flora TRISTAN avait défendu soixante ans plus tôt la Cause des femmes et le Droit des ouvriers.

... « *Un juge bandit aux ordres du gouvernement* » a résumé Gauguin.

La Justice Immanente s'est mise en marche comme une tornade, celle des hommes et celle de Dieu. La rumeur a couru à Tahiti et à Paris, d'un empoisonnement.

Le Gouverneur Petit, pour ne remonter qu'à lui, a été rappelé au Tribunal de Dieu selon la règle, « moins d'un an après » la mort de Gauguin par une maladie subite impliquant un départ précipité vers la métropole jusqu'à laquelle il ne parviendra pas : Il est mort sur le parcours en Australie et pris de remords, sauvera quand même le manuscrit d'« *Avant et Après* ».

L'Administrateur Picquenot, des Marquises, lui avait demandé avant son départ le rappel et le désaveu du brigadier Claverie pour sa forfaiture à l'égard de Gauguin. Ceci

à l'appui d'une enquête établissant, par euphémisme, « *que les faits signalés par Gauguin étaient en partie exacts* ». Claverie a été déplacé, mais après la mort du Gouverneur, il a été réintégré à Atuona par son successeur, Henri Cor, confirmant par ce choix que la responsabilité de l'élimination de Gauguin était bien du fait d'ordres homologués par Paris. Il a été « promotionné » au grade de Maréchal des Logis ! et en parallèle, le juge Fabrice Burgaud, le salaire s'est vu, après la catastrophe d'Outreau, augmenté de 10 %.

Picquenot, malgré sa part de responsabilité, s'est élevé immédiatement contre cette réintégration révoltante « *faisant appel à la Haute Justice* », mettant même en balance ses droits à une mise à la retraite si sa légitime requête n'était pas prise en considération. Cette prise de position peu courante, à la fois noble et énergique, quoique tardive, met en lumière l'ampleur de la forfaiture et du complot contre Gauguin. Le nouveau gouverneur, dans le cadre de ces ordres et à l'appui du procureur, l'a invité « *à rester dans la limite des attributions qui sont les vôtres dans l'Administration locale... Vous devez être aujourd'hui complètement étranger aux affaires de cet archipel... Je demanderai par le prochain courrier votre mise à la retraite* » etc... d'un classicisme accablant !

Cette mise à la retraite, consigne par là la responsabilité globale de ces services et la forfaiture historique de l'Etat français contre Gauguin.

Le gendarme Charpillat, lui, lorsqu'il fut en retraite, qualifiait Gauguin « *d'homme extraordinaire comme il n'en avait pas encore soupçonné* ». (sic). Il n'est plus question de lui infliger des amendes, un procès verbal, des rapports dénonciateurs ou même de saisir et de mettre en vente les biens du peintre parce qu'il refusait de payer des impôts inutiles et sans contrepartie de services surchargeant les indigènes qu'il défend et dont il ne veut pas se désolidariser, mais bien de « *Maître Paul Gauguin, un voyant... etc* », pour lequel il éprouve désormais le plus grand respect.

Pourquoi avant qu'ils ne reviennent à la vie civile, dresse-t-on des hommes qui se révèlent honnêtes, pour en faire de dangereux prédateurs dont les actes « en toute légalité » conduisent au nom de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité et du Peuple français, des citoyens à devenir des tortionnaires en puissance. C'est cela le crime de la France.

Quant à Claverie, qui a « fini Gauguin », il a fait aussi son mea culpa et a eu droit, lors de sa retraite, à un bureau de tabac à Montgaillard. Il vouait alors à Gauguin un véritable culte « *montrant religieusement aux visiteurs, selon Bernard Villaret, une petite vitrine renfermant des bois sculptés par celui qu'il avait persécuté et qui était devenu son idole* » ! Il y a certainement eu des SS qui ont conservé des « souvenirs » attendris, tels des portefeuilles fabriqués avec la peau de leurs victimes et qui ont bénéficié d'une rédemption qui ne semble pas avoir touché Papon, ni Chirac.

A cet égard, les missionnaires de l'Archipel, dont Monseigneur Martin, « l'Evêque Paillard » au comportement coupable envers l'Eglise, l'humanité et le génie de Paul Gauguin, a accaparé comme Claverie de nombreux documents, en brûlant certains, avant le « passage » de ce concurrent. L'étroite collaboration et l'identité de vues qu'ils entre-

tenaient auparavant s'est muée en opposition, à part l'enterrement confidentiel qu'ils ont organisé en catimini cinq heures avant l'heure fixée, c'est à dire sans les amis de Gauguin et le Pasteur Vernier qui avait souhaité un enterrement civil, pour respecter les volontés de Paul Gauguin.

Devant l'ampleur du scandale, des rapports officiels précisaient peu de temps après, que la Congrégation s'était « *uniquement préoccupée de l'accaparement des richesses temporelles, sous prétexte d'éducation, de moralisation, et de francisation...* », constat assassin entre frères désormais ennemis, annonçant le prochain drame de 1905.

A cette occasion, au nom de la fameuse loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les tourmenteurs de Gauguin étaient chassés de leurs propriétés confisquées par un Etat totalitaire qu'ils avaient soutenu, comme celles des Templiers avant l'exécution du Grand Maître Jacques de Molay.

Cent ans plus tard, ce sont ces mêmes jacobins, ex complices et meneurs de jeu, qui sont sur la sellette, mortellement mis en joue par les banlieues puis par les étudiants enfin réveillés par un faux problème parmi cent autres et le peuple qui aimerait y croire et donner l'impression qu'il est encore le « peuple souverain », capable de mener ses assassins à l'échafaud, comme on le lui fait croire.

Le CPE, devenu le paravent des failles majeures de tout le système étatique, en a été le révélateur, l'expression, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Les révolutions bretonnes ne sont pas sanguinaires, mais porteuses, elles, de renouveau et d'espoir, si elles ne sont pas accaparées et captées sur le parcours par des spassassins.

C'est la raison pour laquelle Rennes et Nantes ont poursuivi leur action après l'annulation du CPE et que des jeunes gens de Nantes accompagnés de camarades de Rennes ont pris et occupé symboliquement le Château des Ducs, d'Anne de Bretagne, avec le Gwenn-ha-du, repère emblématique imposé au cœur de la capitale et au sein même des murs confisqués. Skol Veur a apporté son concours historique.

C'était cela leur message, car pour la Bretagne, la véritable « égalité des chances », c'est la Bretagne Libre.

CHAPITRE XII

L'Immanence du Christ Rouge

Les étonnantes convergences d'une malédiction

Le Christ Jaune, Le Christ Vert, Autoportrait au Christ Jaune et le Christ au Jardin des Oliviers... Ces quatre œuvres à elles seules illustrent la fascination de Paul Gauguin pour le messie crucifié, sa quête christique et son identification aux courants religieux traversant les milieux artistiques de son époque. Sans être pour autant catholique pratiquant, le peintre est sensible au drame emblématique de la vie de Jésus. Dans sa propre détresse, il s'identifie plusieurs fois au Christ dans le jardin des oliviers. *C'est mon portrait que j'ai fait là, déclare-t'il... Cela veut représenter aussi l'écrasement d'un idéal, une douleur aussi divine qu'humaine, Jésus abandonné de tous, ses disciples le quittant, un cadre aussi triste que son âme.*

Plus tard, en 1896, Paul Gauguin s'identifie une nouvelle fois à cette victime expiatoire de la trahison des hommes. Il peint alors un *Autoportrait près du Golgotha* ne laissant aucun doute sur son état d'esprit. Le peintre porte une grande balafre sur la joue gauche. Cette blessure de la chair exprime aussi et surtout une profonde blessure de l'âme.

Cet *Autoportrait près du Golgotha* pourrait s'intituler le *Christ aux Outrages...* Car c'est comme tel qu'il doit être vu et interprété. Pour preuve, cet autre « Autoportrait », le dernier, peint en 1903, est d'un réalisme poignant. Son ami Ky Dong l'avait commencé, Paul Gauguin, qui se sait menacé, le termine avant de mourir. Il incarne honnêtement sur sa toile d'une manière tragique et objective les ravages du temps et puise une ultime fois dans cette ancienne énergie qui s'en va chaque jour, la volonté d'achever cette œuvre, malgré les graves atteintes psychologiques, morales, et matérielles de l'Administration française qui le harcèle par tout moyen,

Perdu aux antipodes de la Bretagne, en Polynésie septentrionale au dixième degré de latitude, au niveau exact du Pérou de son enfance, où il était venu, étape par étape, chercher un paradis disparu, Paul Gauguin fait don de cette toile à son ami Ky Dong, le nationaliste annamite déporté par la France à Hiva Hoa et qui conservera fraternellement la mémoire du Breton Gauguin

Le Christ Rouge manque. Mais il semble qu'il ait été réservé par tout un faisceau de convergences pour se cristalliser lors du centenaire de sa mort, comme le rappelle la confirmation, le remake qui ont marqué cette tragédie.

Ce Christ Rouge reste à peindre, à Pont-Aven, creuset de la résurgence de sa réhabilitation. Tout comme sa vie, éclairée du soleil de la Celtie, reste à écrire pour révéler l'authenticité complète du parcours du vrai Gauguin ; par un ouvrage qui dans des conditions normales aurait été édité à l'occasion de l'Année Gauguin. Mais aussi par une toile symbolique du Christ Rouge qui ne cesse de m'obséder et vers laquelle tout converge. Dans les combats incessants que j'ai dû mener, la tension a été si forte que je n'ai pas eu une minute de recul et de sérénité pour reprendre les pinceaux abandonnés sur la palette de ma jeunesse.

Le thème dévolu à ces nouvelles toiles sera donc celui du *Christ Rouge* en une série de variantes et variations chromatiques pour plusieurs raisons évoquées dans ces pages. C'est une œuvre qui s'est inscrite au plus profond de moi, inspirée insidieusement par nos ennemis et ceux de Gauguin. Ils l'ont esquissée, dessinée, gravée, jour après jour, crime après crime dans notre quotidien et mon subconscient pour saper, pour détruire la réalisation du Musée Paul Gauguin.

Le Christ, par cette voie détournée s'impose et revient en ma mémoire avec obstination comme la résonance et l'illustration de son effigie que j'ai pourtant refusé d'incarner par respect, il y a plus de cinquante ans, dans une création photographique de notre ami Marc Benoît.

J'ai connu Marc Benoît et son épouse un septième jour de jeûne. Celui-ci, premier opérateur des Studios Harcourt, me demande de poser pour des photographies du Christ, ce qui ne m'intéresse pas du tout, mais je connais le sérieux de l'Institution. Rendez-vous est quand même pris pour le surlendemain, un dimanche, au studio, où son épouse règle les éclairages.

Marc Benoît trouve que les épreuves sont bonnes. Il me demande plus tard l'autorisation pour le Studio de les éditer en grand format dans le cadre de l'Année Sainte, proposition que je décline car j'ai d'autres projets que de personifier le Christ, ce qui de plus me paraissait déplacé et d'une extrême prétention, « l'extrême ressemblance » n'y étant pour rien.

Ma perplexité est semblable au respect christique de la plupart des peintres du dix-neuvième siècle. Mes amis persistent à vouloir me convaincre, pendant plus d'un an, réunissant à mon insu de hauts patronages ecclésiastiques :

Monseigneur Roncalli, Nonce Apostolique à Paris, connu de Marc Benoît et futur Jean XXIII qui est « l'interprète » auprès de Sa Sainteté Pie XII, Monseigneur Feltin, Archevêque de Paris qui écrit une des présentations autographes de l'ouvrage :

Présenter Jésus dormant dans la barque, trahi par Judas, mourant au Calvaire et demeurant au cours des siècles Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie, ne peut que laisser une impression chrétienne et réconfortante à celui qui s'arrêtera quelques instants devant ces figures du Christ.

L'écrivain Henri de Montherlant est aussi mis à contribution, dans une autre préface autographe laïque qui ne me convainc pas non plus :

Si entêté que l'on soit de l'antiquité gréco-latine, le drame du Calvaire a une résonance autrement plus étendue que celui de Prométhée et celui de Socrate. A cette personnalité si fascinante du Christ il est donné ici une incarnation dont c'est beaucoup que dire qu'elle n'est pas au-dessous de son modèle.

Tout cela prend des proportions qui me dépassent et commencent à m'agacer d'autant que des « exemplaires de présentation », numérotés, sont adressés à ces personnalités, dont le numéro 2 au Président de la République, ce qui, bien qu'heureusement anonyme, m'excède particulièrement.

Je persiste d'autant plus dans mon refus, ce que nos amis ne comprennent pas du tout. J'étais navré de la déception que je leur causais ainsi, en ne donnant pas suite à leur projet qui leur paraissait tout à fait normal et sans conséquences. L'Art m'intéresse au plus haut point, mais pas sous cette forme. Je viens d'atteindre ma majorité et j'attends impatientement de créer mon entreprise de décoration et de bâtiment, à défaut d'une autre voie, techniquement impossible pour le moment, une fois libéré des obligations militaires que je n'ai qu'à l'égard de la Bretagne.

On a raison de dire que les voies de Dieu sont impénétrables car les développements du destin sont souvent totalement inattendus.

Conscient de causer à nos amis un certain tort et frappé par l'indigence des matériels pédagogiques des services de l'Education Nationale, rue d'Ulm, où je m'étais rendu pour évaluer ce que la France pouvait proposer à nos enfants, une idée logique m'est venue : proposer une série de films scientifiques d'histoire en couleur, réalisés sous microscope, avec la compétence de Marc Benoît Par amitié, il accepte cette forme de compensation, même s'il ne s'agit pas pour lui d'une affaire d'argent.

J'avais sympathisé avec un Breton de Belle île, Monsieur Danigaud, un directeur, gardien de ce temple désert de la rue d'Ulm, que j'avais dépanné par un matériel pour une conférence. Grâce à son entremise, nous avons obtenu une importante commande de diapositives scientifiques.

Ces prises de vue ont été réalisées avec un microscope loué, rue des écoles, à une personne de la famille de Mathurin Meheu. A la suite de ces collections

qui ont été très appréciées, des photographies de mobilier antique nous ont été demandées par le directeur et même la maquette d'une revue pour l'Education Nationale. Ces premiers documents jugés « remarquables » et qui l'étaient en effet, serviront à préparer la première grande exposition d'art celtique nouvelle manière présentée à Paris. Cette reconnaissance de la civilisation celtique, dans un milieu depuis toujours hostile, voire à l'accès interdit, a été liée fortuitement à l'image du Christ dans un cheminement absolument imprévisible et étonnant.

C'est pourtant par cette filiation que l'Etat français et ses mercenaires ont attaché à « L'homme rouge » man rot, que l'on n'a pas craint de faire aller par inversion jusqu'à Rotman, du nom du cinéaste qui les obsédait doublement pour avoir mis au jour publiquement les effroyables atrocités commises en Algérie, notamment par le tortionnaire Aussaresses. Prétexte et enchaînements de nos détracteurs pour faire de nous des « Juifs Allemands », étiquette facile qui, hélas fausse, nous a été ainsi imposée depuis sept ans, à Pont Aven, par tous les services administratifs et policiers, au mépris de la réalité mais que les flagellants jacobins nous ont attribuée pour nous faire porter tout le poids de la croix du Musée Paul Gauguin, faite d'entraves systématiques, d'obstructions organisées et des pires avanies.

Dans ce panthéon de l'infamie et de l'humour de « l'administratif » français, leur nom est à jamais inscrit à l'encre rouge, ce sang du Christ transmué qui n'en finit pas de couler sur la toile blanche dont ils voulaient faire un linceul pour Gauguin, celui du fameux « Kenavo Monsieur Gauguin », le by by de circonstance, « le Rideau » prémonitoire que l'on peut rencontrer un peu plus loin dans ces pages que l'on ferme sur le peintre, le musée et nous mêmes. « *Circulez, il n'y a rien d'autre à voir* »... Les fonctionnaires, clones des Charpillat, Guichenay, Claverie, Charlier, Gallet, de Saint Brisson, Picquenot, Petit, Martin, Salles, Cor et les autres qui ont démoli pierre par pierre et crucifié Gauguin, sur ordre, étaient tous là, en 2003, prônant ce fameux « Kenavo, Monsieur Gauguin » en espérant, malgré nous, en finir avec lui. Pourtant ce n'était pas « *kenavo Monsieur Gauguin* » qui aurait dû être de mise en cette Année Gauguin, mais plutôt « *Demat Monsieur Gauguin* », à l'instar du respect manifesté au révolutionnaire Gustave Courbet, exprimé par sa toile « *Bonjour, Monsieur Courbet* ». Gauguin, déjà à l'époque, trahi à Pont-Aven, avait eu besoin de cette reconnaissance.

Cent ans après son assassinat, ils sont tous là dans la même dépendance, célébrant, de Paris à Tahiti, de Paris à Pont-Aven, de Pont Aven à Tahiti, l'hallali, les mêmes ententes, les mêmes exclusions, le même racisme.

Au terme de cent ans, l'Année Gauguin que l'on n'a pu occulter comme les cinquantenaires de sa naissance et de sa mort, n'a pas vu la pleine et entière

re réhabilitation de l'artiste. Les « retombées commerciales » attendues ont bien été au rendez-vous, pas les vérités essentielles concernant Paul Gauguin.

Le Christ Rouge, cette œuvre virtuelle s'impose elle-même à tous égards, aujourd'hui. Exorcise-t-elle le mal dont nous avons souffert tout comme Paul Gauguin ou le réverbère-t-elle simplement ? Faut-il y voir la fameuse malédiction du « peintre maudit », le règlement de compte d'un Paul Gauguin, symbole mythique d'une expression humaine incomprise et sacrifiée par un totalitarisme ? Je crois en sa résurrection immanente par notre combat et celle de la vérité intrinsèque de tous les proscrits et des peuples en déshérence qu'il défendait.

Au bout de son fantasme tahitien, Gauguin, le réprouvé, n'avait peut-être pas terminé son périple.

La poursuite de son rêve Inca aux Marquises et la vanité du Droit face à l'occupation armée de prédateurs sans scrupules, lui a fait envisager de partir en Espagne.

Rêvait-il de rejoindre là-bas une autre Bretagne mythique qui ne lui refuserait pas son origine secrète des TRISTAN du clan des Moscoso ?

Mais le gouvernement français n'a pas lâché sa proie. Il fallait éliminer, « finir » Gauguin selon la formule « finis le ! finis le ! » que la France entière a vue et entendue à la télévision : ordre en direct, formel dans la mouvance de « l'implicite » de la Raison d'Etat, pour l'exécution de Kelcal, un autre Machoro. Gauguin, dont la notoriété était déjà établie, ne devait être physiquement porteur d'aucun message hors de Tahiti. Par son désir de retour en Espagne, il voulait en fait renouer avec la Celtie de ses autres origines, donner un sens et une dimension de plus à une légende succédant à une autre. Cela lui était interdit.

Et pourtant, cet espoir de retour aux sources, nous le partageons tous de la naissance à l'heure de notre mort, nous pouvons en témoigner comme Gauguin.

Retour à ses Sources Celtes ? Au pays où ses arrière-grands-parents s'étaient connus, lui, Tristan, un celtibère, noble d'une grande famille aragonaise, elle, une émigrée bretonne ?

A quel point avait-il été frappé par l'évidence et le foisonnement des noms de lieux celtes du Cap Finisterrae en la Galice, jusqu'au Cap Breton et de Guernica, proche de Bilbao où l'Aventure Gauguin est née de cette histoire d'amour ?

Nos origines se sont déjà croisées, là aussi, dans ce creuset celte, mythique, de Guernica, fondé par la deuxième vague des Goarn et des Guern, qui pensait s'être fixé leur clan. Ce nouvel havre, qui devait devenir aussi le sanctuaire sacré des Basques et de leur chêne tutélaire, a été écrasé sous les bombes des nazis, il y a soixante dix ans.

Quelle coïncidence triangulaire !

Gauguin s'est-il posé la question de l'origine de ces noms de lieux tel Britana du finisterrae ou de ceux du Léon, la province sœur de l'autre pays léonard breton de mes propres ancêtres ?

S'est-il interrogé sur la présence des croix celtiques qui jalonnent ces contrées du nord et sur l'interpénétration des territoires basques dont les mêmes signes, le Triskell à trois branches et le Pevarskel à quatre branches qui ornent les portes de leurs demeures et de nos lits clos ? Ces signes, symboles de la culture celte ont fortement marqué l'âme de Paul Gauguin tout comme ce chiffre trois qui rythme la composition de nombre de ses œuvres. Incroyablement c'est par ce signe que j'ai remarqué Gauguin parmi les peintres dont je reproduisais les œuvres.

Nous voilà, en sa quête ultime, dans la chaîne fragile de la vie, de l'espoir, de sa continuité même, dans les méandres hasardeux du totalitarisme et de la mort, qu'on lui souhaite et qu'on lui prépare en entente comme à Pont-Aven.

Oui, l'aspiration à ce retour aux sources de Bilbao et de Guernica aurait certainement été riche en réminiscences et aurait bouclé le cycle de cette fabuleuse saga de cent ans, une bulle dans l'azur du monde, pour promulguer d'autres futurs...

Ces futurs n'ont pas eu lieu, mais n'ont pas été perdus. Le tableau du « Village Breton sous la neige » que Gauguin a laissé sur son chevalet pour porter témoignage était là pour nous dire d'une manière fulgurante parmi le fatras des pistes et des messages expurgés par des mains impies, que la vérité avait été atteinte là, que la Bretagne avait bien été le creuset absolu et que l'Inca, l'oïseau de Paradis, en avait gardé le souvenir ultime.

Dans le domaine de l'irrationnel et des voies impénétrables, c'est à Moëlan sur Mer, distante de Pont-Aven de quelques kilomètres comme l'est Guernica de Bilbao, que l'on doit trois hommages constructifs et des plus engagés en faveur de Gauguin, à l'occasion de l'Année Gauguin, par une commune apparemment non prédestinée :

* L'officialisation de l'appellation « Pays de Gauguin » par l'Office de Tourisme que les communes limitrophes ont dû adopter.

* La création du Musée Paul Gauguin et de deux projets d'exposition par des membres de la famille Le Goarnig qui compte trois peintres, un sculpteur et les six premiers « Citoyens Européens de Nationalité Bretonne » qui vont faire l'objet d'une composition monumentale les représentant, enfants, érigée l'an prochain, place de Lindenfeld, à Moëlan sur Mer. Ainsi le souhaitait l'ancien maire, Monsieur le Bourhis, avant l'interdiction du Ministre des Affaires Européennes, le raciste Lamassoure, es qualité, poursuivi à l'époque pour ce motif à la Cour de Justice de la République.

* L'extraordinaire démarche de réhabilitation et de compréhension du Père Jean Marc, Recteur de Moëlan sur mer en faveur de Gauguin, par des expositions et la diffusion d'une plaquette objective et remarquable. Cette mise en lumière, par cette analyse, est certainement un des actes les plus importants de l'Année Gauguin.

*

Au terme de cette saga, il subsiste un devoir de mémoire, symboliquement représenté par trois animaux mythiques qui veillent à l'entrée de trois musées emblématiques de la difficulté de vivre et de créer en Breton et en Celte, repères vigilants :

* Le chien monumental Pupy devant le Musée Guggenheim à Bilbao,

* L'Hermine en Majesté de plus de vingt mètres de long, à l'entrée du Musée Paul Gauguin à Pont Aven, dont les autorités françaises en Bretagne tentent d'interdire la finition de la tête,

* Et le fameux Balloon Dog, l'autre chien rouge de Gauguin, devant le Palazzo Grassi, chien de garde du Gwenn-ha-du devant le Palazzo Grassi de François Pinault à Venise.

Deuxième partie

L'Aventure du Peuple breton

*Celui qui n'appliquera pas de
nouveaux remèdes doit s'attendre
à de nouveaux maux, car le temps
est le plus grand des innovateurs*
Francis Bacon

*Mieux vaut allumer
une chandelle que de
maudire l'obscurité.*
Anonyme,
victime des jacobins

*Il n'y a qu'un patron, le client.
Il peut licencier tout le personnel
depuis le directeur jusqu'à l'employé
tout simplement en allant dépenser
son argent ailleurs.* Sam Walton

appris que c'est mon grand père qui l'avait fait réaliser, spécialement. Ce n'est qu'en 1955, à Plourin, où il était né, que j'ai constaté que c'était la reproduction exacte du Celte du monument aux morts près duquel s'élevait une petite pyramide de porphyre, semble-t-il, de un mètre cinquante de haut, tronquée, en pointe de diamant, posée sur quatre boules, dont je n'ai pas réussi à découvrir l'origine ni le sens malgré mes recherches.

Elle a disparu depuis, sans que personne, du Recteur, des voisins ou des commerçants ne puissent dire en quelle circonstance, ni quelle était son origine. Cela n'avait peut-être aucun rapport avec ma démarche, qui m'a donné l'impression de gêner tout le monde, mais sur le plan breton, semblait être une énigme à résoudre. D'autant que ceci n'avait pu se faire sans la main de la DDE, même si cela était sans rapport, mais sur quel ordre ?

Au fil des ans et des possibilités, je suis venu plusieurs fois avec mon frère sur les villages où ont vécu nos arrière-grands parents, avant de devoir partir de cette vallée du Queffleut où existaient plus de trente moulins. Le menhir au milieu de la rue en plein centre de ville n'avait pas encore été déplacé.

Naturellement les lectures sur toute matière et tout sujet se rapportant à la Bretagne ont accompagné la quête de mes jeunes années. Celle-ci était insatiable, traquant le renseignement, recherchant les recoupements, marchant comme un aveugle vers la lumière, recherchant la connaissance, l'origine, la compréhension et espérant maîtriser la langue que l'on ne m'avait pas apprise.

Soixante dix ans après, je cherche encore et j'aimerais connaître l'historique de ces moulins à papier qui pour une bonne quinzaine d'entre eux appartenaient à la famille Huet, de nos ascendants, dont notre arrière-grand-mère et à ses diverses branches ; Pourquoi et par quels moyens, ces entreprises familiales, comptant plus de deux cent personnes travaillant en étroite collaboration avec leurs employés, également associés, et pour la plupart membres du même cercle familial, ont été exilées et déportées au bénéfice d'une seule usine érigée à l'emplacement de ces moulins rasés, les remplaçant. Un notable proche du gouvernement, membre de la Chambre de Commerce de Morlaix, en devenait le grand maître. Dans quel but ?

Ce mystère apparemment atypique m'intrigue, sans qu'une réponse satisfaisante m'ait été apportée. Il ne peut s'agir uniquement d'une spoliation économique. La seule explication crédible semble avoir été la main-mise sur cette vallée, dans la crainte que ces moulins produisent du papier pouvant servir à la fabrication de billets de banque. Cela me paraît étonnant mais quand on connaît toutes les motivations tordues de l'Etat en Bretagne, et la hantise des monopoles, il ne faut s'étonner de rien. D'autant que vingt ans plus tard, à l'occasion d'un nouveau changement politique, le notable a dû abandonner ses fabrications et que l'usine, à la fin du siècle, était elle-même en ruines.

La famille Huet, très nombreuse, a éclaté dans toutes les directions comme les Goarn, et leur branche dérivée, les Guern. Ces familles, composées surtout de techniciens, aux solides connaissances mécaniques, ont « émigré » par la force des choses,

dans toute la Bretagne, en Normandie et dans la région parisienne. C'est ainsi que mon grand-père, avant de devenir spécialiste de la firme de Dion-Bouton, a participé à l'invention de son beau-frère, Henri Meudec, inventeur de la fameuse « pâte Fix », dont la grande tenue mécanique des rouleaux, connue de tous les anciens imprimeurs, est à l'origine des tirages à grande vitesse. Cette invention confère, avec celle du Breton Jan Brito, de Pipriac, contemporain de Gutenberg, mais exploitant à Bruges, un rôle prépondérant dans l'invention de l'imprimerie en Europe à deux époques clés de notre histoire.

J'ai jusqu'à présent vainement recherché l'origine de l'ascendance de Juliette Huet, compagne de Paul Gauguin, au carrefour le plus important de sa vie, de sa réussite professionnelle et relationnelle, au moment où il est devenu le chef de file des symbolistes. A quel niveau était elle apparentée aux Huet du Queffleut ? Où à une autre branche ? Nous pourrions nous poser la même question au sujet de la célèbre Jacqueline Huet, probablement plus facile à résoudre.

J'ai pris conscience, alors, instinctivement, par ces cheminements difficiles, de l'humiliation de nombreuses familles bretonnes, chassées de leur patrie, victimes d'une grande misère passée et d'une grande injustice qui me ramenait particulièrement à mon grand-père qui avait dû travailler dès l'âge de douze ans. Ce sentiment, c'est celui qui mine les êtres, soulève et met en marche un jour les peuples qui n'ont pas connu eux-mêmes la grande misère morale de leurs ancêtres mais la ressentent intensément comme une souffrance personnelle nécessitant une réparation au travers d'un appel impérieux. Je réalise aujourd'hui que ce terrible sentiment, plus que jamais, va mettre en mouvement des millions, des centaines de millions d'hommes dans une marche fantastique comme l'Europe en verra venir vers elle tout au long des prochaines décennies.

Pour ma part, j'ai eu l'impression que mon pays et mes compatriotes avaient extrêmement souffert et que je n'avais pas le droit d'y être indifférent. Insensiblement, cette perception allait tracer tout le programme de mon existence et celui de la nombreuse famille qu'à mon tour j'ai entrepris de fonder lorsque j'ai rencontré la femme qui a partagé et accompagné mon parcours initiatique en avançant sur le même chemin. Notre espoir commun de fonder une famille qui compterait douze enfants a été le ferment d'un renouveau qui nous a soutenus dans la réalisation de nos rêves et dans la poursuite de notre quête, sans jamais renoncer.

Pas plus que je n'avais eu vocation pour devenir ingénieur électromécanicien, considéré comme le bagage minimum nécessaire au costard que l'on m'avait taillé, je ne me sentais aucune aptitude pour le compléter par des compétences radio-électriques de haut niveau, susceptibles d'embrasser, domestiquer, le monde de la télévision naissante.

La guerre, les bouleversements successifs m'ont libéré de ces obligations professionnelles programmées, sans heurter mon entourage, sinon sans décevoir des êtres d'exception qui avaient eu raison dans tous leurs jugements, dans tous leurs choix, dans toutes leurs prévisions, bien qu'ils aient eu l'audace de privilégier la justice et l'honnêteté, ne commettant qu'une seule erreur au programme : le fantôme de la transmission, mirage qui menace l'humanité et dont on devrait pouvoir se soigner dès l'école.

J'étais mûr à mon tour pour me laisser prendre à ce leurre, à ma manière, parce que les Etats qui ne servent à rien n'ont pas compris ni enseigné, ce qui est plus grave, que les peuples qui se sentent menacés ont beaucoup d'enfants et que tous les peuples se sentent à juste titre menacés... d'où une progression exponentielle de deux à six milliards d'individus dans l'espace d'un siècle environ, et bientôt dix milliard d'êtres tous menacés qui ne cesseront de l'être. ; Ce qui, pourtant, dans l'éternité, n'est même pas un milliardième de seconde, tandis que les menaces, barbarie aidant, ne cessent de s'intensifier.

L'exponentiel fait partie du karma tragique de l'humanité.

Ceci n'est pas une autobiographie, mais le constat que l'on ne peut pas occulter, même dans les meilleures conditions, les aspirations légitimes des droits de l'homme et ceux, élémentaires, de l'individu, qu'exprime le nationalisme des minorités face à l'impérialisme arrogant, dominateur et totalitaire.

C'est pour cela que les Etats totalitaires impérialistes comme la France s'attaquent hypocritement au nationalisme en général, sans préciser que ce sentiment, chez les minorités n'a pas pour but d'envahir le voisin ou de dominer qui que ce soit, mais de se défendre de la main-mise des impérialistes de tout poil, que ce soit dans les domaines culturels ou économiques, sans parler bien sûr de l'occupation pure et simple et cela c'est la hantise de leur fonds de commerce.

C'est la raison pour laquelle la propagande française taxait les exactions serbes de nationalistes, afin que l'on comprenne combien un tel comportement était condamnable, alors qu'ils agissaient en impérialistes, massacrant comme à Sebreniska des populations, grâce à l'abandon, sur ordre, du général français Morillon. Toujours de la haute diplomatie bien ficelée et qui bien présentée, porte ce genre « d'actes humanitaires » à notre crédit.

Mon grand-père, que je qualifierais de déporté économique, ne m'entretenait pas de tous les sujets dont il aurait pu me parler. Il l'a fait plus tard. Il voulait protéger ceux en qui il fondait des espoirs déraisonnables, voulant oublier qu'il avait beaucoup souffert. Mon père et ma mère partageaient ce sentiment et la réussite qui en était l'excuse m'a interpellé. J'ai eu l'impression que cela était trop beau et trop facile.

J'ai donc vécu ainsi dans une aisance relative, riche de l'enseignement cinématographique de la culture du cinéma américain extrêmement présent, moral et formateur, en dépit de ses détracteurs, générant un réveil des consciences et des mentalités qui donnaient naissance à des esprits rebelles, en tout état de cause éloignés de toute hypocrisie. Cette école du devoir, du sacrifice et de la révolte inflexible face à l'injustice a rejoint le concept de notre civilisation bretonne.

Malgré un avenir technique et commercial tout tracé, j'étais devenu soudain, parmi ma parentèle, un « tiers-mondiste », apolitique, avant d'être plus tard un émigré, ce que néanmoins gardé l'empreinte de cette société américaine dans ce qu'elle avait de dynamique. Henri Ford dont on avait placardé le poster grandeur nature sur la porte de mon cabinet de toilettes, était là pour me le rappeler. Bien que trop présent, il m'enthousias-

En revanche, je regrette profondément que les américains, depuis qu'ils s'estiment officiellement les gendarmes du monde, aient perdu leur âme, s'autorisant de plus des excès et illégalités dont la France a donné de funestes exemples.

Dans cet abandon, ils ont non seulement contracté l'indifférence, l'isolement et l'arrogance, mais aussi perdu la générosité et le panache qui les distinguaient parmi les meilleurs.

A cette époque, la Nouvelle Orléans aurait été ravitaillée et sauvegardée en quarante huit heures, les sinistres du Cachemire l'auraient été par une noria d'hélicoptères américains ou, pourquoi pas, russes. Aujourd'hui, on a l'impression que le monde dépend d'une incurie calquée sur le modèle français, ce qui donne à penser que la seule leçon que l'humanité ait retenue et appliquée, consiste à jouer de la communication valorisante sans autres préoccupations ; la cavalerie, au moment crucial n'arrive plus.

Pas de dispositions, nulle efficacité, rien à la Nouvelle Orléans, laissant le monde consterné tout comme cent cinquante mille G.I. en danger, qui au lieu d'aplanir une montagne, ont soulevé le terrible vent du désert. Quoi demain ?

Le monde, comme disait Glenmor, n'est plus gardé, les cendres de la générosité sont froides et l'efficacité enthousiaste est morte, ce qui n'est pas rassurant pour l'avenir qui s'annonce.

En Bretagne, peut-on encore être pionnier, du type américain ancienne formule ? Entreprenant, généreux, dynamique, efficace, celtic en un mot ?

Replié pendant la guerre dans la Creuse qui a été pour moi une autre Bretagne accueillante et à Montluçon, une ville à laquelle les réfugiés transfusaient de l'énergie, je n'ai pas eu à connaître les faux problèmes et les tiraillements générés en Bretagne par le collaborateur Pétain à la botte de l'occupant et ses associés allemands ainsi que par tous leurs successeurs.

Mon grand-père avait loué son usine et ses ateliers afin de ne pas avoir à travailler pour les Allemands. Il a vendu tous ses matériels, dont ses grands tours aux usines Saint Jacques, ce qui n'a pas empêché celles-ci de les utiliser pour produire des grands axes et des arbres de sous-marins. Les bâtiments, eux, ont été loués à « l'empereur du vaporisateur », un grand homme qui lui arrivait sous le bras, ce qui n'a pas empêché non plus celui-ci de devoir fabriquer des pièces d'avions.

Le repli de ces fonceurs avait donc été de la pure sagesse mais inutile dans un monde de collabos. Depuis, j'ai appris par hasard qu'un Breton, qui plus est, un de nos voisins, avait fabriqué dans ces bâtiments la table du G7 et tout son électronique, pour plus de 45 millions d'Euros. Le monde est décidément très petit et l'on ne dira jamais assez que le petit peuple des Bretons que l'on veut rayer de la carte, bien que présent depuis toujours sur toute la planète, a bâti du positif dans la communauté des Hommes et peut faire plus encore pour peu que lui soit donnée l'occasion d'exprimer sa force vitale et ses rares qualités de peuple libre dans une Bretagne libre.

CHAPITRE XIV

Breizh Ma Bro

Le retour aux sources

Dans le Paris de notre exil de 1949, notre petite cellule familiale compte déjà cinq membres avec Garlonn, Patrig, Katell. Elle est impatiente de partir car nous savons que notre destin est de revenir en Bretagne et de rejoindre notre origine commune comme le saumon remonte à la source. Quand Gauguin est parti à Pont-Aven, recherchait il lui aussi ses racines, comme quelqu'un en a émis l'hypothèse, sans que j'y prête attention à l'époque ?

Je partirai d'abord avec mon fils aîné pour qu'il apprenne le breton tandis que Mireille, mon épouse, reste à Paris avec nos deux filles qui nous rejoindront un peu plus tard

C'est le jour de mon vingt deuxième anniversaire, le soir du 6 janvier 1950, que je pars pour Huelgoat pour cette année sabbatique. Nous souhaitons que nos enfants apprennent le breton dans une famille du pays comme s'il s'agissait d'un forestage, d'une mise en nourrice linguistique. Quelle aventure et quel étrange retour au pays de mes ancêtres...

Le souvenir de cette première journée demeure intact dans ma mémoire. Alors que la débretonnisation bat son plein, j'arrive au Huelgoat en costume breton avec un premier fils de moins de trois ans afin que nos enfants apprennent la langue de leur pays. Même si j'ai commencé moi même à l'étudier, je ne la maîtrise pas suffisamment pour la transmettre correctement parce que l'on ne me l'a pas apprise. Je n'ai pas trouvé d'autre solution que de les immerger dans une famille bretonnante et de préférence paysanne. C'est un tailleur de pierre, le père Créon, qui va les accueillir. Il ne me faut pas dépenser beaucoup d'énergie pour le convaincre mais bizarrement, il va falloir obtenir des garanties inattendues auprès des « autorités » locales.

La fille de notre hôte, qui a dix huit ans, se précipite à l'oreille de son père pour lui dire quelque chose que je n'entends pas.

Mais je sais ce que c'est : « *c'est un Breizh Atav* ». Evidemment. Le père Créon en est décontenancé. Il ne sait quoi faire, pensant au terrible qu'en dira t'on que sa fille évoque et qui peut s'abattre sur sa famille. Finalement, il va demander l'avis de son voisin, Paul Marzin. J'ai appris que celui-ci avait été un des chefs FFI du Centre Bretagne (Forces de la Résistance) et de la Libération de Brest et qu'en son honneur leur rue avait été rebaptisée « rue de la Résistance ». Parfait. Mais Paul Marzin n'était pas là. Nous descendons donc au presbytère.

Nous traversons toute la ville pour rencontrer le recteur du Huelgoat. Premier barrage, un jeune vicaire ne comprend pas ce que nous voulons. Il faut parlementer afin qu'il ose déranger le recteur. Sitôt fait, nous entendons sa réponse tonitruante dans la pièce d'à côté : *Ce n'est pas mon affaire*. Effectivement, ce n'est pas son affaire, mais le père Créon insiste. Il est conscient maintenant qu'il lui faut la « bénédiction » officielle pour apprendre le breton à mes enfants. Le recteur n'en démord pas. *Si vous n'avez pas confiance, allez à la gendarmerie !* crie t'il toujours de sa pièce.

Complètement décontenancés, le père Créon et sa femme sont sur le point de renoncer. Je dois les rassurer. *Oui, bien sûr, dis je, allons à la gendarmerie*. Ils se regardent et sans grande conviction, nous partons tous à la brigade de gendarmerie pour obtenir le fameux blanc seing.

Visiblement le chef de brigade ne comprend pas non plus la situation. Il semble que nous posons un problème embarrassant. Apprendre le breton à des enfants en 1950 en Bretagne, quelle idée ! Qu'est ce que cela peut cacher ? C'est anachronique. Et surtout pourquoi ? C'est cela qui l'embarrasse. Pour gagner du temps, je gendarme prend mes papiers, les lit et les relit. Ne sachant comment se débarrasser de cette ennuyeuse affaire, il choisit finalement d'en référer à sa hiérarchie. Nous sommes assis à écouter le gendarme expliquer notre cas. Les questions sont ô combien instructives... Il me faut justifier ma demande, justifier ma situation familiale, justifier mon ascendance. Après le commandement de gendarmerie du Finistère, c'est au tour de la Préfecture puis à celui du Parquet du Procureur de la République d'être saisis du dossier. Les heures passent. Ces derniers vont nous rappeler. Tel est l'état d'esprit suspicieux de l'après guerre que la France impose à la Bretagne.

Je sais bien qu'ils cherchent un prétexte pour me faire quitter les lieux. Mes interrogateurs prennent bien soin de vérifier si j'ai des antécédents le permettant ou des contacts avec le mouvement breton.

Les actes de résistance de mon père et de mon oncle, qu'ils apprennent, leur arrestation pendant la guerre comme otages, voilà qui ne les rassure pas pour autant :

Je demeure quand même un suspect. Si je ne suis pas un « Breizh Atav », pourquoi enseigner le breton à mes enfants et être habillé en breton ? C'est cela qui leur paraît élémentaire et les laisse comme médusés. Le gendarme du Huelgoat demeure perplexe. A défaut d'une couverture, ils ont besoin de repères crédibles qu'ils ne trouvent pas.

Mon fils Patrig reste impassible. Il attend sagement qu'on décide de son sort, profitant de ces heures d'interrogatoire et de recherche pour sourire à ses parents adoptifs qui s'étaient déjà habitués à lui.

Finalement, en totale incompréhension, nous sommes autorisés sans enthousiasme à séjourner au Huelgoat. Je trouve tout cela très amusant.

Arrivé rue de la Résistance, notre hôte constate que Paul Marzin est rentré chez lui. Il lui raconte notre périple qui le fait bien rire. Il nous offre un verre à boire et, après quelques minutes de conversation, rassure totalement le père Créon. Nous avons tout de suite sympathisé et trouvé des points communs. Paul Marzin est un professeur de dessin et surtout un peintre de talent. Plus tard, il m'a confié qu'il était un ancien Breizh Atao lorsqu'il séjournait à Paris.

Mes enfants habiteront donc chez les Créon. Tandis que nous descendons la rue des Cieux avec une brouette, deux bottes de paille et des outils, la marche de Créon est majestueuse, triomphale. Tout le bourg est au courant. On nous observe sur le pas des portes ou derrière les rideaux. Le roi n'est pas le cousin de mon tailleur de pierre. Il m'installe en pleine nature, face à la rivière d'Argent dans une cabane qu'il me prête, adossée au talus du canal d'aménée de la mine d'argent. Je l'aménage sommairement. Deux ballots de paille tiennent lieu de mobilier sur un treillis que nous fabriquons tandis qu'une bâche spécialement achetée à Paris va tenir lieu de toit et va assurer l'étanchéité de cette hutte primitive de 2,50 x 2,50 m, comme si tout avait été préparé et mesuré sur place. Lorsque mon hôte s'en retourne au bourg, je sors de mon sac de marin une boîte de peinture et je peins en blanc sur le linteau de ma porte *Breizh ma bro* que j'encadre de deux hermines noires. Je suis enfin revenu au pays. Miraculeusement. L'accueil n'est pas tout à fait à la hauteur de mes espérances, mais je suis enchanté et bien là pour un an, face à une vue magnifique, celle de la rivière d'argent.

Alors que nos enfants apprennent la langue bretonne et que je tente depuis près de trois ans de me faire réformer pour un service militaire que je ne dois qu'à la Bretagne, j'en profite pour lire, écrire, peindre, peaufiner ma culture traditionnelle en parlant avec les gens du pays et pour préparer l'avenir, surtout ce que nous voulons entreprendre et que nous avons depuis lors réalisé.

J'avais pensé un temps aller à Pont-Aven mais je n'y aurais jamais trouvé ce que le Huelgoat m'a offert. J'en suis aujourd'hui totalement conscient et j'avais eu raison, à l'époque, de me rapprocher de mon pays Léonard, sur un site unique en Bretagne.

En cette année sabbatique, s'organisent des journées bien remplies. Le matin, je vais voir les enfants et suivre leur apprentissage du Breton. Ce sont de vrais petits campagnards. Réveillés à six heures pour boire un grand bol de lait des vaches de Madame Créon pour entamer une journée où le Breton tient la première place.

Je les laisse entre les bonnes mains de ce couple exceptionnel et file à cent mètres de là, chez Paul Marzin. Sa maison et son atelier de peinture sont au bas de la rue, face au cimetière. L'ancien membre du Parti National Breton n'a rien renié de ses engagements de jeunesse. Paul Marzin peint des sous-bois somptueux. Il excelle à leur restituer

une lumière bleue digne du fameux talisman de Paul Gauguin. En contemplant ses œuvres, je baigne littéralement dans une atmosphère enchantée. C'est la Bretagne bleue des romans du roi Arthur que je retrouve dans mes promenades sylvestres et dans ses copies de toiles de grands maîtres, dont un magistral « *Fifre de Manet* ». Un grand talent que j'espère honorer un jour dans les salles contigues du Musée Paul Gauguin.

Lorsque je quitte l'atelier de mon ami, je traverse la rue et me trouve le long du cimetière où j'entends parfois le fossoyeur parler en breton avec des intonations gutturales qui me ravissent. Des sonorités qui semblent venir du fond des âges.

Je suis conscient, dans ces moments là, d'avoir la chance extraordinaire d'être en Bretagne et d'entendre cette voix qui menace de s'éteindre. Je ressens le besoin impérieux de préserver ce qui est plus qu'une intonation, une humanité ! En écoutant le langage breton du fossoyeur du Huelgoat, le meilleur que j'aie jamais entendu, le temps n'a plus d'importance. Je prends conscience de ce dont on m'a privé et reste subjugué avec l'envie de m'arrêter définitivement au Huelgoat, hors du temps. Près de là, adossé au mur du cimetière, la maison de Riou, le bourrelier, serait peut-être à vendre.

C'est une petite mais très jolie maison de granit située en face de chez Paul Marzin. Elle ne doit pas faire plus de 15 m², mais elle possède les belle proportions de la chaumière bretonne.

Je me renseigne avec l'espoir de m'installer plus près de mes enfants, à deux pas de l'atelier de mon ami et de l'autre coté du mur de l'opéra du fossoyeur. Le locataire est d'accord et la propriétaire aussi mais, hélas, l'affaire ne peut se conclure. Je reste donc dans ma cabane qui ne me pose aucun problème, sauf quand il pleut beaucoup, ce qui nécessite des dispositions particulières, heureusement exceptionnelles.

A midi, je passe chez le facteur pour récupérer la lettre quotidienne de mon épouse, puis je déjeune chez une habitante près de l'Eglise. Je consacre mon début d'après-midi à répondre à ma femme puis je retourne au bourg où je poste mon courrier avant de passer chez le sabotier. De client, je suis devenu leur ami. Lui est un homme extraordinaire. A plus de soixante dix ans, il continue à débiter le hêtre. Tout en façonnant ses sabots, il raconte des histoires fascinantes tandis que sa lourde hache s'abat régulièrement comme un métronome. C'est le pays qui me parle du fond des âges. Je suis là et j'écoute.

Autant que nos enfants, j'apprends au Huelgoat la Bretagne dont j'ai été privé, non la Bretagne des villes, celle qui copie les modes parisiennes, mais la Bretagne rurale, populaire, savante et éternelle, celle qui a pris les armes pour sauver sa civilisation. Les voyageurs qui ont traversé la Bretagne au dix-huitième et au dix-neuvième siècles ont colporté une image primitive et barbare de notre peuple. Elle est parfois péjorative à sa manière, mais c'est elle qui m'interpelle. Loin d'être ignare, mon sabotier possède une mémoire et un savoir fabuleux comme la plupart des gens de sa génération. Son « encyclopédie vivante » n'est pas écrite, mais elle n'en existe pas moins. C'est le Barzaz Breiz dont il tourne les pages au fil de la conversation jusqu'à l'appel quasi rituel de son épouse, sur le coup des quatre heures de l'après-midi. C'est l'heure du café... ou plutôt de la

soupe au lait. Nous nous invitons alternativement. Mon ami le sabotier a une manie ou plutôt une habitude vieille de trente ans qui lui vaut d'être taquiné par sa femme. Matin, midi, quatre heures et soir... Le sabotier ne mange que de la soupe au pain mitonnée dans du lait. Est ce la raison pour laquelle son visage brille comme de la faïence ? Toujours est il que le sabotier et sa femme rient, de bon cœur et de concert, de cette particularité. Leur bonheur paisible me remplit de sérénité. Fidèle à sa soupe au lait, il ne mange pas ce que j'amène parfois au goûter. Par contre, sa gourmande épouse ne se fait pas prier.

Après cette pause café, je continue ma tournée en passant chez mon ami Le Gall. Le boulanger tient aussi un café mais c'est dans le fournil que je préfère le retrouver.

C'est un bon Breton, entendez par là qu'il possède la fibre nationale et un sens critique très aiguisé. Sa conversation est agréable et de haut niveau. Le Gall connaît beaucoup de choses. Il s'intéresse à la politique et même à la philosophie. Lorsque je lui offre un verre au café jouxtant la boulangerie, tenu par sa femme, afin de prolonger le plaisir de la conversation, sa fille est là à nous écouter. Elle rêve de faire une carrière militaire. Je dois être un piètre conseiller car malgré tous mes arguments, qui ont évité à beaucoup de jeunes de s'engager pour l'Indochine, je ne parviens pas à la convaincre de renoncer à cette folie. Je tente en vain de l'intéresser à une autre filière, notamment maritime. Alors que je suis persuadé que la mer représente un atout majeur pour le développement de l'économie bretonne, les seuls débouchés proposés aux jeunes sont militaires. Tandis que je défends la perspective d'une aquaculture rationnelle le long de nos côtes, par un société d'exploitation des mers sur notre plateau continental aussi grand que la Bretagne, ce qui à l'époque paraissait être d'un simple bon sens, un conseiller municipal assis à la table voisine se moque de cette idée : *Le Grand Breton, il voit l'avenir de la Bretagne au fond de la mer*, dit il. Le Gall rabroue vertement ce client dont la petite taille lui vaut le surnom de « Loin du ciel » : *Pourquoi ce que dit Le Goarnig ne serait pas possible ? On pourrait aussi bien élever des poissons dans des parcs en mer comme on élève des animaux dans nos fermes*. Cela paraissait élémentaire à l'époque, mais il serait intéressant, cinquante ans après, de savoir pourquoi cela n'a pas avancé d'un pouce.

Des années plus tard, j'apprendrai que la fille du boulanger du Huelgoat a gravi les échelons de la hiérarchie militaire pour achever sa carrière avec un grade d'officier. Cinquante ans plus tard, l'aquaculture qui aurait dû devenir une réalité économique permettant d'offrir cent mille emplois à des jeunes gens, n'en aura créé même pas cent ! Combien de vies gâchées et de morts en Indochine et plus tard en Algérie !

Les habitants du Huelgoat me donnent un surnom. Je suis pour eux « Le Grand Breton ». Comme j'habite dans une cabane et que je porte une barbe et des cheveux longs, deux hommes me prennent pour un vieux mendiant. Un jour, l'un d'entre eux me hèle : *Eh le vieux !* Je sais qu'il s'adresse à moi, mais je ne me retourne pas. Il me rattrape et me tend un sandwich. Je le remercie vivement mais j'ai beaucoup de mal à lui faire comprendre que je n'ai besoin de rien. P'tit Louis, ex-réfugié de Brest, lui est vraiment pauvre.

Il est resté mon ami, comme un autre, pas riche non plus, qui m'a proposé avec insistance de me construire une « vraie » maison.

Comme Gauguin, démuné et désespéré devant la psychologie de Vincent Van Gogh, je ne comprends pas sur le moment que ce geste d'humanité cachait, peut-être, une grande solitude et certainement un appel au secours. Longtemps après, très longtemps après, j'apprendrai par hasard que cet homme s'est suicidé peu après son offre.

Je paraissais beaucoup plus vieux que mon âge pour certains, d'où l'interjection « *Eh le vieux* » citée précédemment. Quelque temps auparavant, nous avions connu deux aventures qui nous avaient beaucoup fait rire. J'ai, à cette époque, rencontré un monsieur très âgé, ami de ma famille, à la vue basse. Pour mieux me situer, il m'a demandé : « *Vous êtes venu me voir quand je construisais mon château ?* » Interloqué, j'ai répondu : *en quelle année ?* Calcul fait, j'avais au moins cinquante sept ans ! Une semaine plus tard, un couple nous rend visite, demandant une place de gardien pour le mari. « *Vous êtes plus vieux que mon mari ?* » me demande la commère en me regardant sous le nez. « *Quel âge a votre mari ?* » demandais-je. « *Cinquante six ans...* » me répondit elle. C'était sans appel.

Un autre jour, au Huelgoat, une jeune fille me fait « *hou hou* » dans le bois. Je suis assis près de mon carré de radis ;

Je ne lève pas la tête. Dénoncée par sa jeune sœur, cela lui vaut une réprimande à son retour chez elle dont nous parlerons cinquante ans plus tard. Or cette jeune fille est la nièce du suicidé. Le monde est petit et cruel sans le savoir. Paul Gauguin s'est souvent reproché de ne pas avoir compris la détresse de Vincent Van Gogh. Une autre fois, les enfants de la famille Perron jettent des pierres sur le toit de ma cabane. Je rejoins la petite équipe de garnements qu'un tout petit retarde dans sa fuite. J'apprends par l'ainé de la bande que ses parents lui font peur en parlant de moi. Avant ils venaient me voir. Y a t'il eu d'autres enfants du Huelgoat qui ont avalé leur soupe de crainte d'être dévotés par le « Grand Breton » vivant en sauvage dans les bois ? Ces quelques incompréhensions faisaient partie de la propagande anti-bretonne d'alors. Ma présence au Huelgoat est perçue comme anachronique, mais je sais que je ne serai pas le dernier des Mohicans.

Ce ressourcement dans la nature bretonne me permet de m'éloigner de Paris et de repousser encore les prétentions du service militaire français. Je ne peux cependant plus reculer l'échéance *ad vitam aeternam*. Après un ajournement d'un an à un énième conseil de révision à Saint Briec, il est urgent que j'obtienne enfin d'être réformé afin de pouvoir entreprendre et travailler à la réalisation de nos projets, pour la reconquête de notre Pays.

Je rentre à Paris pour me mettre dans les starting-blocks et Mireille prendra à son tour au Huelgoat une année sabbatique pour me remplacer auprès des enfants. Nous avons vingt deux ou vingt trois ans.

CHAPITRE XV

La Reconquête

*Un des chemins de la Quête du Graal
Il n'est pas une seule drogue qui vaille cette Aventure*

Donner un prénom à son enfant, c'est lui donner des repères et lui permettre d'évoluer dans un monde enraciné dans l'histoire. C'est un contrat d'amour avec l'enfant et à priori, un droit élémentaire. Nous le pensions tout du moins. Lorsque nous nous sommes mariés, à l'âge de dix huit ans, après un coup de foudre réciproque l'année précédente, Mireille et moi pensions que ce droit allait de soi. Nous avions l'intention – que nous pensions naturelle et normale - de fonder une famille et d'avoir douze enfants. auxquels nous souhaitions donner des prénoms bretons, tout naturellement !

Garlonn : 1946

Patrig : 1947

Katell : 1948

Gwenn : 1952

Yann : 1953

Morgann : 1954

Adraboran : 1956

Maiwenn : 1957

Gwendal : 1958

Diwezha : 1960

Sklerijenn : 1961

Brann : 1963

Théoriquement, tous les parents doivent pouvoir donner les prénoms de leur choix à leurs enfants. Pour obtenir la reconnaissance de ce droit élémentaire, une bataille va s'engager car nous ignorons totalement que les prénoms bretons seront perçus comme une identité étrangère et même subversive. Nous sommes loin de nous douter des consé-

quences fantastiques de ce choix qui allait changer notre vie. Mais si nous l'avions su, nous n'aurions rien changé à nos projets. Nous avons eu de la chance que les douze enfants souhaités naissent et s'élèvent sans aucune sorte d'accident, ni problème social autre que l'hostilité administrative d'un racisme d'Etat dont nous n'avions pas l'idée.

Les fonctionnaires de l'état civil refusent systématiquement tous les prénoms bretons et particulièrement Yann qui les rend hystériques. Il faut que ce soit Jean. La famille Le Goarnig n'est d'ailleurs pas un cas isolé. De nombreux employés ou ouvriers de petites entreprises sont confrontés à cette obstruction. Je trouve cela inadmissible et constate combien il est pénible à certains de devoir céder à ces pressions. Si vous appartenez à un peuple de vaincus et d'esclaves, il est recommandé de donner des prénoms du vainqueur.

Le chef de service de l'état civil me renvoie au Procureur de la République de Paris, lequel m'adresse, sans aucun doute pour m'humilier, au Service des Etrangers. Me considérant effectivement comme un étranger en France, je ne me sens pourtant pas humilié et je me rends systématiquement à ce service, sans état d'âme. Chaque année, ou presque, j'y suis reçu par des personnes différentes. Mes interlocuteurs changent mais ils réagissent tous de la même manière, avec un mélange de mépris et de suffisance administrative. Je ne rencontre qu'une seule fois un type intelligent, bien qu'il reste sur ses positions en refusant, lui aussi, d'enregistrer le prénom pour cause de bretonnitude. Il a toutefois l'honnêteté de noter sur la feuille d'état civil de Gwenn : « prénom de l'histoire ancienne ». Il ne se compromet pas beaucoup, nous pouvons nous estimer heureux, ayant sauvé la face tous les deux ! Les autres sont grinçants lorsque leur intransigeance développe la mienne.

En 1954, Morgann est enregistrée seulement le neuvième jour après sa naissance, les refus se durcissent sans que nous en sachions la cause. Suite aux pressions exercées contre les médecins, nous avons dû changer de clinique et d'arrondissement. Le Procureur me renvoie donc au maire du dix-septième arrondissement, lequel ne connaissant pas le dossier, a reçu des consignes de refus très strictes. Me renvoyer auprès du maire équivaut à un retour à la case départ et à une fin de non recevoir. Ce Monsieur Richard s'avère malgré tout un homme intelligent. Nous discutons parfois une heure voire même une heure et demie à chacune de mes visites à la mairie. Neuf jours durant, je viens le voir à heure fixe afin d'obtenir la reconnaissance de ce qui nous semble important et qui me paraît être un droit naturel.

Ma visite quotidienne ne fait pas que des heureux dans les salons de l'Hôtel de ville.

Travaillant sur des chantiers, j'arrive à la mairie en bottes. Je salue parfois les moquettes du bureau de Monsieur le Maire... Ce n'est à priori pas grand-chose au regard du trouble intellectuel que je lui procure.

Il cherche à comprendre et si possible à éviter le pire et le blocage administratif. Au sixième jour, le maire commence à montrer des signes de fatigue. Après m'avoir refusé Morgann sans autre explication, il accepte le prénom avec un « e » final ? Nous n'en démordons pas.

Au neuvième jour, il s'effondre et reconnaît Morgann. C'est le dernier enfant Le Goarnig à être enregistré à l'état civil français grâce à un homme intelligent qui a eu le courage de s'opposer à l'inacceptable.

Tant bien que mal, nos six premiers enfants ont pu, malgré tout, être déclarés et inscrits à l'état civil avec des prénoms bretons... Jusqu'à ce jour de 1956 où, à la naissance du septième enfant, on me déclare au Service des étrangers : *nous ne recevons plus les Bretons !* Nous voilà apatrides ! Nous essayons vainement d'obtenir ce statut pour nos enfants, puis la nationalité américaine auprès du Président Jimmy Carter, homme de foi mais de peu de caractère, par une lettre recommandée qui ne lui parvient même pas et que nous devons ensuite lui adresser par le biais de l'Ambassade des Etats-Unis en France.

« L'Affaire des prénoms bretons » était ainsi entrée dans une phase nouvelle. Confrontés au refus du Service des étrangers, j'adresse une lettre recommandée au Procureur de la République avec ampliation au chef de service de l'état civil :

La présente lettre recommandée a pour but d'effectuer officiellement et dans les délais prévus, la dite déclaration. Je me présenterai donc après-demain avec deux témoins au service de l'état civil afin de vous donner la possibilité de l'homologuer sur notre livret de famille, si vous le désirez. Je vous signale cependant qu'un refus de ce genre m'a été opposé pour notre premier né. Or cette enfant porte un prénom absolument étranger à celui inscrit et ne fera usage, même officiellement, que de celui-là. Je considère cet état de choses, issu d'un procédé dictatorial et arriéré comme parfaitement inadmissible et contraire à une des lois essentielles des droits de l'homme. C'est à ce titre, qu'au cas où on ne voudrait pas reconnaître notre droit de parents et de Bretons, je me refuserais catégoriquement, quoi qu'il arrive, à une déclaration contrainte et par conséquent fautive.

Je crois fermement que cette thèse est défendable devant n'importe quel tribunal et qu'un refus en haut lieu constituerait un défi à des principes sacrés en illustrant un précédent fort préjudiciable.

Ma lettre stipule également que je reviendrai à la même heure le lendemain afin de déclarer la naissance de notre septième enfant. J'y indique que je resterai dix minutes, le temps nécessaire pour remplir les formalités d'usage.

Dirigeant plusieurs entreprises, je travaille de quinze à seize heures par jour, et je n'ai vraiment pas beaucoup de temps à consacrer aux faux problèmes et aux tracasseries administratives. D'autre part, toute cette mesquinerie m'excède et je n'ai guère envie de me plier aux humeurs de ce totalitarisme raciste.

Je reviens donc le lendemain, à l'heure dite. J'attends dix minutes, au terme desquelles je signale à l'huissier que le délai d'attente est écoulé. *Peut-on me recevoir maintenant ?* Il me répond : *non, vous attendrez.*

Je repars donc, comme annoncé. La deuxième lettre recommandée au Procureur de la République suit dans la foulée.

Notre septième enfant n'a pas d'état civil français.

Le Ministre de l'Intérieur, François Miterrand, vient d'être nommé Garde des Sceaux lorsqu'on me convoque au Commissariat de police. On menace de m'arrêter si dans un délai de trois semaines, je n'ai pas choisi et enregistré des prénoms français. Face à l'intimidation que je considère inacceptable, je prends donc acte de la menace et déclare m'y opposer. Pour toutes les naissances qui suivront, les déclarations seront désormais réalisées en présence de témoins et confirmées par lettres recommandées constatant par là même les obstructions qu'opposent les services de l'état civil. Car les huissiers refusent d'entrer dans la mairie et d'instrumenter « contre le patron ».

Pour prouver notre bonne foi, je dois recourir à des témoins, le plus souvent des amis ou des cadres de mes entreprises. Glenmor, Alan Al Louarn, Gérard Toublanc, Jean Kergren et quelques autres, dont un métreur de mes entreprises, maire d'une commune, viennent ainsi à ma rescousse.

J'ai mille fois raison de prendre ces précautions car quelques années plus tard l'Etat français poursuit Mireille, mon épouse pour non déclaration de naissance dans la commune de Boulogne sur Seine où ont eu lieu plusieurs naissances. Les médecins et les cliniques subissent également les pressions de l'Etat pour qu'ils effectuent eux-mêmes d'office les déclarations de naissance avec des prénoms français, l'Etat prétendant engager leur responsabilité. Pour cette raison, nous devons changer trois fois de clinique.

Nos choix sont limités, puisque par précaution, Mireille ayant des tendances hémophiles et des grossesses durant dix mois, l'accouchement s'effectue sous péridurale dans un bloc opératoire, et à l'époque, en région parisienne pour cette raison.

La poursuite engagée contre nous pour non déclaration d'enfant est une intimidation de plus, bien que l'infraction ne soit pas constituée du moment qu'il y a eu déclaration et que ce soit l'officier d'état civil qui ait refusé l'enregistrement. Curieusement, c'est ma femme qu'ils attaquent, seule.

Me voilà la représentant devant le Tribunal de Boulogne sur Seine, accompagné par notre ami et adjoint Gérard Toublanc. L'audience est épique à plus d'un titre. Après trois heures d'audience où de sordides affaires de droit commun se terminent toutes par de surprenantes complaisances, arrive en dernier notre tour. La mansuétude du Tribunal laissait, elle, présager un non lieu automatique pour notre affaire. Nous sommes, semble-t-il, dans un bon jour ?

Avec mon camarade Gérard Toublanc qui occupe le poste de greffier à la Chambre d'accusation de Paris et celui de secrétaire de l'Association des Etats de Bretagne, nous sommes plutôt confiants lorsque le Président déclare à ses assesseurs, en prenant un dossier :

et maintenant, messieurs, une affaire lamentable !

C'est mal parti. Le ton est donné. Le Président interroge Gérard Toublanc avec suspicion pour vérifier son rôle en cette affaire et ses compétences. Il présente crânement sa carte professionnelle barrée de tricolore. Consternation du Président qui, de rage, jette la carte avec mépris. Tout un symbole, incroyable. Sans se démonter, Gérard Toublanc ramasse sa carte par terre et plaide sans transition. Je m'avance alors pour intervenir à

mon tour. On me refuse la parole. Gérard Toublanc poursuit son plaidoyer comme si la situation était normale.

Selon la loi du 11 Germinal an XI, on peut admettre un nom d'un personnage connu dans l'histoire ancienne. Or les prénoms bretons appartiennent à l'histoire de la Bretagne. Nous présentons nos pièces et les témoignages qu'ils méconnaissent. Le climat est très hostile. Les juges sont conscients que nous les mettons en difficulté. Ils sont très tendus. Il paraît désormais évident que notre affaire est jugée d'avance et que des consignes ont été formellement données. La cause est pratiquement perdue.

Malgré ma fréquentation des salles de justice françaises, je n'ai jamais assisté, même parmi mes pires expériences, à une audience d'une telle violence et d'une telle mauvaise foi.

Lorsque nous nous dirigeons vers la sortie, Gérard Toublanc constate que la porte principale est déjà fermée à clef. *Cas de nullité*, s'écrie-t-il en se retournant vers le Tribunal. J'ignore ce qui va peser dans la balance de nos pièces, de notre détermination ou de ce cas de nullité.

Quelques semaines plus tard nous recevons à notre grand étonnement un non lieu. Les assesseurs n'ont pas suivi ce président très spécialement mandaté comme pour les affaires précédentes qui étaient toutes des combines arrangées d'avance pour des cas « méritants ». La justice française finalement n'a pu nous condamner pour non déclaration de naissance mais le service des étrangers ne nous reçoit toujours pas.

Cette obstruction à partir de 1956 est due à une raison que nous n'avons pas comprise à l'époque. Alors même qu'on refuse l'état civil à ce septième enfant d'une famille bretonne, la guerre d'Algérie vient d'entrer dans une phase officielle. Il y a là un parallèle qui incite le régime à se crispier sur ses positions. En qualité de Bretons, nous faisons les frais de la politique coloniale française d'Indochine et d'Algérie. Les régimes se succèdent et se développent comme autant de génocides, mais les mentalités ne changent pas, pas plus que les moyens.

Depuis la Révolution Française, les Bretons demeurent historiquement des étrangers, plus suspects que jamais. Malgré la tragédie du camp de Conlie où des milliers de conscrits bretons ont été sciemment parqués et assassinés en 1870 et 1871, malgré les centaines de milliers de morts bretons sur les champs de bataille de la première guerre mondiale, malgré tout le sang versé en toutes occasions, nous voici encore traités comme des « sous-hommes ». J'ignorais à l'époque que cette appellation correspondait à une définition absolument officialisée dans les bizutages des grandes écoles et qu'un politique l'officialiserait, comme s'il en était besoin !

Ne parvenant pas à infléchir notre position, les serviteurs de l'Etat s'attaquent à nos entreprises. Alors que les états-civils nous sont refusés, nos clients subissent des pressions politiques.

Sociétés privées ou collectivités territoriales, de droite comme de gauche, elle reçoivent toutes des ordres pour interrompre leurs paiements. Ce qu'elles font.

Mes chantiers sont suspendus pour des motifs divers et fallacieux. Certains interlocuteurs me parlent à demi-mot, d'autres se taisent et font le gros dos. Air France, pour qui je viens de terminer un chantier important qualifié de « plus rapide de France », arrête une nouvelle commande déjà commencée et me règle correctement les travaux et les approvisionnements, ce qui n'a pas été le cas de tous mes clients. Pendant plus d'un an, tous mes matériels restent sur certains chantiers en attendant une reprise. Sauf mes camions avec lesquels nous livrons, jour et nuit, du sable de la Loire aux plus grandes entreprises de la région parisienne : Maison de la Radio, entreprises de la Société des Autoroutes du Sud, Centre de l'Energie Atomique, Echangeur de Saint Germain, CNIT de la Défense, et tous les gros chantiers qui peuvent recevoir nos camions, jour et nuit, dont ceux de Bouyguès. Parmi ces camions, il en existe un, Nominoë, qui est le premier semi-remorque de 35 tonnes mis sur route (un seul autre existait alors en carrière). Le premier jour où il a effectué une livraison sur le grand chantier du CNIT à la Défense, le chef de chantier l'a refusé sous prétexte qu'il faudrait deux jours pour le décharger, à la pelle, pensait-il. *Mais il benne*, lui dis-je. René Le Roi, de Bannalec, que les routiers avaient surnommé le roi de la route, lève sa benne. *Arrêtez, arrêtez deux minutes*, demande le chef de chantier. Il interrompt la réunion en cours dans les bureaux pour que la trentaine d'architectes et de techniciens de la Défense, les plus renommés, viennent assister à la livraison de 20 m³ de sable de la Loire qui devait amender leur sable de la Seine, trop gras ! Etonnant paradoxe de l'Olympe !

L'activité de nos camions me permet de faire face aux pressions de l'Etat et d'attendre. Tous les moyens sont bons pour nous faire reculer et nous assassiner économiquement.

Ainsi donc, notre septième enfant n'est pas enregistré à l'état civil ; puis un huitième, un neuvième, un dixième, un onzième et un douzième enfant sont à leur tour refusés.

Bien sûr, aucune allocation familiale, aucune prime à la naissance et aucune allocation logement ne nous sont versées pour les douze. On nous supprime même une année de droits sociaux pour les six premiers enfants pourtant dotés d'un état civil.

Cela fait donc maintenant cinquante ans, la première prime à la naissance nous a été refusée après le refus successif de tous les types de droits sociaux. Les représailles de l'Etat français s'accroissent alors. Par contre, il est tout à fait possible de prénommer son enfant « De Gaulle ». Ainsi, le 29 juin 1960, l'officier d'état civil de la mairie du douzième arrondissement de Paris enregistre la naissance de De Gaulle Choukri-Bouziani ! Aujourd'hui, cet homme a quarante cinq ans ; j'aimerais savoir ce qu'il est devenu.

Ces deux poids deux mesures ne nous gênent pas. Le 28 décembre 1961, dans la *Liberté du Morbihan*, l'écrivain André Figueras s'interroge sur le blocage du système français :

On ne saisit pas très bien qui cela peut déranger, et à quel titre on s'oppose au désir, peut être pittoresque mais en tout cas respectable, d'une mère. A supposer que l'on réserve leur prénom, voire qu'on leur en attribue un d'office sur les registres, comment

a t'on pu inventer cette solution effarante, inhumaine, et, aussi bien ridicule, de prétendre les priver d'existence, et, paraît il, infliger en outre aux parents des tracasseries policières ?

Il y a là quelque chose qui heurte tellement, à la fois, le sentiment et la raison, que l'on sent bien qu'une situation aussi parfaitement inimaginable ne peut durer, car pour peu que la chose continue à s'ébruiter, toute la France prendra probablement fait et cause pour Madame Le Goarnig. Elle est jeune et jolie, elle a donné des prénoms poétiques (et bretons) à ses onze enfants qui sont beaux comme le jour. Que veut on de plus pour que les français s'enflamment ? Bien sûr, resteront froids et secs, comme de coutume, les esprits chagrins.

Ne parvenant toujours pas à infléchir notre position, l'Etat français s'attaque à nos entreprises et à notre famille. Nous ne tardons pas à découvrir tout l'arsenal déloyal que l'Etat de « droit » peut faire subir à des individus. Tous nos droits sociaux sont progressivement supprimés.

En mars 1963, la naissance de notre douzième enfant est entourée de multiples précautions, tant nous craignons un drame. Depuis plusieurs semaines, nous sommes étroitement surveillés ;

Mireille est hébergée chez des amis. L'accouchement a lieu incognito dans une clinique privée de Boulogne. Trois jours plus tard, l'enfant et sa mère arrivent à Moëlan sur Mer.

Malgré nos précautions, la surveillance policière ne s'est pas relâchée et la République française nous envoie son faire part. Les gendarmes encerclent le manoir de Kertal. Mon frère et moi, nous sommes dans la cour. Nous avons refusé d'ouvrir la porte d'entrée, les obligeant à passer à la queue leu leu par une fenêtre laissée intentionnellement ouverte. Le ridicule ne tue pas la République française !

Ma femme est arrêtée dans son lit. Elle est descendue assise sur une chaise et transférée à la maison d'arrêt de Quimper après un détour chez un médecin légiste, grand collectionneur de peintures, au Pouldu, qui, aux ordres, signe honteusement qu'une mère de famille peut, au troisième jour d'une douzième naissance, être transportée sans soin dans une prison sans hygiène pour « entraver aux travaux ordonnés par le gouvernement » (cf. affaire du poteau EDF).

Pendant la seconde guerre mondiale, nous écoutions, mon grand-père et moi, le Général de Gaulle à la radio de Londres. A l'époque, il était notre héros. Nous appartenions à une famille gaulliste. Pourtant, l'arrivée du Général de Gaulle au pouvoir et l'instauration de la Cinquième République en 1958, ne nous sont pas favorables. Mal conseillé, il s'impliquera personnellement dans cette affaire sans revenir sur ses décisions.

Quoi qu'il en soit, il bloque totalement la situation jusqu'en 1966. Le Président de la République est alors contraint par l'opinion internationale et les questions incessantes de ses ambassadeurs, harcelés à l'étranger, d'autoriser les prénoms bretons. Très mécontent, il étend des dispositions libérales également aux prénoms interdits de toutes les

minorités de l'hexagone sans les rendre rétroactives pour nos enfants qui en sont à l'origine ! Conséquence inattendue de cette affaire, mon frère et moi nous fâchons avec notre mère. Elle conserve sa confiance au général et voudrait nous faire accepter un mauvais arrangement dont elle est la messagère circonvenue, mais qui ne nous convient pas. De Gaulle, là, ne s'est pas conduit en héros.

Les présidents de la République qui succèdent au Général de Gaulle prétendent que le fondateur de la Cinquième République a gelé notre affaire de telle manière que personne ne puisse plus la régler sans poser un problème juridique, voir constitutionnel ; l'en doute. Et nous ne voyons pas comment.

Que cela soit vrai ou faux, nous sommes bloqués par un système inhumain ne fonctionnant qu'avec sa propre logique de Raison d'Etat. L'Affaire dite des « prénoms bretons » est restée un domaine réservé au chef de l'Etat français. Même si le Général de Gaulle a mal géré notre dossier, chacun de ses successeurs pouvait certainement débloquent la situation.

Cette histoire aurait pu être classée dans le registre des affaires anodines puisqu'elle est entrée dans l'arène internationale par une toute petite porte. Elle a néanmoins donné lieu à plus de deux mille articles de presse et à plus de trois cent émissions radio-phoniques et télévisées dans le monde entier. Aujourd'hui, ce sujet est devenu totalement tabou en France. Il est à la fois interdit d'antenne et dépassé dans son actualité. Finalement, l'Affaire des prénoms bretons était devenue une affaire d'Etat, parce que l'Etat français en avait lamentablement décidé ainsi.

Au vu de tout ce que nous avons vécu, des gens nous connaissant ont considéré que nous avons été persécutés. Ce qui a certainement été le cas. Mais nous n'avons jamais voulu penser cela et surtout employer ce terme, une seule fois, car ce type de constat, même parfaitement justifié, est celui d'une fin, d'une défaite à laquelle nous nous sommes toujours refusés. Malgré les difficultés, parfois les pires, les manques, le dénuement complet de certaines périodes, les coups bas les plus déplorables, nous avons certainement vécu les plus belles années de notre vie, soudés tous ensemble, portés par l'enthousiasme d'une cause juste.

Aujourd'hui, avec toutes les conséquences des contentieux de cette affaire, nous avons dépassé les deux cent cinquante procédures avec l'Etat et ses divers « services ». Ceux qui leur ont succédé oublient qu'à part les droits sociaux non versés, les boycotts de ce qui nous était dû dans tous les domaines, ils ont juridiquement et psychologiquement perdu sur toute la ligne, malgré l'épuration ethnique qui se poursuit. Cinquante ans après, comme eux n'ont cessé de nous harceler, nous dénonçons cette infamie et réglons cette Affaire à son niveau.

Sans regrets et sans haine, même si ce doit être eux ou nous.

CHAPITRE XVI

Pétition pour un père de famille

Le soutien de la population a endigué le racisme d'Etat

Avec le recul, je me rends compte aujourd'hui que nous avons eu beaucoup de chance d'avoir pu faire face à une épuration ethnique systématique, manifestation d'un génocide intermédiaire. Sans nos ripostes, sans notre action, sans nos procès, sans l'appui de la population, le soutien des journalistes, de la radio et de la télévision, nous aurions été écrasés par toutes les tentatives qui tendaient à y parvenir. Plusieurs dans l'année dont une principale avec des équipes chaque fois renouvelées après chaque échec... pendant des décennies.

Nombre de journalistes et d'écrivains ont écrit sur l'Affaire des prénoms bretons pendant ces affrontements. Plus de deux mille articles. Parfois des dizaines le même jour et dans plusieurs pays. Nous avons lu le pire et le meilleur.

Mais c'est en France que nous avons parfois des surprises désagréables : ceux qui minimisaient pour se faire bien voir du pouvoir et ceux qui déformaient intentionnellement l'orthographe des prénoms. Lorsque les articles étaient positifs, il n'était pas rare qu'un flic au marbre ou à la rédaction les rendent parfois incompréhensibles. Ainsi un bon article de Xavier Grall, paru dans Bretagne magazine en 1966 sur Garlonn, se trouvait travesti par « les soins d'un technicien » de l'imprimerie Chaix-Desfossés-néographe, Garlonn devenant Gvillon ! Jamais une pareille infamie n'arriverait dans l'excellente revue Armor Magazine, à ne pas confondre.

Parmi ces articles publiés, un texte du 1^{er} décembre 1964 de notre compatriote Alain Guél restitue la complexité de la situation et de notre engagement.

Car nous avons eu la surprise de connaître des comportements étonnants, estimés des uns, abandonnés des autres. Comme pour Gauguin, il y a les ennemis mais aussi ceux qui n'ont pas une connaissance exacte de l'Affaire et heureusement ceux qui comprennent.

Pétition pour un père de famille

Bien des regards se sont tournés vers la Bretagne depuis les gestes de M. Manrot Le Goarnig, et ils n'étaient pas tous hostiles. C'est un excellent agent de publicité. Sa famille est une manifestation permanente. Ses enfants valent des commandos, des barrages ou des attentats. Les pouvoirs publics ne s'y trompent pas.- De quoi vous plaignez vous, Bretons ? De ne pas oser le suivre...

Enfin, il faut être bien sec de cœur et d'esprit pour ne pas sentir l'intense poésie de Kertalg. Ici s'est réfugiée la beauté du monde occidental. Dans ces frais visages d'enfants, dans le bruissement des feuillages, dans cette ardeur de vivre et dans cette audace, sauvez la beauté ! Au nom de quoi la condamnez-vous quand elle se confond avec le bonheur ?

Le nationalisme breton est révolution, il n'est pas révolutionnaire. Il aspire à la justice, à la liberté pour tous les peuples et pour tous les hommes.

Il s'oppose au monde actuel que représente une Bretagne francisée à l'extrême. Si de tels gestes n'existaient pas, il serait vain de parler au monde de la Bretagne. Elle ne retrouve son âme qu'en s'opposant. Mais rien n'est pire que de s'installer dans la révolution, à la bourgeoise.

Il y a un conformisme révolutionnaire, rien ne l'illustre mieux que le Parti communiste français ou le progressisme des salons de Paris, de Quimper. Des petits bourgeois aigris se croient révolutionnaires. De petits bourgeois bretons se croient de fervents - et opportuns - nationalistes. Nous ne parlerons pas des prudents, des sages, des réalistes qui rougissent du nationalisme. Dans quel état de dissolution doit être leur conscience ? Irrécupérables. Traîtres, dénonciateurs de demain. A moins que, dans un sursaut... J'en doute. Mais ce nationalisme fidèle à son essence, c'est à dire révolution, ne peut se conformer aux vertus bourgeoises de prudence, de respectabilité, d'égoïsme et d'hypocrisie. Entendons-nous, la vie peut nous contraindre à emprunter les vêtements du bourgeois, du bourgeois français (il n'en est pas d'autre), l'essentiel n'est pas dans les salutations et les robes, il faut que le cœur demeure jeune, frémissant devant l'injustice, prêt à rompre, à s'enthousiasmer, à prendre ses risques. Et suivre M. Manrot le Goarnig n'est qu'un faible risque. A lui le danger, mais à lui l'honneur.

Nous rejetons toute conception bourgeoise, antirévolutionnaire et tout compte fait antibretonne du nationalisme breton. L'Emsav est un engagement et un don de soi, - ou il n'est rien, qu'illusion ridicule et dangereuse.

Rien n'est pire que de s'installer dans la révolution, - ou le nationalisme breton. La révolution est alors celle d'hier et le révolutionnaire rejette en son nom les formes nouvelles, les arguments, les méthodes que le monde nouveau lui impose. Il se dresse contre l'esprit de la révolution qui est mouvance, contre le nationalisme dans la mesure où celui-ci est révolution permanente. Révolutionnaire, il exprime la tradition la plus vraie et la plus féconde.

Ces prénoms bretons, ceux de Gwendal, de Diwezha, retrouvent la tradition la plus ancienne, et par là ils sont révolutionnaires dans un monde conformiste. Ces prénoms

bretons – ceux d'Adraboran, de Sklerijenn, renouent avec une tradition révolutionnaire encore plus authentique, celle de la création. Car enfin, ces prénoms que vous donnez avec tout le monde, bonnes gens, il y eut un homme, héros ou saint, qui fut le premier à le porter. Vous me parlez d'Alain et d'Yves, mais Yves Héloury et Alain de Solminiac, à leur naissance, n'étaient pas encore sanctifiés par le peuple ou par l'Eglise.

Il venaient après bien des Yves, des Alain dont on ignore toujours qui fut le premier. Et Padraig, le saint irlandais ? Quand il fut baptisé de ce nom, quel saint patronyme l'avait précédé ? Aucun, probablement, et qu'un autre eut à son tour précédé qui ne fut pas même chrétien. Il portait le nom d'un païen comme Erwann ou Erwinn. Le premier Erwann ou Erwinn du monde indo-européen nous sera probablement à jamais inconnu. Son nom a été créé. Par ses parents, ou plus tard par ses camarades, par la corruption d'un nom général qui désignait telle particularité, telle qualité physique ou morale ? Allons nous refuser le premier Le Febvre, le premier Tisserand, le premier Kennec'h du qui allait devenir Kennedy ? Le premier Erwinn a illustré cela de telle manière qu'on crut bon d'abriter les enfants nouveaux de son patronage comme s'ils devaient bénéficier ou de ses vertus ou de sa protection. Qui vous dit que cet enfant qui porte son propre nom, Adraboran, ne sera pas le premier d'une lignée, que cette jeune princesse au berceau, Sklerijenn, ne sera pas fille de la lumière ? Je ne sais quel journaliste parle de prénoms japonais pour tourner en dérision ce droit de créer son propre nom, quand on sait la grâce, la poésie de ces prénoms.

Il ignore que le poète André Breton a nommé Aube sa fille, qui est presque le Sklerijenn breton. Lorsque quelque chose se crée dans le monde, lorsque qu'une forme nouvelle apparaît, de quel droit l'étouffer ? N'est ce pas le rôle des vivants, au contraire, de protéger cette jeune flamme, cet enfant au berceau ou ce nom rejeté, banni, réfuté ? Retournez à votre banalité...

Un nom est sacré. Il est celui des nôtres, d'une longue lignée d'artisans, de laboureurs, de marins, parmi lesquels il nous faudra bien glisser quelque notaire, quelque saint, quelque meurtrier. Mais le prénom est notre personne elle-même. Lui seul nous appartient en propre. A tel point qu'on a vu des artistes redouter ce nom qui les étoufferait comme leur milieu ou prendre un pseudonyme par respect ou crainte de n'en être pas digne. Son prénom, à ce jeune Breton de l'illustrer, de le faire passer dans l'usage par ses hautes vertus, à cette jeune fille d'inviter les futures mères à voir en elle le paragon des filles à venir, des épouses futures, des femmes de demain. Et puisse en se vulgarisant ne pas trop perdre cette originalité puissante qui laisse présager de rares, de solides mérites.

On n'a vu dans le geste de M. Manrot Le Goarnig et de son épouse que le signe de quelque anarchie folklorique. Qui donc a compris toute l'importance de cet acte, et sa légitimité ?

Il s'agissait d'abord du droit naturel et sacré des parents à élever leurs enfants comme ils l'entendaient, et par conséquent à les habiller, à leur parler, à les appeler dans la langue de leur choix, qui se trouvait être de surcroît celle de leur peuple.

D'autres parents n'ont ils pas choisi les prénoms étrangers de Serge et d'Eric ? Alexandre et Monique sont ils grecs, carthaginois ? Est ce l'Etat, représenté ici par quelque fonctionnaire obscur, tyrannique, irresponsable, inconnu et incompetent, qui met au monde les enfants et qui les élève ? Qu'on y prenne garde, l'Etat moderne pénètre de plus en plus la vie privée des citoyens, leur activité professionnelle, leur vie familiale et bientôt leurs amours, qu'il n'est pas sûr que demain nous n'aboutissions à ces atroces utopies de bébés-éprouvettes et des numéros matricules en guise de noms. Qui n'a pas vu que M. Manrot Le Goarnig défendait tous les pères de famille, tous les individus et les principes de nos sociétés occidentales ?

Où, il est bon, il est opportun de dire toute l'importance de cette affaire dite des prénoms bretons, et d'évoquer ce qui était véritablement en jeu. Pas seulement la bretonnité des enfants Manrot Le Goarnig ou celle de leurs parents, mais les structures fondamentales et les principes humains essentiels, la liberté des familles, le droit des parents, l'épanouissement des individus hors des contraintes étatiques insupportables ou illégitimes.

M. Manrot Le Goarnig et son épouse ne sont responsables que devant leurs enfants.

Vie et révolution se confondent. La révolution doit être permanente, et permanente au sein du nationalisme breton. Celui-ci ne peut être que s'il maintient en lui cet esprit de justice et cet espoir révolutionnaire sans lequel il n'est que survivance dérisoire et condamnée. Un nationalisme sans sève et sans violence mérite tous les reproches qu'adressent au nationalisme breton tous ses adversaires : il n'est pas la vie, il est le contraire de la vie. Il est, n'est que rêve, souvenir poussiéreux, irréalisme. En vérité, l'irréalisme guette ces deux formes de nationalisme : la révolutionnaire et la passéiste. Mais l'irréalisme révolutionnaire garde encore toutes les chances, au-delà des frictions graves quand il se connecte avec le présent. Le combat est seulement plus dur, la victoire plus lointaine, tandis que le passéisme est toujours condamné.

J'ai retrouvé dans les sables de Palestine le petit peuple des Samaritains. Quelques centaines d'hommes ; pas même un millier, hier encore sans état civil. Pareil aux enfants Breizh de Kertal. Enfants perdus, qui ignorent ce qu'ils sont, symboliques. Enfants de chair, souffrant, croquant des pommes, et riant. Heureux de vivre. D'être là.

Déjà, cette misérable cohorte des Samaritains recommence à vivre, à proliférer (oh ! comme on regrette ce mot qui s'impose devant l'effondrement biologique d'un peuple !) Ils seront sauvés. Ils allumeront longtemps encore les feux de joie sur leur colline sacrée. La cellule familiale de Kertal est peut-être la souche d'un nouveau peuple autant qu'elle est un rameau de notre peuple. Qui sait, Qui peut le dire ? Le peuple breton ne sera peut-être sauvé que par ces cellules vivantes, pures, dynamiques, qui finiront par se rejoindre au dessus d'un peuple avachi. Rien n'est perdu et j'ignore vraiment si les peuples disparaissent jamais.

Les malheureux exemples des Peaux-Rouges, des Aztèques, des Péruviens nous ont longtemps abusés. Voici que nous constatons une renaissance des cultes Incas, du peuple Aztèque, des clans peau-rouge.

La langue hébraïque n'était plus guère parlée comme langue quotidienne et d'usage courant que dans un quartier de Jérusalem et, sous sa forme corrompue de yiddish dans les ghettos d'Europe Occidentale. Prenez l'avion d'El. Al.

Vous n'aurez pas même quitté Orly et le sol français que l'hôtesse de l'air vous parlera en hébreu, vous tendra des journaux hébraïques, que des voyants s'allumeront devant vous, à vos côtés, pour vous prescrire en hébreu une consigne de sécurité ou quelque souhait de bienvenue. Et de quelle langue s'agit-il ? Israël a fait table rase de deux mille ans d'affronts, de dispersion, d'anéantissement pour constituer une nation moderne, jeune et dynamique. Ce qui était condamné par tant de bons esprits et de bonnes consciences (souvent juives) renaît, existe, s'épanouit. Quelle leçon, pour ceux qui s'interrogent sur la mort de Breizh ; qui ne croient plus à sa renaissance ! Tout est possible. Il n'est pas dit qu'un peuple soit inmanquablement condamné.

On se trompe souvent quand on prend pour survivance ce qui naît sous une forme en apparence désuète. Cette forme ne renouvelle pas seulement la tradition, elle est la source d'une tradition nouvelle. Le fond revitalise la forme. L'exubérance biologique, le dynamisme familial et celui des individus impriment aux formes anciennes une valeur exemplaire et une légitimité, un renouvellement, une vertu de choc qui les font apparaître bientôt comme des formes nouvelles de la vie. La révolution, c'est retrouver la tradition véritable débarrassée de la gangue des usages étrangers, des conventions étouffantes, des mots stériles, des gestes morts et coercitifs. L'avant-garde, c'est redécouvrir le plus ancien, lorsqu'il se confondait avec le nouveau, la tradition, quand elle n'était pas encore étouffée sous le poids des siècles. C'est s'abreuver à la source pure de tout geste humain, à l'origine de nos sociétés.

C'est à travers le long développement des siècles, suivre et reprendre ce long fil de toute vie hors des formes surajoutées par la routine. Ce retour qu'on reproche à M. Manrot Le Goarnig, à sa famille, qui ne voit qu'il n'est pas retour mais continuité et renouveau ? Il est avenir.

Pas seulement parce qu'il s'agit d'enfants- dont on peut présumer le sort individuel, mais parce qu'il est l'acte le plus généreux et le plus probant accompli depuis longtemps en Bretagne et ne peut manquer d'être suivi.

A la même époque, dans la même société, coexistent des formes attardées et mourantes avec de nouveaux usages ; des mots neufs se mêlent à ceux qui disparaissent comme les enfants donnent la main aux vieillards. La question est de savoir, pour la Bretagne, si cette langue que nous nous acharnons à défendre, ces costumes qui se portent encore, ces danses, cette musique que nous appelons folklorique sont une survivante, voire des phénomènes d'avant-garde. L'envol des fusées interplanétaires condamne-t-il à jamais, en les rejetant dans un passé déjà révolu, ces usages sur lesquels nous pourrions plus verser qu'un pleur hypocrite ? L'homme de demain se nomme-t-il Glenn Ford, Nicolaïev, Gagarine - ou Gwendal, Adraboran et Judaël ? Ces hommes sont contemporains. N'est-ce pas les opposer trop vite ? Ne peut-on supposer qu'un

Gwendal n'apparaisse dans cette cohorte de pionniers qui semblent préfigurer l'homme de demain ? Mais on ne tardera pas à s'apercevoir que l'homme de la fusée interplanétaire appartient beaucoup plus à ce monde qui est le nôtre qu'aux espaces infinis et déserts. Et à quel monde d'hommes pourrait-il appartenir s'il n'existe que le nôtre, et puisqu'il en est l'envoyé ? Il n'a pas cessé un instant d'être cet Américain, ce Russe qui s'exprime dans sa langue, qui pense aux siens et appartient de toute son âme à son peuple comme à sa culture. On n'a pas assez vu combien ces hommes « désincarnés » ne sont que les représentants les plus généreux des hommes de leur âge et de leur nation. Ils y acquièrent une sorte de banalité où les civilisations se reconnaissent derrière une idéalisation du plus général et du type. Un Gagarine, un Nicolaïev sont le citoyen soviétique le plus pur, le plus réussi, le plus conformiste, jusque dans leurs goûts individuels de la musique ou des échecs. Un Glenn Ford est l'incarnation de l'homme américain dans son idéal immédiat : colonel, self-made-man, etc. leurs vertus personnelles sont celles de leur peuple. L'homme de demain ne peut donc échapper à la culture, à la civilisation qui l'a formé.

Il parle la langue de ses ancêtres, il répète leurs gestes jusque dans les espaces infinis. Il n'a jamais été l'homme abstrait qu'on voudrait créer comme le héros d'un monde abstrait. Ainsi il ne se distingue pas d'un Gwendal, d'un Adraboran, dont la chance théoriquement est la même de naviguer, à l'âge adulte, entre les planètes. La langue bretonne, en soi, n'est donc pas un handicap. De même que dans l'avion d'El. AL. des commandements retentissent dans une langue qu'on avait crue oubliée, rien ne nous est rendu impossible. Les formes d'une vie bretonne authentique peuvent s'allier avec les gestes requis des hommes de demain. Nous prétendons seulement qu'elles maintiendront la vérité éternelle de la vie et par là s'associent joyeusement à ce qui est également authentique, et fécond dans le monde de demain.

Kertal ne se distingue pas de la vie bretonne la plus moderne et par là la plus authentique. Il ne se distingue pas du monde dont la fusée est le jeune symbole. Ceci est contemporain de cela. Ceci n'est pas la fin d'un monde et cela le début d'un autre monde, qui coïncideraient simplement dans le temps. Ceci et cela sont le monde actuel de l'homme. Et s'il est possible que « ceci » soit aussi l'avant-garde d'un monde nouveau, de la Bretagne de demain, « ceci » est aussi révolutionnaire que « cela ».

Présence de l'homme dans la fusée. Il est au cœur du monde, non face au monde comme la philosophie rationaliste et transcendante établit l'homme. Il est cet homme de chair qui a femme et enfants, qui pense à eux au cœur de la fusée en même temps qu'à sa barbe qui pousse, et fait mal. Il est l'existant fondamental comme cet enfant sur la prairie de Kertal.

Il nous fait sans cesse lutter contre le divorce de l'homme et de sa pensée, contre l'objectivisation de la pensée, pour l'homme existant au milieu des choses, pour cet arbre touffu agité par les tempêtes intérieures autant que par les orages venus du monde. C'est cet homme le plus réel que nous défendons. Nous sommes là contre tous les systèmes, non par ce qu'ils sont, mais pour être systèmes. L'homme ne se réduit à aucun

d'entre eux. Et notre seul système sera de n'en point avoir. Ni essentialiste ni existentiel. Dégageant aussi bien l'essence de la Bretagne qui serait une chose appartenant à l'un ou à l'autre qu'une Bretagne existentielle qui ne serait que dans sa mouvance quotidienne ou séculaire et son choix de s'abandonner. Au reste j'ai grand peur que l'existence ne rejoigne en fin de compte l'essence contre laquelle on voulait la dresser. L'existentialisme aussi peut être un système.

Voici donc ce que représente aujourd'hui Kertalg. Le drapeau qui flotte au dessus du manoir de Kertalg n'est pas seulement celui de la Bretagne ou un cri de révolte. Il représente l'homme hic et nunc, l'homme charnel avec ses contradictions, l'homme partagé avec sa nostalgie incertaine du passé et son appel d'un avenir incertain, l'homme concret et existant qui lutte contre les abstractions et les systèmes.

Ces hommes en uniforme, auxquels s'oppose une poignée d'enfants, ne sont pas, comme ils le croient, comme on a voulu les représenter, les représentants de la vie moderne contre le passé, des avantages de la vie moderne contre la misère ancestrale. Ils sont les faux représentants de l'avenir. Ils sont déjà les plus vieux, et surannés, quand ils se croient de ce temps, de ce monde. Il ne suffit pas de les faire apparaître comme les représentants des inconvénients du progrès beaucoup plus que de ses avantages. Ces hommes en uniforme sont des hommes abstraits, des robots...

Voici contre quoi nous luttons. Pour la vie et pour l'homme contre l'abstraction et les civilisations inhumaines. Ce combat des futaies de Kertalg est celui de tous les hommes. Nous défendons notre droit à rechercher notre vérité, je ne dis pas même notre vérité, l'homme n'étant jamais que sa propre recherche.

Nous refusons, avec M. Manrot Le Goarnig, et quelques mères de famille, d'être enfermés par autrui dans une définition de nous-mêmes. Des prénoms imposés sont le symbole de cette tyrannie. Non seulement parce que nul autre ne peut nous connaître, ou parce que nous sommes ceci ou cela et à chaque instant différent de nous-mêmes, à chaque instant le contraire de ce que nous sommes, mais parce que nous ne pouvons être justement que ce déchirement intérieur qui échappe à autrui et ne se définit pas.

Nous refusons d'être figés dans les mots. « Rose, tu m'appelles rose, mais si tu savais mon vrai nom, je m'effeuillerais aussitôt » dit Claudel. Nous n'appelons cette vieille terre Breizh que par commodité, nous ne donnons à ce peuple son nom moins par fidélité au langage que par impuissance de l'homme à pénétrer l'autre et sa solitude.

Nous luttons pour toutes les réalités plutôt que pour le réel. Car nous avons éprouvé d'expérience que les hommes ne seront jamais d'accord sur le réel puisque celui-ci n'est qu'une image ou une abstraction. Le peu d'entente qui peut régner entre les hommes et les peuples ne sera qu'au contact des réalités et pour elles. Nous sommes les réalités véritables.

C'est aussi ce que Paul Gauguin a pensé et défendu, dans son combat de primitif pour affirmer son droit d'être différent.

CHAPITRE XVII

Les Droits de la Bretagne

Nos Droits

Bien qu'officiellement absents de notre quotidien, les Droits de la Bretagne sont pérennes. Ils conditionnent notre identité et nos aspirations les plus légitimes dans les moindres détails. Ils conditionnent notre personnalité juridique, même si on les ignore. Grâce à eux nos autoroutes, réalisées pour certaines avec plus de vingt cinq ans de retard, qualifiées avec mépris de voies express, sont encore gratuites malgré l'intention illégale de l'administration française de les rendre payantes.

En février 1969, je suis en garde à vue à la gendarmerie de Quimperlé. Le général de Gaulle est en visite à Quimper et à Lorient et une soixantaine de personnes sont arrêtées : Le Ministère de l'Intérieur craint pour la sécurité du Chef de l'Etat en Bretagne, ce qui est ridicule et constitue une provocation. Je fais partie de la première rafle.

J'ai droit au gîte et au couvert des gendarmes de la brigade de Quimperlé. C'est presque une pension de famille, la soupe m'est en effet apportée par deux enfants de gendarmes. Ils sont visiblement très impressionnés par leur démarche et ce qu'on a pu leur dire au sujet de la bête curieuse qu'ils vont rencontrer. Le garçon me paraît avoir une dizaine d'années. La fille me semble un peu plus jeune. Ils sont muets comme des carpes. Je les remercie pour leur gentillesse et comme ils restent toujours à me regarder de leurs grands yeux, je leur demande s'ils sont Bretons. Désolés, ils répondent non de la tête. Un des gendarmes de présence, un Corse exilé en Bretagne, remarque alors :

— Mais votre papa, lui il est Breton

— Comment se fait il ? Dis je, intéressé, aux deux petits.

— Ils sont nés en Normandie, répond le gendarme.

— Ah, je vois. Si votre papa était gendarme en Chine et que vous soyez nés en

Chine, vous seriez chinois...

— Ah non, s'écrie le jeune garçon !

Je gage que ces deux enfants, devenus adultes aujourd'hui, se souviennent encore de l'anecdote. Le gendarme corse rit de bon cœur. Mais la réalité de cette rencontre illustre un des aspects de la dépossession dont est victime notre pays puisque des étrangers nés chez nous seraient dans cette logique d'authentiques Bretons et des Bretons nés à Paris d'authentiques étrangers !

Pourtant les Bretons possèdent des Droits inaliénables et essentiels pour l'avenir. Depuis cinq cent ans, l'Etat français méconnaît le pays et les hommes qui le composent. La Bretagne, vieux pays de droit, dont le fonctionnement parlementaire était un modèle de démocratie européenne, a été réduite au silence et au servage économique par une féodalité étatique. Voltaire écrivait avec admiration que la constitution de Bretagne en faisait l'état le mieux réglé d'Europe. Et aujourd'hui on prétend s'attaquer faussement à la Bretagne au nom de Voltaire !

À l'issue de la bataille perdue de Saint Aubin du Cormier en 1488, l'opresseur français a systématiquement dénié ses Droits à la Bretagne. Mais à l'époque, les parlementaires bretons ne succombent à aucun instant aux tentatives de corruption françaises. Ils maintiennent les Droits.

Grâce à cette fidélité à leur Histoire, les Bretons paient un impôt deux, trois, parfois quatre fois inférieur aux autres provinces conquises jusqu'à ce que la France déroge aux traités de 1488 et de 1532. Or ce statut particulier de la Bretagne avait été continuellement renouvelé et confirmé tous les deux ans et il n'a jamais été abrogé depuis la Révolution.

Historiquement, juridiquement, toute personne résidant en Bretagne n'a, pour le moment, en Droit, ni impôt, ni taxe, ni amende à acquitter sur injonction de l'Etat français dont les gouvernants ne sont que les occupants sans titre ; Toute taxation est donc nulle et non avenue sur le territoire breton. Toute forme d'imposition en Bretagne doit au préalable être présentée, approuvée et enregistrée par les Etats de Bretagne. Qu'on le veuille ou non, nous sommes dans ce statut. Ce sont les Droits de chaque Breton et de chaque personne habitant en Bretagne.

Historiques et modernes, les Droits de la Bretagne peuvent être utilisés par quiconque réside dans les frontières historiques des cinq départements bretons actuels. Les personnes étrangères, nos hôtes, bénéficient par conséquent de ce droit lié au sol, ce qui ne doit pas être le cas des occupants quels qu'ils soient, ni des déportés que l'on commence à nous transplanter dans des conditions qui posent problème.

La liberté, le respect mutuel, l'échange culturel, commercial, l'accueil, la convivialité, la complémentarité de deux civilisations qui s'apprécient sont les caractéristiques d'une hospitalité traditionnelle menacée.

Défendant la légitimité et le respect du traité de 1532, c'est avec constance que nous avons contesté la compétence des tribunaux français en Bretagne. J'ai notamment soutenu cette thèse avec Gérard Toublanc et Glenmor, le 14 décembre 1960, devant le tribunal correctionnel de Rennes.

Voici les conclusions que nous avons déposées à cette occasion :

Attendu que les dispositions du Traité d'Union de la Bretagne et de la France, du 4 août 1532, garanties par le Chef de l'Etat Français de l'époque, interdisant qu'un sujet breton, poursuivi pour des faits accomplis en Bretagne, soit jugé par une juridiction française et qu'elles attribuent exclusivement la connaissance de ces causes à la compétence de juridictions bretonnes :

Attendu que les susdites dispositions procèdent d'un traité de droit international public, qu'elles ne peuvent, en aucun cas, être abrogées ou substituées, par des lois nationales, quelle qu'en soit l'origine, et que de par la Coutume internationale, seule une convention de même nature, conclue dans les mêmes formes par les deux puissances, agissant par l'organe de plénipotentiaires et organismes de droit public qualifiés, peut légitimement en anéantir ou modifier les dispositions :

Attendu que les prétendus députés bretons, qui auraient approuvé l'anéantissement du traité de 1532 et des droits souverains de la Bretagne, étaient dépourvus de mandat tant par l'opposition de l'assemblée des Etats de Bretagne, assemblée nationale, que par l'arrêt, toutes chambres réunies, du Parlement de Bretagne, juridiction suprême, de mars 1789, qui dispose que tout député à une assemblée étrangère au pays doit être mandaté par l'assemblée des Etats de Bretagne, partant, que ces députés n'avaient nullement qualité pour dénoncer le Traité de 1532, ce qu'ils ne firent d'ailleurs à aucun moment si l'on se reporte à l'Histoire.

Attendu que les lois françaises qui semblent fonder en droit des poursuites diligentées en Bretagne contre des sujets bretons devant des Cours et Tribunaux français, sont inapplicables :

Les dites lois ayant été imposées dolosivement, sans n'avoir jamais été enregistrées par le Parlement de Bretagne ainsi que l'exige le Traité de 1532, partant, qu'elles sont hors du domaine de leur application légitime, qu'en outre, un arrêt de la Chambre des Vacances du Parlement de Bretagne, d'octobre 1789, prononce la nullité absolue de tous les décrets et lois de l'Assemblée Nationale française quant à la Bretagne, et que cet arrêt vise tous les actes législatifs ou réglementaires à venir ou acquis, émanant des régimes français postérieurs à l'instauration des Etats Généraux de France de 1789 enregistrés par le Parlement de Bretagne comme le prévoit le susdit Traité d'Union de 1532 :

Attendu que de par la Coutume internationale, les régimes politiques et les Chefs d'Etat successifs de la France sont liés par les engagements internationaux de leurs prédécesseurs quels qu'ils soient et qu'il ne peut donc, en aucun cas, être valablement excipé d'un quelconque changement de régime pour fonder en droit une méconnaissance des engagements passés de l'Etat, partant, qu'en aucun cas, l'Etat français ne peut en 1960 se dire délié des obligations contractées envers l'Etat breton en 1532, ni les Cours et Tribunaux dudit état, libres de n'en pas appliquer les dispositions comme étant supérieures aux lois ordinaires, à peine de dénis de justice :

Attendu que par les dispositions du Traité d'Union de la Bretagne et de la France et la jurisprudence la plus constante du Parlement de Bretagne, nul organe judiciaire

français ne peut avoir compétence en Bretagne et y fonctionner (Principe du juge naturel) ;

Attendu que les droits que consacrent les dispositions du Traité de 1532 et les actes subséquents de toute nature, notamment les reconnaissances formelles de Chefs de l'Etat français et les définitions d'organes de droit public bretons procèdent du Principe et du Droit des nationalités et que cet ordre de principe, en l'absence de toute règle, par son caractère de perpétuité et d'imprescriptibilité suffit à écarter toute argumentation qui prétendrait fonder l'application des lois françaises en Bretagne sur la prescription des droits nationaux de la Bretagne et de par l'acceptation constante et universelle de tous les jurisconsultes depuis plus d'un siècle tout spécialement, quant à la Bretagne, par Monsieur le Professeur Le Fur ;

Attendu qu'il ne peut être excipé par les Cours et Tribunaux de l'Etat français de la disparition des juridictions bretonnes pour en nier la compétence, car cette prétention fallacieuse irait à l'encontre de la règle « Nemo Auditor Turpitudem », l'Etat français étant de par ses dols et exactions le seul responsable de la susdite disparition ;

Attendu qu'il résulte de l'instruction des faits qui sont à l'origine de la poursuite qu'ils ont bien été accomplis en Bretagne par des sujets bretons, partant, qu'ils entrent dans le domaine d'application des textes de procédure et de compétence exclusive du Traité d'Union de la Bretagne et de la France ;

Attendu qu'il échoit de dire que les faits relèvent du domaine d'application des garanties internationales procédant du Traité d'Union de la Bretagne et de la France du 4 août 1532 et que la compétence en échappe à tout tribunal de l'ordre judiciaire et hiérarchique français ;

Par ces motifs :

Plaise au Tribunal se dire incompetent et renvoyer le Ministère Public à se pourvoir. Sous toutes réserves ;

Fait à Rennes, le quatorze décembre mil neuf cent soixante, en double exemplaire pour qu'il en soit communiqué à Monsieur le Procureur de la République, et ont signé les défenseurs, à savoir :

Jean Jacques Manrot Le Goarnig, Emile Le Skanv et Gérard Toublanc.

CHAPITRE XVIII

La Révolution Bretonne

Seulement pour l'Indépendance, la Liberté et l'avènement des Droits de l'Homme

Logiques, les Bretons n'aiment pas les surprises. De là leur habitude de donner à leurs délégués des mandats impératifs pour des missions ou des comportements auxquels il n'est pas question de déroger.

Ainsi en 1789, les cahiers de doléances des paroisses et des villes qui délèguent au Etats Généraux sont formels : les Droits et coutumes de la Bretagne doivent impérativement être conservés, sous peine de nullité absolue, de toutes dispositions contraires qui pourraient éventuellement être extorquées. C'est clair.

Ce veto est l'objet d'un incident mémorable à l'Assemblée, le 14 juin 1789. Dupont de Nemours, proche du Roi et de Necker, s'élève contre l'obligation que les députés bretons ont de faire ratifier par leur Parlement tous les décrets votés par les Etats Généraux. Il demande leur exclusion. Les députés bretons prennent très mal cette provocation et ripostent. Dupont de Nemours fait scandale en revenant à la charge et en réclamant qu'ils soient au moins provisoirement interdits d'assemblée. Le tohu-bohu est général. Il est hué par tous les députés bretons et français. Personne ne soutient sa motion qui est rejetée à l'unanimité. Ce vote confirme formellement les Droits de la Bretagne à l'Assemblée française, juste avant qu'elle se donne le nom d'Assemblée Nationale :

Pour les dépouiller de leurs Droits ancestraux qui gênent une unité fiscale française, la royauté n'exclura aucun moyen que ce soit la ruse, le dol et la violence. La « république » utilisera les mêmes moyens et les accentuera. Le bras de fer commence le 5 mai 1788. Le Roi ferme tous les Parlements, ceux qui ont des droits et ceux qui en voulaient, y compris celui de la Bretagne auquel il lui est pourtant interdit de toucher. Cet acte arbitraire met la Bretagne en émoi le 10 mai, dès la nouvelle connue.

C'est l'émeute pendant plusieurs jours dans la capitale bretonne. Le comte de Thiard, commandant le corps expéditionnaire français, ne trouve rien de mieux à faire que d'exiler les parlementaires. Les manifestations redoublent de violence au point que l'intendant de Bretagne, Bertrand de Molleville, doit s'enfuir honteusement de Rennes, le 8 juillet, à 3 heures du matin.

Les Etats de Bretagne ne s'inclinent pas devant ce coup de force parisien et s'organisent. On a vu précédemment que douze ambassadeurs ont été délégués auprès du Roi pour exiger le respect des Droits et franchises de la Bretagne. Tous ces événements convainquent le Roi d'accepter la convocation des Etats Généraux, ce qu'il refusait jusqu'alors. Le 14 juillet, le « bon Roi » profite d'un banquet offert par les Parisiens aux Bretons pour embastiller ces douze ambassadeurs qu'il a refusé de recevoir. Jamais forfaiture d'une telle ampleur n'a conduit autant de diplomates en même temps à la Bastille. En Bretagne, le geste du Roi est interprété comme une déclaration de guerre.

Un nouveau groupe de douze autres parlementaires parmi les plus éminents enfreint l'interdiction royale et prend la route de Versailles. Il est arrêté à Houdan, près de Paris.

La Commission intermédiaire délègue à son tour une troisième vague de dix-huit autres ambassadeurs. Cantonnés à Saint Denis, ils seront quand même reçus par le Roi mais froidement. L'absence de solution est ressentie comme inacceptable.

C'est donc une quatrième ambassade de cinquante trois membres des Etats de Bretagne, composée de représentants des trois ordres, qui est mandatée à Paris.

Elle concourt au renversement du gouvernement Loménie de Brienne et au rappel du fameux Necker qui les reçoit le 29 août. Le Roi leur accorde ensuite une audience au cours de laquelle le Rennais Le Livec de Lanzay lui remet les points sur les i et un mémoire cinglant : « nous ne balancerons pas à vous le dire, avec le courage que commande la vérité et le respect qu'inspire le monarque, on vous a fait fouler aux pieds un engagement irrefragable ; on vous a fait dédaigner vos serments ; on vous fait manquer à votre parole ». Autant de vérités qui font à juste titre pâlir Louis XVI. Combien de fois ces phrases auraient pu être répétées depuis par nos représentants ? Quand le seront elles ? Et par qui ?

Les ambassadeurs bretons exigent la libération de leur douze collègues embastillés ainsi que la réouverture de leur Parlement, qui sera triomphale. Auparavant, les Parisiens tiennent à ce que les vainqueurs bretons soient les invités d'honneur de la réouverture du Parlement de Paris. La foule les acclame tandis que les parlementaires parisiens les accueillent avec tapis rouge et toute la pompe d'une installation solennelle. Voilà les parlementaires et les députés bretons de 1788. Il est dommage que les élus d'aujourd'hui, et la ténacité de leurs prédécesseurs. »

Il est un autre fait historique dont il est important de prendre la dimension ; le poids et le dynamisme de la Bretagne et la considération du peuple français à son égard, relatés dans l'Affaire du Parlement de Bretagne :

Les députés bretons ont toujours mandat impératif le 4 août 1789 pour refuser de renoncer à ces Droits, tout comme les trois ambassades successives de douze, puis dix-huit membres et finalement cinquante-trois délégués du Parlement des Etats de Bretagne avaient en 1788 : *ordre de ne céder qu'à la force*. Pour la forme, après avoir tancé le roi, cette dernière ambassade concourt à renverser le gouvernement Loménie de Brienne et au rappel de Necker. Il est à noter que les manifestations et émeutes de l'anti-CPE, parties de Rennes sont par la détermination de leur démarche, un véritable rappel de la révolution bretonne qui avait gagné toute la France.

C'est au contact des Bretons rompus à la lutte contre le pouvoir central, que les Mirabeau, Robespierre, Barnave, Brissot, de Lameth, Desmoulins, Sieyès, Grégoire et combien d'autres... s'initient avec enthousiasme à ces stratégies rennaises dont ils avaient eu des échos depuis longtemps. C'est à Versailles que les révolutionnaires français se sont formés en prenant directement la leçon des parlementaires bretons. S'ils étaient restés dans cette ligne, la face du monde en eût été changée et nombre de faux problèmes actuels n'existeraient pas. La Fédération qui en aurait résulté aurait été un exemple constructif pour l'humanité entière.

Les représentants de la Bretagne ne sont ni chauvins, ni racistes, ni exclusifs... Tous les parlementaires français sont accueillis fraternellement. C'est l'entente cordiale. Les compétences des élèves sont mises à contribution par les maîtres avant que les apprentis ne se transforment en mauvais sorciers !

L'impact et l'emprise de ce Club Breton sur les Etats Généraux sont étonnants. Les soixante dix Bretons qui ne constituent que le tiers de la représentation bretonne ont, il est vrai, une formation démocratique, une expérience politique et juridique rodée à toutes les épreuves. L'absence des deux autres ordres qui ont considéré à juste titre qu'ils n'avaient rien à faire aux Etats Généraux, leur fait l'obligation d'être performants et exemplaires. L'aventure rennaise et le contentieux historique breton inspirent les députés Français. Si imprégnés par leur formation à l'école rennaise, ils utiliseront par la suite, à Versailles puis à Paris, tous les cas de figure que les Bretons ont déjà connus à Rennes. Dans les situations les plus diverses, ils combattent avec le même esprit, allant jusqu'à user des mêmes expressions. Un tel mimétisme est à la fois extraordinaire, révélateur et inquiétant puisque ces clones exécuteront plus tard la plupart de ceux à qui ils devaient tout.

Les emprunts abondent ainsi dans le développement de l'histoire de la Révolution. Pour exemple, parmi beaucoup d'autres, le vicomte Mirabeau reprend aux députés bretons, chassés du Parlement de Rennes en 1788 par les soldats de Thiard, la fameuse phrase : *nous ne sortirons que par la force des baïonnettes*. Il est aussi l'emprunteur de l'insulte « Pygmées » lancée aux magistrats rennais en 1788, insulte qu'il reprend en 1789 pour stigmatiser les Bretons défendant leurs Droits.

Camille Desmoulins ne demeure pas en reste. Lorsqu'il fustige le rapporteur des questions bretonne et provençale à l'Assemblée, il parle de « Jean-Foutre » Maury... Le député français qui a défendu magistralement les droits de la Bretagne. Or Jean-Foutre est

l'expression officiellement utilisée par les Rennais pour désigner les rares magistrats qui cédèrent en Bretagne aux injonctions royales. Il n'est pas jusqu'au fameux « Serment du Jeu de Paume » qui n'ait eu lieu précédemment à Rennes, au Parlement de Bretagne.

Ce serment solennel répondant aux pressions et à la première menace grave de division depuis près de quatre siècles, s'engage : *à ne jamais consentir à aucun changement dans la Constitution de la province, de ne participer à aucune assemblée, aucune administration par laquelle on voudrait remplacer les Etats.*

En participant à la nuit du 4 août dont leur chef de file, Le Chapelier, a été opportunément nommé à la présidence, les députés bretons non concernés sont toujours fidèles et logiques envers leurs engagements et leurs mandats :

Ils ne participent pas à une assemblée par laquelle on voudrait remplacer les Etats, mais à une réunion d'abolition des privilèges français qui ne concernent en rien la Bretagne. Lorsque les Bretons ont été conviés à renoncer à leurs Droits et à leur Constitution, ce qui normalement n'avait rien à voir avec l'ordre du jour, ils ont refusé de donner une suite favorable, déclarant qu'ils n'avaient pas mandat pour cela. Lorsqu'ils furent harcelés avec insistance, ce qui révèle l'existence d'un traquenard, ils ont déclaré qu'ils poseraient la question à la prochaine session des Etats de Bretagne. Parce que la réponse était connue d'avance, les Etats de Bretagne se sont vus empêchés de se réunir laissant la situation d'indépendance sans changement.

Sans fondements et en pleine illégalité, on galope sans limites sur les cimes de la renommée. Tels les Romains, ces nazis de l'antiquité, on pille, on récupère, on accapare. Le décor est planté. Ils sont prêts à toutes les forfaitures pour imposer les illusions de la nouvelle Rome, de la froide déesse Raison de la Terreur pour faire carrière et de préférence fortune.

Jusqu'aux plus humbles auxiliaires, les divers services du roi interviennent sur le cours des événements.

Des centaines d'agents payés à la journée, les services de Monsieur Frère du Roi, complotent à Paris, participent et incitent aux manifestations, et parfois en parfaite contradiction les uns avec les autres.

Tournant marquant de cette OPA, le 6 octobre 1789, en colère contre Louis XVI, le peuple ramène de Versailles à Paris « le boulanger, la boulangère et le petit mitron ».

En prenant ainsi la famille royale en otage, la foule de Paris change profondément le cours des choses et prend tous les auxiliaires de l'Etat à contre-pied. En voyant leur grand patron prisonnier de Paris, les collaborateurs royaux comprennent que leurs appointements et leurs espoirs de maroquins sont menacés... Par contre, la voie est aussi libre pour leurs ambitions personnelles. Ils n'ont plus qu'une solution : reprendre la Révolution à retentir notamment sur le Club Breton qui lui, n'a pas vocation à cette forfaiture.

Bien entendu, les manifestants ignorent les connivences de ces députés prétendus révolutionnaires avec le pouvoir royal. Les dettes de Mirabeau sont ainsi honorées par le roi et la reine. Et combien d'autres par les ministres ou le frère du Roi ?

Après ses obsèques nationales et son inhumation au Panthéon, Mirabeau en sera chassé ignominieusement en 1792 lorsque les preuves de sa dépendance, de sa trahison et de son intéressement financier seront retrouvées dans la célèbre armoire de fer au Palais Royal. D'autres révolutionnaires seront également démasqués mais « tenus » par les totalitaires de la Convention : d'André, Rivarol, Parent de Chassy, Talleyrand et quelques autres intrigants qui seront utiles dans l'avenir...

Le 19 octobre, l'Assemblée Nationale quitte à son tour Versailles et s'installe à Paris. Les députés du Club Breton ont déjà loué depuis longtemps le réfectoire du couvent des Jacobins, rue Saint-Honoré à Paris. Leur objectif : changer la société en supprimant le joug colonial que la monarchie capétienne fait peser sur le peuple et sur la Bretagne.

Le 1^{er} novembre, le Club Breton est transformé en « Société des Amis de la Constitution » mais il sera plus connu sous le nom de « Club des Jacobins ». Club pour club, cette conversion s'est avérée une grave erreur.

Les actuels jacobins sont issus de ce détournement idéologique de la Révolution, de cette captation et plus tard de l'assassinat des représentants des Lumières et des Conseillers Généraux du Finistère.

A cette époque, tout le peuple français était solidaire du combat des Bretons et aspirait avec eux au « bonheur » par un changement profond de la société. Ce sentiment, aujourd'hui dévalorisé et ringard, après lequel chacun court sans y croire, était alors très fort. Il était le premier moteur de la révolution parce qu'il recouvrait la Liberté, l'Egalité et la Fraternité qui ont été promises tout comme la Justice, mais n'ont pas été tenues. La révolution bretonne était beaucoup plus humaine et proche de Rousseau et de Voltaire que la révolution française qui a suivi les dérives d'une entente criminelle.

Il est important de noter qu'à cette époque, les Bretons ne devaient rien à la France. Aujourd'hui, chaque Breton est, selon l'Etat français, endetté de quarante mille euros au moins, par la « dette publique » française plus les engagements des Collectivités.

Dès le lendemain du 4 août, sans attendre la renonciation des Bretons à leurs droits, qu'ils savent ne pas pouvoir obtenir, les révolutionnaires vendus au pouvoir se sont remis fiévreusement au travail.

L'urgence des uns et la duplicité des autres conduisent les « parlementaires » à travailler comme si les Etats de Bretagne ne pouvaient qu'entériner leur renonciation aux Droits et Franchises de la Bretagne. Il n'en sera rien. On fait œuvrer les commissions dans cette attente tandis que le pouvoir sait pertinemment que la Bretagne ne pliera pas. Lorsque effectivement l'Assemblée est confrontée à cette évidence, les dés sont jetés.

Elle se trouve dans une impasse toute intentionnelle. Il est trop tard pour reculer. Les nouveaux décrets, en fait apocryphes, que l'Etat français continue d'opposer aujourd'hui à la Bretagne, ne peuvent pas être enregistrés à Rennes. Les magistrats s'y refusent.

Ces gens là sont l'honneur de la Bretagne et la chance qui nous reste. Ces décrets ne peuvent pas non plus être opposables aux Bretons puisqu'ils ont été publiés avant la consultation des Etats de Bretagne, consultation qui n'aura jamais lieu puisque les Etats

seront arbitrairement et fermés. Par cette illégalité, les Bretons sont aussi définitivement indépendants en droit international.

Ainsi donc, les décrets de l'Assemblée Constituante des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789 ne possèdent aucune légalité d'application en Bretagne et sont inopposables aux Bretons. Ce sont des faux, apocryphes, indéfendables, évoqués ultérieurement pour les justifications de la cause comme les images d'Epinal. Les Droits de la Bretagne, eux, sont parfaitement pérennes. Ils restent à ce jour non prescrits !

Que faire dans une telle situation ? Légalement, politiquement, par la seule existence du Droit, la position des Bretons bloque toute la procédure. Dans l'impasse, l'Assemblée décide de prolonger sa fuite en avant. Ce qui est strictement interdit dans le cadre du Droit, est néanmoins poursuivi sans base juridique. Le 3 novembre, la vacance des parlements et des Etats de Bretagne est décrétée sur une proposition d'Alexandre de Lameth, pour sortir de l'impasse.

L'aventurisme de ces amateurs, futurs régicides et surtout organisateurs des bains de sang de la révolution, n'a pas trouvé d'autre solution à son développement criminel. L'Europe entière a d'emblée condamné la fameuse exception française et elle n'a cessé de la regarder d'un œil critique, jusqu'à nos jours.

Un pas supplémentaire dans l'illégalité est franchi lorsque l'Assemblée ne tient pas compte du refus légitime d'enregistrement de ces décrets par les magistrats bretons. Le 16 décembre, les Bretons sont mandés à la barre de l'Assemblée dans l'affaire du Parlement de Bretagne. Ils sont accusés du crime de « lèse nation » et risquent d'être déferés au Châtelet. Le 9 janvier 1790, le député français Maury, rapporteur à l'Assemblée Nationale pour la Bretagne, défendra les Droits bretons comme personne.

L'essai est officiel. Il a été marqué une fois de plus à l'Assemblée Nationale et à la face du monde. Il suffit de le transformer et cela ne dépend que de la volonté et de l'action du peuple breton.

CHAPITRE XIX

Maury et les Droits à jamais imprescriptibles de la Bretagne

*Cet homme a reconnu et affirmé à l'Assemblée Nationale
notre Droit à exister*

Si je ne parviens pas à le faire moi-même, avec le Centre International de Sculpture, la Bretagne devra édifier une statue à cet homme. Jean Siffrein Maury est un héros ignoré du public breton et des Droits de l'Homme. Abbé, député aux Etats Généraux, académicien, ambassadeur, et même archevêque plus tard...

Cet homme politique français mérite d'être sorti de l'oubli tant son action a été d'une rare honnêteté à l'égard de notre pays à un moment de l'histoire où l'opportunisme et la veulerie sont devenus de mise sur les banes de l'Assemblée Nationale, c'est à quarante trois ans un des plus grands ténors politiques de la jeune Révolution. La Bretagne lui doit la plus extraordinaire confirmation de ses Droits dans une assemblée parlementaire française.

Le 9 février 1790, le député Maury dresse le bilan de la situation bretonne. Il met en exergue son statut particulier alors que plusieurs décrets d'exception viennent d'être pris fin 1789.

Le Parlement de Bretagne est toujours en « vacances » de par le bon vouloir de Louis XVI lorsque celui-ci poursuit son offensive discrétionnaire contre la Bretagne et les autres provinces jouissant de libertés tout en étant lui-même prisonnier d'intrigants qui sont dans une impasse. On exige des magistrats l'enregistrement des décrets du 3 novembre 1789 ajournant les parlements provinciaux. Conscients que la Bretagne ne cédera pas, le 5 novembre, les Etats de Bretagne sont purement et simplement supprimés. A l'instar du Roi, qu'ils tiennent prisonnier, les révolutionnaires usent du même principe arbitraire de gouvernement : l'élimination de la moindre opposition, l'interdiction de la différen-

ce, l'impérialisme colonisateur. Certains pratiquent le double jeu à tout hasard, tant les développements successifs sont incertains.

Cette manipulation de la démocratie laisse présager les déviances totalitaires qui suivront... Mais les onze magistrats bretons ne se laissent pas influencer par cette violence d'Etat, ils refusent d'entériner le décret illégal. Convoqués à la barre de l'Assemblée transformée pour l'occasion en tribunal, ils sont accusés de lèse-nation... Le vocabulaire change, auparavant il aurait été question de lèse-majesté !

Cette volonté d'inculpation est des plus graves mais elle est totalement illégale. Néanmoins, les onze magistrats bretons risquent d'être déférés au Châtelet. Nullement impressionnés et forts de leur bon droit, ils persistent dans leur refus absolu d'obtempérer à un décret qu'ils jugent anticonstitutionnel et attentatoire à la souveraineté de leur pays, la Bretagne.

Les Bretons subissent les attaques de Mirabeau et de ses amis, monarchistes et révolutionnaires mêlés. Mais le rapporteur Maury ne se dérobe pas à sa fonction. Le député monte à la tribune le 9 janvier 1790 pour présenter son rapport aux parlementaires. *Je n'ai l'honneur d'être ni Breton, ni Magistrat*, déclare-t-il avant de retracer les circonstances historiques du « Contrat d'Union », convention internationale du type Indépendance-Association entre deux nations sur un pied d'égalité. Maury rappelle la situation juridique qui prévaut :

Un principe fondamental qu'il ne faudra jamais perdre de vue dans cette cause et qui n'est même pas contesté, c'est que la province de Bretagne jouit, par sa Constitution, du droit de consentir dans ses Etats la Loi, l'impôt et tous les changements relatifs à l'administration de la justice...

C'est l'exécution littérale de ce traité de Vannes en 1532 (le fameux 4 août) que réclament les Bretons. Il n'y a plus rien de sacré parmi les hommes si un pareil titre n'est pas respecté. J'avertis les membres de l'Assemblée Nationale (ils visent notamment Mirabeau) qui nous parlent avec dédain des franchises de la Bretagne que, s'ils veulent nous réfuter, c'est à ce raisonnement surtout que nous les invitons, ou plutôt que nous les défions de répondre à jamais...

Tous les engagements des contrats sont réciproques. Il est donc démontré et, je ne crains pas de le publier en présence des représentants de la nation française, que la Bretagne est libre et que nous n'avons plus aucun droit sur cette province, si nous ne voulons pas remplir fidèlement les conditions du traité qui l'a unie à la couronne.

Cette conséquence découle de tous les principes sur lesquels l'ordre social est établi, et vous voudrez bien ne pas oublier, Messieurs, que l'une des clauses de ce contrat porte formellement que la Bretagne aura un Parlement, une Chancellerie, une Chambre des comptes, et qu'il ne sera fait aucun changement relatif à l'administration de la justice dans cette province, sans le consentement préalable de ses Etats.

Nous avons un si grand intérêt à obtenir des Bretons cette abdication volontaire de leurs anciennes franchises, que nous devons leur faciliter l'exécution de toutes les formes légales qui peuvent seules garantir la validité de leur renonciation. (entendre par là, faciliter la réunion des Etats de Bretagne interdite illégalement par la force, par la royauté d'abord et par la république ensuite ; ce qui rend nul tout ce qui a été décidé arbitrairement et unilatéralement depuis).

Lorsque dans la fameuse nuit du 4 août dernier, les représentants des provinces ont souscrit à l'abrogation de leurs privilèges, les soixante-dix députés de la Bretagne nous ont déclarés qu'ils étaient sans mission et sans pouvoir pour faire un pareil sacrifice au nom de leurs commettants. Ils nous ont promis de la solliciter, et nous ont annoncé l'espérance de l'obtenir ; mais la défense que vous avez faite aux provinces de s'assembler n'a pas encore permis à la Bretagne de délibérer sur cette renonciation... (Et elle n'a jamais eu lieu depuis lors, les Etats de Bretagne qui l'auraient rejetée n'ont jamais plus été réunis. Et pour cause !)

J'ose avancer, comme une vérité incontestable une proposition qui semble d'abord un paradoxe, et cette vérité fondamentale dans la discussion qui nous souscrit séparément l'acte d'abandon de leurs privilèges, sans aucune assemblée commune, sans discussion, sans délibération, sans concert, cette renonciation partielle, quelle unanime qu'elle fut, ne suffirait pas pour abroger les Droits de la Bretagne et n'exprimerait point la résolution légale de cette province.

Non, l'unanimité de ces vœux individuels ne saurait jamais former un vœu collectif. Parce que les contrats doivent être révoqués de la même manière qu'ils ont été sanctionnés...

C'est on ne peut plus clair. Le rapport officiel de Maury présenté devant l'Assemblée Nationale est sans discussion possible. Il n'y a en effet jamais eu de renonciation de la Bretagne à ses droits. La convention de droit international qui régissait les rapports de la Bretagne à la France conserve donc toute sa valeur sous l'occupation administrative, policière et militaire. Le rapporteur Maury légitime ensuite la position des magistrats bretons.

Donnerons nous, Messieurs, à des ministres corrompus et corrupteurs (déjà !) la terrible faculté de neutraliser un parlement en achetant la soudaine défection de dix ou onze de ses membres ?

Voilà pourtant l'absurde conséquence qu'il faut déplorer si l'on veut consacrer le principe de ces vérifications clandestines...

Comment ose t'on faire un crime aux magistrats bretons de la confiance avec laquelle ils ont osé se prévaloir de la justice anticipée que l'histoire rendra un jour à leur courageuse fidélité ? Il n'appartient qu'aux scélérats, que le remords accuse, de douter de cette réparation que la postérité promet d'avance à la vertu malheureuse. Tout homme vertueux qui jouit du bon témoignage de sa conscience se

console de l'oppression par le suffrage incorruptible des générations futures au jugement desquelles il cite se contemporains.

Quel député français, voire même breton, aurait aujourd'hui suffisamment de tripes pour défendre avec une telle force, une telle classe, une telle honnêteté les Droits de la Bretagne ?

En défendant les magistrats bretons que l'Assemblée espère condamner, dans un climat d'insécurité, de corruption et de complot, le député Maury expose alors sa vie. Aux parlementaires, il cite même en exemple les députés bretons :

Le courage avec lequel ils ont refusé d'accepter une nouvelle loi sans le consentement des Bretons est digne de servir d'exemple aux magistrats qui vont vous promettre, sous la foi du serment, de faire observer la nouvelle constitution du royaume ; et vous ne les punirez pas, sans doute, Messieurs, d'une fermeté qu'il est de l'intérêt du pouvoir constituant de présenter à jamais pour modèle à tous les organes du pouvoir judiciaire.

Plus tard, le défenseur des libertés bretonnes sera à son tour en butte à la vindicte des Terroristes de l'Assemblée. En octobre 1791, il doit s'exiler, ayant la grande chance de ne pas avoir été exécuté comme bon nombre des champions des Lumières. Il est singulier que les Jacobins se prévalent aujourd'hui des savants, des juristes, des encyclopédistes et autres illustres défenseurs des « Lumières » qu'ils ont guillotiné.

Même s'ils en sont les inspirateurs, les Droits de l'Homme et du Citoyen ne sont pas pour les Bretons...

C'est ce que Patrick Le Lay a rappelé avec force

CHAPITRE XX

Racisme d'Etat

Intégration et crimes contre l'humanité

La volonté « d'intégrer », d'assimiler, complexe de supériorité affiché, mâtiné d'hypocrisie, est par ses exigences une imposture et une atteinte aux Droits de l'Homme. Elle est l'expression de l'exercice d'une discrimination latente visant par un objectif économique une nouvelle forme d'esclavage.

Le dimanche 14 juillet 1789, après la prise de la Bastille au cours de laquelle les Bretons ont joué un rôle déterminant, l'Assemblée élit les huit membres de son Comité de Constitution : Mounier, Sieyès, Talleyrand, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, Champion de Cicé, Bergasse, et... Le Chapelier, chef de file du Tiers-Etat breton. La machine est en bonne marche mais les espérances des révolutionnaires bretons seront déçues. Peu à peu, ils seront pris au piège. Ce n'est pas le respect de leurs libertés qu'ils vont obtenir. Bien au contraire, les événements enterrent les espoirs des Bretons. Pourtant, tout avait bien commencé. Ils avaient lavé l'affront du roi en reportant l'ouverture des Etats Généraux du 1er au 5 mai, anniversaire de la fermeture du Parlement de Bretagne, puis en faisant prendre la Bastille. L'un de leurs chefs de file emblématiques siège au comité de l'Assemblée. Mieux, le 3 août, Le Chapelier en est même élu président. Tout va bien. Tout va trop bien... Le 4 août, ils subissent une première attaque des tenants du pouvoir central qui, au matin, proclament Louis XVI « le restaurateur de la liberté » ! Bizarre, cette récupération est l'embryon du complot jacobin avec la royauté qu'elle utilise.

C'est le début officiel de l'OPA et du complot avec le Roi, contre les Bretons. L'intrigant Mirabeau présente le 17 août « son projet » de Déclaration des Droits de l'Homme, pompée sur le travail de Le Chapelier et de ses compagnons. Le 20 août, l'Assemblée vote le préambule et les premiers articles. Les discussions et les votes

s'échelonnent jusqu'au 26 août dans un climat d'incertitude et de préoccupation générale due à l'illégalité. Jean-Joseph Mounier, auteur principal des trois premiers articles de cette Déclaration, a compris. Il donne sa démission comme les Bretons auraient dû le faire, et il rejoint sa province dauphinoise.

En six mois, la Révolution pacifique des Bretons a été détournée de son sens originel. Fer de lance d'une opposition au pouvoir central, les Bretons de Rennes sont devenus proscrits, inculpés potentiels en attendant d'être accusés de lèse-nation...

La révolution française n'est plus dirigée par les élites des lumières. Ceux-ci ont été supplantés avant de devenir suspects et exécutés pour bon nombre d'entre eux par des démagogues opportunistes et une poignée de voyous. Ils bafouent les libertés et droits historiques des provinces et des peuples, nient les différenciations culturelles dont ils n'ont que faire ; Ce qui les intéresse, c'est le pouvoir, à n'importe quel prix, même si ce doit être l'obéissance servile à un roi prisonnier, qui les a utilisés d'abord. Il n'y a plus de freins ; l'exception française profile son arrogance. Insensiblement, ce courant oriente la révolution vers une issue sanguinaire de guerre civile.

Un exemple dont on n'entend pas parler, c'est celui de tous les membres du Conseil Général révolutionnaire du Finistère qui ont été guillotinés, à part quelques uns que l'on n'a pas réussi à trouver. Ils ont été exécutés à Brest, et non à Quimper, évitant le plateau de la Déesse qui porte toujours ce nom romantique. Déesse de la Raison, bien sûr, plateau situé entre la préfecture, l'office de tourisme et le Tribunal où siégeait le Procureur Gestermann.

A quelle date se réunissent les Conseillers Généraux pour rendre hommage à leurs prédécesseurs martyrs de la vraie Liberté et des Droits de la Bretagne, tous les ans, toutes les décades ou tous les siècles ? Peut-on inviter ces Conseillers survivants à trois minutes de silence au pied du Frugy, en ce 14 juillet date anniversaire de la prise de la Bastille par les Bretons, pour rendre hommage à ces révolutionnaires républicains ? *Ouest-France* et le *Télégramme* ne manqueront pas de publier en temps opportun l'heure de cette réunion solennelle que Monsieur le Président du Conseil Général aura fixée, afin de marquer ce devoir de mémoire républicain.

La Déclaration des Droits de l'Homme a été habilement réinterprétée comme un fondement à l'unité d'une « nation » française, « l'utilité commune », une « loi » fondamentale qui prime la liberté individuelle et ouvre la voie à l'humanisme totalitaire. Dans cet esprit, Napoléon a écrit : *la véritable force de la République Française doit consister désormais à ne laisser surgir aucune idée qui ne lui appartienne !*

Chirac le Petit chevauche avec arrogance ce cheval de bois. De là probablement, l'appropriation de ce jeu de cons par effets d'annonces incessants tous azimuts.

Au nom de ce principe, la Révolution française va exporter, imposer hypocritement ses principes au monde. Après avoir trompé et maté les provinces, elle part à la conquête de l'Europe et du Monde. Appelée en amie par les peuples voisins, elle s'impose rapidement comme force d'occupation ; Les Noirs dont on proclame les Droits sont ensuite traités à nouveau en esclaves et bon nombre des représentants des Lumières sont exécutés,

tes, dont Jean Sylvain Bailly, astronome, Président du Serment du jeu de paume, maire de Paris, Président du Tiers Etat, Condorcet, mathématicien, philosophe, etc, dont un lycée célèbre qui porte son nom fabrique des jacobins.

Rédigée par le robespierriste Boissy d'Anglas, la constitution de l'an III déclare que : *Les colonies sont partie intégrante de la République française.* En 1882, Jules Ferry qui interdit l'usage de la langue bretonne dans les écoles, invoque la *France des Droits de l'Homme* pour : *une mission démocratique universelle qui consiste à répandre ou à réveiller au sein des autres races les notions supérieures dont nous avons gardé le dépôt...* Racisme que cela ; du nazisme avant l'heure. Complexe de supériorité conduisant à toutes les dérives. Ce dépôt, comment a-t'il été gardé et d'où vient-il ?

En 1925, Léon Blum dans un discours à l'Assemblée Nationale défend à son tour le principe civilisateur de la colonisation : *nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science ou de l'industrie, un thème que reprendra Hitler, à sa manière, pour ne pas rester en reste.*

Dans cet esprit, l'Etat français mandate ses serviteurs pour « réduire » les superficialités et les superstitions culturelles. La République n'est elle pas Une et Indivisible ? En 1958, le conseiller du Ministre des Colonies, Clément Duvernois déclare : *Depuis le jour où l'armée française a mis le pied sur le territoire algérien, les Arabes ont été supprimés en tant que nationalité, et il en sera ainsi jusqu'au jour où l'armée française abandonnera le sol algérien...*

Comment De Gaulle a-t'il pu tolérer de telles déclarations ? Une fois transposés les termes « Arabes » et « sol algérien », nous nous trouvons de plain-pied dans la réalité bretonne. Cette citation de Clément Duvernois résume tout le problème breton et l'obscurantisme de son auteur et de ses pareils.

Peut-on s'étonner, dans ces conditions, des développements qui ont conduit à l'indépendance de l'Algérie dont la délivrance s'est imposée comme une impérieuse nécessité

En 1870, Paul Bert avait déjà renchéri : *il faut placer l'indigène dans l'étroite nécessité de s'assimiler ou de disparaître.* Oui, nous sommes bien des indigènes que l'on s'acharne à faire disparaître ! Au cours des cinquante dernières années, « on a tout essayé » contre notre famille. Nous sommes les rescapés, les survivants du Goulag et du Génocide intermédiaire. Au terme de cinquante ans de spoliations, nous portons témoignage et nous voulons espérer à nouveau.

La République n'admet pas les différences et le fait savoir au fil des siècles, au fil des gouvernements, au fil de l'épée. Ces extraits illustrent la nature maléfique d'un « universalisme » qui n'aura rien à envier à certaines théories du nazisme, que la France a d'ailleurs favorisé, tout comme elle a favorisé l'implantation du communisme en Russie.

La Ligue des Droits de l'Homme, invention française a réinterprété à sa guise, en modèle réduit, les Droits de l'Homme et voudrait en être l'unique référence, d'où une

pollution mondiale de l'humanité, tant ont été hypocrites ses messages, par tous ses représentants dont Chirac restera la caricature.

Elle s'opposera aux prénoms bretons par la voix de son président national ainsi que, sur son ordre, sa représentante dans le sud-Finistère, bien que l'honnêteté de cette femme, qui s'est battue pour Sez nec ne puisse être mise en doute. Est ce par l'effet s'accélération des révélations publiques des crimes français, cette organisation commence à prendre position contre l'Etat et à les dénoncer à son tour. Nous souhaitons que cette objectivité se développe et se manifeste aussi à l'égard Diwan. En 1994, les classes bretonnes ont été assimilées, à tort, à des écoles privées et par conséquent... privées des subsides de l'Etat, c'est à dire de la redistribution de notre argent, et des Droits de l'Homme, c'est à dire de l'exercice de nos droits ; D'où les attaques forcénées contre Diwan, la langue bretonne et les milliers d'enfants et de parents concernés.

La colonisation forcée avec Maurice Violette est sur la sellette. Elle doit être condamnée sans appel comme étant un crime contre l'humanité. En 1931, il déclarait : *je ne connais pas d'autre politique coloniale que celle de l'assimilation. Soutenir que l'indigène doit évoluer dans sa propre civilisation est une affirmation que je me refuse à comprendre.* Pauvre con !

Et il ne faut pas s'étonner aujourd'hui des effets de cette « politique coloniale », génocide intermédiaire couvrant des génocides dont la France était fière.

Albert Bayet, un autre de ses membres éminents montre la ligne à suivre : *La France moderne, fille de la Renaissance, héritière du XVIIIème siècle et de la Révolution représente dans le monde un idéal qui a sa valeur propre et qu'elle peut et doit répandre dans l'univers... le pays qui a proclamé les droits de l'homme a, de par son passé, la mission de répandre où il le peut les idées qui ont fait sa propre grandeur.* Y compris par le crime et le terrorisme !.. Il y a là une légitimation de la centralisation française et de son prolongement par une colonisation abominable qui explique que les Droits de l'Homme, les vrais, n'ont pas été respectés en France un seul jour.

Les principes de 1789 sont constamment utilisés pour justifier une ingérence dans les affaires d'un état étranger tout en se présentant sous des dehors et des angles abstraits et romantiques. Première formule d'un Nouvel Ordre International, l'idéologie de ces faux Droits de l'Homme justifie toutes les exceptions, toutes les guerres et tous les crimes et se réapproprie l'esclavage. Peut on critiquer l'URSS d'avoir employé les mêmes moyens de propagande ?

La France libère les peuples en les colonisant. La loi de l'unité française est en tout supérieure aux « coutumes locales »...

Un paradoxe qui ne choque pas les députés et les ministres des cinq Républiques. La diversité est perçue comme un facteur de sécession. Le Droit des peuples à disposer d'eux mêmes est illusoire et interdit. Il faut attendre le milieu de l'insurrection en Algérie pour que certains révisent, contraints et forcés, leur position. Il est temps que pour la colonisation certains caciques, chantres de cette ignominie, révisent la leur.

Le 12 novembre 1954, François Mitterrand, Ministre de l'Intérieur, persiste encore

à dire : *des Flandres au Congo, il y a une seule loi, une seule nation, un seul Parlement.* Le Général de Gaulle, « champion de la liberté » a aussi vu cette ligne bleue des Vosges jusqu'à Tamanrasset.

La Déclaration des Droits de l'Homme, qui a toujours été un produit pour l'exportation, revue par la Ligue, sert l'impérialisme français. La République ne conçoit d'échanges que dans un monde standardisé et déshumanisé sur un modèle français...

Sa conception de l'échange ne peut exister dans un monde pluriel et dans un monde où l'Autre ne peut être perçu que comme un plouc et réduit à l'état de mercenaire ou d'esclave. Aujourd'hui les esclaves présentent l'addition.

L'intégration qui n'est pas loin d'un intégrisme, c'est quoi pour les « assimilés » ? Des personnes qui ont le statut d'une catégorie donnée sans en avoir le titre. Bref des « sous-hommes » qui ont dans la main un bout de papier sans valeur, sans en avoir les avantages, en attendant d'être des diplômés sans emploi. De quoi se plaint on ? La position internationale de la France ne déroge pas à la vieille tradition jacobine. Elle ne le peut d'ailleurs. Elle ne veut pas comprendre l'Autre. Elle ne peut que juger l'Autre. Il ne faut pas s'attendre à ce que la France fasse, un jour, des excuses nationales aux peuples qu'elle a opprimés ou massacrés, comme d'autres le font. Ses récentes interventions militaires se résument à des expéditions coloniales, sous le couvert d'un mandat international qui n'en sont pas moins, parfois, ponctuées de véritables génocides. Dans l'hexagone, il ne peut être accepté que les Alsaciens, les Basques, les Bretons, les Catalans, les Corses, les Flamands, les Normands, les Savoisiens, etc puissent être les héritiers d'une culture qui ne soit pas française.

Cette ancestralité des peuples lui cause une insupportable hantise. Il se doit donc de les faire disparaître puisque l'histoire Officielle n'a commencé qu'en 1789. Avant, rien !

Comment comprendre de telles noirceurs et tous les crimes contre l'humanité qui en découlent ? D'où peuvent ils provenir et comment ont ils pu se pérenniser au plus profond des Institutions de la « douce France » ?

C'est évidemment la question que l'on peut se poser, que nous nous sommes posée et que je me pose encore...

Les moyens employés sont simples et dramatiquement efficaces ;

Une des explications, ou même peut-être l'Explication, est que la France est une caserne, fonctionne comme une caserne qui serait victime d'un complexe de supériorité grave. Elle ne peut vivre qu'en termes d'alertes, d'affrontements extérieurs et de contraintes intérieures. Tout ne peut fonctionner que dans cette perspective et par ce Système d'administration, d'armée-police, de justice, de clairon et de levée des couleurs...

Les grandes écoles sont sa colonne vertébrale, son équilibre de façade, son moyen de cohésion et de « fraternité » par le bizutage permanent, la Terreur suprême imposée aux élites pour les former, « l'Usinage » par l'humiliation, le rabaissement sous toutes ses formes jusqu'au viol physique et moral voire jusqu'à la mort, pour certains. L'URSS qui a hérité de toutes les vérolas françaises a intégré profondément le bizutage. La Russie

essaie d'enrayer actuellement ce dangereux héritage pour lequel elle vient de recenser jusqu'à trois morts par jour et des milliers de désertions qui tentent de se soustraire à ces pratiques de tortionnaires.

Toute cette prétendue Elite que l'on a littéralement bornée, déstructurée pour mieux l'utiliser à merci comme des robots sans réaction à l'inacceptable, a la lourde responsabilité de l'état actuel de la France. Que ce soit pour avoir participé directement à sa dégradation ou ne pas avoir réagi en élite aux abominations dont ils étaient forcés les acteurs ou les témoins. Quel bizutage ont subi les présidents du Crédit Lyonnais, de France Télécom, de Messier et de tutti quanti ? Pas de cachotteries, nous sommes dans le domaine public et nous avons le droit de savoir. Mieux, pour les bizutages scabreux dont « l'introduction » peut déterminer de grands destins, le recours à l'image doit être systématique afin d'établir ce qui fait un grand capitaine obscur ou un « dériveur » de génie. La corruption, les démantèlements et le chômage qu'ils ont causés sont l'extraordinaire tableau de chasse de ces bizutés qui ne se sont pas estimés en charge des « sous hommes » selon l'expression du milieu pas plus que de la fracture sociale dont la réduction est le dernier de leurs soucis. Comme à l'armée, il y a des quotas de morts en exercice réel ou autre mais cela n'a aucune importance.

Que le bon peuple souverain ne s'étonne pas des résultats du Crédit Lyonnais, du Crédit Foncier, de Vivendi, de France Télécom et de centaines d'autres fleurons, pillés, vandalisés, vidés de leur substance par l'Elite. Seule la pérennité du gang et les impitoyables patrons de ces naïfs, comptent. A leur tour, ils peuvent être des kleenex sous une forme ou sous une autre et malvenus les malheureux parents dont les enfants ont été sacrifiés sur cet autel de la grandeur et de la décadence, tout comme ceux qui ont été ruinés par les performances mirifiques de ces apprentis sorciers. Circulez !

De plus en plus, pourtant, ces pratiques secrètes, comme les trous financiers qu'ils ont creusés en plus du déficit, apparaissent au grand jour. Il ne faut pas que le commun des mortels soit au courant du scandale dans toute son ampleur. Et pourtant, l'iceberg fait de plus en plus surface, monstrueux, menaçant. N'est on pas passé avec élégance de 1000 milliards de francs de dette publique à 1117 milliards d'euros à laquelle Thierry Breton a eu l'honnêteté de préciser qu'il fallait ajouter mille autres milliards d'euros dont on ne parlait pas pour la retraite des fonctionnaires ! Soit près de 38000 euros pour chaque citoyen français, y compris ceux au berceau, excusez du peu ! Les petits gars des banlieues, avant qu'ils attrapent un travail quelconque de « discrimination positive », à la chaîne pourrait on dire, auront près cinquante mille euros de dettes !

On peut comprendre, dans de telles conditions qu'ils seront plus français que Le Pen qui ne l'est pas.

Maintenant que l'on commence à connaître les ravages et conséquences du régime des bizutages, on parle au bon peuple de réformer « l'éducation » de ces petits soldats qui seront demain la nouvelle Elite, les plus arrogants, les plus implacables, les prochains « maîtres du monde », comme ils disent et comme on les élève.

Pour rassurer les populations, on a fait du bizutage un délit « sévèrement réprimé » mais sans aucune application. Il est même question « d'une charte en projet » à l'Education Nationale pour tenter de limiter ce scandale permanent. Ségolène Royal en est le magistral alibi. C'est donc sérieux. Y aura t'il un encadrement militaire ? Et des exécutions ? Car nous sommes dans un domaine militaire et dans le périmètre de la caserne.

Dans cette attente, qui peut se prolonger indéfiniment, les professeurs ont ordre de sévir pour la forme contre toutes les dérives « visibles » conduisant aux dérapages de ce que l'on peut résumer par la transmission de la Tradition de la Terreur Républicaine, « l'usinage » sous toutes ses formes, pourtant ultra secret, imposé depuis plus d'un siècle comme fondement de la boutique.

Voir ou ne pas voir, toute la question est là.

Interdit de porter crânement un N° dans le dos en signe de soumission absolue, le bon ton étant de se soustraire à cette interdiction.

Pour que la pratique puisse perdurer tout en sauvant les apparences, des publicitaires astucieux, de ces sociétés qui vendent de l'intelligence et tous les slogans mensongers qui caractérisent la communication de toutes les entreprises d'Etat, ont trouvé une issue à cette impasse : Désormais le bizutage, sera dénommé, devinez : l'Intégration !!!

Fabuleuse coïncidence que ce choix révélateur, un véritable aveu d'un monstre qui se mord la queue ! Les banlieues qui ont refusé depuis plusieurs mois « les bienfaits » de l'intégration bidon refusaient ainsi sans le savoir un bizutage général républicain par l'humiliation, le baratin, la propagande du mensonge quotidien.

On leur avait dit qu'ils étaient français et que c'était un grand honneur, mais on avait oublié d'ajouter qu'ils étaient des « sous hommes » (et de plus qu'ils étaient déjà endettés à terme de près de quarante à cinquante mille euros qu'ils devront payer comme ticket d'entrée).

Qui accepterait une telle escroquerie ?

Aujourd'hui, grâce à ces oublis, on n'a pas peur de leur dire qu'ils vont devenir des surhommes et pas seulement des vedettes du ballon, des préfets, des ministres. Pourquoi pas ? S'ils acceptent de casser du Fellouze, du Black, du Breton, du Corse, du Basque, du Savoisien, oui ils deviendront non pas des français qu'ils ont l'honneur d'être déjà, mais des vrais français... des Elites.

Cette civilisation castratrice conduit tout naturellement à une logique des jeux du cirque et aux émissions de télévision grand-public où les futures stars sont décimées implacablement jour après jour pour la plus grande joie d'une audience qui en redemande. Nous sommes bien toujours chez les romains, ces nazis de l'antiquité et ça marche. Demain, tous ces téléspectateurs, racistes ou non, seront prêts à s'entredéchirer et à piétiner la concurrence pour réussir, tandis que leurs bambins pourront chanter dans leur école la « marseillaise » sanguinaire des peuples solidaires qui seront obligés « d'abreuver leurs sillons d'un sang impur ».

Racisme quand tu nous tiens !

CHAPITRE XXI

L'Association des Etats de Bretagne et la Pierre de Tara

Pour les éclats du silex

L'Association des Etats de Bretagne a entrepris de conserver et de promulguer les Droits historiques imprescriptibles de la Bretagne dans la lignée de cette protestation solennelle. Elle est une des émergences contemporaines de vingt générations de résistance d'un peuple.

Le 11 octobre 1962, une thèse remarquable de doctorat de lettres et lois était reçue à Sheffield par le *Conseil du Ministerial Training College* sur le « Traité d'Union de la Bretagne et de la France », thèse présentée par Gérard Toublanc, à un moment difficile de notre combat, à une époque où nous étions plutôt désargentés. L'Association des Etats de Bretagne a assuré les frais d'enregistrement et l'impression de cette thèse ainsi que les cartes de visite mentionnant les divers titres de notre ami. Madame le Bec, quant à elle, a offert les frais du voyage. Triomphant et acclamé, Gérard Toublanc est revenu en rapportant son trophée et une pierre sacrée de Tara qu'il a déposée à Kertalg.

Dans les conclusions de sa thèse, Gérard Toublanc écrivait :

*Le traité d'Union, par sa chute, a ouvert un abîme juridique qui nous repla-
ce, en droit pur, cela va sans dire, dans la situation préexistante à l'année 1488
où fut perdue la bataille de Saint Aubin du Cormier.*

*Les droits nationaux étant reconnus universellement comme étant impres-
criptibles et incessibles, sans qu'il soit nécessaire d'ergoter abusivement dans
quelque sens que ce soit sur la répudiation de 1789, l'état de fait actuel, état de
fait pur par essence, ne peut en aucun cas préjudicier aux droits fondamentaux
de la Bretagne.*

C'est toujours au titre de ce mandat impératif des députés bretons que, notamment dans l'Affaire du Parlement, l'Association des Etats de Bretagne a

souhaité que les Bretons soient présents dans toutes les phases des différentes procédures concernant la reconstruction du Parlement incendié dans la nuit du 4 au 5 février 1994, sa restauration et son devenir respectueux de toute sa symbolique.

La version officielle des événements et les entraves rencontrées influant sur l'enquête et le déroulement de l'Affaire de l'incendie du Parlement, le 11 juillet 1994, l'Association des Etats de Bretagne décide de porter plainte auprès du Procureur de la République à Rennes.

Elle avertit la presse afin que celle-ci informe la population de sa démarche avant le 14 juillet, date historique à juste titre pour la Bretagne. Il n'en sera rien. Aucun journal ne fait état de la plainte qui suit :

Monsieur le Procureur de la République,

-Attendu que cinq mois se sont écoulés sans conclusion connue à l'enquête relative à l'incendie du Parlement de Bretagne.

-Attendu que de nombreux faits troublants et parfaitement établis démontrent que le feu aurait été mis volontairement de l'intérieur, en plusieurs points, non protégés par système d'alarme et cela, environ cinq heures après le départ des derniers marins-pêcheurs et, après le passage des rondes du concierge et des visites de sécurité des pompiers.

-Attendu qu'aucune plainte n'a été déposée, notamment par la Collectivité des Elus, que ces faits alertaient.

-Sachant de plus qu'un Conseiller Régional a présenté un vœu en vue de la création d'une Commission d'enquête qui n'a pas fait l'objet d'un débat,

-Considérant qu'il est particulièrement regrettable que le veto du Président de cette Assemblée ait empêché que la lumière soit faite sur l'origine de cet acte criminel par un débat qui, pourtant, concerne l'ensemble du peuple breton, tant pour son passé historique que pour son présent politique et son avenir économique,

Nous déposons entre vos mains plainte contre X afin que toute la lumière soit faite sur les responsables des rumeurs qui avaient intérêt à répandre et à orchestrer, avant tout début d'enquête, que cet incendie était dû aux marins pêcheurs bretons qui manifestaient à Rennes à l'occasion et contre la venue du Premier Ministre français.

Et contre les responsables de cet incendie de notre Parlement historique, symbole garant de nos droits, qu'il y ait ou pas connivence et identité d'objectif ou non.

*Signés : Le Président Le Goarnig Kozh, Le Secrétaire Général Jean Mahé,
le 1^{er} Vice-Président Per Le Moine.*

Pendant l'été 1994, le Conseiller régional, représentant des Côtes d'Armor, Gérard Gautier, souhaitait également déposer une plainte à la rentrée de sep-

tembre. Cette initiative courageuse pouvait avoir une portée politique considérable d'entraînement.

Suivant les conseils de l'Association des Etats de Bretagne, c'est le 4 août, à une date éminemment symbolique, qu'il porte plainte dans l'Affaire de l'incendie du Parlement de Bretagne, le jour anniversaire de la prétendue abolition des privilèges, ce geste réhabilitant une classe politique. Ce pouvait être l'amorce d'une prise de conscience parmi des habitués à obéir aux consignes de Paris. Il n'en a rien été.

Le 25 août 1994, le greffier du juge d'instruction, Pascal Lemoine, adresse à l'Association des Etats de Bretagne, ainsi qu'à Gérard Gautier, une ordonnance de rejet de nos plaintes respectives. Aux deux parties, il déclare irrecevable une constitution de partie civile. A la demande d'ouverture d'enquête sollicitée par Gérard Gautier et à l'occasion du débat qui aurait dû suivre, le président Yvon Bourges déclare en session publique que le *Conseil Régional n'est pas concerné* par l'incendie du Parlement de Bretagne. Le peuple breton n'ayant pas droit à la parole, aucune instance représentative ne pouvant ou ne voulant être impliquée...

Dès lors qui donc peut être concerné, sinon cet organisme, contraint de voter en moins de quarante huit heures, sans aucun mandat du peuple breton, une « quote-part » importante, véritable tribut extorqué de cinq millions de francs ?

Le 5 septembre 1994, l'Association des Etats de Bretagne et Gérard Gautier font chacun appel de cette décision. A mon arrivée au Palais de Justice, Jean Gautier, un journaliste de *Ouest-France* m'attendait. Comment pouvait-il savoir que je venais faire appel de la décision de rejet, cet ultime jour et à cette heure ? Sous le coup de la réflexion, après un long entretien, je pousse la porte que l'on m'indique vers les services du juge d'instruction, Pascal Lemoine, et je suis étonné d'y lire « Affaires militaires ».

La justice française ne cache pas sa position d'occupant, ce que l'Etat confirmera par la reconstruction « à l'identique » de notre Parlement qui comportera un étage supplémentaire « approuvé » par les Monuments Historiques ainsi que de nombreuses modifications architecturales impardonnables pour aménager un palais de justice et faire disparaître des « traces » historiques par relégation, destruction, incendie complémentaire, etc.

Il y avait déjà eu l'enlèvement des statues, cassées ensuite à la masse, les tapisseries allégoriques expédiées à Paris « pour être rafraîchies », mais qui, par une malchance insigne, ont été détruites par un incendie, sans aucune intention de les renouveler. Nous avons demandé l'inventaire des ouvrages restants et le recollement de ceux qui avaient été détruits partiellement ou totalement. Nous n'avons pu obtenir aucun éclaircissement sur tout ce qui a été fait au bon plaisir, pour ne pas dire sur ordre, quant aux destructions et sur ce qui a été admis à être « préservé ». *Les français commandent...*

Cette situation, ces abus de pouvoir, tout comme la reconstruction illégale du Parlement de Bretagne pour aménager un Palais de Justice, constitue une escroquerie morale et financière sur toute la ligne.

C'est aussi au nom du principe des Droits historiques imprescriptibles de la Bretagne que l'on peut ne pas payer l'impôt et refuser de payer les amendes et contraventions infligées par une administration française, sans titre en Bretagne. Tout comme le soulignait Gauguin à Tahiti, ces taxes sont toujours abusives et souvent sans fondement. Il s'y opposait soucieux de la défense du Droit et des indigènes.

Ce refus de paiement, symboliquement, peut donner lieu à un enchaînement de situations qu'il ne faut pas craindre. C'est ainsi que nous avons imposé le macaron BZH et que les Savoisiens ont également gagné pour le droit de cité de leur plaque minéralogique.

En 1974, j'ai refusé le paiement d'une contravention de 193,60 francs pour un excès de vitesse en Bretagne. J'ai donné, pour la bonne règle, une délégation par huissier, de ce montant, sur les sommes qui nous étaient dues au titre des allocations familiales. Naturellement de mauvaise foi, l'Etat français n'en a pas tenu compte, bien que sa dette ait été mille fois supérieure à la nôtre. J'ai donc choisi une date pour exécuter la contrainte par corps de dix jours que représentait cette contravention, comme on prend un congé. A la caserne Exelmans, un gendarme dont les tempes grisonnantes indiquent qu'il est proche de l'âge de la retraite, proteste et se refuse à croire que l'on m'expédie en prison pour cette contravention. La réponse vient de son jeune collègue : *On a des ordres*.

Après des heures de dépôt, je suis présenté à un juge d'instruction les poignets menottés. La procédure n'est pas contradictoire. Je suis ensuite conduit pour dix jours à la maison d'arrêt de Fresnes.

Ce séjour est ô combien instructif. Refusant de m'alimenter comme chaque fois que je suis entré dans une prison française, je suis transféré au quartier de haute sécurité.

Nous sommes trois à partager la cellule. Sur les murs, un long manifeste des nationalistes de La Réunion est gravé parmi d'autres graffitis.

Trois jours plus tard, un de mes voisins, malade, les reins bloqués, semble l'ill, est évacué en urgence à l'hôpital. Deux autres jours plus tard, l'autre prisonnier se pend dans la cellule. Je me réveille et je le décroche à temps.

Me voilà seul ! N'est ce pas une étrange épidémie ? Je me demande s'il ne s'agissait pas d'un ou même de deux « moutons » qui, une fois leur mission accomplie, sont retirés de la scène pour aller au rapport.

En droit français, la contrainte par corps est de dix jours mais je reste encoffre un onzième jour en prison. Je pensais que cette absence à mon travail me coûterait vingt mille francs, cent fois le montant de la contravention. En fait, elle m'en a coûté beaucoup plus mais dans la vie, il faut faire des choix quoiqu'il en coûte et je n'ai jamais payé des centaines d'autres contraventions.

Outre Gérard Toublanc, Glenmor, Per Le Moine, Jean Mahé, Yvon Craff, Alan al Louarn, une autre personne a beaucoup œuvré pour le maintien et la reconnaissance des Droits de la Bretagne : Marie Kerhuel qui a réalisé un travail remarquable à la tête de l'Association des Etats de Bretagne dont nous lui avions délégué la présidence. Spécialiste du droit administratif et public, c'est sur ce terrain qu'elle a marqué des points indiscutables avec obstination. Marie Kerhuel était une femme de conviction. Avant de nous rejoindre, elle nous apportait la contradiction dans les réunions que nous organisions... jusqu'au jour où cette juriste a reconnu le bien fondé de nos arguments et a mis son savoir et ses compétences au service de la Bretagne. A sa mort, la présidence m'est revenue.

Nous avons à nouveau affirmé, promulgué, défendu les droits de la Bretagne en toutes occasions tant en France qu'à l'étranger, notamment par l'inlassable action européenne de Per le Moine, premier vice-président des Etats de Bretagne, également président de l'UFCE et du Comité d'Action Régionale.

La lettre de Bretagne, que nous diffusons, a été reprise par un groupe de presse qui avait des moyens et une audience beaucoup plus large mais pas forcément nos points de vue sur la Bretagne. L'argent est bien le nerf de la guerre.

La violation du Traité de 1532 est loin d'être un cas unique en France même s'il en est le plus emblématique. La Savoie est également en droit d'exiger le respect par l'Etat français du prétendu pacte d'annexion de 1840. Le secrétaire général de la Ligue savoisiennne, Monsieur Patrice Abeille, ne dit pas autre chose que nous lorsqu'il déclare :

Le gouvernement de la France n'est pas notre interlocuteur légitime pour deux raisons. La première, c'est que la France ayant bafoué les deux clauses principales du pacte d'annexion, la zone franche de Savoie du Nord et la neutralité helvétique de la Savoie, n'a plus de légitimité sur notre sol.

La deuxième, c'est que la France ne prend en considération que les mouvements qui pratiquent l'action violente et terroriste.

Or nous sommes pour la paix comme nous sommes pour le droit.

Le comté de Foix fait également l'objet d'un racket illégal de l'Etat français. Le docteur Sallette se bat ainsi depuis plusieurs dizaines d'années pour le respect par la France d'une charte de 1241 dans le comté de Foix qui exempte les habitants d'Aix les Thermes de tout impôt. Les services fiscaux considèrent que ce privilège a été aboli le 4 août 1789, ce que conteste à juste titre le docteur Sallette... qui se place sous le même régime que la principauté d'Andorre dont le régime des chartes date de 1275, lequel n'a pas non plus été aboli pendant la Révolution française.

CHAPITRE XXII

« Faire l'Amour en Breton » Glenmor

*Il y a trois sortes d'Amour : L'Amour de son Pays,
l'Amour entre époux,
l'Amour de Dieu (Père Aimé. Le Breton)*

Apprendre la langue bretonne sur les genoux de sa mère est aujourd'hui un privilège perdu pour la plupart des enfants. Maîtriser la langue de ses pères à un haut niveau est pourtant une chance. Glenmor me disait parfois que la chose la plus merveilleuse qui soit était de *faire l'amour en breton*. Ce qui pouvait apparaître comme une boutade est à la réflexion une opinion très sensée qu'il lui arrivait d'exprimer dans les moments les plus inopportuns. Cette formule délibérément imagée visait à renouer avec son instinct primordial et à exercer complètement son identité.

Aujourd'hui 250000 à 300000 personnes parlent toujours et encore Breton en Bretagne (source INSEE, Octant n° 92, janvier 2003) ; plus ceux de l'extérieur, de la diaspora et ceux qui le savent mais ne le parlent pas. Ce chiffre est faible mais, hormis les derniers Jacobins réfugiés à la FCPE qui rêvent toujours à l'éradication du dernier bretonnant, nul ne conteste plus l'utilité et la richesse du bilinguisme en Bretagne, que ce soit dans la basse ou la haute Bretagne. Cette quasi-unanimité des Bretons pour la défense de la « vieille » langue maternelle est un symbole fort. Certes, il serait réjouissant s'il s'accompagnait effectivement d'une prise de conscience bretonne s'exprimant collectivement dans les urnes.

Mais en continuant à la parler ou même de la connaître, ces quelques centaines de milliers de Bretons célèbrent l'amour de leur pays et font « l'amour » de leur pensée avec cette langue ancestrale au sens littéral de ce terme toujours employé en imprimerie : l'amour qui donne à l'humanité son sens le plus profond du Bien et de la perfection et sa plus belle expression, exprime en cette profession l'adhérence parfaite de l'encre avec le support comme les Bretonnants expriment leur parfaite adhésion avec cette manière d'exprimer leurs pensées.

Dans la guerre d'identité qui nous est imposée, *Stourm ar Brezhoneg* a opposé inlassablement la protestation de sa graphie sur les routes, dans la rue et du droit à l'existence de notre langue, tout comme les objecteurs de conscience ont exprimé par tous les types de risques qu'ils ont assumés une abnégation sans faille que la population a souvent ignorée, un amour indéfectible et une adhésion complète à leur langue et à leur pays comme ceux du FLB et de l'ARB. Pour reprendre les termes qui ont été ceux de Jan Brito et de Henri Meudec qui ont consacré leur vie à créer ou perfectionner l'imprimerie. Leur action a adhéré et a collé parfaitement.

Oui, cet amour incommensurable que le Père Aimé Le Breton a fait passer en premier avant l'amour entre époux et l'amour même de Dieu, c'est un phénomène viscéral que les jacobins et que les connards qui veulent leur plaire ne peuvent comprendre. Il est de la nature profonde des kamikazes, il est un Tout, Unique. Il est l'Unité, il est l'Absolu.

Il est des actes de foi qui tel celui d'une Bretonne qui s'est spécialement et difficilement rendue à Chartres pour accoucher d'un fils prénommé Nominoë, où le Père de la Patrie bretonne a été empoisonné par des moines francs mille cent onze ans (1111) auparavant et où a été construite plus tard la fameuse cathédrale sur le puits sacré des Celtes. Les symboles n'ont que la valeur que nous leur attribuons mais sans symboles, sans repères, sans ces actes de vains espoirs, sans les flèches d'une cathédrale, même accaparée, matérialisée dans la nuit des temps, face à la Barbarie, pour d'improbables développements, que resterait-il de ces espoirs et de nos vœux ? Nous serions dans le néant total, hors champ, des initiés et du peuple mythique élu par Anne, « grand-mère du Christ », nous ne serions même pas des « acceptés » autoproclamés qui submergent la société au lieu de l'éclairer de sa flamme. Nous ne serions que les serfs des marchands de soupe intersidéraux dont le seul mérite est d'avoir fait rêver des millions de naïfs pour avoir su accaparer l'aura des Lumières et les délicieux suspens des épisodes du feuilleton d'un *Clearstream* parmi mille autres semblables.

Le véritable enjeu en question est celui de la survie de notre Civilisation au risque de faire ricaner ses ennemis et ses détracteurs qui trouvent hasardeux l'emploi même d'une majuscule pour un terme qui, selon eux, nous est interdit et ne saurait nous concerner. Ce sont les anciens, n'en déplaise, ceux qui disparaissent tous les ans, qui ont conservé contre vents et marées la quintessence des valeurs bretonnes.

C'est pour cela que ces derniers Bretonnants ont une valeur exceptionnelle et irremplaçable. C'est eux qui sont les derniers récipiendaires, conscients ou non de beaucoup de survivances de la Civilisation que nous défendons et à laquelle nous devons assurer une continuité.

Pénétrons nous de ces valeurs qu'ils ont eu tellement de mal à préserver, tant qu'il en est encore temps. Sauvons, adaptons ce qui peut l'être, sans oublier que ceux qui jouent la course contre la montre contre ces survivants, contre le Musée Paul Gauguin également, sont engagés dans une même démarche criminelle et un même but.

Il faut avoir connu et ne pas oublier ces Bretons qui tels les survivants des Goulags soviétiques ont vécu la grande misère, celle que la pauvreté digne ne parvenait pas tou-

jours à juguler, celle qui pouvait compromettre l'avenir au moindre avatar : une vache ou un cheval qui crevait, malgré des nuits de veille et d'angoisse pour le sauver, la meule du moulin qu'il fallait retailer ou le pignon que la tempête avait abattu. Oui, ces anciens livrés sans recours social au bon plaisir de l'occupant trouvaient que leur fin de vie s'était bien améliorée. Ils étaient même satisfaits, tant il est vrai que cela fait du bien lorsque l'on arrête de recevoir des coups. Ils pensaient qu'ils avaient eu finalement de la chance, bien que conscients que l'on se servait d'eux pour endormir les générations futures, n'oubliant pas l'exemple, l'abnégation de ceux qui les avaient précédés sans avoir eu cette issue, la majesté des centenaires meunière, ces femmes admirables et combien de l'Argoat ou « Nénène », la valeureuse meunière, ces femmes admirables et combien d'autres laminées par la vie mais symboles vivants, âmes pures, feux follets d'une abstraction que l'on ne parvenait pas à détruire. Résistance inconsciente des peuples immémoriaux qui a été aussi celle des peuples viets.

Ils n'ont pas su qu'en dehors de leur entraide à l'ancienne, de leur solidarité indéfectible, de leur humble charité et de toutes les rigueurs de leur pauvreté, c'est aussi surtout l'effroyable bouleversement des guerres, du génocide de leurs fils à Dien-Bien-Phu et de la guerre d'Algérie, des rappels à l'ordre des attentats du FLB, du C.E.L.I.B. Comité d'Etude et de Liaisons des Intérêts Bretons, et de toutes les actions d'entraînement de l'Emsav qu'ils ont connu successivement de petites avancées auxquelles, esclaves, ils n'avaient pas droit. Nous leur avons amélioré leur fin de vie, mais ils nous ont gardé ce qu'il a de plus précieux, ce que nous ne saurions réinventer aujourd'hui, conserver tout au plus, si nous comprenons ce que ces sentinelles ont défendu, stoïques, le dos au mur, n'en pensant pas moins, ceux dont on attend aujourd'hui la mort, et que l'on avance quand on le peut, parce qu'ils sont les derniers actionnaires convoités par une OPA hostile.

Apprendre le breton représente donc un intérêt seulement si cet apprentissage veut célébrer ce qu'il y a de plus subtil dans la langue : l'essence même de notre Civilisation.

La langue ne peut être une fin en soi, elle n'est en effet que l'illustration, une superbe illustration mais un véhicule vernaculaire au service de la pensée, celle-ci étant elle-même subordonnée au service suprême de l'âme.

Parler breton exprime une différence existentielle fondamentale, notre manière de penser, de vivre, de travailler, d'inventer, d'aimer.

Traduire les gestes de la vie courante en breton, de passer le sel à jouer au tiercé pour ceux qui aiment, peut être une discipline, mais l'essence et la valeur de l'engagement de conscience et l'affirmation prévalent sur la complaisance rampante, celle-ci fut elle professée dans le KLT (Kerne, Leon, Tregor) le plus impeccable qui soit. Il faut se méfier de l'utilisation de la langue bretonne pour véhiculer des idées anti-bretonnes et de la propagande française.

Calculer le nombre d'heures d'émissions bretonnes dans ce contexte trompeur est une dangereuse aberration.

La défense de la langue ne peut être dissociée de la défense de notre civilisation et du combat politique à qui elle doit sa survie et ses avancées. Le Breton ne pèse rien dans les arbitrages réglementaires s'il n'incarne pas une revendication identitaire forte. Toutes les minorités linguistiques savent que les gouvernements ne prennent la mesure d'une langue qu'en fonction des revendications politiques et économiques que sous-tendent ses locuteurs.

Si certains s'abstiennent par inconscience ou lâcheté de poser les vraies questions et de se battre pour les vrais problèmes, ils doivent savoir qu'ils ne valent pas plus même certainement moins que les défenseurs du grec ou du latin au collège de la République. Si depuis un demi-siècle, aucune mesure n'a été prise pour enseigner effectivement la langue bretonne dans toutes les filières éducatives de Bretagne, ni pour lui accorder sa place légitime dans les médias écrits, radiophoniques ou télévisés de Bretagne, si aucune mesure n'a été négociée avec les entreprises publiques et privées, les organisations syndicales et patronales, c'est parce que l'on veut nous imposer par tout moyen une langue bretonne politiquement inexistante.

Revendiquer le droit de parler breton signifie beaucoup plus et tellement plus que le droit de passer le sel *e brezhoneg*. La langue bretonne n'est pas uniquement une affaire linguistique et « régionale ».

Toute langue déborde de son cadre locuteur. Les Francophones savent que parler français au Québec signifie bien plus qu'une faculté « culturelle ».

Pourquoi la langue bretonne échapperait-elle à cette évidence ? Pourquoi devrait-elle être extraite du contexte de la cité ? N'inversons pas les rôles. La culture bretonne n'a pas vocation à illustrer la langue et la politique bretonne n'a pas vocation à servir le culturel. C'est bien la langue qui illustre le dessein culturel et c'est la culture qui habille et sert le discours politique. Les Bretonnants seraient les rois des sots s'ils ne s'en rendaient pas compte.

Dans leur argumentaire, les ultimes opposants au breton ne cachent d'ailleurs pas leur hostilité politique à l'enseignement bilingue :

C'est contraire à la constitution stipulant que le français est la langue de la République. Cet enseignement facteur de ségrégation sociale est contraire au principe d'universalité de l'école publique ouverte à tous et sans discrimination (Déclaration du Conseil Supérieur de l'Éducation, *Ouest-France*, 4 mai 2001). Nous voici devant une véritable tentative de dédouanement de toutes les déclarations officielles racistes faites depuis la révolution. Comment peut-on énoncer sans rire de telles contrevérités ? aussi sectaires ?

Les Bretons qui s'expriment dans leur langue plongent dans leurs racines et renouent avec leur âme celte, leur nature profonde et authentique car, au travers d'une langue, c'est tout un mode de pensée, un art de vivre, une façon de s'ouvrir à la culture, à la vie, qui ensemencent les êtres, renouvellent leur force intérieure et pérennisent l'avenir de leur richesse spirituelle.

Je suis frappé de constater l'influence du mode de pensée exprimé dans les langues, leur grammaire, leur syntaxe, voire leur orthographe. Evidence qui rappelle qu'au sein

de chaque peuple les inventeurs ont eux – mêmes un schéma de pensée différent et que les Bretons sont des techniciens et des inventeurs particulièrement prolifiques, aux qualités distinctives.

Les Bretons tiennent à leur langue, sans conteste ; Même si tous ne la parlent pas, ils la défendent, bien qu'ils n'aient pas compris l'origine de l'hystérie dirigée contre elle. Ne s'attaquant à personne, ils ne réalisent pas tout l'enjeu que représente la pratique avertie et consciente de cette communication qui va au delà de l'expression orale : le sésame de leur culture, la communion avec leur histoire, leurs traditions, leurs ancêtres mêmes, la liaison entre le passé et le présent, préparant l'avenir, pierre angulaire de la cohésion sociale et spirituelle de notre Civilisation.

La langue bretonne est indissociablement liée à l'identité bretonne, celle du pays et celle de tous ses membres, qu'ils l'utilisent ou pas, à ses victoires, à ses défaites, à ses joies, à ses souffrances et son unité fondamentale, pleine et entière.

Grâce soit particulièrement rendue aux écoles Diwan, mais nous ne devons pas nous contenter d'apprendre le Breton. Nous devons aller plus loin et renforcer les fondations de notre langue, pour sa propagation et sa pérennité, par la réflexion et par l'action. Elle doit être notre expression pacifique de l'Amour face à la Haine.

Vivre le Breton dans la société actuelle n'est paradoxal que pour ceux qui voudraient nous le faire croire. Cette propagande nous ramène encore au racisme tous azimuts comme une difficulté de plus à surmonter. Quant à moi, je crois que la défense d'une langue, parlée ou non, est aussi un symbole et un premier pas vers la Liberté, y compris comme le disait Glenmor, de pouvoir faire l'Amour en Breton... si cela nous plaît...

CHAPITRE XXIII

(F.L.B) Front de Libération de la Bretagne

Le choix entre le droit à l'autodéfense et le devoir de désobéissance ?

(A.R.B) l'Armée Révolutionnaire / Républicaine / Bretonne

1966, 1967, 1968, 1969 / 2006 : Quarante ans de pétitions pour la Libération et le respect du Peuple Breton ! La renaissance des attentats en Bretagne signe le retour d'une revendication permanente. Perceptions, casernes des CRS, gendarmeries. En cinq années, le nombre d'attentats commis en Bretagne dépasse largement la cinquantaine d'actions. La police française espère mettre fin à cette série qui en comporterait des centaines en arrêtant 53 personnes à partir de décembre 1969. Parmi les « terroristes » bretons figurent quatre prêtres et dans le catalogue des revendications, l'Affaire des Prénoms Bretons. La surprise est grande à Paris. Il ne s'agit pas d'un petit groupuscule mais d'une véritable organisation. Cette année là, onze véhicules de gendarmerie et de police font irruption à Kertal pour une énième perquisition. On cherche à nous intimider et surtout à terroriser la population avec, sur le parcours, ces déploiements de forces vains et inutiles qui n'ont aucun autre résultat. Nous sommes taxés de « Fellahgwenn » par des services qui nous montent un scénario qui avortera.

En 1971, les attentats reprennent jusqu'à une nouvelle série d'arrestations. Lors des procès qui suivent les arrestations, j'ai parfois été désagréablement surpris par des choix de plaidoiries que l'on voulait imposer à certains avocats des prisonniers bretons. Intox bien pratique du pouvoir qui n'était le fait ni des prisonniers, ni des militants. Accepter de présenter des rebelles en vaincus ne sachant pas ce qu'ils faisaient, est une stratégie minable, inefficace et absolument inacceptable. Le FLB ne pouvait en aucun cas être une affaire de « vaincus ». Son action a marqué l'époque et plus encore les esprits par des centaines d'attentats et de manifestations. Son existence nécessaire et ses actions ont

créé un sursaut bénéfique à la Bretagne dans tous les domaines, mais aussi dans la considération étatique de l'adversaire et de ses obligations, comme un rappel à l'ordre salutaire.

Depuis l'attentat de Quévert, le 19 avril 2000, la situation de la Bretagne a changé. Qu'il s'agisse d'une affaire de droit commun (la façade du Mac Donald a été mitraillée précédemment), convertie pour les besoins de la cause en attentat de l'ARB ou en attentat tout court, pour compromettre le Mouvement Breton, ne change rien à l'affaire.

L'objectif attendu de cet attentat était d'interrompre une longue tradition de la lutte clandestine du FLB et de l'ARB : celle du respect de l'adversaire et des vies innocentes. En déposant une bombe intentionnellement meurtrière dans le Mac Donald's de Quévert, le commanditaire de l'attentat savait qu'en mettant en danger la vie d'une personne innocente, il mettait en cause l'honneur de la Bretagne et la crédibilité du Mouvement Breton.

Le but recherché a été atteint. Bien que les gens soient conscients de la manœuvre, la Bretagne a été effectivement touchée dans son honneur et plus rien après ce 19 avril ne sera comme avant.

Cela, nous ne devons pas l'oublier.

Le peuple breton n'a pas compris. C'était doublement l'objectif. Désormais, il pouvait être écrit que les Bretons peuvent déposer une bombe pour tuer. Voilà qui voulait changer la donne. La vieille tradition du mouvement breton, fierté d'un peuple, devait être abolie par la mort à Quévert de Laurence Turbec. Tous les attentats bretons avaient jusqu'alors valeurs de symboles et d'avertissement bien que dans cette société, l'avertissement ne serve plus à grand chose.

Après avoir laissé savamment planer le doute sur les anti-mondialistes et visé José Bové qui a partagé mon sentiment sur cette affaire, la police politique a désigné directement le Mouvement Breton sans attendre les conclusions de l'enquête de gendarmerie. Même si celles-ci devaient être connues le mardi suivant. A t'on eu peur que les gendarmes qui avaient déjà « donné » dans l'affaire Corse révèlent des faits embarrassants ? A t'on eu peur qu'ils fassent capoter cette excellente opération qui n'avait nécessité qu'un sbire, ou deux tout au plus, d'une police parallèle ? Du travail propre, d'un homme « qu'il fallait, là où il fallait » ! Comme Chevénement et Pasqua les aiment.

On ne peut que regretter et condamner très sévèrement des actes sauvages et imparadonnables comme l'attentat de Quévert, qui a coûté la vie à cette jeune Bretonne de Trélivan. Mais, avant de condamner la Bretagne et les Bretons, on doit se poser quelques questions.

A qui profite le crime ? Dans quel contexte s'inscrit-il et dans quelle perspective ? S'agit-il ou non d'une provocation organisée par un service d'Etat comme l'attentat commis contre la maison de M. Bouygues ou celui commis contre le pylône de Roc'h Trédudon dont la destruction aurait été l'œuvre de l'armée française ?

L'Etat français est un habitué de ce genre de procédures hypocrites destinées à manipuler l'opinion : l'attentat du Rainbow warrior, le coup fourré des Irlandais de

Vincennes, l'incendie des paillotes corses, la manipulation du procès Erignac, des spécialistes qui n'éprouvent aucune gêne, aucune honte... La liste complète des crimes commis lors de tous ces faux attentats « pour Raison d'Etat » par cet état indigne dans le but évident de compromettre ou de déconsidérer un homme, une association, un groupe de pression, un peuple... noircirait beaucoup de pages.

Il est évident qu'il y a là une opération concertée et mûrement planifiée. Je suis trop coutumier de ces actions provocatrices, subies depuis des décennies, pour ne pas discerner dans cette affaire une manipulation concertée de tous les services de l'Etat français. Un spécialiste ! mais aussi un minable qui se moque de ses incohérences.

Je sentais cette manipulation venir. Le développement de tous les événements la préparait. J'avais écrit à ce sujet à Lionel Jospin, Premier Ministre et l'avais mis en garde au sujet de cette extrapolation qui s'annonçait. Il y avait bien effectivement, de toutes façons, des faits troublants qui auraient pu intriguer les donneurs de leçons.

La saisie de plusieurs tonnes d'explosifs à Plérin peut permettre de très nombreuses provocations afin d'accuser les voleurs d'explosifs et surtout de compromettre et mettre au pilori tous ceux qui, pacifiquement, travaillent pour l'avenir de la Bretagne, par des amalgames faciles. Nos compatriotes de Guingamp et quelques autres en ont su quelque chose.

L'assassinat de Quévert est en opposition avec toute la tradition de l'armée secrète et du mouvement clandestin breton : celle de ne jamais verser le sang innocent ou pas. Les Bretons se sont émus à juste titre de ce changement radical. Il aurait fallu s'interroger sur la paternité réelle de cet attentat si vite attribué à l'ARB. Le mitraillage de la façade du Mac Donald's n'est pas dans les habitudes de la Résistance Bretonne, ce qui a été passé sous silence. Pourquoi donc mitrailler un restaurant et revenir plus tard y déposer une bombe qui devait automatiquement exploser à l'ouverture de la porte ?

Deux attentats non revendiqués.

La première personne à ouvrir cette porte ne pouvait être que l'employée de service. Il n'y a rien dans cet attentat tragique qui corresponde effectivement à l'éthique bretonne.

Nous aurions dû nous interroger sur les raisons et les conséquences de cet attentat, comme les gendarmes n'auraient probablement pas manqué de le faire, si la police politique n'avait imposé ses diktats avant les conclusions de leur propre enquête. L'exemple des paillotes corses pouvait légitimement interpellier les Bretons. Mais aucune corrélation n'a été effectuée entre les deux affaires.

Jusqu'à présent, les attentats de l'ARB ne concernaient que des bâtiments publics et non des locaux commerciaux privés.

La police annonce que l'explosif utilisé provient du stock dérobé le 28 septembre 1999 à l'usine Titanite de Plévin (Côtes d'Armor). C'est là un raccourci surprenant : si l'explosif provient réellement de l'usine de Plévin, elle peut certes faire partie du stock dérobé le 28 septembre 1999, mais elle peut aussi provenir d'un autre stock issu de Plévin !

Le 28 novembre 2000, à Perret, l'Armée Révolutionnaire Bretonne rend, dit on, les explosifs prétendument volés. Etonnant ! 98,2 kg d'explosifs et 460 détonateurs... maigre portion pour un vol de 8,35 tonnes d'explosifs attribué à l'ETA ! 98 kg « rendus » le 28 novembre 2000, 1,5 tonne retrouvée dans une fourgonnette abandonnée près de Pontivy dans le Morbihan, 2,5 tonnes retrouvées à Idron dans les Pyrénées Atlantiques...

Le compte n'est pas bon, mais une relation est faite. Il manque encore 4 tonnes de Titanite. Soit les Bretons de l'ARB étaient considérés comme de gentils accessoires par l'ETA, pour ne recevoir que ce petit pourboire, soit les Bretons de l'ARB n'ont pas tout rendu, soit ces Bretons de l'ARB n'existent pas.

Avant l'arrivée en renfort du juge Burgaud, le juge Thiel a sa petite idée. Mais a-t-il seulement le droit d'en faire état sans le feu vert de l'Elysée ? Selon le juge Thiel, dont les propos sont rapportés par le « toujours bien informé » *Ouest-France* (29 novembre 2000) : l'ARB en détient encore 200 kg. Ah que voilà une réserve intéressante et d'autres possibles lendemains qui chantent. Autrement dit, on pourra vous concocter une autre embrouille quand on voudra...

Il faut aussi se souvenir d'un réquisitoire du substitut Irène Stoller, chef de la quatorzième section du parquet de Paris, qui est justement chargée de l'attentat de Quévert. Le 27 mars 1997, lors du procès des Bretons accusés d'avoir hébergé des Basques en 1995, le substitut du procureur de la République a qualifié les Bretons d'*hébergeants d'assassins*.

Cette aimable tirade n'est pas anodine. Comment Irène Stoller qualifierait Jacques Chirac, Lionel Jospin, Raffarin et Villepin qui ont tous reçu à l'Elysée ou à Matignon certains hôtes au « passé dynamite », nationalistes, libérateurs de leur pays ? Et que dirait dans ses nouvelles fonctions le Juge Burgaud s'il n'avait été stoppé en plein vol ?

Nous aimerions aussi entendre l'avis de Madame Irène Stoller au sujet du rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme sur les méthodes des magistrats de la quatorzième section... Pour le moins : *abus de la détention provisoire, obstacles à l'exercice des droits de la défense, violations systématique et discrétionnaire des droits de l'homme...*

Les avocats Michael Mac Colgan et Alessandro Attanasio ne sont pas les seuls à dénoncer dans leur rapport rendu public le 20 janvier 1999 : Ils considèrent que les interrogatoires menés par ces juges antiterroristes *font penser à une inquisition dans le sens étroit et médiéval du terme*. Ils constatent ainsi : *un large spectre de violations de la France à l'égard de la Convention Européenne des Droits de l'Homme*. Les auteurs du rapport critiquent : *L'insistance des juges à tirer les pires conclusions de preuves fragiles ou indirecte et leur répugnance à prendre en compte des explications qui contredisent leur point de vue*. On constate cette pratique dans toutes les Affaires d'Etat, judiciaires, financières et autres qui consistent à ne tenir aucun compte ni des réalités, ni des déclarations des intéressés qui peuvent éclairer la Justice, lorsqu'il y a des ordres qui se substituent à toute équité. C'est ce qui caractérise l'Affaire d'Outreau, Affaire Zeznec à

l'échelle industrielle, méthodes maison que l'on rencontre dans toutes les affaires bretonnes, y compris celles du Musée Paul Gauguin.

Elles ont milité pour que les talents du juge Burgaud et ses semblables ne soient pas perdus pour tout le monde.

En effet, il est rassurant pour l'avenir de savoir que le juge d'instruction responsable de la catastrophe d'Outreau a été nommé à cette section anti-terroriste.

Même si ce transfert est un effroyable aveu accompagné d'une augmentation de son salaire de 10 %, constituant un satisfecit public et révélateur, il constitue une reconnaissance à un homme bien placé pour la prime et une invite à de nouveaux exploits.

Que doit on penser de la prompt désignation des coupables quelques heures après l'attentat de Quévert ? Le processus d'accusation est identique à ce que nous avons constaté au lendemain de l'incendie du Parlement de Bretagne !

Lors de la manifestation organisée place du Parlement de Bretagne à Rennes pour protester contre l'attentat de Quévert, nous avons assisté à une adhésion « non contrôlée » à la thèse policière. Alors que l'enquête était en cours et que les conclusions officielles devaient être connues le mardi suivant, certains manifestants ont apporté une caution à l'intoxication officielle, place du Parlement de Bretagne, le dimanche précédent. Nous avons même vu et entendu à la télévision régionale une voix off ordonner à une jeune manifestante de plier son drapeau breton, ordre d'une « personne autorisée », ce qu'elle a été obligée de faire sous les menaces. Nous ne pouvons que nous poser des questions sur cette orchestration totalitaire et inacceptable qui ne peut être ressentie que comme de véritables insultes à la Bretagne et aux Bretons.

Manœuvre indigne et criminelle qui révèle une organisation et une préméditation dans l'exploitation de cette infamie. Avant de juger et de lancer des anathèmes, et de retenir des prisonniers comme otages, il convient de connaître avec certitude les auteurs de cette terrible et irréparable action. Coupable d'une enquête non effectuée sur fond de droit commun, l'Etat français en conservera à jamais l'opprobre et la tâche, celle de l'objectif de la manipulation et de l'exploitation qui s'est poursuivi pendant plus de cinq ans.

La France est toujours là pour donner le mauvais exemple ;

Que l'on ne s'y trompe pas, il y aura désormais l'avant et l'après Quévert. Il est à craindre que notre Droit à la différence, ayant été mis à mal, de nouvelles générations de Résistance bretonne soient tentées de s'aligner sur toutes les Résistances du monde, y compris la Résistance française et combatte désormais sans les états d'âme du respect de la vie et de l'adversaire qui a failli.

CHAPITRE XXIV

« La république des maquereaux »

Des bancs toujours serrés mais de moins en moins frais...

La république des maquereaux... C'était le leitmotiv d'Yvon Loudoux. Le maire de Riec sur Belon était écœuré par ce qu'il voyait dans l'administration et parmi certains de ses collègues élus. Yvon Loudoux n'avait pas de mots assez durs pour fustiger la corruption, l'incompétence et la combine institutionnalisée. Cet ardent républicain avait une connaissance et une clairvoyance extrême de l'âme humaine. Grâce à ses expériences de médecin chef au Mali, ce colonel administrateur hors pair dirigeait sa commune avec une rigueur efficace et bienveillante. Il savait compter et aller au fond des problèmes et des souffrances. Il rejetait systématiquement les magouilles de certains de ses collègues des communes environnantes qui auraient pu faire l'objet d'une mise en examen de nos jours. C'est chez Yvon Loudoux que j'ai rencontré un autre sage, un jeune homme qui depuis a fait son chemin : Louis Le Pensec, qui élu député, a soutenu nos droits avec le premier médiateur de la République, avant d'être nommé plusieurs fois ministre, élu sénateur, plénipotentiaire international, etc ;

Je me souviens bien d'Yvon Loudoux, cet élu pas comme les autres. Tout le parcours de cet homme nous séparait pourtant. Ne serait ce que la question militaire. En effet, chez nous, aucun homme, même les champions internationaux de lutte bretonne, n'ont fait de service militaire.

L'armée avait compris qu'il fallait éviter des affrontements inutiles. Elles s'est révélée quoiqu'on en dise l'administration la plus intelligente. Yvon Loudoux et son épouse, une femme de cœur qui le secondait bien, sont venus vers nous, portés par une solidarité bretonne. Ils avaient compris le fond de l'Affaire des prénoms bretons.

Conscient de l'injustice, Yvon Loudoux a senti que les maquereaux dépassaient allègrement les bornes et que nous étions en proie à des maléfices de méchants sorciers qu'il savait, lui, pouvoir contrer. Cette amitié solide, qui ne s'est jamais démentie, a eu une drôle de conséquence, l'Affaire du Pont de Kertal, dont l'exemplarité mérite d'être rappelée.

L'armée avait compris qu'il fallait éviter des affrontements inutiles. Elle s'est révélée, quoiqu'on en dise, l'administration la plus intelligente. Yvon Loudoux et son épouse, une femme de cœur qui le secondait bien, sont venus vers nous, portés par une solidarité bretonne. Ils avaient compris le fond de l'Affaire des prénoms bretons.

Alors que requins et maquereaux nagent dans les mêmes eaux, que dirait Yvon Loudoux aujourd'hui de toutes ces affaires à répétition qui sont apparues au grand jour ? Déjà il tempêtait contre les combines des intercommunalités de l'électricité, de l'eau, et de combien d'autres. La République des maquereaux s'est considérablement développée.

« La publication des comptes de campagne des élections législatives de 1993 montre que les entreprises de bâtiments et des travaux publics sont les plus importants financiers des partis politiques français. Le juge Thierry Jean Pierre porte des accusations nominatives et précises sur ces groupes qui sévissent dans les métiers de l'eau. Officiellement ils auraient déclarés avoir reçu une centaine de millions de francs pour un marché public de sept cent milliards de francs de l'époque. Si l'on retient trois pour cent et non pas cinq pour cent et parfois plus, nous arrivons à un pactole global de vingt et un milliards qui correspondrait, bien que minimal, à plus de deux cents fois le versement officiel déclaré. ! »

On peut comprendre qu'à ce régime, ces groupes concurrents mais aux intérêts communs, constituent un Etat dans l'Etat qui peut tout se permettre :

La Compagnie Générale des Eaux, qui a changé deux fois de nom, dont celui mirifique de Vivendi aux développements que l'on connaît du petit prince Messier, contrôlait notamment les villes de Brest, Quimper, Lorient, Rennes, etc.

Multinationales tentaculaires touchant à tout, ce qui crée des amitiés pour le « développement » et des obligations à l'égard des obligeants en détresse...

La Saur, elle, régnait notamment sur 70 % de la consommation du Morbihan et proposait de racheter le marché de Douarnenez pour cinquante millions de francs ! Comment se seraient récupérés ces 50 MF ?

Il est à noter que le prix du mètre cube d'eau doit toujours être fixé par le conseil municipal (ce qui rappelle les méthodes de 1532) ; Que les communes qui n'ont pas délibéré sur ce problème dans les cinq dernières années lèvent le doigt (pour délivrer des contrats au long cours de préférence). La distribution de l'eau était attribuée à ces occasions aux entreprises qui étaient comme par le plus grand des hasards les principaux bailleurs de fonds des partis politiques. Pourquoi ?

Tout ce petit monde vient d'améliorer son ordinaire par le projet de loi sur l'eau, adopté par l'Assemblée Nationale, dont il était beaucoup attendu. Hélas ! « le bon état écologique des eaux » demandé par l'Europe n'est pas pour demain. En revanche, les marchands se trouvent confortés, comme le souligne les « Verts » de Bretagne : *Sous la pression des entreprises privées de distribution d'eau, la loi renonce au contrôle public de la gestion de l'eau. Alors que tous les gouvernements précédents proposaient la limitation de la durée des contrats, cette loi s'incline devant les lobbies de l'eau et supprime toute clause limitative. Elle refuse que des conseils généraux ou régionaux aident financièrement les communes à la reprise en régie directe de leur gestion de l'eau... Elle refuse tout organisme de contrôle de type « Haut Conseil de l'Eau et de l'Environnement » qui pourrait moraliser la gestion de l'eau.*

Michel Rolland, Président des Verts de Bretagne, conclut à juste titre : *Cette loi est une « non loi ».*

CHAPITRE XXV

L'Affaire du Pont de Kertalg

Faux et usages de faux de la DDE, sur ordre officiel

Le domaine de Kertalg s'étend à Moëlan sur Mer et Rieg sur Belon de part et d'autre des rives du Belon sur 90 hectares. Il comprend un vaste corps de logis et de nombreux bâtiments. Le Gwenn-ha-du flotte sur la tour arrière qui surplombe la vallée du Belon.

En janvier 1956, trois jours après la naissance de notre septième enfant, Mireille, en couchette et en civière, rentre à Kertalg. Nos relations avec l'Etat français se sont singulièrement dégradées car ses délégués ont raté avant son accouchement, l'arrestation, qu'ils projetaient « pour entraves à travaux ordonnés par le gouvernement ». Le refus d'enregistrer la naissance du septième enfant, le 24 janvier 1956, conditionne le non versement de la prime à la naissance des trois derniers mois, due à compter du 25 novembre 1955 et la suppression des droits sociaux de nos six premiers enfants, pourtant tous enregistrés à l'Etat Civil, pour une durée de un an.

En mars 1963, EDF décide d'implanter un pylône sur notre propriété et d'abattre des arbres centenaires pour le passage d'une ligne électrique que rien ne justifie. Je travaille à Paris lorsque les agents de l'EDF arrivent en force à Kertalg. Mon frère est également absent. Mes enfants tentent de s'opposer pacifiquement à la gendarmerie. Quarante sept gendarmes équipés de casques et de fusils s'attaquent aux enfants et à mon épouse. Gwenn est balancée dans les ajoncs. Gwendal, âgé de quatre ans, est soulevé de terre par une oreille : ils s'en souviennent encore !

Garlonn et Patrig, alors âgés respectivement de seize et quinze ans, sont interpellés. Il avait été demandé à Patrig, champion de lutte bretonne, capable de tenir à bout de bras un homme de quatre vingt kilos, la tête en bas

L'AFFAIRE DU PONT DE KERTALG

(cela m'est arrivé) ou le champion des lourds, à l'horizontale, malgré ses cent treize kilos, de garder les mains dans ses poches pour éviter tout argument de provocation

Les journalistes présents sont eux aussi interpellés par les gendarmes et leurs pellicules saisies. Fort heureusement, certaines, dissimulées à temps ont pu illustrer des articles de presse aux Etats-Unis, notamment Newsweek, puis revenir en France.

On y voit d'ailleurs Patrig, les mains dans les poches face aux gendarmes. Malgré leur attitude, nos deux aînés sont inculpés d'outrages à agents de la force publique pour avoir refusé de quitter leur propriété où EDF implante un premier pylône. Garlonn effectue dix jours de prison, tandis que Patrig est libéré au bout de trois jours.

Dans la revue de Jacques Quatreboeufs, *la Bretagne réelle*, Alain Le Banner signe un billet qui nous réconforte :

Il s'agissait d'établir dans les environs de Kertalg et à travers le domaine une nouvelle ligne de transport de force. Monsieur Manrot Le Goarnig proposa un parcours à l'avantage de l'Electricité de France et qui ne nuisait ni au site, ni aux travaux des paysans. Un syndicat groupant une trentaine de fermes se constitua. Des pressions administratives de toute sorte - on est allé jusqu'à surprendre les gens dans la nuit, en les menaçant de couper l'électricité-, amenèrent les adhérents un à un à se retirer. Nous ne pouvons juger ces pauvres gens, chacun résiste comme il peut. On mesure pourtant ici la puissance de l'administration, l'abaissement général des individus. Monsieur Manrot Le Goarnig refusa de capituler. Il tint tête seul à l'administration, mais au nom de tous. Il reçut des encouragements privés et secrets. T.M. de Dublin me confiait : « Nous avons eu, il y a quelque temps une affaire semblable. Mais ce sont les paysans qui ont renversé les poteaux établis dans leurs champs, avec la complicité des gendarmes. Lorsqu'on est venu faire une enquête, les uns et les autres répondirent que les fées avaient renversé les poteaux ». Ils n'ont pas été rétablis. Bienheureuse Irlande... !

Outre leur opposition au passage d'une ligne électrique qui n'est rien d'autre qu'une provocation, je m'interroge sur la raison réelle des interpellations de nos enfants. Sachant que des assistantes sociales les rencontrent pendant leur détention pour annoncer que leur garde nous serait retirée prochainement, je pense qu'il y a en filigrane de cette atteinte au droit de propriété une tentative manifeste de déstabilisation de notre famille par tous les moyens directs ou indirects, les plus insidieux.

Un journaliste de *Télérama*, Valère Marcel, écrit le 24 septembre 1962 à propos de notre famille :

Pour vous dire le fond de ma pensée, j'estime que ceux qui se moquent du mode de vie et des convictions de ces gens doivent avoir perdu le sens de la véritable grandeur ! On peut évidemment considérer que la guerre qu'ils mènent est

une bataille perdue d'avance et qu'ils auraient la vie bien plus facile et sans doute plus agréable s'ils acceptaient de sacrifier certaines petites choses. Mais c'est là toute la question : ce sont précisément ces choses là qui sont essentielles à leurs yeux ; ce sont précisément ces choses là qui donnent un sens à leur vie.

Jamais l'Etat français ne pourra nous reprocher une quelconque défaillance dans l'éducation de nos enfants. Aucun de ceux ci n'a connu d'affaires de délinquance ou de droit commun.

Aussi est ce économiquement que l'Etat français va tenter de nous assassiner. Propriétaire de la vingtaine d'hectares de polders de la vallée du Belon, nos enfants commencent à exploiter ces terres d'alluvions marines en cultures maraichères.

Privés d'état civil pour la plupart, il est difficile à nos enfants de travailler hors de chez eux, sans existence légale et sans immatriculation sociale.

Le travail en GAEC sur la propriété familiale reste l'unique solution pour survivre. Voilà qui ne doit pas plaire à l'Etat qui a entrepris de nous rayer de la carte.

Or la DDE décide, toujours sur ordre, en décembre 1967, d'abandonner le projet de construction d'un pont sur le domaine public maritime qui devait se substituer au Pont de Kertalg, construit en 1870 par nos auteurs. Ils envisagent tout simplement d'utiliser et d'élargir notre pont sans autorisation. Ce pont privé faisant usage de digue, ferme la vallée du Belon sur une longueur de plus de cent mètres. Il abrite un système de cinq vannes-clapets dont la vocation est d'empêcher la marée de remonter en amont et de noyer les polders à marée haute.

En décidant d'élargir ce pont pour permettre le passage de deux poids lourds, les services de l'Etat font d'une pierre deux coups.

D'une part, ils ouvrent un axe de circulation gratuitement.

D'autre part, ils nous laissent la responsabilité de l'ouvrage et des effondrements éventuels. (L'effondrement prévisible s'est effectivement produit au passage d'un véhicule de travaux publics qui a fait une chute dans le Belon avec son conducteur). Le Pont de Kertalg a en effet été construit pour le croisement de deux charrettes de deux tonnes et non de deux poids lourds de 35 tonnes.

Bien entendu, je m'oppose à cette entreprise qui engage notre responsabilité, qui pour un sinistre important pourrait représenter des dommages supérieurs à la valeur de la propriété de nos enfants. Il s'agit bien d'un vol doublé d'une intention criminelle.

Le 27 décembre 1967, le Tribunal de Quimper prononce l'arrêt de la tentative d'emprise illégale et condamne le Préfet du Finistère. Puis, le 6 mars 1970, il rend un nouveau verdict en notre faveur en ordonnant l'arrêt des travaux pour une « voie de fait » de la Préfecture.

Sur instruction préfectorale, les agents de la DDE bloquent les cinq vannes sous le pont à marées protégeant la vingtaine d'hectares de prairies en amont.

Ces vannes s'ouvrent à l'amorce du jusant pour libérer les eaux qu'elles retenant. La DDE qui n'a rien à faire avec celles-ci, les aurait bloquées par « négligence » ! ? Ce qui de toutes façons est impossible. L'eau s'accumule donc dans la vallée, le pont est soi disant menacé, les gendarmes interviennent puis les pompiers qui dynamitent les cinq vannes. Toujours sur ordre.

Il s'agit bien d'un attentat délibéré et d'une destruction volontaire. La marée inondera deux fois par jour la vallée du Belon. Celle ci reste plus de six mois sous l'eau de mer, laquelle détruit toute végétation sur trois kilomètres de pourtour. La marée entraîne dans les parcs à huître du Belon plus de 9000 à 15000 m³ d'alluvions marines, jusqu'à l'estuaire.

Je me souviens encore des magnifiques peupliers que nous pouvions apercevoir de nos fenêtres, dans le bas de Kerroc'h et que nous avions toujours refusé de vendre pour les voir débités en bois déroulé, même au plus fort de nos difficultés ;

La Préfecture du Finistère a délibérément détruit un site, un des rares sanctuaires où la faune sauvage était préservée, dont des héronnières et de riches terres maraichères, pour empêcher nos enfants de travailler chez eux. A nouveau, nous devons nous lancer dans une nouvelle bataille juridique. Une troisième fois, la Préfecture est condamnée, pour destruction de terres cultivables et de polders.

Pourtant les services de l'Etat poursuivent comme si de rien n'était le chantier du pont. Je demande à l'entreprise de travaux publics de quitter les lieux. A titre conservatoire, je fais venir une toupie de béton maigre et je coule la dalle projetée. Le chantier est désormais bloqué.

Qu'à cela ne tienne, le Préfet du Finistère a des ordres et veut en découdre, se moquant totalement des trois décisions des magistrats.

Trente gendarmes déboulent sur le pont qui enjambe le Belon le 17 février 1975. Mon frère Christian et moi leur faisons face. Je suis armé d'un fusil à cinq coups de gros calibre. Le capitaine de gendarmerie monte sur le parapet du pont pour haranguer ses gendarmes qui n'avancent pas. Sans souci de ce qui peut leur arriver, il tient ses gants élégamment dans sa main droite et excite ses hommes avec une totale inconscience. Ce geste et ses bottes qui en rappellent d'autres, sont à mes yeux tout un symbole de provocation.

Je suis scandalisé par cette irresponsabilité et le fait déloyal que mes adversaires ne soient pas armés comme la fois précédente.

Je me retourne vers lui et le mets en joue. Il disparaît et s'aplatit derrière le parapet.

Nous ne le verrons plus. Lorsque mon frère et moi sommes arrêtés, j'ai tout de suite eu l'impression d'avoir commis une grave erreur à l'égard de mon pays et de ma famille, pour ne pas avoir tiré dans une telle situation contre ce représentant de l'Etat français. Je pense que j'aurais dû éviter par cette intervention

beaucoup d'injustices à ma famille et signifié une étape utile dans le lourd contentieux de notre pays. C'est la seule fois de ma vie où j'ai eu l'impression d'avoir manqué à mon devoir.

Je suis inculpé de rébellion avec arme à agents de la force publique alors que je suis de plein droit sur notre propriété et que nous défendons le respect de trois décisions de justice. Je me retrouve pendant dix sept jours à la maison d'arrêt de Quimper tandis que mon frère y passera onze jours. Nous faisons une grève de la faim pour protester. Tous deux sommes dans la même cellule où le chauffage poussé à fond serait « déréglé ».

Au bout de six jours, nous avons obtenu de l'eau minérale considérée comme un aliment, ce que nous ignorions. Complaisamment, on fait titrer à *Ouest-France* que nous avons cessé notre grève de la faim, ce qui est faux. Je suis condamné par le Tribunal de Grande Instance de Quimper pour rébellion à quatre mois d'emprisonnement avec sursis et quinze jours de prison ferme qui sont déjà effectués.

Deux ans plus tard, le 26 janvier 1977, le Conseil d'Etat rend sa décision dans cette affaire du pont de Kertalg :

article premier – le jugement susvisé du Tribunal administratif de Rennes en date du 6 mars 1974 est annulé.

article deux – l'arrêté susvisé du Préfet du Finistère en date du 8 mai 1972 déclarant immédiatement cessibles pour le compte du département du Finistère certains immeubles est annulé.

article trois – expédition de la présente décision sera transmise au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur.

Nous sommes confortés dans nos droits. Mais le pont de Kertalg a été illégalement élargi, sans titre et sans autorisation, nos vannes dynamitées, refaites seulement l'année suivante, nos terres inondées et saccagées par une destruction incommensurable. Nous avons seulement raison, ce qui est déjà inespéré pour des sous-hommes. Les devis d'entreprises hollandaises sont énormes. Nous avons seulement raison.

Le Préfet du Finistère a été condamné trois fois : une première fois par le Tribunal de Quimper pour « *emprise illégale et violation de propriété privée* », une deuxième fois pour « *voies de fait* » et enfin une troisième fois pour « *destruction de terres cultivables* »... Mais en fait, tout cela sur ordre. Le capitaine de gendarmerie prendra du galon et nous le retrouverons, par hasard, trente ans plus tard, dans une autre Affaire comparable, en tant que général CR (cadre de réserve).

Peu lui chaut, l'Etat français est hors la loi, montré du doigt dans le monde entier, mais systématiquement « irresponsable ». Il n'exécute pas les décisions de justice qui le condamnent, tout comme en 2006, il passe outre l'interdiction du teknival de Vannes : Le ministre de l'intérieur n'a rien à voir avec les décisions de justice.

Il a refusé toute indemnisation et la remise en état les polders. A ce jour, malgré les décisions en notre faveur, nous n'avons pas perçu de dédommagement pour la destruction par le sel de ces polders ainsi que pour les ravages perpétrés, en bordure, sur trois kilomètres linéaires de bois d'œuvre. Les enfants ont dû travailler à l'extérieur de leur propriété sans carte de sécurité sociale... Déportation par organisation d'un moyen de nécessité. Cas de force majeure ?

Entre la première agression de 1967 et l'arrêt du Conseil d'Etat en 1977, nous découvrons quelque chose de stupéfiant. En vérifiant les pièces arguant de l'utilité publique pour élargir ce pont, je m'aperçois que les limites des communes de Moëlan sur Mer et de Rieg sur Belon ont été volontairement modifiées. Toute la procédure d'expropriation est basée sur de fausses délimitations communales. Comme je m'étonne de ce qui ne peut être une erreur professionnelle auprès de Monsieur Roger Hubert, l'ingénieur de la DDE, homme intègre, qui a exécuté les plans, il me répond très honnêtement qu'il en a reçu l'ordre.

Il s'agit donc bien d'un faux et d'un usage de faux administratif caractérisé. Je dépose immédiatement une plainte, contre X pour protéger Monsieur Hubert, auprès du Procureur de la République de Quimper, le 12 janvier 1977.

Conséquences immédiates de ma plainte :

Ce fonctionnaire est muté à mille kilomètres tandis que le Procureur de la République nous demande le versement de cinq mille francs de caution, une somme énorme pour l'époque, pour faire déterminer, par deux experts, (!?), oui, deux experts, la limite communale entre Moëlan sur Mer et Riec sur Belon... qui figure sur toutes les cartes et dans tous les manuels, les cadastres, c'est à dire située au milieu de la rivière du Belon !

La mauvaise foi est totale et couverte par l'ensemble des services de l'Etat : Préfecture, Equipement, Procureur de la République... Yves Mourousi, scandalisé par cette affaire, présente les deux plans en direct à la télévision, le faux et le vrai, qu'il commente au journal de 13 heures. Scandale ! C'est Garlonn qui avait terminé ses études d'attachée de presse qui a réussi à donner en mains propres les deux plans au journaliste. Grâce aux médias, cette magouille de l'Etat apparaît au grand jour.

Mais l'affaire n'a toujours pas trouvé son épilogue malgré une nouvelle plainte nominative contre Monsieur Hubert pour relancer le dossier et une caution, encore aujourd'hui à la disposition du Parquet de Quimper pour terminer cette affaire qui reste enterrée.

Le Préfet du Finistère, avec la complicité du maire de Moëlan sur Mer, qui devient le Président du Conseil Général, a tenté de s'emparer sans titre, ni consultation, d'un pont nous appartenant sur la route côtière de Lorient à Quimper. La manœuvre frauduleuse a consisté à élargir ce pont d'autorité, pour permettre le passage de deux gros porteurs de 35 tonnes, (45 aujourd'hui), tout en nous laissant la responsabilité d'un effondrement possible. Ce qui s'est produit.

Pour réaliser cet acte illégal, sans opposition de la mairie de Rieg sur Belon, propriétaire d'une des deux rives reliées par l'ouvrage, le Préfet du Finistère, la DDE et le maire de Moëlan sur Mer ont tout bonnement décidé de procéder à une seule expropriation de terrain avec un seul dossier de plans, comme si la commune de Moëlan sur Mer était seule en cause, en annexant dans ses limites une partie de la commune de Rieg sur Belon.

Lorsque la limite entre deux communes est matérialisée par un cours d'eau, en l'occurrence le Belon, on sait que la frontière communale est dans son axe.

Or les faux plans de l'ingénieur de l'Equipement établissaient cette limite communale très au delà du pont, annexant allègrement plus de cinq cent mètres carrés de la commune de Rieg sur Belon pour éviter la consultation de son maire.

Le Préfet du Finistère savait pertinemment que le redoutable maire de Riec sur Belon refuserait une telle magouille à notre rencontre.

Faute incroyable qui devenait par l'intention une forfaiture criminelle que jamais cet ingénieur compétent de la DDE n'aurait effectuée sans ordre. Contrairement à d'autres.

Plus de trente ans après les faits, l'Affaire du pont de Kertalg est toujours sous le coup de notre plainte. Nous avons mis plus de dix ans de procédures coûteuses pour faire annuler les expropriations « entachées de nullité, privées de bases légales, faites d'après des plans intentionnellement falsifiés ».

Mais l'Etat s'estime au dessus des lois, exonéré d'office de ses devoirs et de ses dettes, sûr de l'impunité qu'il s'octroie, pénalisant l'honnêteté.

Si le débiteur n'était pas l'Etat mais un particulier, tous les moyens auraient été mis en œuvre pour le contraindre à réparer le dommage après condamnation : exploits d'huissier, saisies mobilières et immobilières, saisie-arrêt sur ses salaires, blocage de ses comptes bancaires, vente de ses biens, etc. Tous les moyens, y compris pour régler le problème, ceux susceptibles de le conduire au suicide ou de l'y aider.

Mais tel n'est pas le cas lorsqu'une dette concerne une sacro-sainte administration prétendument au service de qui « contribue » à sa survie !

L'administration fiscale a au contraire tous les droits contre ceux-là même qui justifient son existence. Mieux encore, elle est aidée dans ses manœuvres par l'administration judiciaire.

Exemple, en février 1975, le président du Tribunal d'instance de Quimper déclare publiquement à l'audience où je suis condamné pour rébellion : *l'administration fait ces travaux à ses risques et périls ; et, si la juridiction compétente vous donne raison, il faudra démolir le pont.*

Ce qui devrait être fait à la suite de la décision du Conseil d'Etat. Deux poids, deux mesures.

Nous attendons donc la démolition et vu le temps écoulé, l'intervention courageuse de ce président du Tribunal de Grande Instance de Quimper ou de

ses successeurs, pour que cet état mafieux respecte enfin la magistrature et nos droits.

Le Conseil d'Etat nous donne raison à deux reprises, le 26 janvier 1977 et le 14 janvier 1981, mais cela ne change rien à l'attitude de l'administration à notre égard !

En droit, les expropriations ayant été déclarées nulles, nous sommes toujours propriétaires de ce pont et de la portion de route qu'il supporte (seul le revêtement est propriété du département du fait d'une tolérance.) Nous sommes aussi propriétaires de la partie du pont élargie illégalement... Par contre, aucune convention n'autorise l'usage public de cette partie de l'ouvrage. Le Département du Finistère se trouve bénéficiaire d'un usage reposant sur une emprise irrégulière d'une propriété privée.

Puisque les travaux avaient été réalisés et qu'il nous était impossible de faire exécuter leur destruction, soucieux également de la sécurité des usagers, nous tentons de trouver un arrangement à l'amiable avec le département. Depuis les arrêts du Conseil d'Etat, nous avons proposé au Préfet du Finistère de céder le pont principal et l'élargissement sur les bases d'une expertise réalisée par un ingénieur de l'école spéciale des travaux publics de Paris...

Le seul accord verbal que nous ayons obtenu est celui du Préfet Hosteing, lequel est muté dans un département des Hauts de Seine, dix jours avant la date prévue pour la signature de l'acte ! En 1990, nous obtenons un rendez-vous avec M. Jean Kahn, Conseiller d'Etat, chargé de mission auprès du Président de la République.

Il se déclare outré que les décisions du Conseil d'Etat puissent être : *méprisées par un Préfet de passage (sic) et n'aient pu être exécutées.* Il promet d'intervenir auprès du Préfet du Finistère et du Conseil d'Etat... Rien ne se passe. En janvier 2001, l'utilisation anormale et intensive de ce pont a eu pour conséquence, comme je l'avais annoncé, son effondrement qui a failli entraîner mort d'homme. J'avais pourtant alerté l'opinion au sujet des risques encourus, les administrations étaient prévenues des dangers.

Nul ne peut dire le contraire. Force est restée non pas à la loi mais au totalitarisme et au racisme qui ont bafoué quatre fois la loi, les magistrats, la chose jugée ainsi que le Conseil d'Etat. Est ce un crime ? Se sont ils plaint ?

La circulation côtière Lorient-Quimper a donc été fermée et la réfection du pont exécutée l'année suivante, (circulation coupée puis alternée par une passerelle temporaire sur plus d'un an). Sur cette Affaire dramatique dans son ensemble, à elle seule représentative du comportement d'un Etat totalitaire et sans scrupules, un détail symbolique et révélateur :

Il restait mille francs de caution déposés au Parquet de Quimper pour la poursuite de l'instruction, qui, dérangeante, n'a pas été reprise. Avec les intérêts légaux, cette somme représente aujourd'hui plus de cinq cent Euros. Malgré ma

demande ; le procureur Gestermann n'en a pas retrouvé la trace ! Je demande que ce reliquat de caution soit retrouvé et pour autant, que cette Affaire ne puisse être classée ni par ce moyen, ni par une autre forfaiture. Le Belon coule toujours en même place et la limite entre la commune de Rieg sur Belon et Moëlan sur Mer est toujours en son milieu.

Mais il y a mieux, tant il est vrai qu'il n'est pas facile d'effacer les traces d'un crime. Plein de gens depuis, ont été mobilisés et se sont affrontés sans le savoir, techniquement et politiquement autour de cette affaire et du dossier Cycleau, concernant l'envasement du Belon, conséquence directe des déprédations.

On se souvient que pour empêcher les enfants « Citoyens Européens de Nationalité Bretonne » de travailler chez eux en indépendants, l'Etat a détruit la vallée du Belon par deux attentats en dynamitant les vannes protégeant la vallée. Les 9 à 15 0000 m³ d'alluvions marines selon les calculs au plus juste, ont été entraînés et répandus dans le Belon maritime envasant son lit et créant d'immenses îlots. Ce volume considérable qu'il aurait fallu évacuer immédiatement est resté en l'état, les ostréiculteurs n'osant broncher, constituant ainsi des retenues de dizaines d'autres milliers de mètres cubes. Et puis l'Affaire dont on ne voulait pas évoquer l'origine est devenue autonome et ingérable.

Tous les politiques, les représentants et le Président du Conseil Général ont visité les lieux en grand arroi et se sont affairés avec sérieux autour d'un problème « naturel »

Après vingt cinq ans et des réclamations incessantes, la France a adhéré au projet Cycleau, outil de désensablement dont les Britanniques ont fait chez eux un moyen sérieux et efficace.

Ici on a joué « à faire croire » voulant oublier comme d'habitude la gravité de la situation, ne voyant pour certains qu'un enjeu politique et un moyen électoral qui a abouti à Rieg, (commune non responsable), à l'éclatement du Conseil municipal et à la destitution d'un maire ! entre autres.

Mais la malédiction que l'on veut faire oublier en espérant faire payer partie de la note à l'Europe, est là et bien là pour longtemps.

Tous ces développements n'auraient pas eu lieu avec l'ancien maire Yvon Loudoux, s'il avait été directement et légalement concerné. La démocratie a des règles que l'on ne peut transgresser impunément mais les faux et usages de faux en écritures publiques, venant en appui par une succession de forfaits à une affaire de racisme connu de tous, sont de la dynamite à retardement.

Car le pont effondré, l'ensablement sur des kilomètres jusqu'à l'estuaire, ce sont des dizaines de millions d'euros qu'il faudra investir non pas contre une fatalité ou une catastrophe naturelle mais pour tenter d'effacer un crime contre des enfants, contre le Droit, contre la Justice, bref contre la Bretagne.

CHAPITRE XXVI

La Raison d'Etat

La déraison du plus fort restera t'elle toujours la meilleure ?

Tout le monde connaît de nos jours le racisme de « sale gueule » dont on nous parle tant. C'est une manière de faire oublier qu'il en existe un autre plus insidieux et aussi dangereux. Il est concerté, organisé, institutionnalisé par tous les moyens des appareils d'Etat. On ne vous dira jamais rien sur ce racisme parce que celui-ci vous vise, que vous devez en être victime inconsciente et que le nazisme était, lui aussi, un racisme d'Etat.

Nous n'avons plus le temps, ni le moyen d'être naïf : ce racisme, c'est le sida qui nous ronge tous, nous autres aussi, à divers titres, comme d'autres minorités et en toutes affaires. Il n'y a pas de préservatif pour ce mal qui ne peut se soigner qu'en sensibilisant la population bretonne à cette réalité qui exige une Bretagne libre. Je ne peux que rappeler ici quelques grandes lignes de ce fléau qui nous accable.

Le premier exemple est plus ou moins déjà perçu, c'est celui de la culture que l'on assassine par tout moyen, la langue entre autres, qui à elle seule, est un signe. Notre droit d'être ce que nous sommes est officiellement menacé. Soyons attentifs à préserver ce fragile rempart, même s'il paraît virtuel à certains.

Le second exemple, c'est notre économie qu'on verrouille, notre droit de vivre et de nous développer en ce que nous pouvons être : nos circuits quasiment coloniaux, les banques aux ordres, qui nous parquent, la moitié de notre potentiel de production et de notre parc immobilier déjà vendu, le reste à vendre... Comment expliquer ce terrible constat pour un peuple prétendument intelligent, travailleur et économe ?

Un des indicateurs de l'intention d'affaiblir notre production a été révélé par le fait d'avoir réussi à circonvenir, effacer de la carte, la marque *Made in Breizh*, marque qui était très utile à la commercialisation de nos produits, notamment à l'étranger.

On a vu alors apparaître aussitôt le cri de victoire indigne d'une publicité en première couverture d'un magazine économique, une pub *Made in France* ! Abominable

corcorico d'un assassinat concerté contre les industriels bretons qui ne peuvent plus, à ce jour, utiliser le sigle, « protégé », de *Made in Breizh*. Ils sont condamnés à ne plus faire que du *Made in France*, ce qui souvent se vend moins bien et parfois très mal. *Produit en Bretagne* a dû s'engager à rectifier le tir.

Même schéma pour la « Fondation de Bretagne » qui a été mise sous le boisseau au profit de la « Fondation de France » triomphante qui aujourd'hui est omniprésente et prétend comme la mouche du coche se mêler de tout avec notre argent, sous la bannière d'un altruisme racoleur, sous couleur véritable d'un objectif destructeur et discriminatoire.

Le racisme de cette raison d'Etat, c'est aussi la propagande qui ment, qui occulte, qui désinforme et qui tue, au premier et au second degré, par les médias télévisés, par la Télévision, comme les bobines de Bécassine que nous avons fait saisir ; *France 2* nous prépare aimablement une autre série, semble-t-il, consacrée à ce personnage raciste et nous remet en selle l'inénarrable Chantal Goya, grande prêtresse naturelle de ce bêtisier.

Dans le même registre, sur ordre, la Poste a eu le toupet de sortir un timbre à l'effigie de Bécassine, *Joyeux anniversaire*, avec bougie !

Citons également la douzaine de films racistes suggérés par l'Etat et financés « par avances sur recettes », moyennant des séquences racistes surajoutées : *Les galettes de Pont-Aven*, *Un chien dans un jeu de quilles*, *Vos gueules les mouettes*, etc. et aussi *Que la fête commence* qui présente Pont-Kallek, le héros que toute la Bretagne a pleuré, comme un gueux misérable, vil et farfelu, par rapport à la race supérieure des dépravés du château de Versailles. Idem, ceux qui ont circonvenu Claude Chabrol pour le « *Le Cheval d'orgueil* » adapté du livre de Pierre Jakez Helias, détournant le message de l'auteur, destiné à tout un peuple, lu par des millions de lecteurs enthousiastes ; Non seulement le film a trahi l'intention de l'auteur et le devoir de mémoire transmis dans son discours, mais Claude Chabrol qui nous avait habitué, précédemment, à des films de qualité, a réalisé un film affligeant, esthétiquement et techniquement nul à tous égards. D'où notre interrogation. Quelles interventions, quelles considérations, quelles menaces, quels moyens, ont empêché ce cinéaste de talent de réaliser un film digne du « *Cheval d'orgueil* » et de la Bretagne ?

Objectif de cette politique : magnifier l'Histoire de France, dégrader la nôtre, humilier, aliéner nos populations en leur donnant des complexes pour mieux les asservir.

S'attaquer à Hersart de La Villemarqué et aux peintres américains de Pont-Aven, résultat de la même politique de dénigrement et de discrimination.

Le camp de Conlie, Dixmude et tout 14-18, le Chemin des Dames, Dien-Bien-Phu, les sinistres de l'Amoco Cadiz et de l'Ouragan de 1987, les inondations, les questions agricoles et la restructuration de la pêche, l'Erika et le Prestige qui malgré la dévastation de nos côtes « ont eu le mérite de faire de la publicité à la Bretagne »... De quoi se plaint-on ?

C'est avoir réduit la population par des moyens condamnables : déportations économiques, exterminations des soldats bretons, les plus exposés... Le plus important

contingent mondial de missionnaires et de religieuses était constitué de Bretons talonnés par les Flamands. Il est bon de prendre un repère historique incontestable : Les Pays-Bas et la Bretagne avaient, au seizième siècle, à peu près la même population et le même taux de natalité. Aujourd'hui, les Pays-Bas, après avoir peuplé leurs colonies, ont une population quatre fois plus importante que la Bretagne. D'où vient la différence ? N'oublions pas les veuves de la guerre 14-18, la déportation organisée des jeunes femmes bretonnes condamnées par la perversité de l'Etat à devenir des « bonniches », à tout faire et les « cent mille putains bretonnes », disséminées dans le monde entier, célébrées, stigmatisées, par les mess des officiers et les bulletins de l'armée française.

Le racisme d'Etat, c'est également la désertification de nos campagnes où les services utiles ou essentiels ne sont pas créés, où l'économie demeure en souffrance, pénalisant le secteur des emplois, du développement des lieux de vie, de la communication, etc. en complète disparité avec les villes disposant d'une relative pléthore de services.

L'abandon de nos campagnes, des services publics et du centre Bretagne a été aussi grave que le problème des banlieues, là où des populations ont été littéralement mises au ban de la ville et à la merci de « l'émigration »...

Il existe de nombreux autres cas de racisme d'Etat. Chacun a ainsi à l'esprit celui des noms de lieux supprimés ou déformés : les Ker Vihan devenus « Ker Vin », les noms patronymiques, les Gourmelen devenus « Gourmelon », (mon grand père *Goarnig* riait avec un de ses frères parce que leur nom n'était pas orthographié de la même façon ; à la suite d'une erreur d'état civil, ou pas, le nom de ce grand-oncle était le seul parmi ses frères à s'écrire *Gouarnig*).

C'est encore l'interdiction des « prénoms bretons » qui a valu une guerre acharnée que les jacobins ont heureusement perdue. Leur propagande ne s'est pourtant pas arrêtée, bien au contraire. Trente pour cent des enfants bretons portent des prénoms celtiques...

Pour éviter de parvenir aux cinquante pour cent fatidiques, les racistes d'Etat n'ont pas eu d'autre alternative que d'accepter les prénoms américains qui les ont submergés. De deux maux, ils avaient pensé, dans leur haine, choisir le moindre...

Ces atteintes à la personnalité humaine ne doivent pas nous faire oublier d'autres aussi graves que l'on nous cache.

Depuis quelques années, l'accent est particulièrement mis sur les qualités idéales d'un citoyen lambda de la république. Les partis politiques en relais usent et abusent de cette formule devenue un lieu commun qui ne doit pas être un asservissement de plus mais un espace pour la Liberté. Bien qu'il n'ait en fait aucun droit et qu'il soit sollicité dans toutes les impasses, on veut nous faire croire que l'on est attentif au point de vue de ce citoyen et qu'il est par essence V.I.P. « very important person » d'une nation idyllique.

La direction des impôts du Finistère ne vient elle pas de rendre un vibrant hommage « au civisme » de ce citoyen modèle qui verse la contribution qu'il ne doit pas et se satisfait des exactions et des augmentations qui se multiplient sans cesse ? Bon payeur,

(et pourquoi pas bon mouchard potentiel pour des lendemains qui chantent) ? Bon à tout ? Les Services de la Kommandantur actuelle, de la baguette et du bérêt, se disent satisfaits de cette aliénation de bon aloi.

Imaginons une citoyenneté bretonne qui aurait des comportements tout autres, humanitaires, logiques, fraternels. Beaucoup de bénévoles s'engagent dans cette démarche au seul bénéfice d'un Etat hypocrite qui en récupère tous les lauriers sans rien faire. En revanche, un service social de « contrôle-citoyen » totalement indépendant, s'avère d'intérêt public en Bretagne, dans les meilleurs délais. Une sorte d'intelligence du cœur et de la générosité à l'ancienne qui consisterait à avoir un œil vigilant sur son voisin, non pour médire de lui, comme il est de bon ton de le faire de nos jours, mais pour le protéger de tous les faux problèmes et de tous les maux arbitraires, dont on peut être soi-même accablé et dont il convient de témoigner courageusement dans ces circonstances : un observatoire de notre société, une sorte de Résistance Sociale qui récupère son droit d'avoir son mot à dire pour protéger son voisin.

Nous tenons à saluer le dévouement des services de l'ADMR, des MAPA, qui adoucissent la condition des personnes âgées ou dépendantes, avec une discrétion et une compétence méritoires, sans être indifférents au fonctionnement de ces organismes.

Le terrible dossier des tutelles, des curatelles qui dépasse très largement le million d'individus avec celui des enfermements, y compris et surtout arbitraires, sont là pour nous le rappeler.

J'ai été informé par hasard du sort d'une vieille dame qui voulait rester chez elle et qui était dépossédée par sa famille de son droit d'usufruitière au bénéfice d'héritiers pressés de vendre sa propriété.

Mise en maison de retraite, désorientée, abandonnée par ceux à qui le crime profitait, elle est morte moins d'un an après.

Est-il admissible que des personnes en bonne santé meurent d'une façon « incompréhensible » parce qu'elles arrivent ainsi en surnombre et qu'il faut faire de la place ? Et qu'en plus, des dettes anormales soient générées par le fait de cette situation révoltante alors qu'auparavant la gestion de ses affaires était parfaitement équilibrée ? C'est toute une entente. A qui profite le crime ?

Je suis scandalisé que toute la population soit relativement témoin de telles anomalies et d'une certaine politique sociale des mourirs sans pouvoir rien faire, comme s'il s'agissait là d'une fatalité de la vie. Comment cette acceptation peut-elle faire partie de notre civilisation totalement opposée à ces pratiques ? C'est tout un Système qui est à réformer et pour lequel il nous appartient d'agir sans plus attendre.

Ces cas trop fréquents doivent nous interpeller, quand on en voit les conséquences. On en retire l'impression que des investigations de citoyens indépendants groupés en associations efficaces sont indispensables.

Même chose pour les internements arbitraires tels celui de Jean Rivoallan, directeur réputé d'une école d'agronomie, dont les anciens élèves et une association de défense dont j'ai fait partie, ont réussi la libération au terme de cent dix huit jours d'un traite-

ment stalinien durant lequel il a pu être ruiné et dépossédé de sa maison, pour une rivalité politique, sans pouvoir bénéficier d'un soutien suffisant de ses proches. Faut-il être spécialiste pour ne pas être victime de telles atteintes ?

Dans le domaine des exactions arbitraires d'un Etat où généralement il est impossible d'intervenir, il convient de prendre conscience d'un monde parallèle relativement souterrain extrêmement dangereux parce que géré par des spécialistes de « catégories à protéger » sur lesquelles ils ont tout pouvoir, jusqu'à l'internement d'office, justifié ou non, aux ordres d'un pouvoir discrétionnaire.

Des parcours au bon vouloir ou au bon plaisir de milieux très structurés politiquement, administrativement, interdépendants les uns des autres où il suffit d'un mot, d'un rapport, d'un verdict d'un pervers ou d'un intrigant bien placé pour que tout s'oriente vers des abîmes que même le sacro-saint député « qui peut tout » ne pourra modifier.

Ce schéma celtiquement parlant est intolérable et n'a cessé de créer des spoliations et des aliénations graves dues très souvent à de sordides affaires d'argent.

Dans un autre registre, l'affaire des disparus de l'Yonne, bénéficiant de méthodes plus expéditives, est exemplaire à cet égard.

Son champ élargi à une affaire de mœurs, nous concerne particulièrement en raison de son caractère typique des conséquences que génèrent une grande misère entretenue et exploitée dans une des régions de peuplement d'émigration bretonne important.

Elle est révélatrice des pouvoirs exorbitants et des moyens que s'attribue le Système Jacobin sans contrôle et sans recours sur des populations défavorisées, considérées comme un vivier.

Emile Louis est un pervers de la pire espèce, il est un des vecteurs principaux de l'affaire, pourvoyeur actif, complice à tout niveau et exécutant terrorisé et récompensé comme tous les autres « acteurs » de ces drames. Mais il n'est très certainement pas l'assassin aux ordres de Celui ou de Ceux qui avaient pouvoir pour donner des ordres au parquet et à la gendarmerie, neutraliser toute enquête et assassiner le gendarme Lambert, chevalier blanc inopportun. L'immunité républicaine, l'impunité du monstre central, a contribué par son action à terroriser une région de super « sous-hommes » et à faire régner l'éthique d'une race supérieure dont les exactions sont sans appel.

Il y a quelques années, le journal « *Le Parisien aujourd'hui* », a révélé des dysfonctionnements graves à Quimper, dont le procureur s'est défendu. Outre des personnes ruinées qui se réunissaient, preuves à l'appui, en association, une famille devait faire face à de graves problèmes pour ses enfants. Tous ces divers moyens faisant partie du génocide intermédiaire m'interpellaient, d'autant que l'affaire a évolué dans plusieurs directions avant d'être étouffée, bien que je ne sois pas spécialiste de toutes ces questions. En outre, je disposais de peu de temps. J'ai retenu néanmoins différents points qui doivent inquiéter le citoyen sur le fonctionnement d'associations « de protection » sévissant sur plusieurs départements, et des coûts et des prix de revient par tête de « d'enfant protégé » plusieurs départements, et des coûts et des prix de revient par tête de « d'enfant protégé » qui me paraissaient exorbitants. Il est de salut public que des gens sérieux et indépendants se préoccupent de ces questions et du rôle qu'elles jouent dans la société. Les

affaires d'Angers et d'Outreau se développant, posent entre autres le problème de gens qui ont tout pouvoir.

Le juge d'Outreau est-il le grand et seul responsable de la catastrophe qui a sinistré cette ville, par ce Tsunami sociétal ?

Quelle part de responsabilité sera retenue contre les soixante magistrats de « son environnement » et plus particulièrement contre le procureur et les instructions qu'il dispensait ?

A l'analyse, c'est forcément au Système que l'on remonte, cette machine à broyer qui peut le faire impunément pendant des années sans aucun contrôle et peut être, comme toujours, à l'optique d'un seul homme ou d'une seule femme. Quel est son profil, ses choix politiques, son obéissance ? Sur le plan familial et sexuel est-il un homme ou une femme normal ? Tant de gens dépendent de ces détails et sont écrasés par leur projection et leur emprise.

Justice a été néanmoins rendue au juge Burgaud par les vrais responsables : Ses salaires de magistrat ont été augmentés de dix pour cent-quel aveu !- et muté à la prestigieuse cellule antiterroriste du camarade Bruguière où toutes les avanies qu'il a mis en œuvre avec un zèle méritoire et sur ordre seront particulièrement appréciées pour tourmenter les nationalistes, Basques, Bretons, Corses, Martiniquais, etc.

Sans une profonde et réelle réforme de la Justice, l'expérience d'Outreau risque de « bénéficier » par ce juge à quantité d'autres innocents.

Tous ces cas trop fréquents doivent nous interpeller, en raison de l'ampleur de leurs conséquences qui nous donnent l'impression que des investigations de citoyens indépendants, mandatés par des associations efficaces, sont indispensables.

Être bon citoyen consisterait pour le moment à laisser faire, collaborer et éventuellement dénoncer. Sous les nazis, c'étaient ceux là les braves gens et aujourd'hui, il faut à la Bretagne « un Observatoire du Droit de vivre et du Droit des gens », totalement indépendant de toutes les structures inféodées à un pouvoir dominateur et sans scrupules afin d'avoir la possibilité d'intervenir efficacement dans toute situation arbitraire.

Avant la révolution, les communes et paroisses de Bretagne avaient voté la résolution selon laquelle les droits et franchises de notre pays devaient être préservés en toutes circonstances par les députés partant aux Etats Généraux, obéissant à ce contrat impératif, et toute autre disposition devait demeurer nulle. C'était déjà la conséquence d'une organisation collective et solidaire soucieuse du devenir de chacun. C'est cette Raison d'Etat bretonne que nos députés ont maintenue le 4 août 1789 en nous conservant jusqu'à aujourd'hui nos droits nationaux. Préservons nos compatriotes des maux qui les menacent. Ne tolérons aucune fausse fatalité. C'est cela aussi et surtout un devoir citoyen.

CHAPITRE XXVII

Les sites remarquables et le GRAAL

A l'écart des Indiens ou aux marches du Goulag...

La Bretagne Libre, c'est d'abord être maître de son territoire, d'en disposer, de le préserver et d'y développer librement tout ce qui caractérise notre civilisation.

A l'occasion des marées noires, inondations, ouragans, l'Etat français ne remplit jamais ses obligations de solidarité « nationale ». Il est par contre un domaine où il opère avec efficacité. La notion de sites remarquables est utilisée à grande échelle pour préempter le littoral et y interdire tout développement économique.

Certes, il faut s'opposer au bétonnage du littoral mais aussi maîtriser nos chances de survie, notre économie et le dernier créneau qui nous reste : le tourisme. Il convient d'être pragmatique. Depuis longtemps, un tourisme inorganisé de piètre qualité a été imposé à la Bretagne. Personnellement, je n'apprécie guère le tourisme, mais quitte à le subir, tentons de l'organiser et de le développer d'une manière favorable à toute la population. Or, la notion de site remarquable conduit irrémédiablement à la gestion discrétionnaire du territoire breton par l'Etat français. Elle condamne à terme l'habitant à se transformer en une sorte d'Indien, consentant ou pas. Elle condamne le pays à se transformer en parc dont la destination a déjà pu être négociée et arrêtée. L'écologie se rapportant uniquement à la protection de la nature et de l'environnement sans accorder autant d'attention à la protection de l'Homme, est une foutaise. L'écologie ne peut être un alibi carcéral.

En vingt cinq ans, sous couvert de défendre l'environnement, l'Etat français, par le biais du Conservatoire du littoral, a fait main basse sur plus de 13 % de

notre littoral ! Des centaines de milliers d'hectares sont déjà propriété de l'Etat français, à quoi il faut ajouter maintenant les droits d'annexion foncière jusqu'au Centre Bretagne, dans des conditions aberrantes.

Ces captations sont dans la ligne droite de la politique instaurée par François 1^{er}, à l'origine d'une déportation et d'une épuration ethnique planifiée. Pourquoi ces méthodes pourraient elles perdurer aujourd'hui et les défenses opposées par nos ancêtres être abandonnées ?

L'objectif officiel du Conservatoire du littoral est de récupérer 25 à 30 % des 2 000 et quelques kilomètres côtiers de Bretagne ! C'est là une expropriation gigantesque qui semble être ignorée et par voie de conséquence ne pas devoir soulever l'indignation.

L'écologie qui doit être le souci de tous est devenue un cheval de Troie, prétexte hypocrite de pure opportunité politique, qui se veut rassurant et qui peut être aisément manipulé.

La manœuvre de l'Etat français est habile : ni l'impôt des contribuables bretons, ni leur épargne ne pourront être investis chez eux. Notre argent doit obligatoirement remonter dans les caisses de l'Etat et être utilisé sous d'autres cieux. Sans concertation, soumis à un matraquage relayé par les services publics, les élus ont été intoxiqués, asphyxiés, dans l'incapacité de réagir ; Ce mauvais tour que représentent les sites remarquables en Bretagne a été accentué par leur attentisme. S'il y a eu des abus à Saint-Quay-Pontrieux et à Trebeurden notamment, ils n'ont été possibles comme beaucoup d'autres qu'avec la bénédiction de l'Etat. J'ai connu l'affaire de Saint-Quay-Pontrieux par notre ami Alain Guel qui habitait tout près. Nous avons fait une promenade sur ce port monumental en fin de travaux et avions confronté nos connaissances, lui, celles des scandaleuses origines politiques de cette affaire, moi, celles de son développement technique et de ses ramifications.

Si les Bretons se laissent inconsciemment déposséder de leur littoral, il n'en est pas de même en Corse. Les élus corses ont une autre attitude. Ils ont obtenu depuis 1986 la possibilité d'adapter la « loi littoral » pour leur millier de kilomètres côtiers. Le FNLC y a été pour quelque chose et les Corses ont gagné aujourd'hui leur bataille du littoral. C'est à l'Assemblée Corse de décider de la liste des espaces naturels à protéger, c'est à l'Assemblée Corse de décider des règles d'extension d'urbanisme sur le littoral. La Corse a toute liberté pour décider elle-même de son aménagement. Les Corses ont préparé l'avenir de leurs enfants.

C'est dans cet état d'esprit que nous devrions travailler.

Pour ce faire, nous avons fondé, en 1992, le GRAAL, à l'issue des Assises des Catastrophes Naturelles que nous avons organisées à Rennes à l'initiative du « Collectif des Sinistrés Bretons de l'Ouragan ». Il s'agit d'un « groupe de rénovation, de recherche et de réconciliation pour préserver la vie, l'environne-

ment et la qualité en Bretagne ». Cette association a permis aussi de défendre à Pont-Aven les riverains contre les graves nuisances de la station d'épuration et contre le projet d'implantation d'une deuxième station qui aurait empuanti toute la ville.

En 1992, la station d'épuration de Pont-Aven a subitement fonctionné à trois, parfois quatre fois sa capacité, ce qui a provoqué des nuisances sonores et olfactives insupportables dans le voisinage. La raison en était due aux rejets illégaux que s'autorisait la conserverie dans le réseau d'assainissement communal.

Le premier adjoint en charge de l'assainissement était également le directeur de la dite conserverie et considéré par la préfecture comme le futur maire de Pont-Aven. Ce qui arrangeait tout. Un litige oppose les riverains et la municipalité qui ne fait droit à aucune demande de mise en conformité (y compris dans les domaines non dispendieux réalisables par les riverains eux-mêmes.) Des pressions, y compris de l'ancien maire, sont exercées contre les pétitionnaires qui pour certains, abandonnent leurs légitimes réclamations. Néanmoins, en une dizaine d'années, plus de cent procédures seront générées par cette situation à quatre niveaux de juridiction. Aucune des solutions qui pouvaient être trouvées, même très économiquement, n'est mise en œuvre alors que la population est au courant de prises illégales d'intérêt relativement importantes. Force nous est de constater un peu plus tard que ces nuisances étaient entretenues délibérément contre le site contigu de Keranperc'hég et de ses propriétaires, les familles Kervoëlen et Le Goarnig, à l'origine de la reconnaissance officielle des prénoms bretons et de millions de prénoms interdits des minorités de l'hexagone. Au fil des procédures, la commune a toutefois été contrainte d'effectuer certains travaux pour approcher un semblant de mise aux normes de cette station.

Ne parvenant pas aux spoliations projetées, la municipalité de Pont-Aven a été engagée à construire une deuxième station d'épuration et un stockage des boues d'une capacité de près de 8 000 m³ ainsi qu'une installation de déshydratation au centre d'un ensemble résidentiel.

Comment a-t-on pu imaginer pour nuire, de construire, sous le vent, vers la ville, une station d'un tel stockage de boues concentrées, libérant des gaz et des bactéries susceptibles de générer maladies et allergies sur une agglomération dont le tourisme est le seul avenir ? Au fil des cent et quelques procédures contre ce sombre projet d'aérosols concocté par un faux et des usages de faux en écritures publiques, nous sommes arrivés finalement par ce constat à son abandon. Est ce en attente d'une future reprise de ce projet que le terrain en question est qualifié de « réserve archéologique » ?

Dans ce contexte de menaces, en 1998, les habitants et les activités de Keranperc'hég opèrent un changement d'aile radical comme François Pinault vient de le faire pour des obstructions semblables. Nous entreprenons de transvider toutes ces activités désormais impossibles sur le site de Keranperc'hég, à

la Belle Angèle, à un kilomètre, sur la plate-forme de la fameuse conserverie, qui a fermé ses portes l'année précédente.

On doit s'interroger sur les abus de pouvoir de l'Etat et sur la constante politique de spoliation qu'il opère en Bretagne. Après nous avoir dépossédés du littoral, il peut, demain, pour des raisons prétendument économiques, le concéder à des groupes financiers sans contrôle qui seront de nouveaux occupants, d'autres barons collecteurs en quelque sorte, ce qui se profile déjà à Moëlan sur Mer et à Pont Aven entre autres. Ces tours de passe-passe sont représentatifs de la politique française.

Pour garantir son avenir, la Bretagne devra s'assurer de la maîtrise et de la gestion de ce littoral indûment accaparé, tout comme elle doit gérer et contrôler la circulation des navires au large de ses côtes et prévenir les pollutions qu'ils génèrent. Seize garde-côtes auraient été mis en vente à Lorient ! ? Le Parti Breton s'est également ému de cette situation, alors que nous devrions être en situation de pouvoir exiger la dévolution de ces bâtiments pour assurer la protection de notre littoral et de notre économie.

Ce sont là, deux pas importants et significatifs de notre Indépendance... que nous n'avons pu franchir faute d'un organisme ayant le poids et le pouvoir d'imposer une logique évidente... Celle de la survie

CHAPITRE XXVIII

Le Mémorial de Bretagne

Saint Aubin du Cormier nécropole internationale

Saint Aubin du Cormier est le site d'un tournant majeur dans l'Histoire de la Bretagne. L'association des Etats de Bretagne, l'Ecomusée d'Histoire de Keranperc'heg et le Centre International de Sculpture entrent en relation en 1990 avec la commune de Saint Aubin du Cormier. Ils l'informent qu'il est projeté de réaliser un Mémorial en limite du site de La Rencontre. Le Lieu est historique puisqu'il s'agit du champ de bataille où les armées bretonne et française se sont rencontrées le 28 juillet 1488. Pour ce faire, il est proposé d'acquérir vingt hectares du lieu dit La Rencontre. La municipalité est intéressée par ce dossier et il est convenu que le maire et conseiller général, Monsieur Renault, se charge de négocier l'achat des terrains au prix de dix mille francs l'hectare et de réaliser toutes les démarches administratives. Le Conseil Général d'Ille et Vilaine et la SBAFER sont contactés pour apporter leur coopération. L'accueil est favorable et l'opération semble bien engagée.

En 1488, plus de vingt mille soldats bretons et français, renforcés par des bataillons béarnais, allemands, flamands, autrichiens, anglais et italiens s'affrontent lors d'un des premiers grands combats européens. La bataille de Saint Aubin du Cormier est un tournant décisif dans l'histoire de la Bretagne et de l'Europe.

La défaite de l'armée ducal et de ses alliés, commandée par Jean de Rieux est due à une erreur irrémissible qu'il convient de méditer. Elle a pour conséquence le traité du Verger, signé près d'Angers. Cette bataille perdue cause consternation et une grande humiliation en Bretagne, alors que nous avions tout pour la gagner.

Il y avait en exil à la Cour de Bretagne, le futur Louis XII, félon ou semblant l'être à la royauté française du moment, c'est à dire à Charles VIII.

Lorsque l'état-major breton décida d'attaquer l'armée française en faisant donner la cavalerie selon la tradition militaire bretonne, l'hôte qui n'avait rien à faire en telle circonstance, s'est permis de jouer les chevaliers en conseillant de laisser « l'adversaire » se mettre en ordre de bataille. Conseil perfide et mortel auquel l'état-major du Duc, beau joueur, fit droit, laissant l'artillerie des mercenaires italiens prendre position, alors que notre cavalerie pouvait les mettre en pièces, comme dans toutes les grandes batailles qui ont sauvé notre pays. Cette attente nous a été fatale et nous en payons chaque jour le prix. Le Duc doit désormais demander le consentement du roi de France pour marier ses filles...

Un mois plus tard, François II meurt, théoriquement, d'épuisement et de chagrin. Anne de Bretagne, très jeune héritière, se trouve dans une situation très difficile. Bien que mariée à Maximilien, futur empereur autrichien, elle est enlevée par Charles VIII, roi de France, qui entend prendre par ce rapt et ce viol possession de la Bretagne. Il est à noter que l'impact de cette félonie et le légitime ressentiment de Maximilien d'Autriche sont à l'origine de toutes les guerres franco-germaniques jusqu'aux derniers conflits sur le théâtre européen. Après le carnage de Saint Aubin du Cormier, la Bretagne, d'année en année, est mise en coupe réglée. « Le Pérou des Français » n'a rien à envier au sort du Pérou des Indiens.

Exactions et richesses extorquées brisent le pays. François 1^{er}, ce soi-disant Roi Chevalier, poursuit la mâle œuvre. Des familles entières de Bretons sont déportées en masse pour peupler les contrées désertiques de France. L'administration impose la langue française à tous les actes officiels comme d'autres interdiront toujours, cinq cent ans plus tard, la langue, les toponymes, les patronymes et les prénoms bretons.

La lande de la Rencontre située en bordure de l'autoroute des estuaires, est un site historique et stratégique de premier plan pour la Bretagne. Plusieurs réunions sont organisées avec la Commune et la SBAFER au Conseil Général pour ce projet patrimonial et économique essentiel dont les communes limitrophes sont totalement convaincues de l'intérêt qu'il présente:

La Préfecture crée donc un contre-projet d'enfouissement des « déchets », plus précisément les ordures de cinquante et une communes, sur plus de cinquante hectares du site. En complément de l'occupation militaire du camp de la lande d'Ouée, situé sur le champ de bataille même, Saint-Aubin-du-Cormier et la Bretagne n'ont pas droit à leur histoire.

Ce lieu de mémoire où reposent notamment six mille Bretons morts pour la défense de leur pays va-t-il disparaître sous des tas d'immondices ? Suprême insulte de l'Etat. N'est ce pas un abject exemple de négationnisme et de mépris ?

Le projet initial avait réuni les communes de la vallée du Couesnon, créant une dynamique économique respectueuse de l'histoire. C'en était trop sans doute pour l'Etat qui a

Le maire de Saint-Aubin-du-Cormier, animateur de ce projet de Mémorial, a été nommé président du Syndicat intercommunal chargé de mener à bien ce nouveau dos-

sier. Alors qu'il est opportunément mis en examen dans une affaire foncière, on lui promet et on lui impose un centre d'enfouissement ultime générant un flux économique et créateur d'emplois pour une communauté de cinquante deux communes...

L'Etat français neutralise ainsi l' élu local qui apportait son soutien à notre projet. Il lui fallait aussi circonvenir les propriétaires des terrains devant être cédés au Mémorial tout en infléchissant l'autoroute des estuaires. Parmi ceux-ci, Joseph Gorgeault dont le bon sens et l'opiniâtreté ont été récompensés. Cet agriculteur possédait une vingtaine d'hectares situés de part et d'autre de l'emplacement du tracé de l'autoroute des estuaires. Inflexible, il a réussi à contraindre la DDE à réaliser un ouvrage d'art dont le coût a dépassé les 600 000 €. Cette passerelle large de quatre mètres qui enjambe l'autoroute des estuaires n'a pour seule utilité que de relier ses champs qui se trouvent de part et d'autre de l'autoroute, signe qu'un homme peut faire plier le Système s'il en a la volonté. Gorgeault, à tous égards est doublement un nom historique que les Bretons ne doivent pas oublier. J'ai parcouru le champ de « bataille » avec lui et les terres qu'il devait vendre pour la réalisation du Mémorial. Il m'a fait voir les positions de l'artillerie bretonne et l'endroit, juste au pied de la fameuse passerelle où un boulet breton en granit était tombé. Il l'avait recueilli et confié à l'agence du journal Ouest-France qui avait écrit un article sur le sujet. Cette agence est toujours en possession de cette pièce historique. Avec l'accord de notre compatriote et celui de la direction du journal *Ouest-France*, il serait souhaitable que celle-ci fasse retour à l'Association des Etats de Bretagne en attendant de devenir la première pièce du Musée du Mémorial.

Préfecture et Direction de l'Equipeement utilisent toutes les ficelles politiques, administratives et financières pour mettre en avant le projet d'enfouissement des déchets et remplacer le Mémorial par une énorme poubelle, symbole de leur mépris. Résultats de ces pressions : les accès au Mémorial projeté sont interdits ou compromis. L'Etat français nie une fois de plus l'histoire bretonne dans ce qu'elle a de plus sacré et de plus symbolique, ne craignant pas d'utiliser pour ce faire les moyens les plus bas.

Dans un climat malsain généré par les manœuvres de l'Etat, de Paris et de la Préfecture, la colère de la population a été sagement canalisée contre les élus locaux et particulièrement le maire.

C'est classique et il y a eu de leur part un défaut de vigilance. Le maire n'avait qu'une solution pour conserver sa crédibilité : démissionner de cette présidence, sortir de cette infamie interne qui lui avait été imposée.

Je le lui ai suggéré. Il m'a répondu qu'il ne pouvait pas le faire. Je lui ai conservé relativement ma confiance mais mon fils Patrig m'a dit que je me trompais et que j'avais tort. Le maire s'opposera finalement au projet de centre d'enfouissement. Mais trop tard : Celui-ci, sacrifié sur l'autel des jacobins, ne sera pas réélu.

Les élus ont été victimes comme d'habitude de manœuvres habiles même si, localement, tout le monde savait que l'affaire se jouait à Paris. C'est bien l'Etat français qui doit être montré du doigt, en raison de ce contre-projet indigne et symbolique. Jamais les

Allemands, même nazis, n'ont envisagé de faire un dépôt d'ordures sur les site de Verdun ou de Douaumont.

La nouvelle bataille de Saint Aubin du Cormier a été gagnée grâce à l'unanimité de la population et aux diverses manifestations qui ont été magistralement organisées. Des groupes de tous horizons ont apporté leur soutien avec une forêt de drapeaux bretons, une des plus denses. Un jeune artiste de Saint Malo, portant l'uniforme de l'époque, en cote de mailles, ouvrait la marche du cortège, traînant derrière lui un chapelet de boîtes de conserves bruyantes, du plus symbolique effet. J'ai accompagné ce témoignage magistral, parcourant derrière lui toute la ville dans ma voiture arborant le Gwenn ha Du en haut d'une grande hampe.

Le projet de centre d'enfouissement des « déchets » a dû être abandonné, mais nous n'avons pas réussi à obtenir que sur la lande de la Rencontre s'érige un véritable « mur du respect », une nécropole européenne où serait célébré le souvenir de la dizaine de nations européennes dont les fils reposent dans cette terre bretonne.

Cette œuvre reste à construire au delà du monument actuel maintenu par « le souvenir breton » à bout de bras, tous les 28 juillet, par Loïk Camus et Koun Breizh, malgré les pressions et intimidations.

Le Centre International de Sculpture a repris contact avec la nouvelle mairie qui, après un accueil favorable, a suivi, encouragée dans cette voie, le chemin de l'attentisme puis de l'oubli. De toutes façons, le Mémorial se fera. Fermes et déterminés, nous nous tenons dans les mêmes dispositions. Le Mémorial ou l'oubli, il importera de toute manière de choisir. Nous en revenons à l'éternelle question : être ou ne pas être, pour un peuple à l'origine d'une des premières grandes batailles européennes.

Et ce ne sera pas l'adversaire qui financera et facilitera cette réalisation, alors que nous sommes invités à financer toutes ses commémorations, y compris les plus exécrables et contestables.

Oui, ce mémorial se réalisera parce qu'il est nécessaire à notre pays. Il l'est d'autant plus pour le souvenir et la réunion d'un peuple éprouvé autour de son Histoire et de Ceux qui l'ont faite, qu'un révisionnisme ridicule mais dangereux vient de s'attaquer à ces figures les plus emblématiques par un livre au titre intentionnellement trompeur : « La légende des premiers rois bretons ».

Jean-Loup Le Cuff, jeune sculpteur, président de l'association Archipel breton, qui a participé à tous les combats pour faire barrage au projet d'enfouissement, s'est élevé contre cette infamie et la manipulation de l'histoire enseignée aux enfants, tout autant qu'à l'incompréhension des adultes qui ne connaissent pas l'histoire de leur pays.

« Il semble en effet, toujours et encore de bon ton de dénigrer, écrit il, de dévaloriser ou de travestir notre riche histoire bretonne, dans ce qu'il est convenu d'appeler une vaste opération de désinformation : un historien officiel (jacobin) aura les honneurs et les subsides, un historien breton sera suspecté de nationalisme et marginalisé. En d'autres termes, l'histoire de la Bretagne continue de s'écrire ou de se ré-écrire à travers le filtre subjectif du pouvoir français anti-breton... Et tout le

monde sait, ou devrait savoir, que l'écriture de l'Histoire est un acte éminemment politique !

A qui profite ce révisionnisme, pas aux Bretons en tout cas. » ?
Ce courant négationniste et révisionniste se développe par d'autres livres de prétendues « Histoire de Bretagne ».

Ils distillent des interprétations et souvent, des informations totalement fausses tandis qu'un certain Jacky Berroyer, « chansonnier » à gages participant aux grosses têtes sur RTL apporte de l'eau à ce moulin.

Alors qu'il nous semblerait impensable d'attaquer des personnes pour leurs idées, sauf si elles sont à gages ou si elle viennent en appui à une campagne criminelle, nous constatons que quelques individus hystériques, en mal de reconnaissance sont mandatés et en font leur fond de commerce.

Les nombreux couplets de Berroyer en continuité des sillons ouverts par Bécassine, stigmatisent « les garçons bretons aussi méchants que les filles sont sales... et les femmes poussant des porcs dans leurs landaus... » ce seul couplet parmi tous les autres également orduriers délivre au premier et au second degré ce message : Les Bretons sont méchants parce qu'ivrognes et arriérés ; Les filles sont sales et à ne pas marier non plus parce que tarées, « bornées » et stupides, elles ont des enfants naturellement dégénérés qu'elles poussent dans des landaus, tels des porcs...

C'est du super racisme, beaucoup plus profond et perfide que le racisme « de sale gueule ».

Avant guerre, beaucoup de Bretons et surtout de Bretonnes en étaient arrivés par ces méthodes à renier leur appartenance à la Bretagne. On les réutilise aujourd'hui pour les mêmes objectifs. Le mouvement breton avait eu beaucoup de mal pour redonner de la fierté à ses compatriotes et, après Quévert, l'attaque de la « grande manip », rejoint cette sombre conspiration.

En confirmation du complot, une certaine Anne Marie Le Pourhiet, n'oubliez pas le T s'il vous plaît, professeur de droit public, vient en appui à cette chanson culte par l'éloge qu'elle en fait et en « l'apprenant par cœur à ses enfants » qui pourront la chanter à leurs petits camarades, pendant la récréation. Mais, plus grave, la dame qui manipule la leur malhonnêteté intellectuelle et se gausse de « la plainte pour provocation raciale... dif-famation et injure à caractère racial » déposée par le « Collectif breton pour la Démocratie et les Droits de l'Homme », considère que la « chansonnette rigolote est inoffensive » et propose à ses élèves « l'étude de cet excellent cas pratique pour les étudiants en droit », situation surréaliste, « qui déclenche l'hilarité du lecteur qui se tient les côtes ». Du haut niveau jacobin, télécommandé, ne laissant aux Bretons que deux possibilités : renier et adhérer à ce lavage de cerveau ou se révolter et éradiquer.

Sans s'étendre sur cette affaire nauséabonde, deux faits sont intervenus en conclusion, s'imposent et éclairent la situation :

- La plainte du Collectif breton pour la Démocratie et les droits de l'homme est rejetée par le procureur du Tribunal de Grande Instance de Paris.

• Jackie Berroyer vient officiellement à Rennes pour un récital où il est chaleureusement applaudi et plébiscité par une « sale comble » de collabos qui ont choisi leur camp, pour laquelle Ouest France titre : « *Jacky Berroyer ovationné à Rennes* » et met en exergue l'absence de cris et de sifflets.

Notre propre conclusion a peu de chances d'aboutir dans un tel concert de racisme triomphant, soutenu et protégé. Il est pourtant de notre devoir, dans la mesure où Madame Pourhiet tient des propos tendancieux à des étudiants de demander au Recteur de Renne 1 ou à toute autorité en possédant le pouvoir que cette personne soit priée par sa hiérarchie de porter ses commentaires racistes et son enseignement hors de Bretagne. Il est tout à fait vraisemblable dans la conjoncture raciste où nous baignons que notre légitime requête soit refusée. Son intérêt néanmoins est de préciser qu'il y a de graves problèmes à régler et qu'il est impératif de les régler. Ne laissons pas passer cette occasion, ni d'autres s'il s'en présente.

J'insiste sur le terme de « civilisation bretonne » qui fera rire Madame Pourhiet, parce qu'elle trouvera cela très *rigolo* et pourra gloser mais nous pouvons être fier ne n'avoir pas fait la guerre à nos voisins, ni le désir de la faire, de ne pas avoir scié des êtres humains avec des scies à teck en Indochine, projeté d'avion des hommes vivants sur des villages à Madagascar, rasé des Fellayas et exterminé des populations entières en Algérie et ailleurs, même si des Bretons ont parfois été enrôlés de force pour ces crimes de guerre comme les nazis ont enrôlé des Alsaciens, des « malgré eux » comme l'a reconnu René Pleven, ce qui ne devra jamais se reproduire.

Les morts de Saint Aubin du Cormier et les quatre cent mille de la guerre de 14/18 doivent ils se retourner dans leur tombe ? Par les précisions qu'apportent ces couplets au statut de sous-hommes qui nous est conféré, ils augurent bien du degré mental de « pourrissement » de la société. Il faut savoir si nous pouvons toujours nous prévaloir du symbole de l'Hermine, « *plutôt la mort que la souillure* ». A ce stade de salissure, est ce la raison pour laquelle la grande *Hermine en majesté* qui garde la porte d'entrée du Musée Paul Gauguin est menacée par tous les services d'Etat ?

CHAPITRE XXIX

La nouvelle légende de la mort

Combien de kamikazes et combien de divisions ?

La mort a toujours eu une place importante dans la vie des Bretons tout comme l'Ankou en était la manifestation populaire. Il y a de nombreuses manières de mourir mais certaines sont parfois théâtrales, des avertissements, des inter-signes historiques.

Ainsi les trois coups de la révolution française ont été marqués par la mort de trois Bretons, deux dans l'attaque des Etats de Bretagne à Rennes et un à Paris, le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille.

Trois Bretons viennent de perdre la vie dans un contexte tragique, lourd de la menace d'une nouvelle prémonition historique, rappel du passé.

Zyed et Bouna, jeunes des cités, ont été acculés à la mort dans le transformateur électrique de Clichy sous Bois par la police française qui les poursuivait.

Jean Claude Irvoas et Jacques le Chenadec ont été par hasard des victimes innocentes de ce drame.

Le troisième, c'est Firmin Mahé, en Côtes d'Ivoire, assassiné de sang froid et étouffé dans un sac plastique, sur ordre « pour le finir », par l'armée française. L'officier supérieur Burgaud (un autre) en aurait eu l'ordre implicite. Ce qui est la règle habituelle, le reste étant « secret défense », ce qui est plus confortable jusqu'à ce que la « bavure » soit connue et indéfendable.

Le gouverneur de Launay a été assassiné entre la Bastille et l'Hôtel de Ville par incompréhension de la foule et parce qu'il n'avait pas rendu la forteresse dont il avait la garde, comme cela était pourtant convenu avec les autorités, faute d'avoir reçu l'accord écrit le confirmant qu'il allait chercher à l'Hôtel de ville. Il a été le premier dont la tête a été promenée au bout d'une pique, alors qu'il aurait dû être le héros du jour.

Firmin Mahé, déjà blessé et dont la mort ordonnée n'a pu être obtenue facilement, aurait de plus été assassiné par erreur en lieu et place d'un autre Firmin Mahé que l'ar-

mée française projetait d'abattre. Les Mahé et les Bretons ont décidément la cote de l'Ankou auprès de Madame Alliot Marie.

Ces rapprochements valent ce qu'ils valent mais ces trois dernières morts apparemment sans rapport entre elles sont un signe du début de la fin d'un des plus effroyables régimes qui a pu tromper l'humanité grâce à un degré d'hypocrisie qui n'a jamais été atteint dans aucun autre régime totalitaire. Ces disparitions sont elles le ferment d'une libération et d'un renouveau dont la jeunesse, médium des temps modernes, se fait l'écho dans la rue ?

En vertu de quel karma, y a t'il chaque année plus de deux mille suicides constatés en Bretagne ? Il y en a en réalité beaucoup plus. Ces morts représentent l'équivalent d'une division militaire perdue chaque année sans même combattre. Ces suicides illustrent le fatalisme que l'on impose à la Bretagne, le désespoir d'un pays qui a conscience d'être sacrifié.

Il n'y a pas une mais plusieurs raisons de s'y donner la mort. Le suicide est l'aboutissement d'une souffrance personnelle intériorisée, le point de non retour d'une perte de sens et d'un espoir à jamais perdu. Cette sinistre originalité bretonne a été étudiée par diverses personnalités du monde médical. Par son importance, le suicide remet en cause notre société, notre environnement géographique et historique. Le taux de suicides indique le niveau de satisfaction et d'adhésion à cette société et de son quotidien. Contrairement aux kamikazes, ces êtres sacrifiés meurent sans défendre leur cause.

C'est en Bretagne que le taux de mortalité est le plus élevé. Il existe en effet une réelle surmortalité bretonne. Sur l'échelle statistique mise au point par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'écart varie de 1 à 15 entre Paris et certains cantons du Centre-Bretagne. Oui, il s'agit bien de 1 à 15. Cette inégalité est gigantesque mais le monde politique qui en est responsable feint de l'ignorer. A quoi servent donc les politiques s'ils dédaignent de s'intéresser au sort des hommes qui les ont élus ?

Les inégalités devant la mort dont souffrent les Bretons nous conduisent à nous interroger sur la nature des autres inégalités, causes de ce mal. Pourquoi la Bretagne se démarque t'elle ainsi des la moyenne française ?

Certes, la situation dans le Centre-Bretagne apparaît plus grave que sur le littoral, mais le taux de suicides dans les ports bretons demeure encore plus élevé que dans la Corrèze ou dans la banlieue parisienne. Il existe bien une disparité bretonne dont le suicide n'est que l'élément le plus visible, le plus tragique d'une menace latente et souterraine d'une volonté aliénante délibérée...

Il semble que ce mal atteigne beaucoup de Bretons. Pourquoi ?

L'espérance de vie masculine et féminine en Bretagne est inférieure à la moyenne française. Nous partageons cette singularité avec le Massif Central et le Nord de la France : 71,2 ans pour les hommes et 80,1 ans pour les femmes alors que dans les régions de sous-mortalité, l'espérance de vie est de 78,5 ans pour les hommes et de 85,3 ans pour les femmes. Raison officielle de cette surmortalité bretonne : le suicide, l'alcoolisme, les maladies psychiatriques, les maladies cardio-vasculaires et les tumeurs de



Mireille Le Goarnig et Brann, son douzième enfant.

AKROPOLE de BRETAGNE

Mairie de Pont-Aven

le 16 avril 2001

Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

En l'absence des dispositions que nous attendons depuis trois mois pour mettre un terme aux infiltrations importantes dans les locaux de l'Akropole et du Musée Paul Gauguin, nous sommes dans l'obligation de porter à votre connaissance les faits suivants :

Suite à notre courrier en date du 19 mars 2001 et à notre entretien du 3 avril dernier, vous m'avez demandé de prendre contact avec Monsieur D. Adjoint en charge de la voirie.

Je n'ai pu rencontrer celui-ci que l'après-midi du 7 avril. Au cours de cet entretien il a été peu question de ces inondations, mais il m'a surtout déclaré que, « si nous donnions une partie de nos locaux à la commune, on nous laisserait tranquilles ». J'ai répondu que cela était matériellement impossible... et de plus inacceptable. Trois jours plus tard, un autre Adjoint abordait de manière plus nuancée, la même éventualité pour nos parkings.

Il semble que ce sujet soit collectivement d'actualité et présent à l'esprit de certains membres du Conseil parmi les trois tendances qui ont fait jour au sein de votre groupe depuis son élection. Il apparaît qu'il en est au moins une qui poursuit les visées prescrites à l'ancien maire aboutissant à un schéma criminel concocté par le moyen du P.O.S. pour « geler » l'ensemble du Pôle des Arts et du Tourisme Culturel de la Belle Angèle ainsi que les sièges du Musée Paul Gauguin et de l'Académie.

Sans vouloir mettre en cause qui que ce soit puisque tout cela paraît normal, mais compte tenu, aussi, de près de trois ans d'entraves systématiques graves et pénales, vous comprendrez aisément que, face à tous les moyens racistes conjugués mis en œuvre, faute de solutions et d'apaisement publics, nous devons prendre des dispositions de sauvegarde.

En vous réitérant notre intention de participer au développement de Pont-Aven, dans le respect et l'équité, et en vous souhaitant de pouvoir conserver toute la maîtrise de vos propres choix et engagements, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Goarnig

18 AVR. 2001

Le Secrétaire Général



Tel : 02 98 06 02 00

SITE DE LA BELLE ANGELE 29930 Pont-Aven

Fax : 02 98 06 15 07

16 avril 2001

Pressions et menaces avec intervention de deux adjoints au maire, nouvellement élus.

Musée Paul Gauguin

Pont-Aven le 15 mai 2001

Mairie de Pont-Aven
Adjoint délégué aux travaux
Aux bons soins de
Monsieur le Secrétaire Général
chargé du suivi de cette affaire



Monsieur Roger D.

Objet : Infiltrations d'eaux /
Expropriation / Spoliations

Monsieur l'Adjoint aux travaux,
Madame la maire, Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je vous remercie pour votre courrier du 9 mai 2001 par lequel vous avez tenté de nuancer vos propos du 7 avril. Je ne vous en veux pas, compte tenu du climat raciste qui a été développé depuis que nous avons acquis le site de la Belle Angèle, par lequel vous semblez avoir été abusé.

Il n'est pas certain, si vous l'aviez acquis que, même en « cédant gracieusement une partie à la Ville de Pont-Aven », on vous aurait « laissé tranquilles » et que l'on ne vous aurait pas taxé aussi de « juifs allemands ». Vous aussi, vous avez eu la possibilité de l'acquiescer pendant quatorze mois comme le maire et la commune qui n'en voulaient pas mais pouvait, elle, l'acheter au franc symbolique, ce qui n'a pas été notre cas.

Pourquoi voulez-vous dans ces conditions que nous donnions « gracieusement une partie de nos locaux à la commune » - sinon comme vous le suggérez pour que « l'on nous laisse tranquilles », menaces réitérées qui ont déjà pris tout leur sens de par les exactions commises par tous moyens depuis par les spoliations concertées, les faux et usages de faux en écritures publiques participant à une véritable épuration ethnique programmée et permanente sur trois communes, etc. Qui poursuivra cette intéressante croisade d'un Etat de droit qui s'attaque au droit de gens par tous moyens, au droit au travail, au droit à la propriété et aux Droits de l'Homme les plus élémentaires et qui interdit 32 emplois dans une localité qui n'en a jamais créé ?

Il semble que vous n'ayez pas pris la mesure exacte de cette infamie dirigée contre un groupe humain qui a été successivement privé de tous les types de droits sociaux après ceux de douze enfants dont parties ont été confisquées à la Caisse des Dépôts et Consignations (soi-disant « cas unique en France », comme l'on été les biens juifs par les nazis ; bien que ce ne soit pas là l'origine des assertions de vos mandants). L'acharnement qui a eu lieu à Pont-Aven et qui est prôné à nouveau et vise une quarantaine de personnes - au mot près - aura des conséquences incalculables.

Enfin, en ce qui concerne les infiltrations, qui occasionnent des inondations par temps de pluie, et les passages qu'elles ont forcés dans les murs du Musée et de l'Akropole par suite des précipitations incessantes, je constate qu'elles sont à nouveau pour vous sans intérêt et, je regrette de devoir vous rappeler vos obligations attachées aux eaux pluviales de la rue et aux ruissellements des bas-côtés de la voie : celles-ci ne peuvent être évacuées par les grilles parce qu'elles sont en contrebas sur des terrains qui ont été spoliés par trois arrêtés d'alignement abusifs et qui nous interdisent par conséquent d'effectuer ces travaux désormais sur le domaine public.

En regrettant ces dispositions illégales et persistantes, anti-Pont-Aven, anti-Gauguin, et anti ce que vous prétendez que nous sommes, je vous adresse Monsieur le délégué aux travaux qui n'intervient pas dans le cadre de ses attributions, Madame le Maire qui pour nous reste l'autorité, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Goarnig

35, rue de la Belle Angèle 29930 Pont-Aven BRETAGNE
Tel : 02 98 06 15 44 - Fax : 02 98 06 15 07
Numéris : 02 98 06 02 00

15 mai 2001

Utilisation de nouveaux élus de bonne foi pour la continuation du pogrom.

Musée Paul Gauguin

Le 28 juin 2002
à la Mairie de Pont-Aven
/Conseil Municipal du 1er Juillet 2002
remis en mains propres.

Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de Pont-Aven,

En vue du Conseil Municipal du 1er juillet 2002, programmant un débat sur le "plan d'aménagement durable", nous portons à votre connaissance par la présente, les faits suivants dont nous demandons spécialement à Madame le Maire d'en proposer la lecture au Conseil, avant le débat à intervenir, ou à un Conseiller d'en effectuer expressément la demande.

1/ Nous relevons l'absence de concertation et d'information de la population et avons constaté au cours d'un récent entretien avec Madame Biseau, qu'elle n'avait pu connaître des trois dépositions consignées, faites sur le livre, en mairie les 21-23 Avril 2002 au sujet des pré-enquêtes PLU.

2/ Que dans ces conditions, le vote du 3 juin 2002, véritable *blanceting* qui a été donné sans la moindre question aux "propositions" des divers services soi-disant *professionnels*, en vue d'un PLU sectaire, n'a pu permettre de mesurer les tenants et aboutissants d'un processus fallacieux et criminel, utilisant notamment, de faux documents et de fausses informations pour tromper la vigilance des "décisionnaires" où que l'on voudra faire passer plus tard pour tels : destruction du parc du Musée Paul Gauguin, prolongé par l'Académie Paul Gauguin, les Associations GRAAL et des Etats de Bretagne.etc... par l'omission intentionnelle sur les plans, de plus de 200 arbres à abattre dont partie de centenaires, d'essences rares ou de plus de vingt cinq mètres de haut pour relier prétendument deux stations d'épuration illégales, alors qu'il existerait, si nécessaire, d'autres solutions dix fois moins onéreuses. Même démarche par le déclassement et le gel relatif du site de la Belle Angèle dont le musée est le promoteur des 20.000m²; ces obstructions globales opposées en concertation sont pénales.

Le PLU tel qu'il est présenté, hérite des forfaitures du premier POS de Pont-Aven spécialement concocté par un objectif raciste de spoliation que tout le monde connaît. Le caractère irréversible que l'on veut donner à cet aménagement "durable", est d'autant inquiétant. La même collusion sollicitée aujourd'hui le même acquiescement de votre part dans l'esprit d'un autre remaké programmé. Ouvrez les yeux et fermez vous à l'intox comme vos prédécesseurs l'ont fait il y a deux ans lorsqu'il ont condamné et désavoué, majorité et opposition unanimes, le scandaleux projet d'expropriation dont le maire avait été chargé.

Au terme de trois années perdues, nous devons pouvoir compter sur la vigilance démocratique des élus de terrain que vous êtes pour une analyse objective des cautions aberrantes qui vous sont demandées au détriment d'un groupe humain. Au-delà des obstructions systématiques au droit au travail, de la dévalorisation organisée de leurs biens à 80,90% sur trois sites dont il faudra répondre. Ces manoeuvres d'épuration ethnique sont caractéristiques des atteintes majeures aux Droits de l'Homme. Nous demandons que la Commission des Sites se réunisse sur place pour évaluer l'inanité de ces projets et leur véritable nature.

Vous rappelant à nouveau que nous souhaitons pouvoir travailler normalement à Pont-Aven et que ce qui est en cause, c'est notamment trente deux emplois minimum dans le cadre d'activités traditionnelles culturelles et artistiques de la ville.

Nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

P.J. Précédent courrier au Conseil Municipal en date du 2 Février 2000.

35. Rue de la Belle Angèle - 29930 Pont-Aven BRETAGNE
Tél : 02 98 06 15 44 - Fax : 02 98 06 15 07
Numéris : 02 98 06 02 00



28 JUIN 2002
Le Conseiller Général

28 juin 2002

Tentative de spoliation par une épuration ethnique à Keranperc'heg, origine de la ville de PontAven.

Musée Paul Gauguin

Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission Départementale des sites

-2-

Réf : PLU Remarquables suite 2

2/ La Commission est directement concernée par la seconde exaction majeure dans la même commune de Pont-Aven : le quartier de la Belle Angèle et du Bois d'Amour.

Dans l'impossibilité de travailler à Keranperc'heg, les riverains ont depuis acquis l'ensemble de 20.000m², rue de la Belle Angèle pour y créer le Musée Paul Gauguin (interdit sur l'autre site malgré l'accord de principe de l'Architecte des bâtiments de France), le Centre International de Sculpture (idem, mais qui a été à l'origine de la création du Collectif des sculpteurs bretons), l'Académie Paul Gauguin, l'Hotel de Keraven etc... structures transférées.

La municipalité a eu quatorze mois pour acheter cet ensemble, y compris au franc symbolique. Cela ne l'a pas intéressé. Mais depuis, onze permis de construire, nécessaires pour le changement d'activité ont été successivement contrés par tous moyens avec tentatives de récupérer les activités programmées (tout comme actuellement, la célébration du centenaire de la mort de Gauguin que nous préparons depuis dix ans).

Une expropriation a donc été organisée en 2000 par le maire. A cette occasion il a été condamné et désavoué en Conseil Municipal, par sa majorité et son opposition à l'unanimité. Après cet échec, cet ensemble a fait ensuite, l'objet dans le POS d'un classement illégal 2NA. En vue du PLU, celui-ci est devenu 2AU tandis que des permis de construire ne sont toujours pas délivrés et que des inondations d'eaux pluviales sont entretenues intentionnellement par la commune dans ces bâtiments qui n'en ont jamais connues. La commune vient de prendre l'engagement en présence de la DDE et du Conseil Général de faire cesser cette situation et d'effectuer les travaux de sa responsabilité.

3/ Il est à noter pour mémoire que Mademoiselle Sterenn K..., une des propriétaires de Keranperc'heg et associée du Pôle International des Arts et du Tourisme Culturel de la Belle Angèle, pour dix ateliers d'artistes sculpteurs, a déposé en 1992, une demande de permis de construire pour sept ateliers d'artistes qu'elle n'a obtenu qu'après sept années de procédure au Tribunal Administratif pour un bâtiment existant. Engagée ainsi sur deux sites, son permis lui a été retiré par la DDE sur pression du maire, malgré une ouverture de chantier dûment enregistrée. Elle doit redéposer cette demande avec de nouvelles exigences qui constituent un préjudice et une violation de la chose jugée.

L'espoir actuel d'une faction téléguidée de l'ancienne municipalité réside dans un blocage relatif par le PLU malgré les observations présentées par les diverses parties prenantes à l'occasion de la première consultation publique. D'où votre acquiescement nécessaire. Diverses dispositions ont été prises dont l'élection d'un général de gendarmerie (CR) au poste de 6ème adjoint réunissant avec ses autres mandats, la majorité des postes clés de la commune bien qu'élus par 4 voix contre 11 à son "adversaire" du même parti. Affaire au Conseil d'Etat et aux Instances Internationales, déjà relatée dans la presse comme une performance unique dont la condamnation finale remettra en cause les abus de pouvoir de ces menées.

Tout cela ayant dépassé les bornes au cours de ces quatre années d'entraves, une Commission d'enquête a été demandée. Elle sera réunie au début de l'année Gauguin.

Rue de la Belle Angèle - Services administratifs :
Site de KERANPERC'HEG - 29930 PONT-AVEN BRETAGNE
Tél: 02 98 06 16 50 + Fax: 02 98 06 15 07
Tél. Numéris : 02 98 06 02 00

28 juin 2002

Tentative de spoliation par une épuration ethnique de l'ensemble de la Belle Angèle et du site historique du Bois d'Amour, à l'encontre du Musée Paul Gauguin.

Musée Paul Gauguin

Pont-Aven le 12 Février 2004

Objet : Interdiction du
remboursement de la TVA
sur travaux

RECOMMANDEE A.R.

Monsieur le Contrôleur
Des Impôts de Quimperlé
Rue du Fougoudu
29300 QUIMPERLE

A l'attention de Monsieur P.

Monsieur le Contrôleur,

Nous avons reçu votre mise en demeure pour récupérer 161 Euros dans une affaire où votre administration accumule par cette exaction, des lésions sur ordre.

La TVA qui nous est due sur nos travaux n'est pas remboursée, apportant par ce moyen le concours d'un boycott scandaleux à des gens qui pratiquent le racisme imbécile d'une concertation de malfaiteurs.

On nous poursuit donc pour la TVA que Pon avait commencé à nous reverser légalement et de ce fait, nous exigeant aujourd'hui, des garanties pour 9.000 euros que l'on ne doit pas.

Nous vous donnons en conséquence, une garantie de plus de trois cent milles euros qui correspond à la spoliation de nos divers droits sociaux, somme actuellement dans vos caisses que l'on vous fait refuser parce qu'elle révèle la forfaiture à l'égard de l'Affaire des pré-noms bretons et des six derniers enfants, "citoyens européens de nationalité bretonne", spoliés par ces détournements.

Accessoirement, vous engagez des poursuites par le moyen du Livre des Procédures Fiscales qui est un faux et constitue par conséquent, un usage de faux en écritures publiques qui engage la responsabilité du Sénat, seul habilité à voter la Loi en France, mais qui tant qu'il n'a pas tranché la mise en examen en cours tolère ces abus.

En conséquence :

- 1/ Nous poursuivons dans un premier temps quatre ex-ministres des Finances dont Maurice Papon directement impliqué pour avoir été par son schéma, le chef de file.
- 2/ Nous réglerons à titre amiable car indus, les 161 euros de frais de poursuite que vous nous réclamez quand une décision de reprise de remboursement de la TVA sera prise, notifiée et effective.

Notre grande patience ne peut aller plus loin, et protestons solennellement contre tous les harcèlements qui sont ordonnés dans un domaine où nous avons évité avec vos services des affrontements qui ont pu être évités. Il est temps que les responsables qui tirent les ficelles, soient démasqués dans tous les domaines.

Veillez recevoir, Monsieur le Contrôleur, l'expression de nos sentiments distingués.

Rue de la Belle Angèle - Services administratifs :
Site de KERANFERC'HEG 29930 PONT-AVEN BRETAGNE
Tél: 02 98 06 16 50 + Fax: 02 98 06 15 07
Tél. Numéris : 02 98 06 02 00

12 février 2004

Interdiction du remboursement de la TVA, sur ordre, venant en appui par un boycott, à une collusion raciste.

MUSEE PAUL GAUGUIN Mémoire ampliatif

Tribunal Administratif
3 Contour de la Motte
35 000 RENNES

Le 21 janvier 2006
Recommandé AR
Dossier n° 0401 196-2

Monsieur Le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser et de verser à la procédure en quatre exemplaires deux attestations actualisées, concernant les sommes qui nous sont dues à ce jour, au titre des remboursements de TVA, payées pour la mise en œuvre, le fonctionnement et l'ouverture du Musée Paul Gauguin, spolié, entravé par tous moyens (dont celui de la rétroaction arbitraire de cette TVA), dans le cadre de menées racistes anti-bretonnes, anti-Gauguin et converties officiellement par une opération de diversion, en pogroms antisémites depuis sept ans, sur ordre.

Ces informations complémentaires sont adressées à toutes fins utiles pour l'examen équitable de la procédure en cours, y compris au titre de demande reconventionnelle.

Nous réitérons à cette occasion notre demande initiale en tous ses termes, confirmant que le Musée Paul Gauguin entre dans le cadre des dispositions des articles 271 et 271 II et qu'il répond à toutes les conditions de l'arrêt INZO du 29 février 1996 de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

En refusant les remboursements prévus pour les travaux et la réalisation légitime du Musée Paul Gauguin pour des motifs et par des moyens discriminatoires confirmés, il serait ainsi créé intentionnellement un précédent supplémentaire remettant en cause par ce refus la validation de la perception de cet impôt en Bretagne, tant sur le plan historique et juridique que sur le rôle et l'utilisation discrétionnaire qui en est fait à des fins racistes, sur ordre.

Nous faisons toutes réserves à cet égard et sur les méthodes unilatérales employées qui rappellent étrangement celles d'Outreau ou de l'Affaire Seznec, ne tenant aucun compte des preuves, arguments et explications avancées bien que toujours vérifiables à ce jour, tandis que les recours et appels aux instances départementales et autres sont interdits.

Nous demandons en conséquence, pour le cas où nos droits devraient être une nouvelle fois sacrifiés, qu'il soit fait en cette affaire, dont le caractère raciste perdure officiellement depuis cinquante ans, le 24 janvier 2006, appels aux questions préjudicielles auprès des Instances Européennes, notamment de Strasbourg et de Bruxelles.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces pièces versées à la procédure, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Maurit Le Goarnig

PJ : 2 / Attestation du Centre des Impôts en date du 23 octobre 2003

Attestation du Centre des Impôts en date du 17 janvier 2006 / en 4 exemplaires soit 12 feuillets
Ampliation AR à Monsieur Jean François Coppé, Ministre du budget, porte parole du gouvernement, successeur de Maurice Papon, intimé à Bordeaux et à la Cour de Justice de la République dans les spoliations des droits sociaux des douze enfants bretons Le Goarnig, « Citoyens Européens de Nationalité Bretonne », déclarés à La Haye et à Strasbourg, visés dans la présente opération.

27-35 rue de la Belle Angèle, 29 930 Pont-Aven
Site du Bois d'Amour
02 98 06 13 00

Fax : 001 801 991 5949

Tél : 02 98 06 02 00

Email : museepaulgaguin@yahoo.fr

21 janvier 2006

Procédure concernant la récupération des sommes dues, depuis quatre ans, au Musée Paul Gauguin dans le cadre du remboursement de la T.V.A.



Le Barde Glenmor et Le Goarnig Kozh de l'Association des Etats de Bretagne.

l'appareil respiratoire. Ainsi donc, le Breton possède un comportement dangereux pour lui même !

Alcool, tabac, suicide. Le sida est le seul mal « moderne » où la Bretagne n'obtient pas la tête de liste. Autre anomalie bretonne : la mortalité des ouvriers et des employés est environ quatre fois plus élevée que celle des cadres supérieurs et des professions libérales en Bretagne... Nous obtenons un nouveau record de France, à joindre à celui du cannabis que l'on impose dans nos villages, moyen de dépendance supplémentaire pour nos jeunes, à double effet, et qui dépasse l'entendement.

Ces chiffres ne s'expliquent pas géographiquement, ne s'expliquent pas socialement, ne s'expliquent pas économiquement. La raison en est plus lointaine : le peuple breton possède hélas tous les symptômes d'un peuple dominé. Le nier reviendrait à « endormir » le malade, à se voiler la face. C'est tout ce qui nous est demandé.

Nous sommes un peuple que l'on maintient dans le statut de vaincus, un peuple pour certains sans espoir, un peuple qui s'automutile, un peuple qui se donne la mort.

Plutôt que de se révolter, le Breton préfère mourir en silence pour s'être longtemps identifié à son colonisateur. Aujourd'hui les « veaux » dont parlaient de Gaulle sont plus que jamais désorientés. Est-ce pour se rassurer que les français, dont nous sommes dans le sillage négatif, sont aussi les premiers consommateurs au monde de médicaments, de somnifères, de tranquillisants et d'alcool ? Pourquoi ces citoyens ont ils besoin de tant d'animaux de compagnie ? Pour se protéger de quelle solitude et de quelle angoisse ? Pourquoi veulent ils oublier les rivalités quotidiennes qui s'additionnent et s'échapper d'un Système oppressant (dans lequel les uns et les autres nous avons le privilège de vivre) ?

Enrayer la pandémie du suicide en Bretagne, un des enjeux psychologiques majeurs de son avenir, exigerait de dissoudre les conditions néfastes dont ces kamikazes qui s'ignorent sont victimes. Un de nos devoirs de cohésion sociale est d'écarter ces menaces et de refuser collectivement cette fatalité qui n'en est pas une et tous les faux problèmes qui l'accompagnent.

Là encore la Bretagne Libre sera un soulagement.

CHAPITRE XXX

Diwan, la graine qui ne doit pas mourir

Germe et ferment de la Bretagne nouvelle et éternelle

*Tout peuple restera libre
tant qu'il parlera une autre langue
que celle de son vainqueur.*

Charles de Gaulle (l'oncle de l'autre)

Les épisodes rocambolesques de la ratification de la Charte Européenne des langues régionales démontrent l'impardonnable forfaiture jacobine et le racisme le plus sournois. Promise par Lionel Jospin en 1998 lors du cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe, cette ratification a donné lieu à des attaques terribles alors que le gouvernement ne retenait déjà que 39 des 98 engagements du texte ! C'est dire à quel point l'occupant de la Bretagne est loin du Droit élémentaire des hommes.

Le sectaire Georges Sarre a dénoncé avec une virulence rare le danger communautariste de cette charte : *En 1996, 110 000 élèves fréquentaient les cours de langues régionales. Est il encore nécessaire de renforcer l'enseignement de langues inutiles économiquement ?* (Le Monde du 8 mai 1999). Georges Sarre qui ne se préoccupe pas de savoir s'il est lui-même utile économiquement, est de toutes manières mal informé et désinforme intentionnellement l'opinion puisque ce ne sont pas 110 000 mais 335 000 élèves qui apprennent au moins aujourd'hui une langue « régionale », plus ceux qui ne sont pas recensés ; cette remarque reflète le racisme permanent à l'égard des « minorités » et l'intention négationniste par tout moyen.

Le Conseil Constitutionnel saisi par Jacques Chirac a rendu son verdict le 16 juin 1999 : *la langue de la République est le français*. L'article 2 est exclusif. Telle est la décision de ce Conseil Constitutionnel, gardien du temple jacobin et du racisme qu'il défend. Voilà que le Breton, le Catalan, le Corse et le Basque mettent en péril la vieille France et ses prébendiers... Si les Bretons avaient des doutes sur leur place dans la République française, les voilà fixés. Ils sont des sous-hommes qui n'ont pas droit à leur langue.

Le feuilleton parisien révèle bien les arrières pensées des uns et des autres. Car Jacques Chirac a professé déjà officiellement une opinion raciste sur les pré-noms bretons, dévoilé son jeu clairement. Il avait saisi le Conseil Constitutionnel pour avis, espérant ainsi se réfugier derrière ses hommes de main pour ne pas ratifier la Charte européenne des langues régionales... Lionel Jospin l'a poussé dans ses retranchements et il est patent qu'il suffirait d'ajouter « dans le respect des langues régionales ».

Le 24 juin 1999, le loup est contrait de sortir du bois. Jacques Chirac : *ne souhaite pas prendre l'initiative d'une révision constitutionnelle qui porterait atteinte aux principes fondamentaux de la République... Ben voyons !*

Cependant, le Président de la République considère que l'on peut parfaitement reconnaître aux langues régionales leur place dans le patrimoine culturel sans qu'il soit nécessaire de modifier notre constitution et sans remettre en cause l'unité de la nation.

Le Breton menacerait donc la République et la « nation française » ? Assurément, déclare Jacques Chirac. En récusant les langues régionales, Jacques Chirac et le Conseil Constitutionnel prouvent la nature totalitaire de leur système. Le 28 juin 1999, Lionel Jospin passe outre. La Constitution française est modifiée. La ratification de la Charte est entérinée. Est ce la fin de la République virtuellement morte depuis le référendum de Maastricht, deux cent ans jour pour jour, il faut le savoir, après la création officielle de la dite république française ? Ce dont personne n'a parlé bien sûr... ni mesuré toutes les conséquences...

Les difficultés financières, politiques, administratives et juridiques que connaît Diwan, nous les avons toutes connues. Mais les temps changent. Bien que Diwan soit toujours confronté à des difficultés d'autant plus inadmissibles que l'on souhaite qu'elles soient à terme insurmontables, elle dispose du soutien d'une part importante de la population, de nombreux élus locaux et du Conseil Régional de Bretagne. Un sondage réalisé en 2003 par TMO pour le compte de l'association *Buhez* signale que 92 % des Bretons sont favorables à l'enseignement de la langue bretonne.

Il est évident qu'à travers les menaces de ne pas payer à terme les salaires des enseignants de Diwan avec l'argent breton qu'il détient, l'Etat commet un acte doublement criminel de démolition, se jouant des sacrifices déjà consen-

tis par les membres de l'Ecole et spéculé à nouveau sur le succès de son entreprise de sape par ce moyen.

Au plus fort de la tempête contre Diwan, lorsque six millions de francs étaient nécessaires à sa survie, le « Collectif des sinistrés bretons de l'ouragan » a donné une délégation de ce montant sur les sommes dues au peuple breton et au Collectif sur les dommages impayés de l'ouragan. Créance à la fois certaine et de pure forme. Nous pouvions nous battre sur cette plate-forme si elle était relayée. Plus tard, une nouvelle délégation de 500 000 francs a été nécessaire dans les mêmes conditions, pour contrer une nouvelle tentative de liquidation plus agressive, et enfin une troisième au moment de la grande crise du changement de président.

En 1998, nous avons proposé à Diwan d'utiliser gratuitement une partie de l'espace de l'Akropole de Bretagne à Pont-Aven pour y implanter « l'Université de Bretagne » qui n'existait pas. Son président Andrew Lincoln a visité les locaux. Il est venu puis il est reparti, sans avoir bien compris l'évolution positive que ce jalon symbolique pouvait représenter en s'appropriant cet intitulé national et l'ensemble des perspectives d'avenir que cette opportunité représentait en complément du lycée de Carhaix.

Deux ans après, l'Etat qui n'avait jamais voulu utiliser ce titre embarrassant créait enfin en catastrophe « l'Université de Bretagne » dont les objectifs ne sont pas forcément ceux de l'avenir de la Bretagne.

Attribuer une subvention de plusieurs millions de francs fut aussi pour le lycée Diwan à Carhaix un geste courageux et nouveau du Conseil Régional. C'est là un pas capital dans la reconnaissance de la langue et par conséquent de l'identité bretonne. Mais il est également clair que les intentions de l'Etat français n'ont pas évolué pour autant. Depuis cette subvention légitime a été remise en cause par l'Etat et son Préfet Rebières, dans le cadre de « la grande manip », au moment où le Musée Paul Gauguin subissait le plus fort de ses obstructions, était interdit d'aides européennes auxquelles il était pourtant éligible, puis frappé d'interdiction de remboursement de TVA sur ses travaux. La Bretagne doit toujours s'attendre à ce genre d'opposition systématique, administrative, juridique, financière, politique et raciste de l'Etat français chantant les dernières tirades de son chant du cygne. Cet Etat ne peut, de par sa nature, admettre aucun signe d'évolution et de libération bretonne. C'est aux Bretons de se mobiliser et d'assurer leur avenir, l'avenir de leurs enfants. Ouvrir ce lycée bretonnant à Carhaix, constitue un symbole fort pour la Bretagne, une force motrice dans l'évolution économique de notre pays et de cette ville. C'est pour cela que l'on tente de l'asphyxier et de l'acculer au délabrement général que les étudiants et leurs professeurs viennent de dénoncer.

Manœuvre indigne de l'Etat qui suit l'impensable reculade de Diwan qui a accepté de débaptiser le collège Roparz-Hémon du Relecq-Kerhuon, ce qui

indique un manque de courage et un état d'esprit tortueux et complaisant suscitant des oppositions internes d'indignation inconnues jusqu'alors. Le crime ne paie pas. Débaptiser cet établissement sur ordre, permettant une sordide opération de presse programmée de concert dans la foulée, signe une allégeance coupable. Diwan n'a pas à obtempérer à des pressions injustifiées, totalitaires et racistes. Le collège reprendra son nom.

Les partis politiques français nous font l'affront d'honorer de farouches ennemis de la langue et de la culture bretonne en célébrant Léon Gambetta, Jules Guesdes et combien d'autres ou des criminels de guerre comme Joseph Gallieni, sur les places ou aux frontons des écoles. On peut aussi s'interroger sur l'opportunité de conserver des rues à la gloire de Lénine dont la réputation est bien éloignée de celle d'un défenseur des minorités ethniques et des Droits de l'Homme ! Ce diktat politique me semble particulièrement scandaleux et l'attitude de l'ancien président de Diwan s'avère de ce fait honteuse.

Andrew Lincoln, victime de la « grande manip » a été trompé. Il a accepté de renier, en rayant son nom légitime, le grammairien, rénovateur et père de la langue bretonne dans l'espoir d'obtenir de l'argent « public ». Abominable sujétion ! Cet argent d'indignité, il ne l'a pas obtenu. Cette situation paradoxale qui voit des promoteurs de la langue bretonne plier le genou devant des collaborateurs du pouvoir français à l'instar de l'ex monument de la honte, illustre l'erreur politique commise par certains membres du mouvement breton depuis un demi-siècle. On ne transige pas avec l'inacceptable et les terroristes car cela revient à ouvrir la porte au chaos. Diwan est au dessus de ces compromissions mais a eu du mal à retrouver sa lucidité et sa vocation première à renouer avec sa tradition en se tenant au dessus des corrupteurs de la langue et de la culture bretonnes. Mais à quel prix ! La rançon du succès.

En faisant de la langue une priorité distincte de la politique, certains acteurs du mouvement breton ont accepté de limiter le rôle de la langue à un véhicule culturel. L'enseignement de la langue devait former des hommes libres. La langue bretonne, si l'on n'y prenait garde, deviendrait le véhicule des idées françaises comme le sont déjà bon nombre de médias. Or la langue est inséparable de l'identité. Nos ennemis l'ont bien compris qui ont tenté d'éradiquer le sentiment breton en interdisant l'usage de la langue maternelle. Le *petit livre rouge* de Mao traduit en breton ne traduirait pas pour autant les reflets de la pensée bretonne...

C'est une cause bretonne que la langue doit servir, pas une idéologie étrangère, si bien présentée soit-elle. Désormais, il faut se rendre à l'évidence, les défenseurs de la langue doivent devenir les acteurs de la souveraineté nationale. Toutes les mauvaises raisons inspirées des trahisons et du manque d'éthique foncière face à nos valeurs ancestrales, invoquées par ceux qui manquent de courage ou de foi, ne changeront rien à l'affaire.

C'est désormais de conscience politique réelle et active dont il faut se préoccuper en Bretagne. Roparz Hémon, défenseur exemplaire de la langue bretonne, avait quant à lui une lucidité dont semblent bien dépourvue certains « bretonnants » qui ont oublié sa contribution. Et nous pouvons faire nôtre cet appel à l'union datant des sombres années de guerre :

Des groupements comme l'Institut Celtique n'ont été formés que pour faire obstacle à la tendance des Celtes à travailler, chacun dans son coin, sans se soucier de ses voisins ni de l'effort général à accomplir. Tant que nous n'aurons pas triomphé de ce mauvais penchant, nous ne pourrons nous vanter d'avoir créé l'esprit nouveau qui doit tirer notre pays du marécage des mauvaises habitudes.

La « Grande Manip » a souillé la mémoire du Père de la langue bretonne et l'honneur de la Bretagne ! Qui a pu se prêter à une telle ignominie lamentable et par quels moyens ?

En dehors d'une réussite exceptionnelle et véritablement exemplaire, il est un fait qui m'a toujours interpellé. Chaque fois que j'ai vu des classes de Diwan, j'ai été frappé par le comportement et la beauté de ces enfants. Ces enfants qui, à priori, n'avaient aucune raison d'être différents de ceux que la République sacrifie, dégageaient une étonnante impression de pureté magique. Je me suis souvent demandé : Pourquoi sont ils si beaux ? Oui, pourquoi ? Certes, leurs parents et leurs enseignants y sont pour quelque chose, ainsi que la teneur et la qualité de leur enseignement. Mais pourquoi une telle unanimité dans ce miracle tant physique que spirituel ?

En écrivant ces lignes, je prends conscience que le poème d'Alain Guel sur les enfants de Kertalg témoignait d'un sentiment semblable, partageant cette magie insondable qui éclairait ces enfants. Pour eux, nous devons être et rester la Conscience pour que jamais, quoiqu'il arrive, cette petite flamme confiante en l'avenir de Breizh ne s'éteigne.

CHAPITRE XXXI

Nantes, l'œil du cyclone

Siège de la Cour Internationale des Minorités Européennes ?

Le 30 juin 2001, Mélanie Guyomard, Miss Bretagne, défile à Nantes parmi les 3000 manifestants pour le rattachement administratif du département de Loire-Atlantique, c'est à dire le retour de sa capitale historique à la Région Bretagne. Le collaborateur Pétain était allé en négocier la partition avec Hitler et ses successeurs politiques, co-contractants perpétuels, ont perpétué sans aucune honte, jusqu'à nos jours, cette forfaiture.

Le geste n'est pas anodin car la jeune fille a ceint son écharpe officielle de Miss Bretagne. C'est là un geste symbolique qui ne convient pas à Madame Geneviève de Fontenay, la médiatique patronne du Comité Miss France qui en vertu de l'adage « sois belle et tais toi » ne demande pas moins qu'une lettre de démission à Mélanie Guyomard.

Nous prenons immédiatement position par l'Association des Etats de Bretagne dans un communiqué de presse et une lettre adressée à Madame de Fontenay dont nous savons que les sélections correspondent aux stratégies de l'Etat et aux opportunités politiques et ethniques internationales du moment.

L'association des Etats de Bretagne est scandalisée par l'exclusion arbitraire de Miss Bretagne 2000 au motif que celle-ci a participé à la manifestation de Nantes plébiscitant le retour à la Bretagne de notre capitale historique, comme un pourcentage de 75 % de la population le demande. Que Mélanie Guyomard, élue en tant que Bretonne, n'ait pas le droit d'exprimer son attachement à son pays, nous paraît une grave atteinte et une ingérence intolérable. Spolier de plus cette jeune fille de ses attentes légitimes pour une motivation qui s'avère politique et opportuniste, ne l'est pas moins. Est il question de faire oublier que la séparation de Nantes de la Bretagne est un acte criminel de la politique collaborationniste de Vichy ?

Nous pensons qu'il est souhaitable que le « Comité Miss France », pour lequel nous n'avons pas l'intention de militer, s'occupe uniquement d'affaires de Miss sans interfé-

rer dans celles que la démocratie commande et qu'il est heureux que des jeunes ne soient pas victimes de diktats godillots contrevenant au Droits de l'homme, pour lesquels il est important de se rappeler un 4 août, que ce sont les Bretons qui les ont mis en œuvre d'une manière déterminante.

Nous demandons à Madame de Fontenay des excuses publiques pour cette avanie et la réintégration, si l'on peut dire, de Miss Bretagne 2000, si celle-ci accepte, ainsi que sa participation à l'élection de Ploudalmézeau dont elle est injustement écartée.

Finalement, Geneviève de Fontenay, confrontée à une campagne de protestation émanant de toute la Bretagne et qui se développe à grande échelle, cède. Quant à Mélanie Guyomard, elle est désormais membre du comité directeur du CUAB, le Comité pour l'Unité Administrative de la Bretagne et vient d'organiser une fête de réunion symbolique autour du canal de Nantes à Brest.

Cette affaire de Miss témoigne d'une part de l'hostilité française à reconnaître la Bretagne dans son intégralité géographique et historique et d'autre part de la permanence du sentiment d'appartenance bretonne des habitants de Loire-Atlantique. Détachée arbitrairement de quatre autres départements bretons par le gouvernement de Vichy, la Loire-Atlantique n'a jamais accepté cette séparation arbitraire.

Pas étonnant que pour une photo de groupe officielle de Miss France, en 2005, un petit doigt de protestation irrévérencieuse ait été levé d'une manière explicite et intentionnelle et que l'on ait attribué à tort ou à raison ce geste symbolique à la Miss Bretagne du moment. Ce majeur levé est historique et espérons le prémonitoire.

Le Conseil Général de Loire-Atlantique a déjà demandé la réintégration du département dans la Bretagne administrative. En 1968, J. du Dresnay, président du Conseil Général, déclare alors :

En 1968, lorsqu'il s'est agi de donner les limites aux régions, son Conseil Général s'est prononcé alors pour qu'elle ne soit pas séparée des autres départements bretons. Comment aurait-il pu en être autrement puisque les enfants du Pays nantais se sont toujours associés aux grands actes qui ont marqué la vie de la Bretagne, ne serait-ce qu'au cours des dernières guerres, dont les épreuves communes ont scellé entre les Bretons des liens sacrés.

C'est ce qu'a voulu matérialiser le Conseil Général en faisant sculpter, en 1971, sur le fronton nord de l'hôtel de la Préfecture qui abritait jadis la Chambre des comptes, un écu aux armes de Bretagne, destiné à rappeler la place que celle-ci tient toujours au cœur des Nantais. Malheureusement, piloté par le gauleiter Guichard, il en a été autrement dans un Etat qui ne prend pas en considération les électeurs et les élus.

Le 30 juin 1997, le Conseil Régional de Bretagne adopte à l'unanimité un vœu présenté par Gérard Gautier pour la réunification administrative de la Bretagne avec le rattachement de la Loire-Atlantique. Ce vœu sera réitéré en 2001 par le Conseil Régional de Bretagne.

Tout le monde est d'accord, mais qu'est-ce qui peut donc empêcher cette réunification légitime et historique ? Force nous est aussi de constater qu'une minorité d'élus homologues par son attitude la politique de Vichy et perpétue un crime de lèse-nation que

tous les gouvernements, de droite comme de gauche, ont reconduit, ex-vichistes ou colabos descendant de vichistes.

Les années qui passent ne changent rien à ce sentiment breton des habitants de Loire-Atlantique. Bien au contraire, l'appartenance à la Bretagne augmente de sondage en sondage : 75 % des personnes interrogées par l'IFOP en Loire-Atlantique pour le compte de *Ouest-France*, les 28 et 29 juin 2001, se prononcent pour le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne. Ils n'étaient que 71 % dans le sondage réalisé par le CSA pour *Presse-Océan*, les 4 et 5 septembre 2000.

Autre fait intéressant, les enquêtes d'opinion révèlent que 30 % des habitants de Loire-Atlantique sont favorables à l'indépendance (sondage CSA, septembre 2000) alors qu'ils ne sont que 14 % dans le Finistère ! C'est là encore une constante historique, le sentiment identitaire est plus fort aux frontières, là où les ducs expédiaient leurs soldats les plus loyaux pour garder la Bretagne de ses ennemis extérieurs.

Ce n'est pas non plus un hasard si au sein de la « la Grande Manip » une offensive jacobine particulièrement agressive est menée plus intensément depuis plusieurs années dans le Finistère et les Côtes d'Armor.

Force nous est de constater que si Rennes n'a pas pu prolonger le rôle que l'on pouvait attendre d'elle lors de la scandaleuse Affaire du Parlement de Bretagne, Nantes, capitale historique de la Bretagne, parvient à mobiliser sur des sujets aussi sensibles que l'intégrité territoriale, l'enseignement de la langue maternelle ou la dévolution des pouvoirs politiques à l'instar de l'Ecosse. Nantes a la volonté de reprendre sa place et le nouvel œil du cyclone augure des temps nouveaux que confirme le leadership des manifestations anti-CPE, avec Rennes.

Cependant, il est une tache que l'on veut inscrire sur son blason : le Musée de l'esclavage dans le château d'Anne de Bretagne et « les anneaux de la mémoire ». Cette infamie que s'autorise un occupant sans titre n'a pour but que de sous-entendre que Nantes, capitale de la Bretagne, était un port négrier sans préciser que ce trafic indigne était exercé par des étrangers sous contrôle français. Nous ne pouvons tolérer cette diversion qui prend toute son importance aujourd'hui pour autoriser les allégations racistes au bon plaisir de toutes les propagandes anti-bretonnes.

Nous demandons aux peuples noirs qui ont entamé la dernière marche de revendication pour la reconnaissance du génocide qu'à perpétré contre eux la révolution et son continuateur le robespierriste Napoléon et ses successeurs, jusqu'à aujourd'hui, de protester avec nous contre cet amalgame diffamatoire.

Après les crimes contre l'humanité en Indochine, à Madagascar et la torture institutionnelle officiellement autorisée partout, particulièrement en Algérie, le citoyen français malgré lui découvre qu'il est citoyen d'un pays qui a utilisé les pratiques les plus abominables, que ce soient les exterminations sur ordre du Palatinat ou de la Vendée et l'emploi de moyens d'anéantissement à grande échelle par la noyade dans des cales de navires spécialement aménagées à Nantes ou par le gazage aux Antilles, qui en rappellent d'autres à plus grande échelle.

Ces peuples qui se lèvent d'un même élan doivent participer et animer de plein droit la Cour Internationale des Minorités Européennes que l'on doit fonder pour que soient connues, mises en exergue et jugées toutes les causes et toutes les conséquences racistes de nos asservissements.

Collabos à 90 %, oui, mais nazis avant l'heure, l'historien officiel français renâcle. Mettons nous à sa place. Toute sa vie, il a été appointé pour promouvoir sans problèmes des mensonges d'Epinal qui s'effondrent les uns après les autres par des preuves irréfutables que découvre le grand public. C'est là encore une catégorie professionnelle qui rejoint celle des menteurs officiels du nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté à la frontière, des médecins du sang contaminé, de l'amiante sans danger et des irradiations nucléaires qui n'étaient dangereuses que pour les indigènes !

La Bretagne a participé à la libération de nombreux peuples aujourd'hui indépendants par le soutien de ses actions qui leur a été plus profitable qu'à notre pays. La nouvelle vague des peuples noirs catalyse de nouvelles énergies. Nous leur souhaitons que cette mutation soit rapide car nous savons aussi que, de par la forfaiture « fondatrice » du 4 août, nous serons obligatoirement les derniers libérés avant la chute.

En attendant, Jean Louis Debré, droit dans ses bottes, confirme le rôle positif de la colonisation française à l'égard de laquelle on ne pourra compter, selon lui, « ni sur une repentance, ni sur un renoncement, ni sur un reniement » !!! Criminels on est, criminels on restera et fiers de l'être.

Le dénominateur commun de toutes ces vérités est le mythe suranné des valeurs illustres de la grandeur de la France et des valeurs de la République que nous devons déférer pour analyse et rectification historique à cette Cour Internationale des Minorités Européennes dont il serait sage d'installer le siège à Nantes, Capitale historique de la future Bretagne libre.

Pour première réparation et le plus tôt possible.

CHAPITRE XXXII

Trézequet ou la grande parenthèse

Quand David sauve Goliath, Quand Goliath séquestre David

Comment recomposer, en 2006, par la coupe du monde de football, un puzzle tricolore rafistolé par une vaste escroquerie morale au fil des conquêtes et des annexions ? La solution a été trouvée en 1998 où la France « Une et indivisible » s'est trouvée une unanimité de façade grâce à une prétendue diaspora. « Le Système à déraciner les peuples » s'est transformé par le miracle d'un coup de pied au but en une république idéale et consensuelle. D'une ovation footballistique ont rejailli soudainement les fameuses « Lumières » qui avaient jadis brillé sur le monde avant d'illuminer les échafauds. C'est un modèle de société fraternelle qui nous a été servi par les politiciens « en examen » et leurs serviteurs de la télévision à déculturer les peuples. Aussi subitement qu'est survenue la liesse du stade de France, la question de la langue bretonne, le problème corse, la fronde savoisiennne et tous les problèmes « périphériques » du nombrilisme parisien ont été balayés ! Frankreich über alles !

Il aura heureusement échappé au plus grand nombre un fait singulier mais révélateur des méthodes de nos manipulateurs d'opinion au moment de cette coupe du monde de 1998, qui a été gagnée par un Breton descendant de Bretons déportés, comme Gauguin. Enoncer ce fait est en soi rompre le consensus qui a été artificiellement organisé par le pouvoir et tous ses relais d'opinion. Nous pensons que cette immense mise en scène populaire visait à faire croire au monde entier que la société française était un modèle d'intégration et que son président et ce qu'il représente n'était plus sifflé dans les stades. Pour ce faire, un homme a été sélectionné et mis délibérément sur le devant de la scène. A lire et à entendre les agents du ministère de la propagande française, c'est en effet au sympathique Zinedine Zidane que devait revenir tout le mérite de ce miracle républicain... Sa cote du footballeur n'était elle pas de 450 millions de francs au CAC 40,

presque le prix du « *portrait du docteur Gachet* », le plus cher tableau du monde, oeuvre de Vincent Van Gogh. C'est dire !

Le héros du jour correspond à l'homme nouveau annoncé depuis plusieurs gouvernements, le retour de l'enfant prodigue, la réussite de la deuxième génération sur le sol accueillant de la bienveillante république. La foule applaudit tandis que le véritable héros de cette coupe du monde de football, qu'un coup de pied fondateur du à son talent de magicien, a mis tout simplement sur le devant de la scène, rentre au vestiaire sans récolter les lauriers de la gloire qui lui sont interdits. Comment s'appelle t'il ? David... ? David comment ?

Le nom est difficile à prononcer, bien qu'il comprenne aussi un Z très tendance, car il sonne mal aux oreilles des censeurs : T.R.E.Z.E.G.U.E.T. ? Quézaco ?

David Trézéguet porte un patronyme doublement breton ; Voilà qui est incongru et bien embarrassant ! Son but qui a donné la victoire à l'équipe de France, plus un autre par une bonne passe, est, aux yeux des médias, moins important que le sourire sympathique et officiel du porte-drapeau Zinedine Zidane. Pourquoi ne pas parler aussi de Trézéguet ? Pourquoi ne pas dire qu'il a une origine bretonne, comme il est dit que Zidane a une origine kabyle ? Pourquoi l'officiel Zidane plutôt que l'inopportun Trézéguet ? L'un est il plus représentatif que l'autre ? Pour la France éternelle, oui ! L'un est l'alibi, l'autre rappellerait l'existence de la Bretagne et qui, sait, en ce jour de fête, la forfeiture du 4 août.

En tout cas, le triomphe publicitaire de la coupe du monde de football de 1998 est arrivé à point nommé, dans une société malade de ses dissensions, exsangue d'entrepreneurs, fliquée et fonctionnarisée à l'extrême, pour relancer miraculeusement la sacrosainte Economie. C'est pourtant ça la gloire de Trézéguet ! Excusez du peu. Un homme digne d'un beau pays, le sien, la Bretagne ! L'un et l'autre voient leur identité profonde systématiquement occultée !

Aussi incroyable que cela puisse paraître, le tour de magie est là : deux buts de football pour faire redémarrer sur les chapeaux de roues une France sur les rotules. Pendant quatre ans, la République se réveillera chaque matin en chantant. Au programme : du pain et des jeux pour tout le monde.

Nous avons alors réentendu des couplets Cocorico dignes des pires années tricolores :

La meilleure équipe de football, la meilleure gastronomie, le meilleur cinéma, la meilleure culture, la meilleure agriculture, les meilleures vaches laitières de la planète et les plus belles filles naturellement, les plus douées pour l'essentiel avec un taux de fécondité très élevé. La France redevenait le centre du monde, le centre de son propre monde. Monsieur Jourdain pouvait à nouveau faire de la prose sans le savoir. La France redevenait utile à l'humanité toute entière en divertissant la planète avec son génie du ballon rond, nouvelle version des « Lumières », qu'elle a assassinées et guillotonnées à tour de bras pour se procurer probablement les premiers ballons ronds, place de la Concorde. Des pragmatiques qui ont toujours su prévoir, des visionnaires...

Ce scénario fort bien joué, reconnaissons le, a servi de prélude à la remise en selle du canard le plus boiteux qui soit. Si bien qu'en avril 2002, l'homme aux deux mille caserolles est élu triomphalement avec plus de 82 % des voix. Ce score stalinien est aussi énorme que la liesse du stade de France, aussi « imprévisible » bien sûr ! Il nous faudrait avaler cette supercherie sans rien dire, sans poser de question tandis que les scandales demeurent en Bretagne et dans toutes les autres minorités sous postulat d'un oppresseur qui se déclare un, indivisible et qui est surtout imprévisible.

Tellement imprévisible que « les meilleurs du monde », sans David il est vrai, n'ont fait en 2002 qu'un petit tour désastreux en Corée avant de remonter précipitamment dans leur avion comme s'ils s'étaient trompés de destination, que l'économie française depuis cette catastrophe broie du noir, qu'un chef étoilé se suicide dans sa cuisine, que le Clémenceau annonce la couleur, que le porte-avions Charles de Gaulle va d'avaries en avaries, que les meilleurs acteurs du monde s'en vont ouvrir leurs comptes bancaires en Suisse et que Laetitia Casta sacrée Marianne met pied à terre son joli petit pied corse, à Londres. Et pourtant les meilleurs socialistes ne s'étaient ils pas précipités au micro pour éructer « *Je Vote pour Chirac !* ».

La grande parenthèse de quatre ans que David avait ouvert se refermait brutalement. Le bateleur Jean Pierre Raffarin, porte-voix charmeur, conteur picaresque, tente d'apaiser la gueule de bois en baratinant dans la tradition. Bientôt le son du canon masquera le tintamarre des myriades de « Clearstream », assourdissant des scandales. Voilà qui augure mal de l'avenir, hélas le nôtre. Un sauveur providentiel pointerait t'il ses oreilles, avant la fin du mandat ? Pour se justifier, la République devra trouver demain d'autres boucs-émissaires ou un autre Trézéguet. Mais qui est ce Trézéguet, ce David qui lui, a été vraiment providentiel ?

Bien que ne m'intéressant pas au football, je reste frustré de ne pas savoir qui est ce héros bronzé porteur d'un nom distinctif venu du fond des âges. Contrairement à beaucoup de ses collègues, on ne sait pas ce qu'il chante le matin dans sa salle de bains et ce qui le motive dans la vie.

Peu connaisseur en matière de football, je m'adresse alors à Michel Lancelot des *Jardins de Guernica*. Il me trouve le « portrait de ce surdoué » de vingt huit ans à la tête d'un palmarès déjà incroyable. Il mesure 1,87 m, pèse 75 Kg, a une très jolie comète dans ses veines ; Très bien, nous avons eu effectivement beaucoup de Bretons dans ses veines ; Très bien, nous avons eu effectivement beaucoup de Bretons contraints d'émigrer en Argentine, nous avons même imprimé leurs billets de banque. Il a pour qualité « d'aimer le sens de l'amitié » et pour défaut (sic) de « ne pas aimer le Il a pour qualité « d'aimer le sens de l'amitié » et pour défaut (sic) de « ne pas aimer le racisme ». Moi aussi, j'ai ce défaut très développé ! On peut comprendre ce sentiment quand on n'a même pas été capable de reconnaître honnêtement qu'il a sauvé la France pendant quatre ans... du blues du marasme et du degré de gravité d'événements affligeants.

David, tu es le bienvenu au Club ! Tu es, comme Gauguin et moi-même et des centaines de milliers d'autres, un descendant de déportés économiques bretons.

C'est la raison pour laquelle le pain et les jeux ont été amers en ce 9 juillet 2006 où les pendules ont été remises à l'heure.

Ce qui doit être noté, c'est que Trezeguet, joueur de la Juventus de Turin, pouvait jouer dans l'équipe italienne et apporter à celle-ci le plus que toute l'Italie lui reconnaissait. Il serait devenu ainsi non seulement le double champion du monde le plus titré, fait unique, mais aussi officiellement quelqu'un de reconnu dans sa personnalité dérangeante et occultée de descendant d'une famille bretonne de déportés économiques dans le Lot et Garonne avant que son grand-père n'émigre ensuite en Argentine et que son père Jorge ne revienne jouer à Rouen pour sa naissance.

Risque et officialisation absolument inacceptables pour la généreuse république !

Voilà ce qui a présidé aux stratégies de 2006. Bêtement. Logiquement. Mortellement. D'où venait l'ordre ? Domenech, le tourmenteur de David, n'était semble-t'il qu'un exécuteur d'une vision plus haute.

En le retirant à l'équipe italienne, la France affaiblissait l'Italie, mais n'a pas eu l'intelligence d'utiliser ses talents, l'humiliant même au contraire, en le tenant systématiquement à l'écart, mais perdant ainsi de ce fait la possibilité de conclure une victoire avant les fatidiques tirs aux buts.

La France a donc organisé en cela son propre échec comme dans tous les autres domaines par des calculs de médiocres.

Existe-t'il une justice immanente aussi dans le football ? Je serais tenté de le croire. N'est-il pas colossal que David Trezeguet, sacré meilleur buteur d'Italie et de France et un « *des meilleurs joueurs vivants de tous les temps* », ait été le seul à ne pas concrétiser son tir au but et que la préséance en cette occasion ne lui ait pas été offerte de droit ?

Pour conclure cette Bérézina sans précédent, dans son discours de circonstance du plus grand ridicule, Chirac, qui venait recueillir les lauriers de sa duplicité, comme en 1998, n'a récolté que les fruits « *d'une affaire de hasard* », ceux en fait de la logique française d'une fin de règne et du racisme le plus méprisable.

Rideau ! Double carton rouge pour Chirac !

CHAPITRE XXXIII

« Tolérance Zéro »

Nous aussi, nous pouvons l'exiger

21 avril 2001, oui, voilà bien un ordre nouveau et un autre anniversaire. Après que les *Elites* aient proposé au bon peuple le choix entre la peste et le choléra, « le peuple le plus intelligent » de la planète s'est distingué par un plébiscite « judicieux », franc et massif. Il a renforcé ainsi un Etat déjà policier, totalitaire, raciste, un Etat pouvant se permettre d'invoquer une « tolérance zéro » unilatérale. C'est une symphonie de bon aloi dans la France des Droits de l'Homme, un mode bon chic bon genre où l'on n'entend plus les bruits discordants des millions de casseroles qui s'entrechoquent. Rigueur et transparence, sermonne t'on en haut lieu. O.K Devons nous croire à l'amende honorable des coquins et des faquins, notamment du premier d'entre eux plébiscité sans examen. La première décision des « heureux gagnants » n'a-t'elle pas été de s'octroyer une augmentation de 70 % de leurs prébendes ? Qui a bronché ?

Nous assistions, soi-disant, à une révolution complète, un virage à... 360° qui nous ramène au même point par les voies du mensonge et de l'intox. La ligne de conduite, de toute façon, ne peut changer : Nous allons sans conteste en direction du mur à la vitesse du son ! Et personne ne bouge.

C'est pour cela que la banlieue, dernièrement, et la rue, ont décidé de bouger. Le CPE est un symbole qui est plus qu'un prétexte, un détonateur.

Avec de tels pilotes, cette ère nouvelle, que l'on nous promettait à répétition, garantissait elle que le bon peuple ne serait plus étranglé, spolié, trompé notamment par le tissu et les usages de faux du *Livre des Procédures Fiscales*, dispositif significatif et arbitraire jamais voté par le Parlement, mis en examen à la Commission des lois avec pour rapporteur un certain Monsieur Schostek depuis 1997 (qui a été en toute démocratie interdit de rapporter quoi que ce soit depuis lors) et de plus, officiellement faux, comme certaines œuvres de Vincent Van Gogh exposées officiellement comme authentiques ?

Les recours deviendront ils enfin accessibles à tous, à tous les niveaux, en toutes circonstances, mettant fin à la ruine journalière de milliers de personnes abusées par le fisc ? Le terrorisme administratif sera t'il révolu ? Les Droits de l'Homme seront ils enfin respectés et les privilèges les plus scandaleux véritablement supprimés comme la corruption ?

Ce sont là des questions ouvertes que posent, entre autres, les émeutes de mars 2006. « Plus jamais ça », est un leitmotiv incantatoire qui ne suffisait plus. Il ne cessait de se répéter vainement, en maintes occasions, contre toutes sortes de fatalités qui n'en sont pas. Or, ces fatalités qui s'imposent à nous exprimaient depuis trop longtemps l'indifférence de l'Etat et de son Système. Quelles dispositions ont été prises après le naufrage de l'Amoco Cadiz pour prévenir les tragédies maritimes jusqu'à celles de l'Erika, du Prestige et celles dont l'on vous parlera peut être demain au petit déjeuner ? Dans un autre domaine, et plus simplement, la mise en avant d'associations de victimes des accidents de la route permet à l'Etat de justifier une politique répressive et le double racket éhonté des automobilistes contribuables. Mais pourquoi ne mobilise t'il pas ses Services pour circonvier les méfaits exponentiels de la drogue, cause maintenant d'autant de victimes que jadis le mauvais état des routes ? Il y a suffisamment de clients pour ne pas mettre en péril ce commerce et ses collecteurs.

Pourquoi l'Etat ne met il pas autant de diligence à promouvoir les associations de défense de plus de 700 000 victimes de maladies nosocomiales officiellement recensées chaque année dans les hôpitaux en France ? Hôpitaux qui manquent de moyens, de personnel et de salaires décentes mais dont les travaux somptuaires notamment les ravalements, ont été un des grands pourvoyeurs de la corruption ! Et on veut nous faire croire que sur tous ces « accidents » il n'y aurait pas plus de morts que sur la route ! ?

L'intérêt « républicain », c'est ce qui rapporte et qui mate l'indigène, pas ce qui lui est utile.

Les bâtons ont deux bouts et il ne faut pas manquer de s'en servir.

C'est ce que les jeunes ont compris. Une révolte salutaire les anime dont le foyer principal s'est noué à Rennes, y a pris sa force motrice de boomerang lancé à l'Etat français, comme un cri longtemps contenu qui explose au grand jour, fort d'une dynamique renversant les bornes du pouvoir. Du ras le bol des banlieues aux CPE, ces contrats poubelles, les motifs de colère foisonnent dans la population et le réveil des jeunes est symptomatique d'un regain de courage d'un peuple qui ne peut porter que de beaux et bons fruits.

Au delà de la tromperie et de la démagogie générale, ils exigent implacablement la « tolérance zéro » à commencer par le retrait du CPE, catalyseur de leur colère.

Nous devons faire de cette « tolérance zéro » un corollaire républicain et breton de la désobéissance civile. Tous ensemble, nous pouvons faire de cette ligne de conduite un combat non-violent, forts de cette intransigeance fantastique, combat semblable à une lame de fond tranquille. La lâcheté et les abus de pouvoir causent mathématiquement des réactions légitimes de résistance. La responsabilité de ces actions, qui doivent rester dans

les normes, relève de la discipline logique de toute la collectivité, y compris de ceux qui ne font rien et qui ne peuvent surtout pas imputer leur irresponsabilité à leur lâcheté, ni s'interdire l'infâme critique des bien-pensants, celle qui dédouane.

De tout temps, les réactions de résistance des plus courageux ont dû compenser les effets des carences par le seul fait de les assumer. Le devoir citoyen implique la conscience et la participation raisonnées de l'engagement à tous les instants et à tous les niveaux. La large prise de conscience populaire exprimée en opposition au gouvernement français part d'un élan que rien n'arrêtera, révolte et ferment de progrès se rapprochant de la Révolution bretonne et des attentats sans victimes qui étaient l'honneur de l'Armée Bretonne.

La révolution bretonne a toujours été par essence pacifique et ennemie des effusions de sang qui sont l'expression des imbéciles qui n'ont pas su trouver d'autres solutions. Surfons sur cette vague, maintenant que le bel idéal de notre combat sans victimes a été bafoué en espérant que les jeunes générations ne seront pas tentées de chercher ailleurs des aspirations plus réalistes.

Nous devons préserver la magnanimité de l'avant Quévert.

Oui, cette tolérance zéro que l'action de l'ennemi nous impose désormais, quelle soit réfléchie et modérée pour l'Honneur et l'Avenir...

Parallèlement à l'éthique des attentats sans victimes qui était l'honneur de l'Armée bretonne, la philosophie de l'Emsav était entachée d'un angélisme singulier : il n'y avait pas de haine à l'égard des collabos actuels ; la volonté sous-jacente était que le ralliement des égarés puisse s'effectuer sans heurts et sans les lamentables règlements de comptes à la française.

Oui, cette tolérance zéro que l'adversaire nous a imposée par ses pratiques déloyales, qu'elle soit tempérée par une large action populaire et modérée pour l'Honneur de notre peuple et l'avenir de notre pays.

CHAPITRE XXXIV

« Mestr an Dud » face à notre Droit à la différence

Mestri an Dud « les maîtres de tout le monde »

Ils en ont convoyé des monceaux d'or, ces grands « paletots », du fameux « Pérou des Français » et l'exploitation continue à tous les étages.

Dérive personnelle, a t'il été dit pour évoquer la gestion de Jean-Marie Messier. Facile à dire. Nous devrions donc croire qu'un homme seul peut faire ce qu'il lui plaît du moment qu'il prend la grosse tête. Qui pourrait nous faire croire qu'il n'a pas été spécialement fabriqué et qu'il serait arrivé à la tête d'un Etat dans l'Etat sans être aux ordres ?

Qu'en est il de Michel Bon ? Le panier percé de France Télécom que les contribuables ont alimenté et alimenteront encore, doit-il aussi son gouffre à une dérive personnelle ? Quant au Crédit Lyonnais, doit-on aussi croire à une dérive personnelle de la suffisance de Monsieur Haberer et de ses successeurs et à une complicité criminelle des « contrôleurs » de gestion... Prétendre hier comme aujourd'hui que ces ténors de l'économie française ont perdu la tête, c'est botter en touche et vouloir nous faire croire que ces grands hommes n'ont pas plus de cerveau qu'une linotte. C'est aussi minimiser les responsabilités des conseils d'administration où figurent des hommes dont on continue de prétendre qu'il s'agit de grands capitaines d'industrie. Comment parvient on à les circonvier, notamment à chacun des stades où ces ententes pourraient être découvertes ?

Il y a dans ces allégations une sacrée dose de mensonge et de mépris à l'égard de notre discernement. En fait les « politiques », toujours les politiques, mènent le bal, mais avec un anneau dans le nez. Manipulés, leur seule excuse est de ne pas connaître les conséquences de ce qu'on leur fait voter. Par voie directe ou implicite, ces détournements de décisions sont officiellement entérinés, comme la torture en Algérie et ailleurs avait été officiellement autorisée en son temps. A quoi sert une démocratie qui n'est pas une démocratie ?

Elle implique également, qu'on le veuille ou non, la responsabilité de tous ceux qui les ont mis en place par votes ou autres, même si systématiquement ces politiques ont été détournés de leurs mandats, révélant, confirmant, la vanité du Système que l'on nous présente comme l'exemple démocratique remplaçant le vote impératif qu'ont toujours exigé les Bretons. Exemple de deux civilisations diamétralement opposées.

Non, nous ne croyons pas que messieurs Messier, Bon ou Haberer et Cie aient pu perdre une tête qu'ils n'avaient pas. Ce ne sont que des noms parmi des centaines qui seront oubliés demain puisque déjà remplacés par d'autres « dériveurs personnels » qui illuminent et enjolivent notre quotidien.

Que l'on ne s'y trompe pas, malgré le cirque des règlements de compte qui émerge pour amuser la clientèle, ils ont tous reçu des ordres impératifs. Ainsi va le Système. Les donneurs d'ordre aujourd'hui ne les couvrent pas afin de ne pas être découverts. Ainsi va le gang.

La notion d'ordre implicite qui vient d'apparaître officiellement pour l'explication de l'assassinat sur ordre de Firmin Mahé, est une solution courante et pratique, destinée à éviter bien des malentendus. Le « secret défense » est plus confortable et, pense t'on, mieux gardé. Nous verrons, en ce qui concerne Clearstream, une affaire emblématique, représentative de mille autres.

Les plus anciens acteurs de ce Système ont disparu du marché. Que sont ils devenus, tous ces amis de nos très chers élus ? Ils sont pratiquement tous oubliés aujourd'hui comme demain le seront tous leurs successeurs en corruption actuelle qui pour avoir trop impunément envoyé la cruche à l'eau arrivent quand même pour certains à la notoriété. Les autres suivront.

Finalement, le contribuable paie toujours pour ces dérives, « personnelles » ou non, mais qui, en fait, émanent de l'Etat, la plus colossale des sociétés anonymes. L'Etat n'était il pas l'actionnaire de France Télécom et du Crédit Lyonnais ainsi que le compère de Vivendi et le donneur d'ordres dont tous ces PDG ont été grassement remerciés ?

Lorsque les ministres de l'Economie qui se succèdent depuis la première crise du pétrole, au début des années soixante dix, nous parlent de rigueur budgétaire, il n'y a aucun humour caché.

Vivendi, France Télécom et le Crédit Lyonnais ont cumulé à eux trois beaucoup plus de 500 milliards de francs de « pertes » officielles, par des « pigeons d'argile » qui n'en sont pas moins accompagnés chez eux avec un joli solde de tout compte pour bons et loyaux services rendus. Mais rendus à qui ? A ceux qui les gratifient de ces accompagnements royaux, sans instruction pour ce faire.

Ces comportements dénotent un état d'esprit général que nous aurions tort d'admettre comme de simples « dérives personnelles ». Ils illustrent la mentalité jacobine par excellence, une mentalité faite de triomphale arrogance et de malhonnêteté foncière. Quelles sanctions ?

Que tous les Français de la « France d'en bas » qui n'ont pas reçu de stocks options lèvent le doigt. Les performances des Messier, des Bon, des Haberer, qui se sont pris

pour Dieu tout en n'étant que des clones de leur successeurs, agissant sur ordre de l'Etat, rassurés par le mirifique alibi national de « l'intérêt supérieur de la France », c'est à dire de ses gouvernants, sont à la fois « coupables et non coupables » contrairement à l'in-vraisemblable formule « responsables mais pas coupables ».

Le point commun de ces petits maîtres, « maîtres de tout le monde », consiste à bâtir des empires sur notre ignorance et notre crédulité, avec les richesses de notre pays. Forts de l'impunité dont jouissent les serviteurs du Système, il est vrai qu'ils dépensent aussi à titre personnel sans compter. Boulimiques, ils composent des alliances « abracadabrantiques » qui n'ont pour seule logique que les ententes du patron et la sacro-sainte hégémonie. A la tête de Vivendi, Jean Marie Messier, couvrant ses prédécesseurs, s'occupe de tout : épuration, éducation, édition, formation... La liste ne tiendrait pas dans la page. Un Etat de copains dans l'Etat pour les copains. Un affairisme universel qui, d'une combine, en amène une autre, se traduit par leur multiplication dans des domaines qui vont de l'eau à l'Education avec l'esprit, l'objectif et l'obligation de devenir des monopoles. Et ça marche, tout pouvoir aidant. Monsieur Messier, pourrait nous parler, entre autres, d'Eduinvest, groupe emblématique de ce genre de tremping, des affaires Cluzel, des carambouilles et autres manœuvres de « sauvetage » organisé et des moyens mafieux développés avec huissier pourri pour ne pas faire face à ses obligations de paiement, de caution bancaire de premier ordre inutilisable, de retournement d'avocats chevronnés, de tentatives d'élimination d'adversaires par radiation autoritaire d'un créancier au Tribunal de Commerce, de détournement de procédures vers des voies de garage de juridictions non concernées... Et j'en passe

Bref, le petit b.a-ba d'une multinationale française arrogante, sûre de son destin, qui a très vite fatigué les Américains par tant de talents et dont l'Education ne constituait qu'un champ d'action mineur de l'Organization Tentaculaire reposant sur tous les partis politiques : l'eau, l'assainissement, étant des fleurons autrement importants exploitant avec la « concurrence » ces créneaux en entente étroite.

Qu'en pense la SAUR, le concurrent qui sévit à Pont Aven ?
Beaucoup de talents également.

Le travers des multinationales est de prendre bille en tête les « ennemis » de ces obligés-obligés pour ses propres ennemis et de donner des gages en roulant les mécaniques.

Ainsi la SAUR, à l'occasion de travaux de pose de canalisations, a ouvert des tranchées, saccageant une trentaine de nos parkings en bataille. « Par erreur ». Lorsque nous les avons informés, ils ont retiré partie de ces canalisations posées en propriété privée. L'ingénieur prend l'engagement de réparer les dégâts dont la réfection du revêtement bitumineux face aux bureaux du Musée Paul Gauguin. Pas de problème. Le temps passe, l'ingénieur serait malade. Plus de nouvelles. Lorsque nous en prenons, un saurien, finalement, nous dit : « faites un procès ». Ce qui nous paraît inadmissible de la part de gens qui profitent par ailleurs de nos autres parkings. La direction, informée, ne bouge pas. Nous engageons donc la procédure pour l'indemnisation des préjudices

subis (parkings détériorés). Au vu du dossier, leur avocate leur dit de refaire ces travaux. Elle est débarquée sans ménagements : La SAUR n'a pas besoin d'un Conseil mais d'un exécutif sur ordre. Un cabinet d'avocat, ad hoc, avec des qualités requises, est choisi.

Une cinquantaine de pièces devront être produites pour affirmer notre qualité, tandis que l'avocat adverse niera plus tard, contre toute vraisemblance, avoir reçu l'accablant constat d'huissier alors que l'adversaire en a eu quatre, tant en recommandé que par l'huissier lui-même.

Incidemment, et étonnamment, il sera question pendant la plaidoirie, des « Juifs Allemands » qui n'avaient rien à faire en la circonstance. L'affaire, en revanche, ne sera pas examinée au fond et nous perdrons. L'exception de nullité sera vainement soulevée malgré les preuves irréfutables de cette absence de recours.

En cette affaire apparemment mineure, qui a été condamné ? Les Bretons ? les Juifs Allemands ? Et la question que l'on peut se poser, pourquoi, sinon comment, et par quels moyens imparables ?

Ce n'est qu'un détail à neuf mille euros, mais exemplaire en son objectif et par le principe de l'exaction sans fondement qui nous est imposée comme il doit l'être à beaucoup de manants (un remboursement de plusieurs centaines d'euros qui devait nous être effectué, nous a été refusé illégalement avec la mention : « malheureusement ».) Que tous ceux qui sont spoliés par cet humour bon enfant, nous écrivirent et se réunissent : En Bretagne, on n'aime pas ces procédés, même pour se faire bien voir de ceux qui sont censés fixer le montant des tarifs.

Il est temps que le Conseil Régional examine ces questions, ces tarifs et la gestion directe par les communes et les communautés, d'autant que l'on a tendance à nous opposer de prétendus fonds de pension.

Dans un autre registre, à la tête de France Télécom, Michel Bon a été à l'écoute du monde et de toutes les écoutes discrétionnaires par ces services, qu'il devait tolérer et pratiquer ! C'est la règle du cabinet noir et de l'obligation du poste dans ce type de Système

Toutes les administrations, tous les « services publics » ont leurs cryptos maisons, petites mains des basses œuvres. Tout fonctionne à merveille jusqu'à ce que les petits prodiges qui voulaient régner sur la planète soient engloutis avec l'argent du minitel rose qu'ils ont promulgué, « promotionnant » la pornographie et la pédophilie. France Télécom et autres œuvres de bienfaisance du genre ont une responsabilité directe dans l'effroyable affaire d'Outreau et toutes ses semblables. Les comptes apurés, ce train d'enfer repart pour un tour, comme si de rien n'était. En bas de la pyramide, des contribuables payeurs (On comprend qu'ils en aient voulu pour leur argent) : Un réseau de fonctionnaires qui remontent l'argent dans les sociétés fermières de l'Etat ; Des amis qui rendent service à l'Etat ; Des serviteurs qui remercient les amis de l'Etat... Bref, le meilleur des mondes. Pour ce gang.

Où est la démocratie, où sont les valeurs dont on nous bassine ?

L'argent des entreprises va à flots aux partis du Système qui s'entendent parfaitement dans ce domaine pour les quotas à répartir par un consensus de bon aloi. Les ramifications politiques dans les collectivités locales composent autant de sources de profit. Les services de chaque Ministère, chaque Région, de chaque Département, de chaque Commune, sont des points de captage.

Tous les robinets sont ouverts, l'argent remonte pour une grande lessive au château d'eau et toute l'Elite et ses comparses sont arrosés par la corruption initiée par le secteur public. La gauche, comme la droite.

Toujours malin, l'Etat français aurait réussi à se faire classer seulement vingt deuxième dans le palmarès mondial de la corruption de l'ONG Transparency International. Ce rang, pour une fois intentionnellement modeste, est derrière combien d'états africains qu'il a gangrenés ? Combien a coûté ce rang, qui, lui, ne cesse de faire des bonds spectaculaires, bien qu'elle mérite plutôt une marche du podium ?

Si vous n'êtes pas associé au réseau « d'en haut », des *Mestri an Dud*, ces maîtres du monde ne vous laisseront pas même une miette et tenteront de vous écraser car vous commettez le crime de prétendre exister sans eux. C'est la loi des républiques bananières qui écrasent la Bretagne.

Aucune initiative personnelle n'est autorisée en dehors du Système. Toute l'Economie bretonne est au bout de cet élastique, que ce soit celui de l'intérêt, de l'exploitation et de la discrimination par le schéma directeur ou par le racisme.

Le Crédit Lyonnais qui a « atomisé » plus de cent cinquante milliards, centrifugeuse infernale des abus de pouvoir d'un régime despotique, devait consentir un prêt de deux cent cinquante mille euros au Musée Paul Gauguin, pour des travaux de mise aux normes. L'agence de Pont-Aven a reçu des pressions directes auxquelles le personnel n'a jamais cédé, particulièrement celles prétendant que nous n'obtiendrions jamais les autorisations nécessaires, ce qui naturellement n'était pas fait pour rassurer.

Faute de résultats, ces pressions, se sont donc exercées au siège, à Paris, au niveau de la Présidence, si bien que lorsque nous avons obtenu les permis de construire qui ne pouvaient plus être retardés, ces interventions ont constitué un discrédit formel et une fin de non recevoir durables malgré les garanties de l'ensemble dont les comptes n'ont jamais présenté de problèmes bancaires.

A l'occasion de l'Année Gauguin, les services de cette banque qui pressentent que le vent tourne et que des plaintes peuvent les concerner, nous appellent à 18h45 pour solliciter d'une manière pressante un rendez-vous pour un conseiller car « les choses ont bien changé », disaient-ils. Nous constituons un nouveau dossier à leur demande, lequel est encore refusé « n'ayant pas convenance »...

Que faut-il conclure de ces revirements successifs ? Qui a donné à nouveau des ordres ou des « garanties » négatives, contraires à celles du guichet avec lequel nous avons toujours entretenu les meilleurs rapports ?

Conscients que cette position n'a pas un caractère bancaire mais constitue une opposition discriminatoire, de la part d'un organisme qui selon sa publicité mensongère

« nous devait une nouvelle banque », et qui aujourd'hui, ne ferait, soi disant, « que des heureux » ! Nous avons déposé plainte contre X, Y et Z, responsables des dérives du Crédit Lyonnais dont les diktats ont détourné des fonds publics importants d'une gestion normale, et ont autorisé à contrario des diktats de « défaveur » dommageables qu'ils ne pouvaient refuser.

Est-il pardonnaible que cet organisme ait transmis, au moyen de semblables méthodes iniques, l'*Affaire Exécutive Life* comme une patate chaude, en toute connaissance de cause, à François Pinault, non seulement comme un risque majeur sans lui offrir l'opportunité d'esquiver ce piège, mais à terme comme un discrédit à l'égard de la figure emblématique qu'il représente pour le peuple breton ?

Comment, dans un tel contexte, pouvoir accepter que Monsieur François Pinault n'ait pu, en dépit d'une grande patience, réaliser son Musée dont il avait projeté la réalisation dans l'île Seguin à Paris ?

Cette obstruction, ces retards successifs, étaient ils l'expression d'un chantage politique, économique ou judiciaire ? Lesquels à votre avis ? Notre compatriote a fait le gros dos, assumé l'avanie, la trahison, mais n'en a pas pensé moins.

Au plus profond de l'exaction, il a opéré un changement d'aile radical, comme nous avons dû le faire nous même pour le Musée Paul Gauguin, sifflant par cet acte la fin de la récréation de l'inacceptable : symboliquement, il a investi la ville des Doges et des Vénètes, le fabuleux Palazzo Grassi, comme une ambassade mondiale de la Bretagne avec le drapeau breton Gwenn-ha-du à sa porte, sans le drapeau français, ont noté certains.

En Bretagne, on n'aime pas la lâcheté et les actes de trahison. Qui a interdit aux différentes chaînes et organes de presse que la photo de François Pinault soit diffusée aux côtés de ce très grand Gwenn-ha-du ? France 3 a été le seul à l'exhiber dès le premier jour. Gloire à eux, et honte aux autres.

Bravo, Fanch, dix millions de Bretons ont apprécié ce geste, et te remercient. Ton fils également, au Stade Rennais, a arboré avec fierté le drapeau breton. Et Patrick le Lay a proclamé son identité de Breton à la face du monde.

Pour une fois que des leaders jouent leur rôle, qui n'aura pas à cœur de leur emboîter le pas ?

CHAPITRE XXXV

Les Bretons ont-ils droit à un avenir ?

C'est la question à laquelle tous nos comportements répondent

Cette question, je l'ai déjà posée dans *l'Affaire du Parlement de Bretagne*. Elle est tellement fondamentale qu'elle devenait centrale en l'occurrence.

J'ai eu de nombreuses occasions de voir ce qu'elle évoquait chez des gens de tout milieu, de tout âge et généralement sans savoir que c'était moi qui en étais à l'origine. J'ai été étonné de l'unanimité des réponses. Pour ainsi dire très peu de personnes ont été négatives, et la grande majorité, sans faire référence à la France et à la situation du moment croyaient sans hésiter en l'avenir de leur pays sans chercher à expliciter ce qui motivait leur confiance. Certains étaient carrément dithyrambiques avec des regards extasiés, cherchant leurs mots et leurs motifs profonds en fixant le ciel, les femmes surtout, pour bien exprimer la plénitude de leur sentiment.

Mais dès que l'on demandait les raisons de ce credo en contradiction avec les faits du quotidien, l'euphorie latente ou exprimée s'estompait et s'enlisait dans une « morne plaine ».

De cette candeur, j'ai retenu que nos compatriotes vivaient dans le rêve et l'espérance et quelques soient les maltraitances qu'ils avaient subi et qu'ils subissaient encore, un sentiment très fort les unissait déjà dans des lendemains meilleurs que leur garantissait la conscience secrète d'une nation, apparemment indestructible.

Cela, c'est merveilleux à condition de considérer le rêve comme le début de l'action, de le relativiser objectivement et d'en sortir pour le concrétiser.

Le mouvement politique et le peuple breton devraient s'inspirer de l'exemple Corse, à certains égards, de la Catalogne et du peuple Basque, sans oublier l'Ecosse, l'Irlande et l'indépendance du Monténégro qui nous interpelle.

Le 13 décembre 1999, nous sommes en pleine évolution historique par la réunion de Matignon où participent des nationalistes corses. Elle est aussi importante, à sa manie-

re, que le processus de décolonisation africaine. Le général de Gaulle avait eu le tort de ne pas poursuivre sur sa lancée en démantelant l'unicité maléfique du système jacobin. François Mitterrand et Jacques Chirac ont cru pouvoir s'en exonérer. Il leur manquera l'essentiel, même si Goethe prétendait que le génie, c'est de durer. Les héritiers de Mirabeau ne manqueront pas d'objecter que les Corses sont « des pygmées » sans mesurer le ferment de régénération dont ils sont porteurs comme les Bretons l'ont été dans de précédentes générations. D'autres nous renvoient l'ascenseur aujourd'hui et c'est bien ainsi. Reste qu'au delà des stratégies, le tournant est incontestable et irréversible. Tous les jours un peuple dans le monde marque un pas important vers la liberté, tel le peuple Basque et Catalan en ce début de 2006. Rennes et Nantes viennent de nous remettre dans la foulée.

C'est aux Bretons d'imaginer leur propre avenir, à leur tour. C'est à un mouvement breton populaire uni et élargi de travailler en concertation non pour réclamer, mais pour imposer désormais les réformes nécessaires, massivement. Le CPE n'est qu'une répétition générale.

Merci Rennes ! Merci Nantes !

Pour cela, il faut être capable de s'asseoir autour d'une même table, réunir en faisceaux les convergences, analyser les différences fondamentales à aplanir, négocier ce qui est négociable. C'est la seule voie pour une évolution tranquille et féconde de la Bretagne. D'autant que les jacobins ont été, à tort, confortés jusqu'à présent dans l'idée de ne pas céder une once de pouvoir, alors que c'est maintenant que cela leur est le plus nécessaire. Leur comportement et leurs refus dans l'Affaire du CPE est une démonstration magistrale que Nantes et Rennes ont bien comprise : il faut aller enfin jusqu'au bout.

Si nous ne sommes pas capables d'imagination élémentaire, pour ce faire, restons au moins classiques. Tous les peuples asservis se sont libérés de la même manière. Si la différence que nous avons affichée n'a pas marché, elle établit la nécessité d'une nouvelle action plus radicale, capable d'imposer ces réformes par des moyens classiques. Car un peuple en souffrance ne reste jamais longtemps sans entreprendre une marche vers une vraie solution.

Il faut se souvenir que plus celle-ci sera relayée, plus elle sera tempérée et efficace, par compensation. Cette équation est purement mathématique. Heureusement, la jeunesse bretonne l'a compris. Elle est relayée par la jeunesse française comme en 1788-1789. Ne laissons pas détourner, accaparer ce qui est en marche. C'est la véritable réhabilitation de l'idéal de 1789 qui est en cause.

Gare toutefois à ne pas se tromper de cible. Une politique bretonne consiste d'abord à se démarquer de la politique française, non seulement en faillite, mais intentionnellement étrangère, à rompre avec la langue de bois, à perturber le consensus mou de la société, à desceller et contrer systématiquement l'intox, à intervenir non par des communiqués mais par des actions d'éclat dans le quotidien et dans les affaires de la société civile : pollution de l'eau, agriculture, chasse, pêche, alimentation, naufrages, inondations, tourisme, enseignement, urbanisme, grande distribution, sport, rattachement de la

Loire-Atlantique à la Bretagne, BZH, tous azymuts... Un festival de « faits divers » concrets et parlants qui se lisent quotidiennement comme un journal, comme un tableau de bord.

On nous a souvent considérés comme des « Résistants » à l'acceptable mais la Bretagne a besoin de Résistants. C'est la seule voie, c'est même, plus que jamais, sa seule chance. Sans violence et sans haine, mais spectaculaire, telle doit être la ligne de conduite d'une désobéissance civique, d'un mouvement populaire breton dynamique, celui d'un refus conscient, organisé, à la Gandhi, avant d'être une véritable vague de fond orange « à l'ukrainienne ».

Il existe mille et une manières d'intervenir pour se faire entendre. Songeons à Greenpeace ! Il faut faire sauter le verrou jacobin en ridiculisant les travers et la suffisance de nos adversaires, en provoquant la réflexion et les réactions, en mettant les rieurs du côté de la Bretagne comme cela a été le cas dans le passé, par le FLB et l'ARB. Il faut que la population bretonne développe le sentiment national qui est latent en elle. C'est à dire la prise de conscience élargie d'un intérêt national et anti-impérialiste. Et pour cela que chacun sache ce que cela veut dire, retrouve par là son identité et sa spécificité en regardant l'avenir, en innovant. Le PNB n'était pas avant guerre un parti de nostalgiques mais un mouvement de créateurs : qu'on songe au travail accompli dans des domaines aussi variés que l'architecture, la littérature, l'enseignement, les arts, la philosophie, l'économie, la politique. Des *Seiz Breur* dans tous les domaines. Cessons donc d'être militants du ronron, redevenons des acteurs, imaginons.

Le Télégramme et Presse Océan, en septembre 2000, fait réaliser un sondage qui devrait donner des ailes à ce futur mouvement.

Sans que nul parti ne leur ait dicté leur choix, 23 % des Bretons sont favorables à l'indépendance ! C'est mieux qu'en Corse (14 %) où les nationalistes pèsent pourtant énormément sur les choix de l'île et c'est autant qu'en Savoie où la presse savoisienne a sondé la population en septembre 2000. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus.

Voilà qui met à mal le dogme de l'unité française. Si toutes ces personnes votaient d'une seule voix, celle-ci constituerait le premier parti de la Bretagne et la première liste aux Régionales et aux Européennes, ouvrant enfin la voie à l'avenir pour tous. C'est là que peut résider le droit à l'avenir et le rôle que la Bretagne a toujours joué.

L'Etat français serait ramené à plus d'impartialité et de considération, pourrait enfin expérimenter sa fameuse devise : liberté, égalité, fraternité ! Sa chute serait moins lourde et nous en aurions forcément le bénéfice. Or celle-ci n'est pas loin et nous n'avons rien de prêt pour l'amortir.

A cet égard, la revue « *Marianne* » a tiré en page de couverture : *La Bretagne pourrait être indépendante* et un autre gros titre à la suite « *une région qui aurait les moyens de faire sécession* » (nous dirions redevenir indépendante.) Voilà qui est objectif et nous change des contre-vérités habituelles.

En prenant en main leur destinée dans le cadre du « droit à l'expérimentation », les Bretons pourraient explorer une véritable forme de démocratie et renouer avec une

ancienne gouvernance qui a fait l'admiration de l'Europe et de Voltaire même si ce n'est pas le cas aujourd'hui des petits gars qui se réclament de son nom sans en posséder l'objectivité.

L'heure n'est plus à danser ni à chanter ni à agir en politique « traditionnelle ». Nous n'avons plus à faire de choix. Tout étant refusé, nous devons tout revendiquer, dans tous les domaines.

Le vote, quand il n'est pas truqué, et que le peuple est informé et conscient de son intérêt est la voie royale vers l'accession à l'autonomie ou à l'indépendance. Hormis ces conditions, qui nous sont généralement refusées, le vote devient une mascarade ridicule et néfaste dont le seul résultat est de conforter le marasme et l'impudence de l'Etat actuel. Mieux vaut le vote blanc instauré par Gérard Gauthier ou l'abstention.

Le peuple Breton attend que quelque chose de positif se passe. Pour la Bretagne du Droit et de la Liberté, il y a pour chacun une mission à accomplir à son niveau, dans son milieu professionnel, social et familial, en rapport avec ses compétences. Chacun peut être agissant pour maîtriser son avenir. Le monde, plus que jamais, est ouvert à une nouvelle génération de Bretons et aux avancées d'un nouveau combat, **pour une Bretagne Libre.**

Troisième partie

L'Aventure Goarnig

Il y a trois sortes d'Amour
• *L'Amour de son pays*
• *L'Amour entre époux*
• *L'Amour de Dieu*
L'Abbé Le Breton

*Celui qui excelle à résoudre les
difficultés, les résout avant
qu'elles ne surgissent.*
*Celui qui excelle à vaincre ses
ennemis, triomphe avant que
les menaces de ceux-ci ne se
concrétisent.*

Sun-Tse

*Le futur appartient à ceux qui
croient à la beauté de leurs
rêves* Eleanor Roosevelt

*Le succès, c'est la hauteur à
laquelle vous rebondissez quand
vous avez touché le fond.*
Georges Jr Patton

CHAPITRE XXXVI

« Six Citoyens Européens de Nationalité Bretonne »

Historiquement c'est déjà le statut de tous les Bretons sur le plan international

Le 14 février 1975, un grand reporter de Ouest-France titre à la Une de *La Bretagne à Paris, en France et dans le monde* : « Les enfants le Goarnig, de Moëlan sur Mer, citoyens européens de nationalité bretonne ».

Les lecteurs apprennent ainsi qu'à Moëlan sur Mer il y avait une famille bretonne. Ces bretons aiment leur pays. C'est leur droit. Puisque c'est leur droit, ils l'affirment. Ils l'affirment même en poussant très fort l'amour du « Bro Goz ». Ainsi les prénoms de six des enfants Le Goarnig sont à tel point bretons que l'état civil français a toujours refusé de donner son accord à l'enregistrement. Mais les parents n'ont jamais voulu s'incliner et ont décidé de lutter. Ce qui donne aujourd'hui une situation assez curieuse : Brann, Sklerijenn, Diwezha, Gwendal, Maïwenn, Adraboran sont devenus Citoyens Européens de Nationalité Bretonne. Ainsi en ont décidé l'Unicef, l'ONU, l'Unesco, la Cour de la Haye, le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne des droits de l'Homme. Quarante ambassades ont reconnu cette carte d'identité européenne qui peut permettre désormais aux enfants Le Goarnig d'avoir statut en France de travailleur immigré.

Après l'enregistrement de nos six premiers enfants au service des étrangers pour leurs prénoms bretons, les six autres restaient totalement dépourvus d'identité officielle en France depuis que le service des étrangers nous avaient déclaré : « Nous ne recevons plus les Bretons », (sic) le 24 janvier 1956, cela fait cinquante ans.

Après ces onze années d'attente, cet article optimiste d'un honnête journaliste qui avait franchi les censures grâce à son charisme personnel nous arrivait

comme une bouffée d'oxygène. Il rendait compte avec ceux qui ont suivi de nos démarches auprès de la Cour Internationale de la Haye et le surlendemain à la Cour Internationale des Droits de l'Homme et du Parlement Européen de Strasbourg auxquels nous nous étions rendus pour y déclarer nos six derniers enfants sans état civil français.

C'est dans les difficultés que l'on peut évaluer ce que valent les gens, les institutions et les états : l'Unicef ne nous en a pas accusé réception, ne jugeant pas utile de dépenser un timbre de quelques centimes pour enregistrer l'existence de ces six enfants tandis que la Suisse nous faisait savoir qu'elle leur refusait la traversée de son territoire et par conséquent, les cartes d'identité bretonnes.

L'Algérie, par contre, était parmi ceux qui acceptaient spontanément de leur ouvrir ses portes, reconnaissant leur identité bretonne.

Ces informations reprises par *Ouest France* et la presse générale faisaient suite à plus de deux milliers d'articles publiés dans la presse mondiale. L'Affaire qualifiée des « prénoms bretons » a également donné lieu à plus de trois cent émissions et évocations diverses à la radio et à la télévision. Cette campagne internationale générée par une obstruction systématique et alimentée par l'arrogance de l'Etat, a naturellement mis un coup de projecteur et jeté un discrédit sur la situation prétendument démocratique du « pays des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Quelques années auparavant, Mireille Le Goarnig s'est rendue une première fois à La Haye, à la Cour Internationale. Toutes les télévisions avaient relaté le but de son voyage (ce qui serait impensable de nos jours), trajet effectué dans une petite deux chevaux blanche à capote noire, très reconnaissable, si bien que les voitures qui la dépassaient en Belgique la klaxonnaient pour la saluer.

Arrivée à la Cour, lorsqu'elle s'est annoncée, le professeur François a arrêté sa réunion pour la recevoir immédiatement, ce qui serait également impensable aujourd'hui.

En moins de quarante ans, ces trois détails sont révélateurs de changements importants dans le comportement des Européens et de l'intérêt qu'ils portent entre ces deux époques à des événements de ce type, des droits de l'homme restreints, des relations humaines très différentes, à tout niveau.

Au deuxième voyage, nous avons été reçus par un Italien se présentant comme parachuté par la France, domicilié place du Montparnasse, renseignements suivis d'autres banalités qui nous indifféraient totalement. Parfait... Mais l'Europe n'y était plus, le niveau et la classe non plus.

La France se sachant découverte dans tous les pays étrangers, n'a pas régularisé cette situation accablante, préférant parachuter des émissaires plutôt que de verser des allocations familiales et les droits sociaux relatifs. Pire, elle s'est lâchement acharnée depuis par un harcèlement, un boycott et un blocage permanent

Cette Affaire fait partie des millions de cadavres significatifs que la Raison d'Etat a dans ses placards. « L'exception française » a pour habitude de couvrir ses exactions par de nouvelles exactions et ses crimes par de nouveaux crimes.

Il est symptomatique et utile que la « revue Marianne » ait titré sur une grande page « La Bretagne pourrait être indépendante » et plus bas « gros plan sur une région qui aurait les moyens de faire sécession ». Voilà qui est objectif et qui nous change des diffamations et attaques minables. Assistons nous à une accalmie ou à la fin de la « grande manip » actuelle qui, sur ordre, éreinte particulièrement la Bretagne depuis sept ans ?

La reconnaissance de la personnalité juridique de la Bretagne que seules l'autonomie ou l'indépendance au sein des Etats-Unis d'Europe peuvent nous garantir, est une condition essentielle des Droits de l'Homme dans l'optique d'un futur acceptable. La Bretagne Libre répond à cette attente

Même si le contraire est vrai, la Bretagne n'a pas besoin de la France pour vivre et prospérer. Mais, confrontée à une guerre d'identité, elle a besoin de la reconnaissance Internationale de cette identité. Dans son for intérieur, chaque Breton ne cesse d'en prendre de plus en plus conscience. Alors, pas à pas, jour après jour, sans heurts, la Reconquête des droits imprescriptibles de la Bretagne se fera naturellement.

Le 3 juin 2006, plus de 10000 manifestants à Rennes ont revendiqué officiellement le droit de la Bretagne à l'autonomie, stigmatisant un « déni de démocratie » dans l'attente des transferts de compétences qui sont indispensables.

Nos enfants, rejetés par la France, ont survécu, revêtus de leur identité de « Citoyens Européens de Nationalité Bretonne ». Le problème qu'ils ont posé, par leur prénom d'abord, l'absence de droits sociaux ensuite, puis les dépôts d'état civil à La Haye et à Strasbourg, ont créé des faits sans précédent qui ont été autant d'émergences significatives de la nationalité Bretonne au fronton des nations Européennes. Ces jalons s'inscrivent auprès de ceux du drapeau Gwenn-ha-du, de la défense de la langue, du BZH, de la reconnaissance de la Lutte Bretonne.

Le problème qu'ils ont posé, par leur prénom d'abord, l'absence de droits sociaux ensuite, puis les dépôts d'état civil à La Haye et à Strasbourg, ont créé des faits sans précédent qui ont été autant d'émergences significatives de la nationalité Bretonne au fronton des nations Européennes. Ces jalons s'inscrivent auprès de ceux du drapeau Gwen ha Du, de la défense de la langue, du BZH, de la reconnaissance de la Lutte bretonne, notre sport national.

La Bretagne a besoin de ces affirmations comme elle les a renouvelées au cours des siècles, confirmant ainsi son existence et sa pérennité. Après beaucoup d'autres, Gérard Toublanc et l'Association des Etats de Bretagne, Pierre Le Moine, Jean Mahé, Glenmor, les ont affirmées, prouvées et promulguées de toutes les manières possibles. D'autres l'ont fait, telle Marie Kerhuel ou le pour-

suivent, tels Hervé le Bévillon et le Docteur Louis Le Melennec, comme d'autres continueront cette chaîne ininterrompue.

Que manque t'il donc ? Presque rien en fait, et cependant beaucoup, dépendant de chacun : l'information, la foi, la conviction, la ténacité, l'audace des Bretons réunis. Nous y parviendrons parce que la culture celte est une culture d'union, non de division comme on nous le rabâche. Mais quand ? Quand nous abandonnerons ce régime de division inoculé par les jacobins et que nous aurons fait le ménage dans nos esprits, avant de le faire autour de nous.

Le Droit étant de notre côté, on peut donc conclure que nous sommes tous déjà de par le statut international de notre nation, de notre langue et de nos signes distinctifs, des Citoyens Européens de Nationalité Bretonne de plein droit et que cette homologation au sein des 25 et à la face du monde, si elle avait lieu maintenant, nous situerait dans les 20 premiers par la moyenne de nos potentiels et de nos caractéristiques nationales.

Il dépend de notre volonté d'en exiger la reconnaissance. Etant loin devant le Monténégro, six fois moins peuplé, trois fois moins grand, que nous saluons.

CHAPITRE XXXVII

Le Gwenn ha Du flotte sur la Bretagne et dans le monde

*Il est l'âme d'un corps prisonnier et le terrible symbole
d'une capitale en exil de son territoire*

Le Gwenn-ha-du a porté ce message dans le monde entier.

C'est de Kertalg que le drapeau Breton et le logo BZH partent vers le réveil de la Bretagne en ces années 50 et 60 et à l'affirmation de son identité. *Oui, ce drapeau est bien le nôtre*, concède Pascal Pondaven, rédacteur en chef de *La Bretagne à Paris et dans le monde*. Il reconnaît officiellement le drapeau Gwenn-ha-du dans un article en septembre 1960 après que celui-ci ait été imposé dans toutes les grandes fêtes de l'été afin que ce symbole national soit vu et accepté de tous. Il consacre ainsi le retentissement du drapeau dessiné par Morvan Marchal, drapeau interdit depuis la guerre mais dont les rues bretonnes s'enorgueillissent à nouveau. Il claque victorieusement dans le vent de l'été 1960. Il n'est alors plus question d'encenser les aboyeurs qui, dans les défilés, critiquaient les Bretons arborant le Gwenn-ha-du lorsque nous remontions les Champs Elysées vers l'Etoile avec Glenmor : *arrêtez les, arrêtez les, ce sont des Breizh Atav !*

Les autorités et leurs services d'ordre sont dépassés par nos commandos du Ti Yaouankiz de Kerroc'h. Ils comprennent que l'emblème breton reconnu ne peut plus être occulté d'autant qu'à chaque attaque contre le Gwenn-ha-du répond l'arrachage de trois drapeaux français.

Ces pratiques d'un autre temps sont aujourd'hui révolues. Mais il a fallu batailler pendant des décennies pour faire admettre les couleurs de la Bretagne... en Bretagne. Ce combat n'a pas été simple et ne doit pas être oublié pas plus que celui des plaques BZH à généraliser absolument sur les voitures et celui des pulls et tee-shirts *Breizh*. Madame le Goarnig, emprisonnée trois jours après la naissance de son douzième enfant, pour « entrave à travaux ordonnés par le gouvernement », (!?), puis évacuée faute de soins, à

l'hôpital Gourlaouen de Quimper, où elle a été séquestrée ensuite et gardée par des policiers, en a tricoté plus de vingt pour ses enfants. Ces symboles élémentaires et essentiels sont à la portée de tous.

Face aux interdictions, nous avons dû recourir à l'imagination. A l'occasion des fêtes de Cornouaille, à Quimper, un grand drapeau est dressé à 250 mètres de haut dans le ciel de Quimper. Suspendu à un ballon captif gonflé à l'hydrogène, le gigantesque Gwenn-ha-du domine les fêtes. Il a pourtant bien failli ne pas s'élever normalement.

Notre réserve d'hydrogène contenue dans la bouteille que nous avions fait venir spécialement de Paris avait été partiellement vidée. Ce manque de gaz empêche donc le Gwenn-ha-du de s'élever normalement. Heureusement, les habitants d'un immeuble nous aident à le monter de balcon en balcon. Dès qu'il a dépassé le dernier étage, le ballon prend son essor et monte lentement dans le ciel. Il pique la curiosité de plusieurs avions qui tournent prudemment tout autour à trois cent mètres de haut, mais notre bannière flottera au vent jusqu'au lendemain car les policiers n'ont pas réussi à trouver l'arbre où nous avions arrimé notre ballon avec un fil nylon.

A Brest, au championnat des Bagadou, l'accrochage du drapeau breton pose moins de problèmes. Tout a été minutieusement préparé ; Treize heures de travail et de machine à coudre de Mireille ont été nécessaires pour façonner un gigantesque Gwenn-ha-du de 138 m² (le commissariat avait annoncé 200 m²). Glenmor et « le fameux prince Pol », de passage à Kertalg, sont retenus et mobilisés malgré eux pour cette réalisation et surtout pour garder le secret de ces préparatifs. Le drapeau est déployé sur la façade de la mairie en construction. Les échelles de chantier qui desservent les deux derniers étages du bâtiment sont enlevées après la pose du drapeau. Opération réussie puisque les sonneurs défilèrent devant pendant la journée. Le soir, des gendarmes casqués arrachent sans précaution notre Gwenn-ha-du en faisant pleuvoir au pied du bâtiment briques et parpaings qui le maintenaient.

Concarneau reçoit aussi la visite de nos groupes qui ont peint toute la nuit sur les murs et les routes « Bretagne Libre ». Notre fils Patrig, alors âgé de treize ans, est parti la veille de Kertalg à cheval. A huit heures du matin, heure du rendez-vous, j'entends le galop de *Zabelle*, son trait breton. Il prend d'autorité la tête des cavaliers du défilé des filets bleus. A son poing, l'étendard blanc et noir de la Bretagne que nous lui avons rendu. Devant le défilé, les motards de la gendarmerie, dont le gendarme Le Floc'h, s'arrêtent longuement et se posent des questions qui ne leur apportent aucune solution.

Cet officier, dont je ne me souviens pas du grade exact, à l'époque, a été pendant très longtemps notre adversaire direct. Nos rapports étaient parfois tendus bien que tempérés par son intelligence et sa droiture.

Il a été au plus fort de la tempête un de ces gendarmes qui nous ont protégés contre les manœuvres les plus abominables des divers procureurs de la République.

La dernière fois que je l'ai vu, c'était dans des circonstances surréalistes : le procureur Janvier me lisait une longue liste d'accusation très majorée, après notre résistance armée sur le pont de Kertalg. J'ai eu l'impression qu'à chaque acte d'accusation évoqué,

la tête du gendarme, déjà assis dans le bureau à ma gauche et probablement censé me garder, s'enfonçait dans son col. Au bout de plusieurs coups de butoirs de cette longue liste qui m'indifférait, j'ai eu la curiosité de me tourner pour voir qui s'inquiétait ainsi de mon sort et j'ai eu la surprise, la stupéfaction de voir notre loyal « ennemi » que je n'avais pas reconnu, blanchi, vieilli sous le harnais qui s'alarmait de cet amas de fausses accusations qu'il était bien placé, lui, pour en comprendre l'imposture et l'objectif. Je salue cet homme que je n'ai pas revu depuis très longtemps et que je reverrai avec plaisir, parce qu'il compte parmi les justes.

Isolés et n'entrevoquant pas d'autres solutions, après ce long temps de réflexion, les gendarmes redémarrent. La partie est complètement gagnée lorsque les organisateurs concarnois viennent féliciter le jeune porte-drapeau, l'invitent à déjeuner et à reprendre la tête du défilé prévu l'après-midi. Bravo à ceux là aussi.

A Morlaix, porté à plat par une douzaine de jeunes gens, c'est un drapeau de dix mètres de long qui prend encore la tête du défilé. Il se produit alors une chose extraordinaire, totalement inattendue : les habitants de Morlaix la généreuse, l'enthousiaste, la fidèle, l'acclament et lui jettent des fenêtres une pluie de pièces. Comment ont-ils pu en avoir l'idée et faire si vite ? Nous avons été portés ainsi jusqu'à l'église dans laquelle nous avons dû entrer bien que nous n'ayons pas programmé cela. A la question, que faites-vous ? Je n'ai rien vu comme autre solution que d'étendre le drapeau sur toute la longueur de la table de communion. Le Recteur survient et refuse. S'en suit un bref échange verbal :

- Vous rejetez la Bretagne hors de l'Eglise ?
- Non, non, mais enlevez ce drapeau

Mon frère reprend la dérangeante question à très haute voix. Le Recteur disparaît. Le Gwenn-ha-du reste dans le chœur de l'église pendant l'office religieux, au vu de toute l'assemblée et des personnalités administratives et militaires.

Le chanoine de Saint-Brieuc, je crois, pouvait nous condamner publiquement, mais il fait un prêche extraordinaire, dont les paroles toutes bretonnes, de courage réconfortant et d'indépendance, tombent comme grêle sur les képis et casquettes des généraux au pied de la chaire. Gloire à lui !

Emu par ce courage et cette journée exceptionnelle, je prends la main de mon épouse et je lui dis : *Viens, on va communier. C'était la première fois depuis la confirmation de ma première communion, une circonstance heureuse qui ne s'est pas représentée, sauf à Auray lors de la visite du pape Jean Paul II.*

A Guingamp, la tour de l'église devait nous être ouverte. Pas de clé. Patrig et Alan Stivell entreprennent alors de monter par les charpentes intérieures pendant l'office. Parvenus en haut, ils attachent sur un mat de six mètres un grand Gwenn-ha-du qui flot-décrocher, la clé de la tour n'est pas là non plus pour eux...

Progressivement, le drapeau breton pare les frontons des mairies. A Guidel, la première municipalité à arborer le drapeau breton, se déroule une cérémonie sous le patro-

nage de la Liberté du Morbihan. Sept pères et mères de familles nombreuses y reçoivent des mains du maire Monsieur Le Montagner et de Morvan Chenaillé, directeur du journal et fils du chef de la Résistance lorientaise, le collier et la médaille de la famille bretonne à l'effigie du duc Jean IV. Nous sommes, avec nos douze enfants, dont les six premiers citoyens européens sans état civil de nationalité bretonne, nommés, Madame Le Goarnig et moi-même, parmi ces familles.

Le drapeau breton était appelé à faire le tour du monde, en première ligne de toutes les justes causes. Il tiendra glorieusement ses promesses sous toutes les latitudes portant au-delà des océans cet emblème de notre pays, comme Gérard d'Aboville l'a voulu au terme de son extraordinaire exploit de la traversée de l'atlantique, mettant en difficulté les caméramans qui se contorsionnaient pour éviter de capter dans leur champ de vision ce symbole breton témoignant de l'hommage de son propriétaire qui l'arborait victorieusement.

En mai 1968, le Gwenn-ha-du a flotté sur la Sorbonne à côté du drapeau noir. Les Katangais comprenaient très bien notre combat et acceptaient ce symbole sachant ce qu'il avait représenté pour bien des peuples.

En 2006, il n'a pas pu être hissé sur ces bâtiments, mais dans le même temps, les étudiants de Nantes et de Rennes se sont réunis parallèlement aux manifestations quotidiennes du CPE, pour occuper le château des Ducs d'Anne de Bretagne dans sa capitale, avec le Gwenn-ha-du comme emblème. Ils y sont restés barricadés jusqu'à ce que la police française les déloge. Gloire à eux et à Skol Veur pour ce rappel historique et ce coup d'éclat symbolique qui en précède d'autres dans toute la Bretagne.

Il vient d'être édité un livre remarquable sur le FLB-ARB 1966-2005. Celui-ci retrace une Histoire objective et aussi exhaustive que possible de centaines de combattants et d'actions qui ont affirmé le Drapeau et le Droit par leur combat.

Tous les Bretons devraient lire ce livre pour se pénétrer de l'Histoire de leur pays, de cette épopée populaire qui a profité à chacun.

Même si les uns et les autres nous n'avons pas encore gagné la libération de la Bretagne, nous avons promulgué, maintenu et affirmé son existence. Le contrat historique a été rempli.

Les essais ont été marqués, le temps est propice à leur transformation pour que le Gwenn-ha-du ne soit plus seulement l'âme d'un corps prisonnier, mais le symbole d'une capitale recouvrée dans un territoire libre.

Les documents photographiques de ces opérations que les organisateurs de ces événements n'ont pas toujours eu le temps de prendre sont les bienvenus.

FLB-ARB (1966-2005), livre paru en 2006
aux Editions Yorand Embanner,
auteurs : Lionel Henry et Annick Lagadec

Chapitre XXXVIII

Les enfants de Kertalg

Les étincelles du silex

« ... la Vie, l'Amour, la Liberté » Alain Guel

L'Affaire des prénoms bretons aurait pu commencer par une simple « incompréhension » de routine de l'administration française mais nous nous sommes heurtés à une volonté totalitaire délibérée. C'est par les refus successifs qu'elle s'est ensuite internationalisée et a joué un rôle exponentiel dans la prise en considération d'une identité bretonne par le monde entier. Les proportions de cette Affaire des prénoms bretons nous ont dépassés en sautant les frontières. Ce n'est pas, dans cet interminable casus belli, tel ou tel parti politique qui est en cause, mais la conception politique fondamentale de l'Etat français et la certitude de l'impunité des coupables « de l'exception française ».

Deux fois, en 1969 et en 1974, le président du Sénat, Alain Poher, m'a fait venir à l'Élysée pendant ses intérim pour me dire qu'il ne faut pas désespérer et que nous devons encore attendre pour faire reconnaître nos droits. Le 6 janvier 1975, nous décidons néanmoins de nous rendre devant la Cour Internationale de Justice de La Haye pour enregistrer : *La Citoyenneté Européenne de Nationalité Bretonne* pour nos six derniers enfants en vertu de l'article 16 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques selon lesquels : *chacun a droit à la reconnaissance en tout lieu de sa personnalité juridique.*

Notre première requête pour l'obtention d'une « citoyenneté Européenne officielle à six enfants de nationalité bretonne sans existence légale en France » date du 30 novembre 1965. Elle est restée lettre morte pendant dix ans. Nous déposons une demande identique au Parlement Européen, ainsi qu'à Guernesey où nous avons rencontré beaucoup de sympathie mais peu de solutions.

Ces démarches donnent lieu à de gros titres dans la presse bretonne relayée par la presse parisienne. Avant un voyage prévu en Bretagne, le 16 janvier 1976, Jacques Chirac, alors Premier Ministre, fait titrer à son tour en première page des grands quotidiens, les 9 et 10 janvier 1976 : « Les Goarnig ont gagné ! »

L'Hôtel Matignon a diffusé à toute la presse une fausse nouvelle concernant le règlement global, notamment de 20 ans d'arriérés de droits sociaux de nos douze enfants. Nous n'avions pas été informés officiellement de cette décision, pas plus que le médiateur qui avait fait de cette affaire son cheval de bataille. Le médiateur, Monsieur Aimé Paquet, a été sollicité afin que : *cette très grosse somme d'argent soit versée en deux fois.* Il a accepté, prétendant auprès de nous : *qu'il valait mieux cela que rien.*

Au résultat, il n'y a eu aucun versement d'allocations familiales et de droits sociaux, ni alors, ni depuis. Jacques Chirac a été informé personnellement, en trois occasions de son parcours officiel, de cette forfaiture qui aurait pu être effectuée par ses services et à son insu. Il n'a jamais répondu, confirmant ainsi sa responsabilité personnelle dans cette affaire où les droits de l'homme sont bafoués. Il a apporté ainsi sa pierre personnelle à l'édifice des graves atteintes à la justice et à la légalité dont nous entendons témoigner : Il est un raciste coupable de crimes délibérés et répétés contre l'humanité.

L'Etat français ne reconnaît toujours pas nos droits. Quant à Aimé Paquet, le médiateur nommé le 8 janvier 1976 par Valéry Giscard d'Estaing, il utilise notre affaire en espérant accroître les prérogatives de sa nouvelle fonction. Aimé Paquet déclare crânement : *mission a été donnée par le Garde des Sceaux au Procureur près de la Cour d'Appel de Rennes de faire connaître aux époux Le Goarnig que l'administration judiciaire est décidée à régulariser la situation de leurs six derniers enfants au regard de l'état civil.*

Au delà de l'intervention d'Aimé Paquet et du résultat médiatique qui a suivi notre déplacement, un an plus tôt, à La Haye et à Strasbourg, un article du Canard Enchaîné a eu comme effet l'obtention pour nos six enfants citoyens Européens de nationalité Bretonne, en quarante huit heures, de numéros d'immatriculations provisoires à la Sécurité Sociale qu'ils devront conserver pendant près de quinze ans.

François Mitterrand, alors dans l'opposition gouvernementale, s'émeut de notre situation. Il écrit à notre propos, en 1978, dans son livre *l'abeille et l'architecte* :

Lundi 22 décembre. Bonne nouvelle, le président du Tribunal d'Instance de Quimper a débouté l'avocat du Trésor public qui demandait la mise en vente du domaine de Kertalg, propriété des Le Goarnig dans le pays de Pont-Aven. Les Le Goarnig sont ces Bretons têtus (lui est Breton de souche, elle marseillaise, l'est d'amour) qui, en dépit des refus tout obstinés de l'administration, ont donné à six de leurs enfants des prénoms celtés, à vrai dire assez compliqués : Gwendal, Katell, Sklerijenn, Adraboran, etc.

Faute d'état civil, les petits Le Goarnig (qui ont grandi : l'aîné est champion de lutte gaélique) ont été exclus des primes à la naissance, allocations de maternités et autres prestations familiales. L'un d'eux, qui travaille à Paris, coïse en qualité de salarié à la sécurité sociale, mais il ne perçoit pas d'assurance maladie. Sensible à cette absurdité, sécurité sociale, mais il ne perçoit pas d'assurance maladie. Sensible à cette absurdité, la caisse d'allocations familiales du sud Finistère a fini par verser les prestations aux quatre derniers enfants (non). Mais, estimant que l'Etat reste leur débiteur, les parents Le Goarnig refusent de payer leurs impôts. Donnant, donnant. Le procès s'éternise :

bientôt vingt ans. Tout est prétexte à litige, l'élargissement d'un pont, le passage d'une ligne à haute tension, une fête populaire.

De temps en temps, Madame Le Goarnig couche en prison. Le plus souvent, les tribunaux lui donnent raison. Mais les indemnités allouées aux Le Goarnig sont toujours consignées, et ils ne trouvent pas d'huissiers disposés à exécuter les saisies arrêtés ordonnées à leur bénéfice. Cette petite guerre connaît des armistices. Le Parlement a même voté une loi qui permet un choix plus libéral des prénoms. Mais sans effet rétroactif. Du coup, les enfants Le Goarnig continuent de ne pas exister. En serais je tenté, je ne rangerais pas cette histoire parmi les faits divers. Au delà des Le Goarnig, c'est une certaine approche des libertés personnelles qui m'importe. Adraboran vaut bien Bergamote-charmant au demeurant- et j'en sais qui échangeraient bien Népomucène contre Gwendal. Que penser en tout cas de cet état jacobin qui livre sa guerre de Troie pour l'étymologie d'un prénom ?

Bien que comportant quelques erreurs signalées par des points d'interrogation, ce texte de la part d'un futur président de la république est non seulement remarquable, mais très important. Malgré cette objectivité, François Mitterrand n'emploie pas le terme de racisme qui s'impose pourtant de lui même.

Il oublie de dire aussi qu'il était Garde des Sceaux en 1956 et qu'il aurait peut-être pu mettre un terme à cette affaire, à son début. En 1981, il est élu Président de la République et signe enfin la Convention Internationale des Droits de l'Homme que la France était le dernier état Européen à ne pas avoir ratifié. Je suis appelé à l'Elysée pour la troisième fois où notre ami Paul Guimard m'apprend la bonne nouvelle.

Pourtant notre contentieux juridique n'est pas terminé.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg nous fait savoir que notre affaire déjà inscrite depuis de longues années doit être reformulée dans les six mois, du fait de la ratification.

Le Président de la République, fidèle à son engagement, confie alors notre dossier à un haut fonctionnaire pour « régler cette affaire ».

Elle traîne énormément.

Les six mois passés, nous apprenons qu'aucune solution ne sera apportée par l'administration et nous sommes hors délai pour la reformuler à Strasbourg ! Bravo et merci la France.

Nous constatons par hasard que ce haut fonctionnaire officiait dans l'ex bureau qu'occupait une barbouze en chef, conseiller du Président de Gaulle. S'agit il d'une survivance de ce service ou d'une manœuvre de cohabitation couvrant ainsi les forfaitures d'une faute majeure ?

Lorsque la gendarmerie arrête sans raison valable Garlonn et Patrig en mars 1963, Alain Guel est bouleversé. C'est alors qu'il publie un magnifique poème intitulé *Les enfants de Kertalg* !

I

Les enfants de Kertalg à l'hermine enscellée
 Ont des yeux pour sourire et des mains pour aimer
 La bouche pour le nid leurs cheveux pour chansons
 Les couronnes l'espoir les porte la Lumière
 Et les ténèbres à leurs genoux
 Les ronces se changent en étoiles sur leurs genoux
 Leurs oreilles sont nœuds de rubans magiques
 Pour nouer à l'homme l'innocence des eaux vives
 Ils portent l'espérance des enfants de Breizh
 Naissent du rêve séculaire de Breizh
 Ils sortent des écuelles avec la bonne femme
 Et l'homme au penn-baz de Kemper
 Sous leur pèlerine de landes
 Des draps bleus de lessive comme schistes dans les armoires au Sacré
 Cœur et sous les pointe de diamant
 Des barattes d'écume où se noue en caillots d'or l'avenir
 Dans leur berceau de lierre de saisons
 Entre le Tigre et l'Euphrate
 Ils ruissellent des rocs, jaillissent des collines
 En leur pelage de loutres
 Du lit des épouses enchaînées de leurs ventres de grès
 De la besace bourdonnante des bourdons
 Ils vont par dix et par dix mille
 Déployant les oriflammes de Breizh effaçant la douleur de Breizh
 Le désespoir entre les tempes aveugles de la taupe Breizh
 La solitude entre les poings qui s'entrechoquent
 Ouvrent la porte sur un horizon un avenir marin
 Ils sont le flux définitifs en nos abers
 Le chemin décisif où s'engage un peuple nouveau dans la fraîcheur du sillon
 Ils sont les sources et le delta

II

D'herbes blondes licornes filant fleurant dame Garlonn
 Patrig des chevaux cheveux légers toi le centaure centurion tes ergots
 Tes sabots d'or
 Katty de Kertalg tissant taillant le pain ardoise tallochant taillochant
 La querelle d'invisibles démons.
 Petite femme acacia blanc qui pique pour consoler Gwenn

Yann du soupir des larmes d'audacieuse pensée. Son visage d'œillet
 L'aubépine et le bec figue ont leurs noces en ta frimousse
 Le produit c'est oronge vraie Morgann
 Au sourire de châtaigne crépitant l'étourneau Adraboran tes fossettes
 Tes bossettes seront remplies de pain blanc
 Jeune fille entre tes cornes les jupons fripés du pavot sérénissime Maïwenn
 Gwendal nourri des pommes de Gwened crapaud d'or d'un marais bleu
 Immédiate et lointaine aux souliers sans pareil la passerine Diwezha
 Haute lampe guidant entre deux soleils cette aube Sklerijenn qui survit
 En son regard sans limite
 Non pas le fruit mais le germe. Non le dernier mais ce qui noue le clan
 Qui l'engage par l'ultime interrogation du corbeau Brann

III

Breizh retrouve l'innocence perdue. Tout recommence
 Et les premiers Bretons abordent au rivage
 Non pas une naissance nouvelle broie les os du passé fige l'attente
 Derrière elle et se trouve démenti l'orgueil universel
 Ici les enfants tiennent tête et parole
 Leur frai hors de la prise de la Mort étend ses draps sur le mensonge séculaire
 Ils sont les maîtres de l'école de Breizh
 Aucun fruit ne sera perdu vendu tâché
 Aucun gendarme à l'œil de glaive ne l'empêchera de mûrir
 Il n'efface le pollen et l'enfant qui veut naître dans l'innocence des herbes
 Ni l'éclatement du soleil
 La fête quotidienne à chaque fenêtre
 Le jeu la ronde le courant
 Mes rameaux d'or mes œufs de Pâques
 Mes chiots mes alevins mes bourgeons
 Voici le loup le renardeau la hase l'écureuil et la bête à bon Dieu
 Voici la nielle et l'aconit la passiflore et la rosée
 Les étincelles du silex

IV

Le ciel du Lit Le ciel d'étoiles
 Voici le bouvreuil et la caille
 La sauge le genêt et l'ancolie
 La vie l'amour la liberté

Comme l'Etat accapare l'individu, il détruit la famille parce que les branches de celle-ci sont les pousses, la ramure du Pays et des minorités. Son sang, sa vitalité, son renouvellement, sa pérennité. Elle est la base du fantasme de la durée à laquelle il faut croire et à laquelle on croit à dix huit ans parce qu'elle paraît logique et devient possible avec une femme extraordinaire. Quand l'Amour est Unité, il devient un laser auquel rien ne peut résister, ni montagnes, ni maléfices. Soixante ans d'adversité méprisable et de combats dont cinquante d'exactions officielles et incessantes, les plus exécrables. Les plus incroyables atteintes dont Dieu nous a protégés jour après jour en un miracle permanent de plus d'un demi siècle. Les enfants de Kertalg, nés d'une dynamique, ont vécu dans un état de grâce, chacun étant allé jusqu'au bout de ses forces, courageusement et simplement. J'ai appris, ce que j'ignorais, que nous n'avions pas tous la même capacité d'endurance. Tout en restant sur le même chemin, certains ont dû ralentir pour marcher à leurs pas, chacun prenant la charge qu'il pouvait porter. Les relais nécessaires se sont effectués tout naturellement, permettant la poursuite de la lutte qui ne devait pas s'arrêter et de la résistance pour Tenir Tête à TouT et assurer la survie du groupe. Merci aussi à ces relais qui ont été fabuleux et méritants et qui, tout le temps du combat, ont été loyaux, honnêtes et dévoués, permettant l'éclosion des deuxième, troisième et quatrième générations, celles des étincelles du silex, pour que dure le fantasme de la Vie, de l'Amour et de la Liberté...

CHAPITRE XXXIX

La difficulté d'être Breton

*Avant Noinoë et depuis...
Vivre de ses racines, libre dans ses frontières*

Rien n'est facile pour les Bretons ni pour la Bretagne. Si nous sommes protégés de certains aléas de la vie, notre chemin est trop souvent encombré par des « fatalités » qui n'en sont pas. Heureusement, il y a parfois des miracles... Dans le fracas de l'effondrement de pans entiers de notre civilisation, la Bretagne n'a cessé de protéger, de consolider, de reconquérir, de reconstruire, de reconstituer, de promulguer, dans tous les domaines qui font son identité. Combat de commandos, le dos au mur, le dos à la mer, inlassablement, sans compter... Lorsqu'il se produit au festival de Kertalg en 1972, Glenmor est encore un inconnu du grand public. C'est là qu'il trouve sa première grande scène. Il s'y révèle devant des spectateurs qui acclament ce qu'ils attendent de la Bretagne.

Que de chemin parcouru depuis 1958 lorsque Milig a fait son premier tour de chant confidentiel au Faouët. Je lui avais alors offert une guitare d'occasion spécialement achetée dans un magasin de musique, boulevard Beaumarchais, près de la Bastille, avant la réalisation d'une affiche. C'est dans le studio de notre ami Marc Benoît que nous nous retrouvons pour une prise de vue. Je souhaitais un Gwenn-ha-Du pour le décor. Hélas, nous n'avons pas ce grand drapeau sous la main. Marc avise la bannière étoilée des Etats-Unis d'Amérique... Et nous voilà à dessiner et découper un champ d'hermines pour remplacer les étoiles de l'Union Jack, juste retour des choses, le drapeau pour lequel La Rouërie s'est battu pour l'Indépendance à la rescousse de la libération de la Bretagne ! L'improvisation est totale, mais le résultat satisfaisant. Pour un cliché en noir et blanc, la substitution fera l'affaire. C'est ainsi que Glenmor apparaît avec sa guitare sur fond de Gwenn-ha-Du.

L'affiche est belle et nous l'utilisons pendant plusieurs années. Avec le recul du temps, il est important de signaler qu'outre son fils, Louis Charles, Marc Benoît était assisté d'un jeune homme de 17 ans : Patrick Ulmann. Celui-ci devait devenir un peu plus tard l'organisateur des plateaux artistiques de l'Olympia. Avec Patrick Ulmann et la participation de Marc Benoît, premier opérateur des studios Harcourt, photographe des stars mondiales et des présidents de la quatrième République, Glenmor a ainsi bénéficié par hasard de deux patronages extraordinaires et prémonitoires.

A ses débuts, les concerts de Glenmor ne font pas salle comble. Lors de son premier « concert » au Faouët, dans le Morbihan, l'affiche a attiré sept spectateurs en sus de notre petite équipe.

Ce qui n'est pas prévu, c'est la contravention qui nous attend à la fin de ce premier récital.

Deux gendarmes font le pied de grue pour un stationnement qu'ils prétendent interdit. Du jamais vu à l'époque ! Dans la réalité, c'est l'affiche de Glenmor qui les a mobilisés. Ils infligent une amende que mon frère refusera de payer. Il est en conséquence astreint à deux jours de prison. Les gendarmes de Quimperlé sont contraints de venir le chercher à Kertalg pour accomplir sa peine à Quimper puis de retourner le chercher pour le ramener à Moëlan sur Mer. Heureuse époque. Lors du trajet de retour, à sa descente, la poignée du fourgon lui reste dans la main... Tout le monde est interloqué par ce qui ne pouvait être un exploit ! Il restitue sans rien dire la poignée au gendarme sidéré, échappant au chef d'inculpation de destruction et vol de matériel de l'armée. Depuis lors, mon frère n'a jamais plus été verbalisé. La contravention du Faouët a miraculeusement coûté très cher à l'Etat français.

Glenmor amène à Kertalg un journaliste et excellent poète, Xavier Grall. Ils deviennent inséparables. Xavier Grall a un coup de foudre pour la Bretagne et pour Kertalg. Quelques années plus tard, il abandonne la région parisienne où il travaille, pour s'installer en Cornouaille, à Pont-Aven, avec femme et enfants. Ils deviennent nos cousins et Françoise est restée « ma cousine ».

Xavier Grall et Glenmor, ce duo du signe du Cancer est détonnant. En 1972, l'année du premier festival de Kertalg, Xavier Grall signe un livre sur Glenmor dans la collection *Chansons d'aujourd'hui*.

Il y raconte les errances du barde avec l'expression lyrique qui sied aux poètes : *Glenmor ne reste pas longtemps en Poher. A peine a-t-il flairé ses vieux climats qu'il « monte » à Paris. Pourquoi dit-on « monter » à Paris ? Dire « y descendre » serait une expression plus heureuse, ce me semble !*

Le jeune poulain a des fringales, des fringales de tout. Les diplômés n'ont jamais fait vivre les poètes. Sa licence ne lui sert à rien. Il cherche du boulot. Dans les bistrotts de Montparnasse, on lui parle d'un compatriote qui a la particularité de n'embaucher que des malcontents et des proscrits. Bretons et

Algériens de préférence. Milig n'a rien d'un fellouze, mais enfin, en fait de rebelle breton, il est difficile de mieux faire. Rendez-vous est pris : il est engagé sur le champ par Jean Jacques Le Goarnig, entrepreneur. (en fait, nous travaillions ensemble depuis longtemps, depuis la communauté de Keranna, en 1954-1955).

Jean Jacques le Goarnig, est un capitaine courageux. Jeune, téméraire, il mène son entreprise tambour battant. Un pionnier, un fonceur qui n'hésite pas à bousculer toutes sortes de plates-bandes. Il construit des HLM à des vitesses record. A ces qualités professionnelles, il ajoute une louable ardeur politique qui le pousse à bousculer les règles de l'état civil.

Aux enfants de son clan - il en aura douze- il donne des prénoms celtiques, au grand dam des secrétaires de mairie. Entre Glenmor et lui va donc se nouer une amitié qui ne se démentira jamais.

Et voici notre barde engagé dans cette bande solide comme béton armé. Le comptable de l'entreprise est un ancien prof de langues, Alan Al Louarn, pensionnaire régulier des prisons françaises. Sur les chantiers on parle breton, arabe, kabyle. Les camions de l'entreprise portent l'hermine en emblème. Et ça fonce, et ça roule. Il y a là, en quelque sorte, le microcosme d'une Bretagne libre. Libre et joyeuse. Et prospère ! Et décontractée : le mot « patron » est proscrit. Il n'y a plus que des « potes » (du breton « paotr » homme, camarade). Et Milig marche encore, à bord de ces camions qui foncent vers d'in vraisemblables carrières pour y charger du sable à des prix imbattables. Les concurrents commencent à redouter ces conquérants qui ont toujours sur les lèvres de barbares chansons. Dans les brouillards du matin, Milig se laisse bercer du bruit des essieux et il clame au vent quelques unes de ses rimes allègres.

Xavier Grall pare l'épopée de ce barde des couleurs du romantisme. Tout cela est vrai, sauf peut être l'extrême poésie d'une Aventure qui n'est pas toujours aussi simple. Le combat est quotidien. Il n'est pas exact qu'Alan Al Louarn fût à cette époque un pensionnaire des prisons françaises. Par contre, il l'a été à la fin de la guerre, comme des milliers d'autres Bretons militant pour la Bretagne, incriminés le plus souvent pour un militantisme ou le simple abonnement à une revue bretonne.

D'une honnêteté exemplaire, il a consacré toute sa vie à la Bretagne et à sa nombreuse famille qui s'y est consacrée également, tenant toutes ses promesses.

Alan, infatigable militant, a participé au Mouvement Breton comme un des Saints Fondateurs qui ont traversé la Manche.

Glenmor s'occupait des camions qui transportaient du sable de Loire jour et nuit et dont certains dépendaient du treizième arrondissement comme Nominoë, le plus gros camion de l'époque, son port d'attache, où nous réalisions pour l'Education Nationale le bâtiment prototype des centres d'apprentissage.

Avec un peu de recul, ces histoires de jeunesse confessées par Glenmor et Xavier Grall, au café de la Poste, chez Nicole Corelleau, la dernière Hôtesse de Pont-Aven, peuvent donner à rêver. C'est aussi chez Nicole que Glenmor convie à déjeuner le notaire pour signer l'acte d'achat du manoir de Glomel pour lequel nous intervenons comme garantie morale et « membres de la famille ».

Nous avons souvent assisté le barde au fil de sa vie, comme lui même a été toujours présent à nos côtés dans nos procès et nos combats.

C'est un pur, un nationaliste de conviction que son mariage avec l'extraordinaire Katell et les succès discographiques du show-biz n'ont pas fait dévier de cette route.

Avec Glenmor et Xavier Grall, il y a aussi à Kertalg Alain Guel, le quatrième G, poète, écrivain et journaliste et Gérard Toublanc, de véritables amis.

Gérard Toublanc, un ami d'une intelligence rare, d'un talent singulier, et d'une attitude exemplaire, nous rendait visite à Kertalg. Un matin, il est arrivé à l'heure du petit déjeuner qu'il a tout naturellement partagé avec nous.

C'est un des rares moments et des rares endroits où nous avions cette latitude de nous sustenter normalement. En ce qui le concerne, il avait bien du mérite de partager habituellement nos vies de spartiates. Le plus souvent, ce sont les dossiers qui s'empilent sur son bureau et que Gérard Toublanc traite à la chaîne. Il est alors capable, comme moi et quelques autres de jeûner plusieurs jours. Infatigable et insatiable bonhomme. Contrairement à beaucoup d'autres militants qui n'osent compromettre une carrière professionnelle, il n'hésite pas à s'engager. Seule l'affirmation du Droit de la Bretagne compte.

Lorsque j'étais à Paris, et que j'avais arrêté tous mes chantiers pour des collectivités locales qui de gauche ou de droite, ont toutes cessé leurs paiements en même temps, ou des clients privés, nous nous rencontrions presque tous les jours à onze heures, ou dans l'après-midi à la grande poste centrale, rue du Louvre.

Nous y expédions les affaires courantes, la revue de presse, le contentieux de l'Association des Etats de Bretagne, les articles et la composition de la revue « Labour », ainsi que les démarches de tous ordres des constructions monoblocs de la Compagnie Générale des matières plastiques, etc, selon l'époque et avant qu'il soit nommé greffier de la Chambre d'accusation.

Nous allions écouter les plaidoiries au Palais de l'île de la Cité, notamment celles de Jacques Vergès ou rendre visite à l'inénarrable « médiateur des Affaires algériennes » qui, presque aveugle, errait dans son bureau, à l'entrée du palais, tenu à l'écart de tout ce dont il aurait dû être au courant, de tous les crimes pour lesquels il aurait dû pouvoir intervenir. Les coquins reconnaissants qui ont organisé son impuissance et son handicap ont donné son nom à la rue qui longe l'hôpital Lariboisière. Qui dira que les jacobins sont des ingrats ?

Dans l'après-midi, nous allions réveiller le prince Pol pour voir si tout était en ordre pour l'ouverture de son établissement vers 19 H et régler avec sa mère

les nombreux problèmes qui pouvaient mettre en péril cette institution de la musique celtique. Nous sélectionnions les musiciens, les chanteurs et assumions tous les « impedimenta » qui s'efforçaient de faire obstacle à la bonne marche de l'établissement dont les manifestations culturelles préfiguraient déjà en miniature le Festival de Kertal.

Lors d'une visite du Premier ministre Michel Debré, le 1^{er} mars 1960 à Rennes, Gérard Toublanc fait partie de notre petit commando breton décidé à protester contre la politique française. Michel Debré déclare alors à des élus serviles : *il n'y a pas pour la France de politique bretonne, il y a une politique française en Bretagne*, qui rappelle la cynique phrase de Mirabeau « *Les Français commandent...* »

En entendant ces propos, un ancien ministre présent à la réunion claqua la porte. Nous manifestons ce jour là à Rennes. Nous serons trois à être arrêtés place du Parlement :

Glenmor, Gérard Toublanc et moi, tandis que se déroule la bataille d'Alger. Je revois encore la tête du commissaire qui révèle à ses troupes, incrédules, qu'il est également le chef de la sûreté. Examinant la carte barrée de tricolore de Gérard Toublanc, les papiers d'officier de Glenmor et ma fiche de paie dans mon portefeuille : *Vous n'êtes pas des voyous*, dit-il. *En auriez-vous douté*, lui demandais-je. Le Chef de la sûreté ayant formulé une parole malheureuse sur la Bretagne, sans donner sa source, je lui ai dit à la cantonade : *Celui-ci est un con ! Ce con*, dit-il, *c'est moi !* Nous avions plus de quarante à cinquante flics debout autour de nous, dans la grande salle, qui sont partis d'un énorme éclat de rire général, car ils avaient compris comme moi de qui était la phrase.

En écrivant ces lignes, je pense aujourd'hui que cette anecdote surréaliste a détendu une atmosphère électrique : Les agents étaient tous en attente parce qu'ils avaient des informations dramatiques sur le développement de la « Bataille d'Alger », que nous, prisonniers, n'avions pas.

L'un près de moi me dit : « *Il y a des morts* » « *A Rennes ?* » dis-je, inquiet. Cette journée dramatique a été très riche d'enseignements dans tous les domaines. Nous avons dû répondre aux interrogatoires de trois polices différentes ; singuliers et folkloriques dans une ambiance de fin de règne. Je me souviens, en ce qui me concerne, que dans le premier interrogatoire, les cinq ou six inspecteurs voulaient absolument que je sois un architecte. Ne voyant pas où ils voulaient en venir, je leur ai dit que je faisais effectivement des plans, mais que je n'étais pas architecte. Sous entendu, diplômé. Ils m'ont paru très déçus car on leur avait appris que dans tous les précédents mouvements bretons, les architectes et les ingénieurs avaient structuré l'organisation. Enfantin, il fallait y penser. J'ai pensé effectivement à notre ami Per Le Moine, grand architecte qui devait figurer sur leurs tablettes avant de devenir le Président de l'U.F.C.E.

Note : UFCE : Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes

Le soir, vers huit heures, transférés dans un autre bâtiment, j'ai assisté à un gag incroyable. Pendant que j'attendais pour le troisième interrogatoire, je me trouvais assis sur une banquette derrière deux pandores qui tenaient le standard téléphonique. Ils ont reçu l'ordre de faire préparer au départ l'avion du premier ministre Michel Debré. Pendant près d'une demi-heure, ils ont cherché vainement le numéro de téléphone de l'aéroport pour transmettre cet ordre et des consignes dans l'attente d'une confirmation. Sans le trouver et sans oser s'adresser à un service de renseignements téléphoniques.

Peut-être s'agissait-il d'un numéro « secret défense » sur liste rouge ! ? J'avais mal pour eux et pour leur embarras croissant. J'assistais à une scène surréaliste, à une situation kafkaïenne bien française. J'avais envie de les aider, mais imaginant Michel Debré, harcelé, sautant d'un pied sur l'autre, impatient de fuir ces ploucs bretons qui l'emmerdaient et ces minables fonctionnaires qui ne valaient guère mieux, je ne suis pas intervenu pour sauver ce petit sentencieux qui, lui, nous a emmerdés pendant des années.

A deux heures du matin, le commissaire en pyjama est venu dans notre cellule avec trois agents pour nous libérer. L'heure nous paraissant inconvenante pour quitter notre inconfort, nous avons refusé de sortir. Ils nous ont mis dehors, manu militari, et nous sommes remontés dans notre voiture, poursuivant notre distribution de tracts, avant d'être arrêtés à nouveau deux heures plus tard.

Le lendemain matin, nous sommes toujours arrêtés dans l'autre commissariat au rez de chaussée de l'hôtel particulier du Colonel de Rohan-Chabot et de Madame qui comptent parmi nos amis (où mon fils Patrick et le « porte parole » de *l'Avenir de la Bretagne* avaient trouvé refuge la veille, sur mon conseil, au moment de l'arrestation).

L'ambiance n'y est pas aussi sympathique. Des flics de Paris veulent faire les intéressants, ce qui est cause d'un véritable affrontement avec les policiers bretons qui, eux, nous soutiennent. Nous sommes libérés, finalement très tard alors que Gérard Toublanc doit siéger en début d'après-midi au Tribunal de Paris en tant que Greffier de la Chambre d'accusation. En pleine vitesse, un pneu éclate. Nous changeons la roue et constatons que ce pneu a été tailladé. Nous arrivons au Palais de Justice avec deux heures et demi de retard, après avoir roulé à tombeau ouvert.

Sincère, incorruptible et compétent, Gérard Toublanc possède l'étoffe d'un Procureur Général d'une Bretagne libre. Le seul défaut que je lui connaisse est certainement cause de sa mort prématurée. Gérard Toublanc a le don d'ouvrir les portes mais ne sait pas les refermer. Nous n'avons pu aboutir dans notre projet de création de *La grande loge de Bretagne et des Pays Celtiques*. Très déçu, il a rejoint une loge française lorsqu'il s'est installé à Paris. Il a été retrouvé un peu

plus tard « noyé » dans sa baignoire, sans qu'une enquête sérieuse ait été effectuée. Pour moi Gérard Toublanc a été assassiné. La Bretagne a perdu avec lui un de ses plus talentueux et dévoués défenseurs qu'il importe de ne pas oublier.

L'Institut Culturel de Bretagne et le Conseil Culturel qui ont organisé « Les Assises de la Culture Bretonne les 6 et 7 mai 2006 à l'Espace Glenmor à Carhaix ont constaté : *« la région, contrairement aux pratiques qui se sont généralisées partout en Europe, ne dispose pas de moyens législatifs, administratifs et financiers lui permettant de mener à bien sa politique ».*

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'un manque de compétences ou de personnes mais de moyens financiers par le fait d'interdictions, de boycotts, de coercitions et d'asphyxie organisée, alors qu'en Droit reconnu à l'Assemblée Nationale, tous ces droits sont de notre prérogative. Là comme ailleurs, rien ne peut être fait, tout est interdit. Tout ce qui émerge l'est au prix d'efforts et de sacrifices disproportionnés et globalement insuffisants pour un avenir viable.

Les participants des autres minorités Européennes ont fait le point des manques et des différences qui sont l'expression d'un vaste ethnocide culturel audacieusement minimisé parce qu'il évoque forcément un racisme d'Etat, le fond du problème que seule la Bretagne Libre peut régler.

Le Président Csaba Sandor Tabajdi, de l'Intergroupe Minorités Nationales Traditionnelles est intervenu également à Carhaix. Dix jours plus tard, il exigeait solennellement de la France, à Strasbourg, lors d'une déclaration solennelle, la ratification de la Charte Européenne des langues « régionales » ou minoritaires ; Il mettait l'accent sur le fait que cet état était pratiquement le seul en Europe à n'avoir pas signé ni ratifié la Convention Cadre Européenne sur les minorités nationales comme il l'avait déjà été pour celle des Droits de l'Homme.

L'Agence Bretagne Presse signale à cet égard dans un article que *« le Président de l'Intergroupe interpelle également les Etats et l'Union Européenne sur l'urgence des mesures à prendre et sur leur devoir d'ingérence, compte tenu de la faiblesse dans laquelle ont été mises ces langues en France et notamment de la disparition rapide de la génération ancienne qui parle encore massivement ces langues sans être remplacée. »*

Parmi les comptables et chauffeurs des communes environnantes qui ont travaillé avec nous à Paris, depuis près de cinquante ans et certains encore actuellement, dont Yvon Craff, René Le Roy et quelques autres, une absence nous a beaucoup touchés, le suicide de Coroller, un de nos bons chauffeurs et bon camarade, poursuivi sans issue par le fisc pour une affaire de famille comme notre boucher de Moëlan sur Mer a dû le faire et écrire à l'inspecteur qui le harcelait au nom du peuple français : *je vous donne ma tête !* Le fisc breton aurait il eu les mêmes pratiques et besoin d'acculer ainsi au désespoir des citoyens pour faire des exemples et parvenir à des résultats semblables à ceux qui étaient projetés en différentes occasions pour nous mais qui n'ont pas abouti ? Pour être

objectifs, il faut garder à l'esprit que nous faisons partie des plus menacés de nos compatriotes.

En ce qui me concerne, je sais que l'on attend officiellement ma mort depuis des années, ce qui ne changera absolument rien au programme, que l'on s'impatiente par périodes de l'inefficacité des efforts entrepris, et des prévisions savantes inutilement mises en œuvre ; Malgré ces conditions démocratiquement réunies, que l'on sache que je ne peux valider ces espoirs et y concourir en donnant une suite logique aux situations tout spécialement créées par ces jacobins « officiels et méritants » et que je ne n'acquiescerai en rien pour être l'artisan de leur bonheur et de leur attente... Je ne leur présenterai pas la deuxième joue !

Tout le mérite devra leur en rester et ouvrir droit à leur juste récompense. Rien ne se perd. Rien ne doit s'oublier, ni le Bien ni le Mal.

Tout s'accomplira, se regroupera, s'unifiera. Paul Gauguin et David Trézeguet sont tous les deux descendants de déportés bretons, l'un dans l'Orléanais, l'autre dans le Lot et Garonne. Ils sont aussi des fils du Pérou pour le premier et de l'Argentine pour le second, pays d'accueil chaleureux où le rêve leur a été offert.

Chapitre XL

Le Génocide Intermédiaire

Contre les crimes ordinaires impunis du fait du Prince

La Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg nous fait savoir après la ratification par la France que notre affaire déjà inscrite depuis de longues années, doit être formulée à nouveau dans les six mois.

Le Président de la République, fidèle à son engagement, confie alors notre dossier à un haut fonctionnaire pour apporter une « solution » à l'Affaire des Prénoms Bretons.

La régularisation de ce dossier, bien que très simple, traîne énormément, malgré plusieurs déplacements de notre part.

Les six mois passés, nous apprenons qu'aucune solution ne sera apportée par l'administration et nous sommes hors délai pour effectuer la démarche préconisée par Strasbourg. Bravo et merci la France !

Stupéfaits d'un tel cynisme et d'une telle infamie, nous constatons par hasard que ce haut fonctionnaire, officiait dans l'ex-bureau qu'occupait une barbouze en chef, conseiller du président de Gaulle. S'agissait il d'une survivance de ce service où déjà, d'une manœuvre de cohabitation couvrant ainsi les forfaitures d'une faute majeure ? Quoiqu'il en soit, je pense aujourd'hui que ce dossier a été négocié, en balance et en compensation d'infamies précédentes.

L'Etat n'a manifestement pas l'intention de reconnaître ses torts, pas plus qu'il n'a l'intention de condamner Papon et Bousquet, collaborateurs émérites. Après la privation des droits sociaux de nos enfants, je suis à mon tour, en 1985, privé de sécurité sociale, mon dossier ayant été « épuré ». J'ai trouvé le terme charmant et significatif, de la part d'un organisme soi-disant social, mais parfaitement aux ordres, malgré une dizaine de lettres recommandées.

Bien que ne connaissant aucun différend avec les guichets de la Sécurité Sociale et malgré trente années de cotisations à la caisse des cadres, je ne recevrai qu'un unique

remboursement en vingt ans, le devant à la seule réclamation d'un hôpital, à qui on n'a pas osé refuser ce paiement.

Nous restons donc dans le collimateur de l'administration et nous battons contre le Système d'un Etat criminel qui ne reconnaît pas ses erreurs,

n'a pas l'intention de les reconnaître et n'a jamais présenté d'excuses ou de repentance pour les crimes qu'il a commis dans le monde entier, contrairement à beaucoup d'autres Etats qui reconnaissent solennellement leurs torts et parfois les réparent.

En 1994, nous déposons un autre recours à la Cour Internationale de Justice de La Haye, fondée sur la demande d'une nouvelle notion du génocide :

La reconnaissance du crime de génocide intermédiaire.

L'Etat français entre autres, « Etat de droit », s'érigeant en exemple permanent, élimine, étouffe délibérément des êtres de ses minorités en les transformant en morts vivants. Une part importante du peuple breton a connu et connaît cette exclusion finale.

La définition pénale du génocide n'a que cinquante ans. Il nous paraissait utile de la compléter, notamment pour limiter les abus hypocrites des Etats dits « civilisés ». Nous souhitions, à une époque où cela semblait possible, qu'elle soit étendue à la notion de génocide intermédiaire et qu'elle s'applique à celui qui étouffe lentement, consciemment et hypocritement, avec l'intention de détruire, sans forcément faire couler le sang dont le constat et l'aveu lui poserait un problème.

Pour les civilisés, c'est quoi un génocide ? Pour le plus grand nombre, c'est simplement un massacre de milliers, de centaines de milliers, voire même de plus d'un million de morts dont on peut parler calmement, sans entrer dans le détail et sans émotions, comme d'un fait parfaitement abstrait mettant en cause un dominant et un exterminé.

Point final.

L'ethnocide, c'est beaucoup plus complexe ; ça commence où et ça s'arrête où ? Ceux qui utilisent ce terme, convaincus de son bien-fondé, ne réalisent pas qu'il est en fait un leurre réducteur, couvrant une zone de non droit mal explorée, fourre tout facile, panacée universelle d'une volonté « génocidaire » hypocrite qui ne dit pas son nom et veut sauver la gamme très étendue des apparences. Le danger de l'ethnocide ne réside pas seulement dans les interdits, mais dans les moyens illimités employés pour interdire. Il existe en effet un no man's land important entre ces extrêmes où tout est permis.

C'est parce que cette zone incontrôlable est aussi difficile à quantifier qu'elle l'est à vivre, que nous avons demandé à la Cour Internationale de Justice de La Haye de retenir cette responsabilité et de la sanctionner.

La France a régulièrement, à l'occasion des conflits ou des guerres, pratiqué sans retenue, tous les types de génocide. Toutes ses « minorités » ont ainsi cumulé des millions de morts, sous le fallacieux prétexte de générosité mis en avant par leur oppresseur qui affirmait agir pour leur bien et pratiquait hypocritement un ethnocide de bon aloi, politiquement correct.

C'est ça la classe. Des ethnocides propres, hygiéniques, pour lesquels l'Elite n'emploie par le terme, le bon ton étant de se tenir en deça, non pas par prudence, non, mais

« objectivement » et intelligemment... ce qui va de soi. Nous étions entrés dans cette spirale mortelle depuis des décennies, sans pouvoir en sortir. Sans son statut restrictif, la Cour Internationale aurait pu apporter une solution à ce dilemme concernant ce problème universel.

Beaucoup de personnes pensent que nos fils et nos filles ont été des enfants valeureux. Les plus connus ont été des artistes ou des sportifs de niveau international ; Tous sont des travailleurs acharnés qui ont le souci du travail bien fait. Nous avons vécu des périodes enthousiasmantes où nous étions très proches, particulièrement quand nous avions une moyenne d'âge parents-enfants peu élevée.

Pourtant cet ostracisme d'Etat, pour ne pas dire de racisme d'Etat, a causé des dommages importants. Bien qu'ils n'en parlent pas et ne s'en plaignent pas, nos six derniers enfants ont été lésés par des obstructions répétées et des pertes de chance dues à la situation anormale que l'Etat français organisait autour de nous. Ils sont pourtant identiques aux premiers, possèdent les mêmes talents mais n'ont pas obtenu les résultats des aînés, lesquels ont connu parfois des succès internationaux, avant même d'avoir atteint leur majorité dans les domaines du sport et des arts. Ils sont conscients d'avoir subi une situation aberrante, n'admettant pas et ne pardonnant pas, les filles surtout, l'injustice imbécile et minable dont nous avons été inutilement victimes, les uns et les autres.

A l'époque de cette demande à la Cour, il était possible de prendre conscience de ce crime « propre » non homologué, agissant impunément sur l'essence de l'être par des Etats « de droit » se donnant bonne conscience.

Avec le développement exponentiel de la barbarie dans le monde, cette notion qui devrait être prise en compte par des tribunaux internationaux est devenue aujourd'hui aussi aléatoire qu'elle était vitale et impérieuse. L'Ouganda et les Balkans s'y sont substitués.

Ce processus pouvait apporter une avancée démocratique et s'appliquer, d'ailleurs, autant aux personnes physiques qu'aux personnes morales des minorités. Le Musée Paul Gauguin à Pont-Aven est un révélateur emblématique d'un des dossiers accablants du genre, tout comme les sinistrés des ouragans ou des marées noires faiblement ou pas indemnisés. Sans parler de l'Affaire des « Bugaled Breizh », les « fameux enfants de Bretagne » qui ont connu les plus invraisemblables péripéties du secret-défense.

Notre demande devant la Cour Internationale de Justice nous semblait parfaitement fondée à l'époque. Son acceptation pouvait apporter une protection relative à beaucoup de peuples emmurés vivants par un Système totalitaire. Il est évident que les développements politiques et l'expansion du terrorisme au cours de ces dernières années ne favorisent pas la possibilité de la prise en compte d'une telle proposition.

Nous devons d'autant plus nous attaquer au fond de commerce de ces Etats qui exportent si ostensiblement leur propre notion des droits de l'homme à l'extérieur de leurs frontières, droits qui en France n'ont jamais été respectés un seul jour sur « son » territoire.

Tous les prénoms bretons refusés à des enfants doivent être acceptés rétroactivement et gratuitement, simplement mentionnés en marge de leur Etat Civil, cela même lorsqu'il s'agit de personnes âgées ou de personnes défuntées. Les gouvernements français défendent ostensiblement les droits de minorités opprimées lointaines...

Il serait logique que ce prétendu devoir de mémoire affiché par opportunisme concerne tout autant les Bretons que les Inouïts, à défaut de repentance.

Ce « devoir » doit commencer par le respect des symboles de notre identité fustigée comme exemple d'oppression arbitraire. Nous devons exiger de l'Etat français qu'il corrige ses erreurs, qu'il répare ses fautes, même au prix désormais d'un harcèlement incessant.

Puisque qu'il n'indemnise pas ses victimes, nous devons nous contenter de la faible réparation que représenterait la suppression unilatérale des dettes de l'ensemble des Bretons et Collectivités bretonnes à l'égard des administrations et ministères français qui ne seront jamais que le reliquat des spoliations dont notre pays a été victime.

Leur versement à une caisse nationale de fonds de pension bretonne garantirait les retraites qui, par l'Etat français, ne sont pas forcément garanties à l'avenir.

Comme le constatait François Mitterrand au sujet des impôts et des droits sociaux de nos enfants, « donnant, donnant »...

Ce n'est pas notre formule mais pourquoi pas ? Dans l'opposition, il se disait d'accord sur ce principe, mais devenu président, il n'a pas contraint ses ministres à cette logique. Cependant, cette formule peut être appliquée sur le plan national car les Bretons sont effectivement dans la même situation qu'à la veille de la prise de la Bastille, à la différence près que chaque Breton est aujourd'hui théoriquement débiteur d'au moins quarante mille Euros de dettes, qu'il ne doit pas moralement, ni selon les règles des Droits bretons sur le plan international.

La Bastille avait vingt quatre mètres de haut. Maintenant, l'hypocrisie aidant, la Bastille républicaine paraît encore plus infranchissable.

L'année 2006 et ses suites auront elles raison de ce blockhaus de la honte, la révolte légitime d'un peuple l'atomisera t'il enfin ?

CHAPITRE XLI

Emsav

Le lumignon du Goulag

Depuis une vingtaine de générations, la Bretagne n'a cessé de protester et de se battre contre les prétentions de son annexion arbitraire et unilatérale par un prédateur sans scrupules en revendiquant le retour à son autonomie ou à son indépendance, qui a duré plus de mille ans.

Chaque génération a maintenu historiquement, politiquement ou même militairement la pérennité des Droits imprescriptibles de la nation bretonne, contre vents et marées, mais sans parvenir à la libération du pays. Que la majorité de la population ait été littéralement terrorisée et laissée dans l'ignorance même de ses droits, ne change rien à l'affaire ; Le Droit International reste le Droit et le viol et le dol à tout jamais des exactions irrémissibles et imprescriptibles.

L'occupation administrative et militaire de la Bretagne, orientée vers une exploitation de toutes les richesses, a limité intentionnellement son développement et sa démographie, par tout moyen. Seule est restée comme une permanente lumière d'espoir ce combat qui s'est commué au vingtième siècle en un mouvement breton très spécialisé, trop peut-être, une conscience qui se voulait tout à la fois catalyseur et pérennité : une force et une faiblesse insuffisamment intégrée dans la population et renouvelée par de jeunes partisans.

Il est difficile et il serait vain de résumer le foisonnement culturel et politique généré par des vagues successives de militants bretons animés d'une foi ardente en l'avenir de leur pays.

Parmi ces nombreux groupes, il y a eu celui du Ti Yaouankiz, camp de jeunesse bretonne, qui a organisé pendant près de dix ans, dans la ferme de

Kerroc'h, sur l'autre versant de la vallée du Belon, un camp aux allures de Kiboutz.

Il réunit à Pâques, jusqu'à cent cinquante personnes de tous horizons et de tout âge. On y a croisé ainsi Glenmor, Gérard Toublanc, Alan Al Louarn, Gwénole et Erwann Le Menn, Alan Stivell, Ronan Leprohon, Erwann Evenou, Yvon Craff pour ne citer que ceux-ci et d'une manière générale, la plupart des jeunes qui se sont impliqués dans le mouvement et dans la défense des intérêts de la Bretagne. Ce mouvement a concouru à mettre le drapeau breton dans la rue, le BZH, et les inscriptions peintes *Bretagne Libre* (à Paris, cette inscription s'est retrouvée dans toutes les cabines téléphoniques.)

Le 2 avril 1962, une réunion extraordinaire est ainsi organisée à Kerroc'h pour refondre le PNB, parti national breton. Y participeront vingt cinq personnes, notamment Jean Yves Veillard, Guy Etienne, Per Denez, Ronan Leprohon, etc. Le vote reflète les temporisations du mouvement breton de l'époque : treize voix favorables et douze abstentions. Il est même avancé par un abstentionniste que le treizième vote favorable émane d'un mineur. Il s'agit de Patrig, notre fils aîné. Un autre participant rétorque que c'est Patrig qui a mis le drapeau breton sur l'hôtel de ville de Brest pendant le championnat des bagadou. L'équivoque prédomine. Les choses restent en l'état.

Cinq personnes venant de se retirer du MOB, mouvement pour l'Organisation de la Bretagne, figurent parmi les abstentionnistes. Dans les semaines qui vont suivre, ils créent l'UDB, Union Démocratique Bretonne. Les autres abstentionnistes privilégient alors le choix culturel sur l'engagement politique. Tous continuent à travailler pour la Bretagne.

Qu'elle soit torche, brûlot ou devenu lumignon, le ciel breton a toujours été illuminé de la flamme de l'Emsav, par ses grandes formations ou ses nombreuses « chapelles ».

La Bretagne, limitée par la mer et ses marches, a été parquée et organisée comme un véritable Goulag, écartée de ses clients traditionnels et de ses voisins naturels, occupée par ses nombreuses polices politiques, encadrée par ses Pravda et tous les services psychiatriques du politiquement correct, des fausses valeurs de l'Elite qui ne seront jamais les nôtres et par des services sociaux aux ordres.

Les budgets de cette maintenance, sont ceux d'un établissement pénitentiaire, vétuste et mal entretenu, dix fois, vingt fois moins que les budgets de la Catalogne et de l'Ecosse, nations presque comparables, mais mieux loties.

Nous pouvons faire la fête et devons payer l'éducation de nos jeunes devant fournir au Moloch des éléments dociles et bien dressés, pouvant être utilisés sans correctifs dès leur sortie du Goulag, à part quelques incidents dus aux étudiants qui se réveillent à Rennes depuis quelque temps pour affronter la police les mercredi soir et commencent à avoir un doute sérieux malgré l'encadrement et les soins appuyés dont ils ont été longtemps l'objet.

Historiquement, c'est Nantes et Rennes qui se réveillent massivement pour le CPE (contrat première embauche) et « l'égalité des chances » dont le slogan mirifique est dépassé par ce nouveau mai 68 avant l'heure. Cette nouvelle insurrection a failli voir le drapeau breton flotter à nouveau sur la Sorbonne, comme nous l'avions mis quand les Katangais défendaient le site. L'important aujourd'hui est qu'il soit dans la rue à Rennes et à Nantes.

En ce qui concerne l'Emsav, il y a peut être eu un malentendu entre le mouvement breton et le peuple breton qui a probablement cru que l'action de ses spécialistes suffirait, même si les arrestations massives des membres du FLB et plus tard de l'ARB prouvaient que toutes les couches de la société étaient bien sans exception partie prenantes pour assumer, promulguer la pérennité des Droits de la Bretagne, par des centaines d'interventions et de rappels, tels de fulgurants coups de projecteurs.

Il est en effet vraisemblable que la vague déferlante de ce mouvement, depuis un siècle et demi, correspondant aux parutions du Barzaz Breizh, ce qui n'est pas forcément un hasard, et le combat de l'Estourbillon, de Camille Le Mercier D'Erm, la destruction du monument de la honte, aient donné particulièrement depuis les années cinquante l'impression à une population terrorisée qu'elle était quand même représentée et que tout ce qui était légitimement revendiqué allait se faire tout seul, normalement, tranquillement, puisque c'était notre droit et pourquoi pas sans effort. Nous voilà encore dans une forme d'angélisme, entretenue certes, mais qui avec les dégâts de « la Grande Manip » nécessite aujourd'hui une révision sérieuse et la nécessité, maintenant, de mouiller sa chemise sans plus tarder.

Dans la libération d'un peuple ou dans la survie d'une Civilisation, tout est stratégie et hélas politique mais les notions de gauche et de droite y sont un luxe superfétatoire, parfaitement nuisible, n'en déplaise à certains. Le drame, c'est que quelques partis bretons se sont laissés marginaliser, enfermer, à tort ou à raison dans une étiquette de gauche ou de droite que l'on n'a pas manqué de stigmatiser d'extrêmes.

Tous sont nationalistes et bons Bretons, mais ils ne peuvent pas s'asseoir autour d'une table pour défendre ce qui leur tient à cœur car ils ont été façonnés et stérilisés, pour ne pas travailler et revendiquer ensemble.

Bonne part des chapeaux qu'on leur attribue sont faux mais continuent toujours, à tort ou à raison, à les coiffer de travers. Et ils doivent faire avec et nous aussi alors que les deux Corées, ennemies irréductibles, défilent côte à côte aux Jeux Olympiques d'hiver à Turin.

Diwan et la musique celtique, attaqués sournoisement de toutes parts et maintenus à bout de bras ont été deux piliers majeurs de la Bretagne. Ils pérennisent. L'enseignement de la langue et l'art sont deux axes fondateurs de l'âme humaine qui n'ont pu être éradiqués complètement. Ils maintiennent.

Le sport est aussi un porte-drapeau important : dans le cyclisme, les Bretons ont excellé et fournissent des contingents valeureux ; pour le football, ils n'ont pas encore compris toutes les subtilités des combines françaises, ni la nécessité d'arborer dans les stades les drapeaux de leur pays pour mieux exprimer à la fois leur soutien et leur enthousiasme et exalter leurs victoires comme beaucoup d'autres savent le faire. Si c'est interdit, il vaut mieux pratiquer un autre sport. La voile est internationalement le sport roi de nos équipes actuelles, mais le sport national qu'il faut préserver, c'est la lutte bretonne, un sport chevaleresque, ancestral, unique au monde par ses possibilités et sa qualité devant lesquelles le judo, promu et imposé depuis près quarante ans, ne fait pas le poids techniquement, mais recrute à tour de bras. De treize lutteurs au creux de la vague, en 1960, le Gouren est passé à plus de mille pratiquants, dont six mille ont pris des cours au moins une fois, dans plusieurs dizaines d'écoles.

C'est parce qu'il est le sport national, représentatif de notre peuple, que l'on a tenté de le rayer de la carte, comme la langue, et que l'accès aux Jeux Olympiques auxquels il devait participer à Munich, lui a été interdit par le comité français. Pour quelle raison, à votre avis ?

J'ai assisté, il y a quarante ans, à Rieg, à un combat homérique entre un lutteur breton de dix sept ans, champion de Bretagne, et un champion d'Europe de judo, de vingt neuf ans. Match nul au terme du premier combat de dix minutes, match nul au second, match nul au troisième, alors que les combats ne doivent pas dépasser dix minutes. J'ai demandé l'arrêt à l'arbitre sur ce score historique et représentatif d'un art martial exceptionnel auquel assistait Paul Guimard, Benoite Groult et leurs trois filles.

Pour l'Etat français, le judo, au demeurant un art martial respectable et intéressant, a été à la lutte bretonne ce que les prénoms américains ont été pour les prénoms bretons : un moyen déloyal de marginaliser, faute de pouvoir éradiquer.

On a autant favorisé le judo que l'on a handicapé par tout moyen la lutte bretonne, prise en otage par des assurances interdites, d'Etat naturellement, et de dérisoires subventions.

La vocation du syndicalisme est de défendre ses adhérents contre des injustices sociales même lorsqu'elles sont raciales ou nationales.

Lorsqu'il s'agit d'une minorité éreintée et qui va l'être plus encore, le syndicalisme ne peut être que national. Ce qui n'est pas facile si celui-ci est à la botte de l'occupant. Pourtant les consciences s'éveilleront.

Utilisé, manipulé en toutes circonstances, des rumeurs ont couru en plusieurs occasions que certains syndicats, agricoles ou autres, allaient connaître une scission pour devenir un syndicat autonome breton. Foutaises et intox ! C'est ce qui devrait être fait pour les intérêts bretons, mortellement menacés, mais les syndicats sont trop bien verrouillés par des moyens convaincants. Sans un sursaut collectif général que les événements dramatiques leur proposeront, ces organismes

populaires, pourtant majeurs et déterminants, ne rejoindront le peuple que pour sauver leurs propres intérêts si celui-ci a su gagner la partie par une action volontariste et unitaire, ce qui devrait être le cas, à l'exemple des actions du CPE.

Des pans entiers de notre économie vont s'effondrer comme les glaciers immémoriaux des pôles. Nous abordons ainsi un tournant crucial. Dans cette voie qui dépasse celle de la politique, l'action à privilégier est celle du combat solidaire pour ne pas dire communautariste, terme à la mode de ceux qui n'ont pas protégé les minorités dont ils se prétendaient en charge et que l'on nous sort à tout bout de champ. Il n'est même plus question de protéger l'avenir de nos enfants : communautariste ou pas, il est foutu, mais de le rebâtir avec eux et de les sortir de tous les handicaps et de la drogue dont les responsables ont le front de vous annoncer officiellement avoir 50 à 60 % d'adeptes ! Leurs clients ; leur fond de commerce.

Reprenons notre place par cette union et pour cette union.

Enthousiasmez les jeunes par votre compréhension, apportez votre adhésion à leurs combats qui vont être aussi les vôtres au quotidien. Le CPE a mobilisé sur un problème de société déjà très largement dépassé. Son seul intérêt a été de constituer une prise de conscience, un catalyseur et un détonateur d'un ensemble de problèmes occultés beaucoup plus importants qui sont le véritable enjeu de « l'égalité des chances ». Son influence génératrice va se poursuivre historiquement et le rôle emblématique joué par Nantes et Rennes dans ses événements est déterminant et significatif d'une chance d'avenir.

Il convient de nous aligner sur les peuples en marche, les plus dynamiques de l'Europe. L'Europe nous en donne l'exemple. Commerçons avec le monde entier, nous qui fabriquons ou qui pouvons fabriquer presque tout, mais ne sommes pas organisés pour le vendre. Tout doit passer par la France, qui ne sait pas vendre, sauf quand ses dirigeants font une combine à leur seul profit. Délivrons nous de ces charges les plus lourdes du monde qui ne servent à rien parce qu'elles ne sont que les prébendes de gens à qui nous ne devons rien sinon beaucoup de malheurs et bientôt, notre ruine, si nous ne réagissons pas très vite.

Ils nous empêchent de travailler, ils saignent à quatre veines notre pays, OK ! Leurs exigences, leur corruption, nous mettent hors course quand les salaires et les charges, ailleurs sont dix, vingt, trente fois inférieurs ! Est-ce difficile de réfléchir et d'imaginer les conséquences ? Faut-il sortir de Saint-Cyr pour comprendre ce qui va se produire à très brève échéance ? L'Emsav devait jouer un rôle primordial de coach dans ces schémas de sauvegarde qui sont à nos portes et le doit encore.

Restent les cercles celtiques et les bagadou. Ils ont été les premiers flots du Goulag après la guerre. Ils restent aujourd'hui les flots de l'espoir et du renouveau.

On ne dira jamais assez les mérites de ces petits soldats anonymes qui ont maintenu, maintiennent obstinément et indéfectiblement les droits de la Bretagne, ceux qu'ils connaissent et même ceux qu'ils ne connaissent pas toujours parfaitement. Ils défendent l'existence de la Bretagne, de sa culture et d'une civilisation à laquelle ils sont viscéralement attachés. Ils ont été les mainteneurs dans la rue et quoi qu'il arrive, ils devront être salués à tout jamais comme tels.

C'est ainsi que nos soixante dernières années ont passé comme un seul jour, entre autres parce que je pensais que nous étions « une génération charnière » nécessitant que nous soyons uniquement préoccupés de l'avenir des enfants sans jamais accepter une quelconque inquiétude au pire de la tempête. C'est très porteur ; Essayez, vous verrez, ça aide. Mais en réalité, toutes les générations de Bretons sont « charnières », et même sacrifiées. Il faut néanmoins refuser de les accepter comme telles. Même écrasés, même persécutés, n'employez jamais ces termes car ils sanctionnent l'acceptation de la fin du combat, ce qui est intolérable et impensable.

Prenez exemple sur l'obstination des quatre vagues d'Ambassadeurs, successivement adressés par les Etats de Bretagne à Louis XVI. C'est une des plus extraordinaires démonstrations d'efficacité et de vitalité d'un peuple, comme l'exemplaire résistance d'Anne de Bretagne, une des plus grandes Résistantes de l'humanité face à l'ennemi héréditaire qui a violé sa couche et éliminé tous ses enfants mâles.

Vous êtes libres de tout oser logiquement, obstinément, pour votre pays, et de vous donner en responsables, le bonheur de faire ce que l'on se doit, en hommes et en femme libres.

CHAPITRE XLII

Le Festival de Kertalg

La lame de fond

Les Arts et la Musique ont été l'Excalibur de la Bretagne.

En 1972, nous organisons le premier festival international de Kertalg avec des participants d'Irlande, du Pays de Galles, de Cornouailles, d'Ecosse, des Etats-Unis et des minorités de l'hexagone. C'est le premier grand festival de musique celtique en Bretagne. Nous disposons d'une aire exceptionnelle : « le grand châtaigner » sur plus de sept hectares avec un grand chapiteau et une source conviviale qu'un voisin nous prête et à laquelle des dizaines de milliers de festivaliers se sont abreuvés avec plaisir.

C'est notre fille Gwenn qui est chargée d'organiser ce premier festival. Elle a vingt ans. Mais c'est toute la famille et les amis qui se retroussent les manches et s'investissent dans la réussite de ce rendez-vous historique du renouveau de la musique bretonne.

L'affiche du premier festival est séduisante : Glenmor, les trois sœurs Goadec et un jeune harpeur, Alan Stivell, qui font ici leur première apparition sur une grande scène, sont en bonne compagnie inter celtique.

De par cette affiche, le Festival de Kertalg mobilise une foule considérable. Il répond à une attente élargie mais aussi à un courant national dont l'Affaire des Prénoms Bretons n'est pas étrangère. Certains festivaliers ayant connu Woodstock sont surpris par la bonne tenue et l'extraordinaire ambiance chaleureuse qui règne à Kertalg. Ils ont été étonnés, par exemple, que des participants ramassent des bouteilles de verre cassées. Pas un seul vol ni une seule déprédation ne sont constatés alors qu'une foule dense a envahi les tentes installées sur le domaine ainsi que tous les bâtiments, y compris les pièces et les couloirs du château.

Ce n'est pas seulement un public qui s'est rendu à ce festival, c'est avant tout le peuple Breton qui accourt à la fête de sa musique, à la rencontre de sa culture et à l'affirmation de sa langue.

C'est peut-être aussi parce que Georges Pompidou, Président de la République vient de déclarer deux mois auparavant : *Il n'y a pas de place pour les langues et les cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau* (discours prononcé le 14 avril 1972 à la rencontre franco-allemande de Sarre-Union). Toujours le racisme et l'exclusion officielle arrogante, rappelée, scandée intentionnellement à intervalles réguliers, sans parler d'une prétention européenne ridicule.

Parmi les festivaliers de Kertalg, se trouvent notre ami Marc Benoît et ses fils, nos voisins Pierre Tchernia, Paul Guimard et Benoîte Groult et beaucoup d'autres amis français et de compatriotes bretons.

En 1974, l'écrivain est accompagné d'un ténor politique, François Mitterrand. En vacances chez Paul Guimard, le premier secrétaire du Parti Socialiste vient participer par curiosité au Festival de Kertalg. Je lui déclare que je suis heureux de l'accueillir. *Car demain, lui dis je, lorsque vous serez Président de la République, je ne pourrai plus vous parler.* Sept ans plus tard, François Mitterrand est élu Président de la République et nous sommes de ce fait, naturellement, persona non grata.

La Bretagne intéresse François Mitterrand pour des raisons politiques. A priori il est là incognito mais il est vite reconnu et les acclamations fusent de toutes parts. Le candidat à l'élection présidentielle est ravi. L'année suivante, en souvenir de cet accueil, il se rendra sur le plateau du Larzac où il aura non plus trente mille mais cent mille partisans enthousiastes. Corollaire de cette campagne électorale, François Mitterrand a vu chez Paul Guimard un portrait de son ami peint par notre fille Katell, le représentant avec une hermine sur l'épaule gauche. Il commande le même tableau. Le « grand homme » se voit bien en protecteur de la Bretagne... Mais la Bretagne n'est pas un protectorat et ma fille peint François Mitterrand sans la fameuse hermine. Cela le chiffonne. C'est la seule fois où ma fille a dû recommencer deux fois sa toile car il bougeait tout le temps. La presse, pour le piquer au vif, a rapporté qu'on lui avait fait les sourcils de Pompidou, pour faire référence à l'incident du tableau de Kertalg : *Le Printemps reviendra*, que celui-ci avait acquis contre le gré de notre famille, causant une intentionnelle provocation qui devint un scandale que reprit notamment *le Figaro* avec Philippe Bouvard. Il s'agissait d'une Hermine en Majesté sortant de son terrier dans un monde de cauchemar : celui de l'occupation de Breizh. (...mais Monsieur Le Président ce tableau n'est pas à vendre, lui avait pourtant déclaré l'hôtelier de Kerdruc chez lequel étaient exposées une cinquantaine de toiles : *Il participe à un concours où le peintre de cette œuvre fait figure de favori... Cela ne fait rien, je l'achète... Il appartient*

à la famille Le Goarnig qui a un grave contentieux avec l'Etat, que vous connaissez... Ne vous inquiétez pas, je ferai mettre le peintre en prison, conclut avec humour Georges Pompidou qui était en verve et en vacances, s'intéressant au Château du Hénant à Névez) Malgré une lettre recommandée, Katell Le Goarnig n'a pas pu récupérer son tableau. Néanmoins, celui-ci a fait l'objet de prêts dans le cadre de plusieurs expositions dont celle de l'inauguration du Centre Elysée-Bretagne dont Garlonn était l'attachée de presse.

Dans le même temps, le succès a été au rendez-vous des éditions du Festival de Kertalg où toute la musique interceltique côtoie le renouveau de la musique populaire bretonne, d'année en année. Gwenn commet cependant l'erreur stratégique de transposer symboliquement le festival à Nantes, illustrant le slogan « Nantes en Bretagne ». En quittant la propriété de Kertalg, qui est une forteresse inexpugnable pour le festival, elle se fait piéger, comme je le lui avais annoncé, par les règles discrétionnaires et abusives de sécurité que ne manqua pas d'imposer la Préfecture. A Nantes, malgré le vote massif de sa population en faveur de la Bretagne, les « Français et Pétain commandent ». La facture est fatale au premier grand festival folk de Bretagne, mais la mode est lancée. D'autres manifestations de ce type suivront dont l'évolution conduira quinze ans plus tard au célèbre et prodigieux festival des « Vieilles Charrues » à Carhaix avec 50 % de spectateurs supplémentaires par jour. Le souhait que l'on pourrait émettre maintenant que ce Festival est internationalement connu, c'est que les programmes se recentrent un peu plus sur la matière bretonne et celtique.

Après Kertalg, Glenmor et les sœurs Goadec Alan Stivell, Dan ar Braz et beaucoup d'autres se sont vus propulsés dans l'ère du succès, par les disques et aussi les concerts que j'ai organisés à Bobino, au Bataclan, à la Mutualité, etc. Glenmor m'a alors demandé de l'accompagner et d'organiser un « Tro Breizh » de plusieurs mois. Je manquais de temps mais je n'ai pu lui refuser ce plaisir. La nation bretonne avait gagné et élargi son droit de cité sous les acclamations de salles pleines de supporters enthousiastes. Il fallait battre le fer tant qu'il était chaud.

Dans cet environnement, nous construisions ensemble, en pleine communion avec le public de Milig, les lendemains de notre pays et son aura universelle. Désormais, Milig pourrait évoluer dans le milieu du show biz avec les légendes qui en sont l'apanage, sans déchoir.

« Princes, entendez bien » avertissait Glenmor dans une de ses chansons cultes. Oui, entendez bien !

Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre ;

L'arrogance, l'imperméabilité de ces princes a inspiré une autre culture de protestation qui vient de se transformer officiellement en culture de combat : le Rap. Dans les banlieues, il a succédé à la lame de fond des Glenmor, des Alan

Stivell, des Gilles Servat pour d'autres peuples victimes de racisme qui engageaient le combat.

Il y a une quinzaine d'années, un relais entre ces deux vagues d'une chanson culte d'Alan Stivell, Tri Martolod, a été reprise par un groupe français qui avait remis en vedette ces mélodies celtiques très entraînantes que la radio et la télévision refusaient aux Bretons.

C'était un Rap intermédiaire, très Gwenn-Rock que nous n'avions pu développer et diffuser comme il aurait dû l'être, pas plus que le groupe Excalibur que l'on n'a pas pu constituer à l'époque.

Aujourd'hui, l'ouragan de la revendication des peuples noirs qui se lèvent prend le relais du combat des noirs-blancs que nous sommes. Bonne chance à eux ! Que leurs Etats Généraux soient fulgurants et ne s'arrêtent pas à des différences d'origine. Qu'ils gagnent leur reconnaissance le plus vite possible, car ils le méritent. Nous savons que nous devons être les derniers, après tous les autres que nous avons aidés et que si les choses devaient s'éterniser à trois ou à cinq ans, la France réussirait à répandre sur l'Europe la balkanisation la plus préjudiciable à l'Occident comme elle a déjà répandu la révolution la plus hypocrite et la plus nuisible à l'humanité par ses conséquences à long terme.

La musique parviendra t'elle à adoucir les mœurs ? Il faut l'espérer car les peuples qui en sont privés comme à Rennes pour les dernières Transmusicales interdites peuvent se réveiller, se battre et rallier à eux ceux qui d'habitude hésitent à entrer dans la mêlée et à exprimer leur courroux, comme ces jeunes qui toutes les semaines se réunissaient pour affronter la police en des match de protestation.

Tonnerre de Brest ! En avant la musique !

CHAPITRE XLIII

Le pactole de Marks & Spencer

Comment la République se fabrique un président

En 1972, avec notre ami Marc Benoît, qui venait de déposer un procédé décoratif nouveau d'inclusion dans du verre, nous réalisons pour les immeubles CCC Boulevard Hausman, face aux Galeries Lafayette à Paris, un projet de façade techniquement révolutionnaire et de décoration intérieure. Le jour où nous en présentons la maquette, le président directeur général de Marks & Spencer est présent. Le groupe britannique est en effet en train de se porter acquéreur des quatre immeubles. Le président est enthousiasmé. Il retient le projet de maquette éclairée ainsi que le projet complet de décoration intérieure pour cet immense magasin que va devenir le vaisseau amiral de Marks & Spencer. Nous entreprenons les travaux et j'apporte également au groupe britannique l'architecte décorateur avec lequel je travaillais pour un de mes brevets de construction mono-bloc. L'équipe est au complet, cependant il manque encore les autorisations préalables à l'achat de cet ensemble immobilier. La société britannique NNN œuvre dans ce sens auprès du Ministère des Finances Elle y rencontre le ministre Giscard d'Estaing qui refuse avec hauteur ce droit d'acquiescer à « une société étrangère ». A la sortie du rendez-vous, les représentants de NNN, déconfits, sont accostés dans le couloir par un « envoyé spécial » qui leur explique « comment il faut faire »...pour mener à bien leur projet immobilier. D'abord, il va leur « trouver » une entreprise. Par « trouver » il faut comprendre « imposer ». Il s'agit d'une entreprise qui effectuera « l'opération » en question, en toute connaissance de cause avec des pouvoirs de Chef d'orchestre et des garanties adéquates. Les travaux se feront en deux phases avec deux ans de décalage. Nous effectuerons la première phase et le délai initial sera finalement réduit à un an. Les commanditaires de ce montage n'ont pas osé mettre notre entreprise dehors et nous avons effectué tous les travaux intermédiaires et préparatoires à ce tour de passe-passe.

J'ai connu les pourcentages convenus. L'ingénieur en chef, Monsieur Capo Bianco, en charge du programme, m'a en effet demandé des devis pour les confronter avec les factures qui lui étaient imposées sans être pour autant « discutables ».

Parmi celles-ci, je me souviens d'un lot moyen de modifications de charpentes métalliques qui n'entraient pas dans les spécialités d'une de nos entreprises et que nous aurions sous-traité à 110 000 francs en les facturant à 160 000 francs. Or ce lot leur était compté pour 670 000 francs, c'est à dire au moins quatre fois le prix initial.

Le multiplicateur de certains lots était parfois supérieur. Mon interlocuteur trouvait les marges « un peu fortes » et en plaisantait, avec un humour très « british » d'autant que certains travaux n'étaient tout simplement pas effectués !

Un jour, Monsieur Renardeau, métreur de l'entreprise en question, qui, très préoccupé, tournait depuis plusieurs jours autour de moi, m'a abordé timidement pour me demander comment faire pour justifier de tels prix. Ne sachant quoi lui répondre, et ceci n'étant pas notre affaire, je lui ai dit de ne pas s'inquiéter. J'ai ajouté : *ça se passera très bien...* Il est vrai qu'à ce moment là, on prenait les membres de notre staff pour des anglais !

Pendant un an nos équipes étaient les seules à travailler sur le chantier pour réaliser les travaux « préparatoires ». Cependant des réunions techniques avaient lieu deux fois par semaine et réunissaient trente à trente cinq personnes chaque fois dont l'APAVE et six ou sept personnes de notre groupe. Officiellement à la suite d'un grave sinistre à Saint Laurent du Var, les normes techniques de prévention incendie devaient être modifiées, aussi le chantier était-il suspendu à des décisions toujours reportées... Peut être aussi le temps que le délai d'un an s'écoule ? et que le Ministère des Finances donne ses derniers feux verts ?

L'objet de ce montage, hors travaux réels, pesait plus de deux milliards de centimes, couverts par un Ministre des Finances qui devait être élu Président de la République aux élections suivantes...

Cela s'est effectivement « bien passé », très bien passé même. L'entreprise parachutée, a même demandé, au cours d'une réunion, à ce que ses travaux soient indexés « pour le cas où la gauche passerait ». L'ingénieur en chef, toujours plein d'humour « british » a repris : *vous avez bien dit pour le cas où la gauche passerait... ?* Tout le monde a éclaté de rire. L'entreprise « mandatée » a obtenu une revalorisation sur ces bases mirifiques, pas nous !

Par contre une des sociétés donneurs d'ordres a disparu, nous laissant une ardoise qui se montait à près de 800 000 francs, à l'époque.

Nous avons été obligés de poursuivre cette société au Tribunal de Commerce. Monsieur Trask, un des financiers de Marks & Spencer, avec lequel nous entretenions de bons rapports, me téléphone alors et me propose une indemnisation pour solde de tout compte de 250 000 francs plus certains frais. N'ayant jamais rencontré de problème avec eux, à part celui-ci qui était pourtant de taille, nous avons finalement trouvé un compromis. Mais j'ai commis l'erreur d'avertir l'expert que j'avais fait nommer par le Tribunal.

Je voulais, par correction, lui laisser tout le mérite de cet arrangement. *Ne bougez pas, me dit-il. Ne faites rien, j'arrive.*

Entre temps, « l'expert » est passé chez notre client pour le convaincre de ne rien payer... Combien a-t'il touché pour cette malversation ? Nous n'en saurons rien mais nous ne toucherons pas un centime et je crois avoir deviné le schéma...

Par deux fois, j'ai cherché à déposer plainte contre Monsieur Giscard d'Estaing. Plus tard, j'ai également demandé le témoignage des gestionnaires qui ont succédé à mes interlocuteurs de l'époque. Après une longue réflexion, ils ont renoncé.

Lorsque j'ai assisté comme tout le monde au retrait stupéfiant de tous les magasins de Marks & Spencer du marché français, soi disant pour se restructurer, je n'ai pu m'empêcher de me poser la question : est ce que ce racket scandaleux s'est poursuivi jusqu'à cette décision et en était il la cause ? Cette affaire est emblématique du système français et des processus d'élection d'un président. Sans la corruption, il n'y aurait pas de chômage. Lorsque Giscard d'Estaing est venu au pouvoir, il a préféré porter l'indemnisation à 90 % plutôt que de limiter ou de supprimer la cause de ce fléau. Ancien ministre des finances, il institutionnalisait par ce choix la pérennité du Système de la corruption par l'indemnisation de ses conséquences qui s'affirmaient inéluctables.

Réfléchissons un instant en prenant conscience d'une réalité fondamentale : des marges plus ou moins importantes sont « réservées » sur tous les marchés d'Etat et tout ce qui gravite autour de ces véritables assiettes au beurre. Edouard Leclerc, courageux kamikaze, a parlé officiellement, sans être démenti, de deux à trois fois le coût réel.

Personnellement, j'ai assisté à quatre à cinq fois le montant réel, chiffres exceptionnels que l'on retrouve cependant dans certains travaux « spéciaux », y compris ces fameux ronds-points... que l'on multiplie à plaisir.

Sans ce Système que l'on peut appeler par euphémisme budgétivore, le développement d'une projection « raisonnable » sur une moitié de ce pactole, de ces cas magistraux plus nombreux qu'on ne le pense, donnerait empiriquement telle analyse :

Il y a deux grandes sortes de corruption qui grèvent l'économie française. Celle des gagne-petits méritants sur lesquels nous ne nous brancherons pas dans ce chapitre, tant est vaste leur diversité et celle, à la source, des grands-faiseurs, travaux et prestations de « collectivités locales ».

La première consiste en des prébendes, des pourcentages et toutes les catégories de combines et de manigances entretenant localement l'amitié entre gens de « qualité ». J'ai connu, pas bien loin d'ici, un petit groupe scolaire dont la construction a coûté plus de 680 000 Euros alors que nous aurions été heureux de réaliser ces travaux, d'après étude, si les jeux n'étaient déjà faits, pour une somme de 460 000 Euros.

La seconde est celle des Elites, des grands pourvoyeurs, où il n'est plus question de pourcentages mesquins, mais de multiplicateurs d'un prix ou d'un montant donné. La classe. Le pactole régalien où les volumes les plus intéressants ne correspondent à rien de réel, y compris parfois aux travaux qui n'ont pas à être exécutés et aux « investissements » sans contrôle effectif du type Crédit Lyonnais.

Lorsqu'un de ces chantiers bénis représente une « soulte » de seulement une fois, deux fois, trois fois, son montant réel, c'est un, deux ou trois autres chantiers de même importance qui auraient pu être ouverts et financés, employant une, deux ou trois fois autant d'ouvriers et de cadres générant une, deux ou trois fois le même volume de charges sociales...

Toute la société française peut s'analyser sous cet angle, mais personne ne veut lâcher son os. Sans prétendre qu'un tel jeu soit rigoureusement mathématique, ni qu'il puisse apurer la totalité du chômage (ce qui serait pourtant relativement possible, bien que les mauvaises habitudes soient coriaces), il est évident que chacun peut se livrer à ce calcul révélateur et en tirer des conclusions dont l'ordre de grandeur ne doit pas troubler le bon sens. Car il faut se dire que cette perspective n'est qu'une fenêtre ouverte sur les deux mille et quelque milliards d'Euros de trou laborieusement creusés à la sueur du front de nos « Représentants », ce qui mérite, reconnaissons le, le respect.

Naturellement, ce genre de sport n'est pas praticable à tous les étages. Paris, c'est le fief de la voie royale et aussi celui des très gros travaux de province qui par essence sont parisiens et du ressort de l'Elite, échappant de droit au vulgaire local. Le trapèze qu'ils représentent dépasse l'entendement des petits cerveaux et pourrait troubler.

Tant de talents prouvent que l'on peut fabriquer un président avec de l'argent mais pas forcément une Constitution Européenne, décantée des tares du jacobinisme ; L'exception française n'étant de plus et de toutes manières qu'une exception imposée dont plus personne ne supporte l'arrogance et les méthodes qu'elle emploie.

CHAPITRE XLIV

Le puits de la Vérité au Pays de Gauguin

Site historique de Keranperc'heg

Pendant cinq ans, la commune de Pont-Aven a promis d'acheter le site de Keranperc'heg, origine de la ville haute de Pont-Aven. Les propriétaires s'en plaignent. Lorsque la commune renonce finalement à cette acquisition, sans explications, en 1986, une association se crée pour sauver ce site historique. Il est prévu d'y implanter un complexe économique et culturel réunissant dans divers bâtiments le Musée Paul Gauguin, l'hôtel de Keraven, le restaurant du Manoir de Keranperc'heg, l'Écomusée d'Histoire et l'Académie Paul Gauguin.

Composé de six chaumières, le village de Keranperc'heg possède deux cours fermées par des pierres debout, des maen zao et un puits monumental daté de 1788. Ce site millénaire dédié à Saint Gwenolé, de son ancien nom breton Lan Tutocan, est classé à l'inventaire des monuments historiques. La margelle a été édiflée en réponse aux tentatives de fermeture arbitraire du Parlement de Bretagne cette même année. La caractéristique de ce puits est d'être surmonté d'une tête d'homme casqué regardant en direction de Paris. En fait, ce soldat équipé pour le combat est la réponse du berger à la bergère, c'est à dire du peuple breton à Louis XVI et le symbole de la révolution Bretonne.

Un fait surprenant vient de se produire : début avril 2006, la tête et le buste de ce soldat surplombant le dôme du puits à plus de trois mètres du sol, vient d'être volée. A part la date de 1788 sur le bas du cou, on peut se demander quel est l'intérêt de cet acte impensable qui a nécessité d'ouvrir un portail, la participation de trois ou quatre hommes forts et expérimentés, pour desseller et des-

prendre cette sculpture monumentale de près de quatre vingt centimètres de haut, pesant au moins cent trente kilos sans dégrader la coupole et la margelle.

En raison de la difficulté, l'acte gratuit ou le vandalisme imbécile semblent devoir être écartés. Alors quel peut être l'objectif, sinon celui d'une commande ? Trois mois après sa disparition, cette sculpture historique n'a pas été retrouvée.

L'année de l'acquisition de cette propriété, un ouragan tristement célèbre ravage la Bretagne et compromet les travaux engagés sur le site, tout en déséquilibrant le budget par l'importance des dégâts. Un an après l'ouragan d'octobre 1987, la compagnie d'assurances n'a toujours pas versé un centime.

Le jour où j'ai, en qualité de conservateur, rendez-vous à Rennes avec la compagnie d'assurances pour régler le versement de ces indemnités, je suis « opportunément » arrêté par la gendarmerie au moment même où je vais quitter Keranperc'heg, rendez-vous certainement connu par les écoutes téléphoniques. L'affaire semble d'importance car deux fourgons m'attendent, dont un en planque, pour une affaire montée de toutes pièces.

Opération à la fois d'entraînement et de propagande.

Le prétexte officiellement invoqué est celui d'un faux dossier fiscal monté sur ordre par les Impôts qui seront d'ailleurs condamnés en mars 1993 après trois dépôts de plainte pour faux et usage de faux en écriture publique, et quatre juges d'instruction successivement dessaisis en attendant une amnistie dont le Procureur et l'Administration sont informés dans ce qui peut être considéré comme un délit d'initié.

Le montant réclamé totalement injustifié correspond aux sommes qui nous sont officiellement dues pour les seuls droits sociaux de nos enfants.

Je ferai toutefois préventivement dix sept jours de prison et de grève de la faim pendant lesquels les indemnités d'Etat relatives aux dégâts causés sur le site de Keranperc'heg, évalués sur la seule base des assurances, sont bloqués à la Préfecture. Ces crédits qui nous étaient dus sont, grâce à ce stratagème, tout simplement renvoyés à Paris et perdus. Il nous faudra parlementer pour fixer un nouveau rendez-vous avec la compagnie d'assurances à Rennes et finalement ne percevoir qu'une somme globale correspondant à moins de 40 % des dommages.

Nous sommes donc en présence d'une spoliation organisée et d'une exploitation en cascade des conséquences d'une catastrophe naturelle.

La remise en état du site de Keranperc'heg est ainsi rendue très difficile. Seuls cinq bâtiments du village des chaumières sur six endommagés, de l'Écomusée d'Histoire et de l'Hôtel, seront restaurés.

Dans l'attente des autorisations pour le Musée Paul Gauguin, un bâtiment provisoire d'environ cent mètres de long en quart de cercle sera bâti pour recevoir une importante collection d'outils anciens étroitement mêlés à des docu-

ments du Musée d'Histoire, dans un classement chronologique, par thèmes culturels et catégories artisanales.

Dans le même temps, l'Office de Tourisme a annoncé que le Centre International de Sculpture et l'Académie Paul Gauguin réunissaient les dossiers de près de deux cent artistes, Bretons et étrangers. Devant cette réussite, la mairie s'oppose à ces expositions permanentes et à ces ateliers. Pour tenir les engagements vis à vis des artistes, l'Association Sculpture Bretagne, dont Patrig Ar Goarnig, sera le premier président, a été créée et l'exposition transférée à Landivisiau, chez le président du Conseil Général, il y a désormais quatorze ans de cela !

Des nuisances olfactives et sonores apparaissent et se développent, émanant de la station d'épuration, à proximité immédiate du site.

La conserverie de Pont-Aven est censée augmenter illégalement sa production sans se préoccuper des rejets dans le réseau d'assainissement urbain et des conséquences induites. Cette station reçoit ainsi un surplus moyen de déchets en suspension de 200 à 250 % de sa capacité théorique, elle même surévaluée, ce que nous ignorions à l'époque.

Cinq ans plus tard, à l'occasion d'une homologation tardive, la Préfecture réduira de 50 000 équivalents-habitants à 24 400 seulement, ramenant ainsi la capacité officielle de traitement de la dite station à une réalité objective, reconnaissant par là des dépassements beaucoup plus importants que ceux que nous dénoncions.

Outre des prises d'intérêt, nous découvririons plus tard le caractère intentionnel et organisé de ces nuisances utilisées comme un moyen d'épuration ethnique et d'entrave aux activités, au droit au travail et à l'habitabilité qui ont valu incidemment au quartier, notamment aux habitants de Keranperc'heg et de Lesdomini, plus de cent pétitions et une succession de plus de cent procédures au Tribunal Administratif de Rennes et à la Cour Administrative d'appel de Nantes.

Comportement mafieux et terroriste à tous les niveaux, qu'il importait de sanctionner.

Alors que les nuisances tant sonores qu'olfactives étaient de l'ordre de 50 à 80 %, la forfaiture qui pouvait être prise en compte et ouvrir la voie à une solution technique sur le site au delà des 10 % officiellement reconnus, n'a pas été retenue malgré les preuves, les expertises et les constats qui en faisaient état.

Les journaux titraient « ça pue sur la ville » et il était impossible à quiconque d'assister à l'inauguration du bateau de la Belle Angèle sans un mouchoir plaqué sous le nez à cause de la pestilence. Tout cela était, semblait-il, des vues de l'esprit.

Quant à l'habitabilité, c'est à un chef de service des impôts s'étant soi-disant rendu sur les lieux qu'a incombé la délicate tâche de dire que ces nui-

sances étaient compensées par la qualité du site ! Et qu'en conséquence compensées par un plus, ces odeurs n'étaient pas des moins. C'est ainsi que progressent les forfaitures à petits pas honteux, faux et à terme criminels.

Bien que riche de ce rapport, établi pour faire autorité et qu'il suffisait d'entériner, le Président du Tribunal Administratif sur le point de partir en retraite a vainement tenté par trois fois de composer le Tribunal qui devait juger cette affaire particulière conformément à l'éthique et à la règle du Système. Annulant, reportant chaque fois les dates où cette Affaire dérangeante devait venir à l'audience.

En désespoir de cause, faute d'y parvenir, c'est lui qui a dû présider et juger seul, vu l'urgence du fait de son départ, et dire que ces odeurs insupportables n'atteignaient pas le fameux seuil des 10 % nécessaires pour mettre en cause le préjudice porté à la population et l'exaction raciste organisée et dirigée contre un groupe humain déjà spolié par l'Affaire des Prénoms Bretons et comportant les Citoyens Européens de Nationalité Bretonne pour qui cet outil pouvait être le seul moyen de survie hors de Kertalg.

CHAPITRE XLV

La Bastille républicaine

*Les Bretons, instigateurs de la prise de la Bastille sont
aujourd'hui dans la même situation qu'avant ce haut fait
Il devient urgent de la prendre à nouveau*

Quand je regarde en arrière, je m'aperçois que notre lutte touche trois générations. Nous avons dû entamer ou soutenir plus de deux cent cinquante procédures et affrontements contre l'Etat français, simplement pour avoir le droit de survivre. Plus de la moitié de ces procédures a été gagnée, certaines se poursuivent encore. Mais nos arriérés de droits sociaux ne nous sont toujours pas versés et les probabilités pour qu'ils le soient un jour sont infimes. Elles sont au moins du domaine du principe. Parmi ces sommes importantes, certaines ont été consignées autoritairement et confisquées plus tard à la Caisse des Dépôts et Consignations comme les biens juifs l'ont été par les nazis pendant la seconde guerre mondiale.

Quoique difficiles à chiffrer, puisque les diverses allocations familiales étaient à un taux très différent, elles atteindraient aujourd'hui environ trois cent mille euros... sommes correspondant à l'ensemble des droits sociaux dont notre famille a été spoliée, calcul n'intégrant pas les dommages collatéraux ni les importantes atteintes au patrimoine et aux outils de travail, telles les entreprises, les polders de la vallée du Belon intentionnellement détruits parce que nos enfants sans état civil et sans carte de sécurité sociale pouvaient y travailler, etc.

Le préjudice social et le préjudice moral ne sont pas les seuls que nous ayons dû subir. Notre résistance à l'Etat français a entraîné des poursuites fiscales contre notre famille lorsque toutes leurs tentatives avaient échoué. Ce perfide recours au fiscal discrétionnaire et sans appel est l'arme ultime des lâches.

Nous avons été confiés aux bons soins de toute une série d'exécuteurs des basses œuvres dont Papon, Ministre du Budget a été le plus emblématique sans exclure qu'il y ait eu pire. La maison familiale a été saisie et la vente demandée au Tribunal. Un président coïncé par cette infamie devait accéder à cette demande et nous mettre à la rue.

Diwezha me rappelait dernièrement les conditions plus que rocambolesques dans lesquelles cette signification a été effectuée par un certain Quéau, huissier de la pire espèce, le seul dont nous ayons un mauvais souvenir. Diwezha qui avait une dizaine d'années était seule dans la maison. Connaissant les raisons de sa venue, elle se précipite pour fermer la porte de la cuisine restée ouverte, mais y arrive en même temps que lui. Il force la porte, rentre et exige, faute d'autre personne présente, une signature. Diwezha refuse ; Il la menace et la secoue ; Elle s'échappe dans le hall d'entrée. Il la rattrape par les cheveux dans l'escalier et la ramène dans la grande salle de la cuisine. Finalement, éccœurée par ce comportement, il lui vient une idée. Elle signe Marie France. Il est satisfait d'avoir une signature même si celle-ci a été extorquée par la violence et de plus signée d'un faux prénom, manifestement incompatible avec une « Citoyenne Européenne de Nationalité Bretonne », poursuivie et intimée pour cause de prénom breton.

A l'audience, Maître Gauchery, notre avocat et ami français qui a défendu la plupart de nos causes à Quimper en soulevant ce cas de nullité phénoménal, a soulevé l'hilarité de toute la salle qui connaissait l'affaire des prénoms bretons.

La mise en vente n'a pas eu lieu. Diwezha, la passerine, avait sauvé Kertalg. Plus tard, en 1985, l'Etat monte une affaire de toutes pièces, un faux dossier fiscal avec une fausse adresse au 33 rue de la Tournelle, (sic), et non de la Tourelle qui semblait être visée à Boulogne sur Seine, une commune dans laquelle nous n'avons jamais habité et un nom de rue qui n'existe pas. Je dépose successivement trois plaintes aux parquets de Paris et de Nanterre ;

Elles sont officiellement « perdues » toutes les trois ; la quatrième, déposée par Maître Jacques Vergès, est finalement instruite. Miraculeusement, les premières plaintes réapparaissent plusieurs années après leur disparition grâce à l'intervention courageuse d'une femme huissier Maître Odile Ropers qui a constaté et matérialisé d'une manière magistrale la forfaiture de ces manœuvres dans toute leur ampleur.

Quatre juges d'instruction, Messieurs Téboul, Marro, Morel et Bellancourt sont nommés et dessaisis successivement par le Procureur, pour gagner du temps...

Si les faits n'étaient pas suffisamment graves, il serait cocasse de relever le lapsus calami... ô combien révélateur d'un certain état d'esprit bien français, tant il est vrai qu'ils ne craignent pas qu'une connerie puisse en cacher une autre : Me voici donc fictivement domicilié par ce subterfuge dans une rue qui

n'existe pas mais qui porte quand même par erreur le nom de la Tournelle, l'ancienne prison des Capétiens. La Bastille avant l'heure !

Au terme de ces quatre années d'enquête, qui conduiront à la condamnation des Services Fiscaux en mars 1993, je suis opportunément interpellé le 20 septembre 1988 en sortant de Keranperc'hég, à Pont-Aven et emprisonné dix sept jours à Quimper. Le mandat d'arrestation émane justement du Tribunal de Grande Instance de Nanterre qui perd les plaintes comme le Parquet de Paris et ne craint pas de me réclamer 1,8 million francs par un faux redressement fiscal dans le but d'équilibrer les sommes qui nous sont dues pour les droits sociaux. L'avocat commis d'office porte le nom de Mirabeau, de celui-là même qui a participé à la tentative d'abolition des droits de la Bretagne, le 4 août 1789 ! Un type bien, qui n'y était pour rien et qui n'a même pas pu obtenir les photocopies qu'il demandait. Toujours l'humour français : utilisé comme menace par les noms des personnes successivement en charge du dossier. Marro signifiant phonétiquement mort en Breton était un des avertissements comme Rideau, signifiant également « terminé » en bon français, le sera plus tard, autre formule du « finis le, finis le » bien connu qui a été immortalisé, à l'occasion de l'assassinat en direct à la télévision du jeune beur Kelcal ! Pour ne citer que ceux-ci parmi un florilège du genre.

Quand les services de l'Etat français sont condamnés d'un côté, ils poursuivent par un autre sans état d'âme par d'autres fonctionnaires qui montent une autre exaction. Simple routine criminelle dont ils ont l'ordre sans avoir à tenir compte des décisions de leurs propres tribunaux ni des magistrats qu'ils prennent pour des billes. A part cela, on ose nous parler de la « séparation des pouvoirs » !? Mais pas dans ces cas-là...

Leur objectif, coûte que coûte est de tenter de compenser les sommes dues pour l'ensemble des allocations familiales

Même objectif en taxant à 100 % les versements bancaires que j'adresse de Paris depuis des années à ma femme pour élever nos enfants, ceux-ci étant considérés par l'Etat français comme inexistant malgré les procédures en cours et deux mille articles dans la presse mondiale.

En intégrant ces sommes dans le calcul des revenus de la famille, le fisc ne doute de rien...

Il réclame 75 000 euros à mon épouse au titre des années 1986-1987 et 1988 ! Je dépose alors une réclamation puis une plainte contre ces services fiscaux. Cette exaction scandaleuse sur les droits sociaux d'enfants déjà privés d'allocations familiales sera annulée seulement dix ans plus tard.

Maître Jacques Vergès constate et déclare lors d'une conférence de presse, le 26 octobre 1988, que nous sommes victimes d'un « assassinat juridique et politique ».

L'Etat est arrivé à nier l'existence des enfants jusqu'à les priver de ressources. Depuis, l'Etat a engagé une procédure de normalisation : spoliation de

terrains, saisie-arrêt sur les comptes bancaires, arrestations jusqu'à la phase actuelle : les services fiscaux des Hauts de Seine réclament 1,8 million (Fr) à Jean Jacques Le Goarnig...

Est il possible dans un état de droit de voir engager une procédure avec une telle mauvaise foi ? plaide Maître Vergès. En libérant Monsieur Le Goarnig après dix-sept jours d'emprisonnement, les autorités juridiques de Quimper ont constaté ce qu'un étudiant en droit aurait remarqué. Si Monsieur Le Goarnig a été remis en liberté, ce n'est pas pour raison de santé mais simplement parce que les documents présentés contre lui étaient nuls. L'administration fiscale l'a imposé de façon arbitraire de quatre fois plus qu'il n'a touché de 1977 à 1980. Au fil des années, le scandale s'aggrave. Tout cela montre une connivence générale - je n'ose employer le mot « complot » que j'ai sur les lèvres. Il y a des magistrats qui se trompent et nous trompent. Cette affaire demeure à la limite de l'assassinat juridique. D'autres procédures ne sont elles pas envisagées ? Nous nous heurtons au mutisme d'une administration inamovible. Il y a continuité de l'Etat. Aujourd'hui, nous ne faisons pas appel aux grands principes, mais à des intérêts politiques (La Liberté du Morbihan).

Quelqu'un qui ne connaît pas l'ensemble de cette affaire ne peut pas comprendre l'acharnement, la polarisation dont elle témoigne et la disproportion révélatrice des moyens utilisés. Très souvent, nous avons eu l'impression d'être perçus comme un symbole gênant à détruire en raison d'une paranoïa que fait l'Etat français sur l'archétype d'une résistance qui pourtant ne pouvait céder à l'iniquité. Pouvions nous agir autrement ?

Ils ont tout essayé et ils étaient furieux de ne pas aboutir. Après dix ans de harcèlement judiciaire et fiscal, les services fiscaux sont condamnés, le 17 mars 1993, pour faux et usage de faux en écritures publiques. « Hélas », comme le dira le juge d'instruction Bellancourt, les faussaires de l'Etat sont amnistiés.

Cela n'aurait pas été le cas sans ces dessaisissements répétés, les services de l'Etat attendant depuis plusieurs années cette loi d'amnistie programmée par une entente de coquins longuement négociée. C'est la preuve d'une connivence de tous les services de l'Etat organisant l'étalement des procédures jusqu'à l'amnistie. Combien de dizaines de milliers d'affaires criminelles de ce genre ont-elles été amnistiées ? Combien attendaient de l'être par les procureurs qui perlaient des plaintes ou dessaisissaient à tour de bras les juges d'instructions, y compris certains que je n'ai même pas pu voir ? Quel Nuremberg condamnera ces individus ? Et dans cette attente, quelle « Cour Internationale des Minorités Européennes » instruira le génocide intermédiaire de ces tribulations, dont il ne s'agit là que d'un échantillon parmi des millions d'autres ?

Voilà à quoi peuvent servir les amnisties votées par les parlementaires, y compris Bretons ! Ces agents de l'Etat ont été condamnés in extremis mais amnistiés en toute impunité.

La raison de cette irresponsabilité des fonctionnaires : ils ont agi sur ordre. C'est la même version qu'ont donné les nazis à Nuremberg. Le problème est que le donneur d'ordre reste au dessus de la loi. Ces fonctionnaires ne pouvant être démasqués, on peut retenir que c'est l'entité de la France qui est responsable de ces crimes et de ce racisme et que nous n'avons rien à faire avec ces gens-là.

L'affaire ne se termine pas là puisque ces fonctionnaires du fisc montent entre temps une nouvelle action frauduleuse à notre encontre : L'Etat saisit illégalement 332 726 francs de droits sociaux, lesquels sont consignés d'autorité à la Caisse des Dépôts et Consignations qui n'a pas pour vocation de recevoir ce type de dépôt. Elle l'a donc refusé dans un premier temps mais a été contrainte de l'accepter finalement.

Comment, pourquoi et par qui ?

J'apprends par un fonctionnaire de ce service, mécontent d'ailleurs, que nous serions le seul cas en France... J'en doute car ce constat ne serait guère rassurant. C'est toujours un très mauvais signe d'être une exception ! Nous serions donc la seule famille en France à posséder des droits sociaux à la Caisse des Dépôts et Consignations (!) Pendant deux ans, nous percevons les intérêts de notre propre argent placé contre notre gré dans une banque d'Etat par l'Etat français, mais sans effet rétroactif de l'arriéré des intérêts. Puis un jour de fin 1996, on m'annonce que les sommes déposées ont été tout bonnement confisquées.

La Caisse des Dépôts et Consignations avait pourtant exigé par écrit que ces sommes ne soient retirées que lorsqu'il y aurait une décision définitive de justice, ce qui n'était pas le cas.

Par un acte signé du caissier général de la Caisse des Dépôts et Consignations, il était expressément stipulé que :

Ces sommes ne pourront être débloquées que sur une décision de justice définitive à intervenir suite à la réclamation introduite par M. Manrot Le Goarnig.

La Caisse des Dépôts tente vainement de récupérer cette somme, sans y parvenir. Je demande alors au Conservateur de faire jouer l'assurance de son organisme. Après étude qui dure plus d'un mois, il me signale qu'il ne peut rien faire. Le hold-up est légal. Il a été commis sous le Ministère de Monsieur Dominique Strauss-Kahn. C'est donc une fois de plus une nouvelle action en justice qui s'engage. Il faut bien constater que l'Etat français fait ce qu'il veut. Il retarde les actions que nous intentons par tous les moyens et en tous lieux y compris à Strasbourg. Les nazis, avec la complicité de l'Etat français, ont saisi les biens juifs notamment à la Caisse des Dépôts ; Cinquante cinq ans plus tard, le même Etat français a fait la même chose à notre encontre en toute impunité...

Et cela, chose étonnante, sous l'autorité de Dominique Strauss-Kahn, Ministre des Finances d'un gouvernement dit démocratique...

Son acquiescement à ces faits homologue un acte raciste dont nombre de ses collègues sont également coupables. Une plainte a été déposée le 23 février 2004 contre M. Strauss Kahn et quatre autres ministres dont Maurice Papon, un de ses prédécesseurs, auteur d'un schéma directeur contre la famille Le Goarnig.

Cette requête transmise avec de nombreuses pièces en recommandé AR, ne serait jamais parvenue à la Cour de Justice de la République. Cinq enquêtes se sont succédées, sans que quiconque puisse dire ce qu'elles sont devenues et ne s'étonne de telles « déviations » destinées à couvrir des actes criminels et racistes.

Combien de milliers d'autres semblables disparaissent ainsi ?

L'Etat français est un spécialiste de ces détournements de courriers recommandés. Parmi les cas récents, un envoi important du Musée de l'Hermitage de Saint Petersburg au Musée Paul Gauguin aurait « disparu » dans les mêmes conditions, sur le territoire français. Enfin des gens efficaces ! Les Russes, malgré leur expérience soviétique, ont été stupéfaits de ces pratiques d'un état donneur de leçons démocratiques.

C'est le pot de fer contre le pot de terre ; théorie facile et porte ouverte à bien des renoncements. Que le droit soit avec nous ne suffit pas.

Dans un Etat totalitaire, il n'y a pas de recours véritable. Même les jugements les plus importants, y compris ceux du Conseil d'Etat en notre faveur, ne peuvent pas être exécutés parce qu'ils condamnent l'Etat français.

A l'Élysée, nous avons rencontré Monsieur Jean Kahn, conseiller de François Mitterrand, qui, nous recevant, mon épouse et moi-même, s'est montré scandalisé par le fait qu'une décision du Conseil d'Etat n'ait pu être exécutée en notre faveur. Il s'est préoccupé personnellement de la question, mais nous n'avons jamais eu de nouvelles depuis. Qui a étouffé son action ?

Incapable de reconnaître ses erreurs et de faire amende honorable, l'Etat français s'enferme toujours plus loin, couvrant une exaction par une autre exaction plus grave. Condamné par ses propres tribunaux et montré du doigt dans le monde entier, il poursuit sourd et aveugle une politique négationniste et partisane, dans la droite ligne de sa démarche globale depuis la forfaiture du 4 août 1789.

Cette arrogance et cette irrévérence vis à vis du droit et des magistrats qui le servent n'ont jamais découragé notre indignation mais au contraire n'ont cessé de la raffermir.

CHAPITRE XLVI

Autres moyens du génocide intermédiaire

*Tout ce qui lèse les Bretons est pain béni.
L'intelligence permet de refuser les fausses fatalités.*

Que ce soit avec le naufrage de l'Erika ou les inondations, la fin du deuxième millénaire a été marquée pour la Bretagne par des événements dramatiques, tous utilisés comme un moyen d'asservissement par l'Etat français. La pêche artisanale, l'agriculture, l'agroalimentaire, le tourisme ont été éreintés. C'est l'ensemble de la population bretonne qui a subi et qui va subir les conséquences de cette crise économique qui s'ajoute à une autre crise organique. On peut chiffrer à 1 milliard 370 millions d'Euros, le coût économique de l'ouragan de 1987 en Bretagne qui n'a pas été pris en charge par les compagnies d'assurances et l'Etat français. Après le naufrage de l'Erika, l'addition peut être augmentée de 530 millions d'Euros au moins. Mais plus encore que les conséquences écologiques, économiques et humaines, c'est la manière dont ces événements ont été traités qui est tragique.

Le manque de réactivité des victimes est complet. L'endormissement est très bien organisé. Catastrophes écologiques, magouillages politiques, manipulations historiques... Trop de Bretons, consciemment terrorisés ou non, avalent tout sans réagir et considèrent à tort qu'ils ne peuvent rien changer. Ils prennent prudemment exemple sur les élus qui n'ont pas confiance dans leurs électeurs et ne voient sagement que leurs gamelles. Le mercredi 7 février 2001, *Ouest-France* titrait *La Bretagne tourne la page de l'Erika*. La facture n'a pas été soldée, loin de là, mais on nous dit de tourner la page. Quel comportement négatif, quelle leçon de fatalisme... Or, deux ans plus tard, le 29 avril 2003, *Ouest-France* signalait que les 6692 demandes officiellement enregistrées par le FIPOL, n'avaient pas encore fait l'objet d'indemnités ! D'où venaient ces faux renseignements ?

C'est sans compter les dizaines de milliers de sinistrés qui n'ont pu enregistrer leurs demandes et n'ont pu faire valoir les incidences directes et indirectes de la catastrophe sur leurs résultats d'exploitation.

La grande presse fonctionne comme la Pravda, le journal officiel qui dicte le bien penser, le bien agir, le bien repentir et accepte d'entériner des omissions ou des informations falsifiées qui tuent... Cette presse semble « instrumentalisée » par l'Etat pour anesthésier notamment les Bretons dans ce qu'ils ont de plus vital. Au stade d'abandon peut-il en être autrement ?

Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987, un ouragan a dévasté la Bretagne. Cette fois, c'est beaucoup plus grave. Les rafales de vent porteuses de sable meurtrier atteignent jusqu'à 240 km/h, soit la dernière échelle du « Code Beaufort ». Après des heures qui paraissent interminables, l'ouragan s'apaise. Il laisse derrière lui plusieurs morts, une forêt bretonne détruite à 40 %, des milliers d'immeubles endommagés, des centaines d'entreprises condamnées, 400 000 victimes... Les dégâts de cet ouragan du siècle sont évalués à près de 2 milliards d'euros. En trois heures il en a autant coûté à la Bretagne qu'en cinq jours de la première guerre du golfe.

Sur ces 2 milliards d'Euros, les sociétés d'assurances ont versé environ 400 millions d'Euros d'indemnités. 250 000 victimes sont indemnisées en dessous de 50 % de leurs préjudices. 150 000 autres n'ont rien touché. L'Etat a versé 60 millions d'Euros qui ont été alloués pour l'essentiel aux administrations. La Communauté Européenne a débouqué un premier versement de 200 000 Euros puis une deuxième somme mais personne ne peut dire ce que ces millions sont devenus, pas même le Collectif des sinistrés de l'Ouragan ni les préfetures qui l'ont mandaté. Il reste donc à la charge des collectivités et des particuliers près de 1,4 milliard d'Euros... On est bien loin des paroles rassurantes du Ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua : *L'Etat ne ménagera pas son aide*, déclare le 19 octobre 1987, ce raciste anti-breton. Le Premier Ministre d'alors, Jacques Chirac, ajoute que les crédits ne manqueront pas alors que ces spécialistes de la mise à mort de notre pays organisent au contraire la carence totale de l'Etat.

Le 15 octobre 1989, à l'occasion des Etats Généraux des Sinistrés, j'ai été élu président du « Collectif de Coordination et de Défense des Sinistrés de l'Ouragan » qui a regroupé plus de 160 organisations. A ce titre, je rencontre le Premier Ministre Pierre Bérégovoy et participe le 30 avril 1990 avec lui à l'émission télévisée « Médiations » où il me déclare notamment devant les caméras :

La Bretagne, je dirais mieux les Bretons auront droit à la solidarité nationale...

Bilan de cette intervention médiatique, une enveloppe à peine symbolique de seulement 30 millions d'Euros, confirmée dans son bureau trois semaines plus tard. « *Le reste sur le budget de l'année prochaine* » me dit-il en nous raccompagnant, Monsieur Le Bris, Maire de Concarneau, Monsieur Delarue et moi-même. Bien que le Superpréfet et les Trésoriers Payeurs Généraux soient informés de ce déblocage de fonds publics, qu'ils me confirment, (ce qu'ils n'étaient pas obligés de faire), rien n'est venu, personne n'a rien perçu, ni les sinistrés, ni les départements du Finistère et des Côtes d'Armor que

nous représentations. Les sinistrés attendront jusqu'à la fin de leurs jours y compris ceux qui n'avaient plus de toit.

L'Etat encaissera grâce au passage de l'ouragan au moins 250 millions d'Euros de TVA sur les travaux et droits divers. Bénéfice net pour l'Etat français : plus de 200 millions d'Euros ! Quant à la solidarité nationale et internationale, elle a été dérisoire, pour ne pas dire inexistante à l'exception des aides européennes qui ont été captées par Paris sur le parcours et dont nous n'avons pu obtenir aucune nouvelle.

De rares départements allouent quelques milliers d'euros, au total 25 900 au Conseil Général du Finistère, alors que la Bretagne, dans les mêmes circonstances, est toujours extrêmement généreuse. Il serait intéressant qu'une thèse consigne ces disparités concernant des « collectes » et des attributions de millions d'Euros que « conseille » le pouvoir par des relais qui lui en attribuent tout le mérite.

Cette forfaiture constitue un génocide intermédiaire caractéristique pour la Bretagne.

Du côté des assurances, les comptes de cette roue de la fortune sont joliment truqués. Les victimes trinquent, les assureurs trichent. Sur cinq milliards d'euros de primes payés chaque année par les assurés, ces « banquiers du malheur d'autrui » ne reversent qu'une très faible partie. Et qui est donc le premier assureur de France ? L'Etat français collecte l'impôt, redistribue, touche et retouche... à sa convenance.

D'après les calculs de la Direction du Budget, pour 2 Euros versés à ce titre (des catastrophes naturelles), 0,80 seulement reviennent aux victimes et 1,20 restent dans la poche de leurs généreux protecteurs (Le Canard Enchaîné, 7 mars 1990)...

Pierre Berégovoy dans la fameuse émission « Médiations », a confirmé qu'il existait ainsi un matelas de 460 millions d'Euros... Sur lequel je lui ai précisé que l'on ne pouvait pas se coucher !

C'est pour cette raison que l'Etat, dès le début, a organisé le black out sur le traitement de cette catastrophe naturelle par la télévision et la presse écrite. Cette couverture médiatique est révélatrice de la place tenue par la Bretagne dans les salles de rédaction parisiennes lorsque des instructions sont données. D'où un déficit national d'émotion, que constate Louis le Pensec : 60 lignes dans *Le Monde* du samedi, 80 lignes dans *La Croix* le lundi, 150 lignes dans *Le Figaro* du samedi, 50 lignes dans *Le Quotidien de Paris*... Les radios restent muettes et les télévisions boycottent. Toute cette catastrophe ne valait en effet pas la peine de déclencher le plan ORSEC !

Voilà aussi un ouragan qui contraste avec les habituels bulletins météorologiques qui font continuellement la part mauvaise et pluvieuse à la Bretagne. Les médias savent annoncer de la pluie lorsqu'il fait beau en Bretagne. Mais les 14 et 15 octobre, ils devaient papillonner sur les nimbus sans avertir les auditeurs et les téléspectateurs de l'imminence de l'ouragan qui était en marche. Le responsable de la station météorologique de Brest Guipavas est pourtant formel :

Pour nous, l'arrivée de cette « tempête » n'a donc pas constitué une surprise. En revanche, ce qui nous a surpris, c'est son caractère cataclysmique ; le phénomène par

sa brutalité s'est en effet apparenté à un cataclysme, qui se caractérise toujours par des variations très rapides de la pression atmosphérique.

Cette information était bien enregistrée et il convenait d'en tenir compte. Mais les ordres permanents « de ne pas affoler la population » ont joué leur rôle ravageur comme pour le nuage de Tchernobyl qui s'est arrêté aux frontières, l'amiante inoffensive et les radiations nucléaires sans danger !

Qui parmi ceux qui méritaient d'être condamnés ont reçu un blâme ou une augmentation ?

Il importait pourtant de toute urgence de prévenir les populations de la brusque dégradation des conditions météorologiques.

Par ailleurs, tous les jours, les présentateurs des bulletins météorologiques de la télévision française sont ils payés pour seulement démolir notre économie par des informations intentionnellement fausses ?

Quand on annonce pluie, vent ou dépression venant par la Bretagne, ce n'est pas anodin. Car, si le mauvais temps arrive par la Bretagne, il en est de même du beau temps. Or, là, c'est systématiquement silence radio !

En février 1995, nous parvenons à convaincre la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Bretagne d'intervenir auprès de Météo France. Une « Commission météo unitaire » est mise sur pied au sein de l'Association des Etats de Bretagne pour rassembler les professionnels du tourisme, avec l'accord du Comité Régional du Tourisme et de son président, Monsieur Bonnot. Notre réclamation concerne la diffusion et la commercialisation des informations météorologiques comportant un pourcentage « d'erreurs » tendancieuses, gravement préjudiciables à l'image de la Bretagne et à son économie. La responsabilité des informations intentionnellement fausses incombe à Météo France et celle de leur diffusion, de leur interprétation et de leur analyse incombe aux présentateurs de télévision, motivés par des ordres du gouvernement central. Alain Gillot Pétré, concerné au premier chef a d'ailleurs confirmé dans un entretien au *Télégramme* : *qu'est ce qu'ils ont les Bretons avec la météo ? 90 % des réclamations que je reçois viennent de la Bretagne, je ne comprends pas, c'est de la vraie paranoïa.*

Au lieu de se mettre en cause, le présentateur de la première chaîne de télévision a traité les Bretons de fous. La direction de Météo France, qui sait très bien qu'il pleut moins à Rennes qu'à Nice, prend notre intervention au pied de la lettre et en mars 1995 demande à notre avocat de fournir un dossier complet. Pour prouver notre réclamation, un réseau de surveillance des prévisions météo doit être mis en place.

Le 14 janvier 1995, Henri Depoid, président de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative nous écrit notamment :

Les quatre Unions Départementales des OTSI de Bretagne vont mettre en place un réseau d'une quinzaine d'offices de tourisme volontaires pour faire un relevé précis et bi-quotidien des conditions climatiques locales. En face de ces relevés seront notées les prévisions météorologiques diffusées par les médias et les éventuelles contradictions.

Chaque lundi, la compilation hebdomadaire de ces observations sera envoyée à notre Fédération Régionale à fin d'analyse. La première phase de cette opération sera la réalisation d'une grille simple et facile à remplir qui va être élaborée en commun puis validée par nos UDOTSI en février.

Ensuite, nous ferons une présentation détaillée de cette action lors de notre assemblée générale annuelle qui se déroulera à Dinan fin mars 1995 en présence de nos divers partenaires et médias. Les quatre premières semaines d'avril constitueront un test à l'issue duquel nous pourrions tirer quelques conclusions.

Nous avons choisi un avocat qui avait à son actif des résultats notoires dans un type d'affaires comparables, dans le registre des multinationales du tabac. Il avait par conséquent « les épaules » pour gagner cette cause. La Fédération de l'Hostellerie du Finistère participe à cette opération qui semble promise au succès. Le monde du tourisme breton est cette fois unanime. Mais aucun relevé ne nous sera fourni. Que s'est-il passé ? La réponse de Météo France est dilatoire et sans intérêt ; elle est à un stade parfaitement attaquant. Le processus pouvait se poursuivre mais des interventions de haut niveau ont contrecarré cette initiative destinée à rétablir la vérité sur le climat de la Bretagne. L'Etat intervient à la rescousse de ce service de désinformation. Selon l'habitude, des légions d'honneur sont judicieusement décernées et les belligérants tout spécialement choisis sont désactivés à tout niveau. En d'autres temps, cette affaire aurait constitué un casus belli ouvert, car cette forfaiture coûte des milliards à la Bretagne, plus combien de faillites, combien de suicides ?... Cette Affaire est aussi un génocide intermédiaire de première importance.

La Bretagne meurtrie par l'ouragan, les catastrophes maritimes, les inondations et les pollutions, est appauvrie et une fois encore trahie par un Etat menteur et voleur. Menteur parce qu'il ne tient jamais ses promesses, voleur car il prélève sa dime sur les sinistrés sans apporter sa prétendue solidarité.

Après l'ouragan de 1987, les élus de la région ont tempêté, demandé des comptes et la réalisation des promesses, mais ils n'ont rien obtenu, oubliés par leurs instances politiques sur le sable breton !

Absents dans les expertises, les services du Ministère de la Culture pour appuyer les indemnités des monuments historiques dont ils se prétendent pourtant les propriétaires théoriques.

Absents les services du Tourisme, pour obtenir les moratoires nécessaires aux professionnels de l'hôtellerie sinistrés.

Carence totale de l'Etat sur toute la ligne.

Dans le naufrage de l'Amoco Cadiz dont la responsabilité de l'échouage incombe, il faut le savoir, à l'Etat français, la carence du système est flagrante. Technique d'abord par l'absence de remorqueurs suffisamment puissants, de moyens et de dispositions, quand il fallait prendre une décision.

Son absence diplomatique auprès des USA est manifeste au moment des indemnités. Lorsque les sinistrés, qui on dû s'endetter lourdement pour payer les énormes

frais de procédures, obtiennent une partie de leurs dommages, l'Etat passe une deuxième fois pour rafler à nouveau plus d'un milliard de francs à leur détriment !

La carence se répète lors du naufrage de l'Erika. La facture estimée à 1 milliard d'Euros est en grande partie à la charge des Bretons. La somme de 182 millions d'Euros débloquée par le Fipol à laquelle s'ajoute 150 millions d'Euros à la charge de Totalfina ; Il reste au moins 580 millions d'Euros à la charge des collectivités locales et des particuliers. Avec une annonce spectaculaire de 7 milliards 600 millions d'Euros de bénéfices pour l'année 2000, le groupe Totalfina avait la possibilité d'honorer sans peine ses dettes à l'égard de la Bretagne et des Bretons.

Les indemnités des victimes sont en toute légalité plafonnées à des sommes très inférieures au montant des dégâts. C'est en 1992 que la convention avec le Fipol a été amendée pour que personne ne puisse se retourner contre un autre responsable que le propriétaire du navire... à moins de prouver une faute lourde et intentionnelle de l'affrètement ou de l'assureur.

Cette convention négociée et ratifiée par l'Etat français a ainsi délibérément exclu les responsabilités de l'affrètement, en laissant la charge sur les sinistrés...

Il y a là une dé-responsabilisation volontaire des pollueurs. Le Fipol a en effet été créé en 1971, afin de canaliser les responsabilités en cas de pollution. A cette époque, les compagnies pétrolières possédaient toutes une flotte de transport. Or, entre 1971 et 1992, ces compagnies ont revendu leurs navires pour échapper à toute responsabilité. Le Fipol soi-disant créé pour responsabiliser les pétroliers a eu l'effet inverse... en toute légalité ! ?

Ce qui était certainement le but. Résultat de cette politique aveugle : le naufrage de l'Erika le 12 décembre 1999, celui du Prestige le 19 novembre 2002 et peut-être demain ou après demain un nouveau drame identique qui viendra blesser les Bretons en tout bien tout honneur.

Outre la responsabilité de l'Etat français dans l'organisation de la dé-responsabilisation des compagnies pétrolières, il faut pointer du doigt ses autres défaillances. En dépit des catastrophes pétrolières à répétition depuis trente ans sur les côtes bretonnes, l'Etat français n'a toujours pas pris les mesures pour contrôler les navires qui croisent au large et font escale dans les ports, pour protéger et nettoyer les côtes. Il vient seulement de se doter d'un remorqueur suffisamment puissant pour intervenir efficacement en cas d'urgence. C'est l'Etat Européen le plus mal équipé alors qu'il a accaparé la responsabilité qu'il n'assume pas, du plus dangereux carrefour maritime mondial et de plus de deux mille kilomètres de côtes bretonnes journalièrement menacées d'une pollution. D'autres drames interviendront sans aucun doute et le constat de carence sera toujours aussi amer tant que la Bretagne n'aura pas la maîtrise de la protection de son littoral.

Lorsque le Préfet Maritime de Brest au moment de l'accident, Yves Naquet-Radiquer déclare dans la *Revue Maritime* éditée par l'Institut français de la mer que : *L'Etat doit maintenant se doter du matériel qui lui permettra de ne pas transformer le prochain accident en marée noire. L'estime irréaliste de dire Plus jamais l'accident,*

mais on peut se donner les moyens de dire Plus jamais de marée noire. Le haut fonctionnaire avoue que l'Etat ne possédait pas les moyens de lutte contre la marée noire et que le plan Polmar était obsolète.

Il apparaît également que ce Préfet maritime a été manipulé par l'Etat et que trois officiers ont été mis en examen, soi disant pour ne pas avoir pris en compte des informations avec diligence qu'ils avaient en fait ordre d'ignorer. C'est là un fait particulièrement grave qui mériterait la mise en examen du Premier Ministre et des Ministres en charge de l'Environnement et de la Mer depuis la catastrophe de l'Olympic Bravery en 1976. Car les naufrages se sont succédés et l'incompétence des pouvoirs publics demeure identique et intacte : Erika en 1999, Amazone en 1988, Tanio en 1980, Gino en 1979, Amoco Cadiz en 1978, Boehlen en 1976, Olympic Bravery en 1976... Les seules mesures prises ont été de repousser le rail d'Ouessant de 27 miles de l'île et l'obligation des navires de s'annoncer, opérationnelles en 2003 seulement.

C'est insuffisant, il existe une défaillance de contrôle des navires, de surveillance des océans, d'assistance des victimes, de répression des responsables et de restauration du milieu naturel.

Et parallèlement, il y a maintenant seize garde-côtes à vendre à Lorient. C'est un comble ! Ces multiples défaillances montrent que l'Etat français ne se sent pas concerné par la sécurité maritime alors que 35 % de la flotte mondiale croise au large des côtes bretonnes. La catastrophe de l'Erika, c'est aussi le naufrage moral de l'Etat et le sabotage intentionnel de l'économie bretonne. La sinistre farce se poursuivra pour le Prestige.

La Bretagne, pays maritime, est délibérément sacrifiée. La flotte marchande a été détruite, la « marine royale » délocalisée dans le bassin méditerranéen, la flotte de pêche expédiée à la casse... La politique maritime de la Bretagne appartient au passé. Dirigé par des continentaux, l'Etat français entraîne la Bretagne dans sa chute programmée. Nous tournons le dos à la mer qui a fait notre richesse passée et qui reste notre avenir.

Ce qui est vrai au large des côtes américaines devrait l'être aussi au large des côtes bretonnes et européennes qui sont extrêmement fréquentées : obligation pour tout navire d'émettre son identité dès son entrée dans nos eaux territoriales, par exemple. Mieux vaudrait de jeunes volontaires, gardes-côtes bénévoles d'un service civil que des bénévoles sur les plages mazoutées, avec des râteaux inefficaces.

Hier le pétrole sur les côtes et demain ? Il croise au large du littoral des méthaniers, des transports chimiques, des cargaisons de drogue et des transports de déchets nucléaires.

La Bretagne est menacée en permanence et chaque catastrophe nous confirme la carence dramatique et intentionnelle de l'Etat français qui prétend gérer notre sécurité. On peut se demander s'il s'agit de négligence plus que d'incompétence, au service, de toutes façons, de « moyens » des génocides intermédiaires. Ne cherche t'on pas à imposer à ces arriérés de Bretons une fatalité qui n'en est pas une ? Cela permet de les dresser et de les mater à bon compte. « *Ce qui vous arrive, c'es par nous !* »

Plus de cinq ans après le naufrage de l'Erika, l'Etat français noie toujours le poisson ! Il commence seulement à s'interroger de manière très sélective aux dégazages, grâce aux amendes fabuleuses qu'ils permettent de prélever désormais, alors que la Bretagne peut créer et offrir un service de dégazage en mer sans immobiliser les navires.

En 1978, Raymond Barre, alors Premier Ministre, collègue honorable et admiratif du sinistre Papon, avait « conseillé » d'une manière appuyée à Alphonse Arzel, Président de l'Association des communes bretonnes victimes du naufrage de l'Amoco Cadiz, d'abandonner les procédures engagées à Chicago contre la compagnie américaine :

Cet avis significatif d'une entente et d'un vil marchandage passait en pertes et profits les intérêts de la Bretagne et lui permettait de ne pas avancer les frais d'avocat. Ceci, lorsque les Bretons ont gagné une faible indemnisation n'a pas empêché le Ministre du Budget, Michel Charasse, successeur du même Papon, fournisseur négrier des trouffions armés de râteaux illusoires, de ramasser à nouveau un milliard de francs sur le résultat de la seule obstination des Bretons. Merci Raymond ! Merci Michel !

Au delà de ces scandaleux prélèvements et de ces abandons scélérats, ce qu'il convient de retenir, c'est l'utilisation qui est faite du sort des populations pour les asservir un peu plus par ce qui devient littéralement des spoliations. Les charognards ne sont jamais bien loin pour cela.

Le pire, par ces moyens détournés reste peut être à venir : la France stocke en Bretagne 300 bombes H sans l'accord de la population ni celui de l'Assemblée des Etats de Bretagne toujours légalement le seul en charge d'une telle autorisation si elle devait être donnée. Chacune de ces bombes est très supérieure en puissance à celle d'Hiroshima et représente financièrement le coût de 73 lycées chacune !

Faites le calcul, et comparez avec la grogne des élus qui ont compris enfin que les transferts de charge qu'opère l'Etat français sont un marché de dupes et de voleurs.

Nous sommes donc très riches mais c'est là un compte en banque virtuel, sous tutelle de l'Etat, d'une bonne part de l'argent qui a été volé à la Bretagne, une grande proportion du trésor caché, accumulation de tout ce que nous devons réaliser pour le développement de notre pays et l'avenir de ses enfants.

Dans le même temps, ce même Etat usurpateur planifie et organise avec cynisme la fermeture de nos hôpitaux soi disant par manque de crédits !

Quelle arrogante escroquerie !

Dernièrement, à l'occasion de la commémoration des 60 ans des tragiques anniversaires de Hiroshima et Nagasaki d'août 1945, Partrig Ar Goarnig a dénoncé publiquement de manière limpide par une sculpture monumentale, illustrant un missile M 51, ce scandale et les chiffres faramineux qu'il représente, en demandant aux municipalités de signer la requête du Maire d'Hiroshima, Monsieur Tadatoshi Akiba, afin que ce drame ne se renouvelle pas et que les membres des pays de l'ONU respectent les traités qu'ils ont signés et détruisent leurs armes nucléaires dont celles de l'île Longue, au lieu d'en fabriquer de nouvelles plus performantes, c'est à dire encore plus meurtrières.

Combien de municipalités bretonnes ont eu le droit et la liberté de signer une telle motion qui nous concerne tous particulièrement ?

Dans un autre registre, peut-être aussi dévastateur à sa manière, nous avons maintenant le scénario de la grippe aviaire pour laquelle il n'y a pas de vaccin.

L'hégémonie Pasteur n'est pas encore concernée, faute de volonté politique et l'on ne craint pas de nous annoncer dès que le sujet a été publiquement abordé, l'éventualité de deux cent millions de morts possibles... et plus si affinités.

C'est à dire, selon ces mêmes informations, le quart ou le tiers de la population européenne, notamment française, (sauf l'Elite, bien sûr, monopolisant le vaccin que l'on va bricoler en catastrophe) et la majorité du peuple breton du fait de la concentration exceptionnelle des élevages de volailles et de porcs pouvant servir de supports et de vecteurs.

Ce serait pas de chance !

Là encore, il n'y a pas forcément de fatalité mais les choix habituels et les tentations de génocide intermédiaire (ou de génocide tout court) qui jalonnent l'histoire franco-brittonique nous sont automatiquement défavorables. Tous les scénarii catastrophes peuvent être organisés par les services pervers qui nous gèrent. Là, plus que jamais, il faudra que tous nos techniciens et la Diaspora bretonne soient conscients de l'urgence et agissent aux plus haut niveau de décision. La survie, si cette éventualité cataclysmique nous est dévolue, sera à ce prix.

Que Dieu nous garde des incapables, des imbéciles et des pervers !

CHAPITRE XLVII

« Coup de tonnerre » à la Belle Angèle

Le DEUS EX MACHINA ou la machination enrayée.

« Coup de tonnerre » ?

Séisme à la mairie de Pont-Aven ! C'est ainsi que le « *télégramme de Brest* » a relaté, en août 1998, dans ses colonnes, l'achat de l'ensemble de la Belle Angèle dont la commune ne voulait pas depuis quatorze mois, y compris pour le franc symbolique. Toute vérité n'est pas bonne à dire, et moins encore à écrire dans un contexte raciste : la carence de la municipalité de Pont-Aven est apparue comme une faute aggravée par son absence de projet et d'intérêt pour cet ensemble exceptionnel.

L'Affaire de la Belle Angèle est pourtant simple. Monsieur Rivet, ancien maire de Pont-Aven, prétendait en 1998 qu'il n'était pas au courant de la vente de cet ensemble de 20000 m² où deux cent trente-quatre personnes ont été licenciées sans le soutien qu'elles étaient en droit d'attendre. Or, il a dû reconnaître ensuite publiquement et devant les représentants de la presse qu'il ne s'était pas intéressé à cette vente. Ceci est son droit, mais pas notre faute ni notre problème. La vérité est que le maire de Pont-Aven a bel et bien visité les locaux, qu'il était en contact avec la société Sea-Deal qui était vendeur, qu'il a disposé de quatorze mois pour acheter, qu'il n'a fait aucune proposition, marqué aucun intérêt, pas plus qu'il n'a donné suite au courrier recommandé du mandataire, faute peut-être de projet et de solution. Le maire est toutefois intervenu auprès du Pays des Portes de Cornouailles afin que des documents et des plans ne nous soient pas communiqués au premier trimestre 1998. Nous avons chargé cet organisme dès le 8 avril 1998 de nous accompagner dans nos démarches, notamment auprès de Maître Robert, ce qui a été le cas fin mai 1998. Nos offres définitives datant

des 9 et 16 mars 1998, étaient donc parfaitement connues. Leur transmission au Tribunal de Commerce a été effective deux mois plus tard et la décision n'a été prise que le 17 juillet 1998 !

Cette forfaiture a pris des proportions considérables et a été évoquée dans toute la presse par une succession d'articles et de rebondissements, notamment de la part de l'opposition, se prévalant d'une enquête minutieuse dévoilant les mensonges successifs du maire dans toute leur ampleur. Pourquoi cet acharnement dans la tromperie à l'égard de son opposition, qui devait lui coûter la mairie et l'élection de Conseiller Général qu'il convoitait ? Pourquoi cette position indéfendable d'un homme avec lequel nous n'avions, en cette affaire, aucun différend, ni personnel, ni politique ?

En fait, tout cela ne présenterait pas d'importance si cet ensemble « qui n'avait aucun intérêt » et qui ne faisait l'objet « d'aucun projet communal » n'était représenté par le Collectif Kervoëlen, la Fondation Le Goarnig et l'Académie Paul Gauguin, personnes, associations et sociétés que l'on a déjà tenté de spolier par tous les moyens, à Keranperc'heg, site des origines de la ville. Depuis l'achat de la « Belle Angèle », toutes les entraves possibles ont été entreprises contre les notaires, trois architectes déposant les dossiers de permis de construire qui ont été systématiquement rejetés sans justification légitime. Des pressions ont commencé à s'exercer de façon bien maladroite sur les notaires, soi disant « sur le conseil de Monsieur le Préfet ». Ces pressions se sont également étendues aux banques, aux fournisseurs, aux entreprises et à toutes les personnes travaillant ou touchant de près ou de loin le site de la Belle Angèle. Le Préfet Rebières a été immédiatement et régulièrement informé de cette situation par quatre courriers recommandés au cours des deux années suivant notre acquisition, sans qu'il ait daigné y répondre, ni apporter un démenti, corroborant ainsi son accord avec les services diligents et impliquant sa responsabilité personnelle dans des faits dont il avait tout au moins une parfaite connaissance.

Puis après leur échec, et de vaines propositions de rachat, de nouvelles pressions sont intervenues auprès du Tribunal de Commerce, réussissant à retarder de six mois la signature de l'achat définitif, malgré notre présence de plein droit dans les lieux depuis le 17 juillet. En outre, nous pouvions user du droit de déposer nos premières demandes de permis de construire afin d'entreprendre nos travaux et les rejets que nous avons essuyés prouvent bien que la machine étatique savait que son obstruction illégale porterait ses fruits et les rendrait inutiles.

Qu'espérait obtenir la Préfecture ou plutôt ceux qui préféraient agir sous ce vocable, pendant ces six mois, en donnant notamment à la Mairie des « conseils » et des garanties, subornant les uns, réquisitionnant les autres dans une opération de sape, y compris par l'utilisation à cet effet du bulletin municipal dans lequel les droits de réponse sont interdits.

Enfin, en désespoir de cause, pensions nous, une campagne insidieuse a été entreprise, propagande étonnante, faite de rumeurs fausses distillées par tout un réseau d'officiels comme du venin et tendant à faire de nous auprès de la population des « Juifs Allemands » que nous ne sommes pas ; hélas, pourrait-on dire. Nous sommes simplement des Bretons qu'il ne faut pas être. Vouloir nous donner une quelconque autre origine procède de la mise à l'écart, de la discrimination, de la volonté d'isoler et naturellement de l'intention de nuire.

Tous les services d'Etat, officiels ou officieux, ont apporté leur *contribution*, sur ordre, aux entraves auxquelles nous avons dû faire face : Mairie, Préfecture, Renseignements, DST, et tous les services pudiquement nommés « parallèles » pour ne fâcher personne ; La police de Fouchet n'aurait pas fait plus de zèle.

Parmi les faux problèmes tyranniques il en est un totalement imprévu qui s'est manifesté pendant plus de deux ans : celui d'une prétendue concurrence (qui ne pouvait être que déloyale) à l'égard du Musée des Arts Premiers. Il nous était reproché de vouloir entrer en compétition avec celui-ci, ce qui était bien sûr ridicule, absolument pas dans nos objectifs ni dans nos moyens. Parmi ces interlocuteurs, parfois virulents, une personne, spécialement motivée, était probablement sincère et une autre carrément provocatrice. La nature de ces harcèlements directifs nous est apparu en rapport direct avec la mairie et avec Jacques Chirac lui-même pour les différends que nous avions avec lui pour l'Affaire des prénoms bretons. Excédé par ces appels, ces harcèlements alors que nous donnions des renseignements cinq à dix fois par jour à des clients que nous adressions au musée municipal, j'ai adressé une lettre recommandée au président Chirac. L'effet n'a pas été immédiat, mais ces appels ont totalement cessé.

En ce 20 et 22 juin 2006 de l'inauguration de ce musée des Arts Premiers, cette affaire burlesque nous rappelle que le monde est tout petit. Le journal du même nom dénonce que l'ouverture des portes au public s'effectue sans qu'il y ait eu passage de la Commission de sécurité, ni celle de l'accessibilité, notamment pour une rampe de cent soixante mètres de long sur laquelle la DDE n'a pas opposé sa science ni son instrument de contrôle des pentes à l'égard des plages de repos obligatoires pour les personnes handicapées.

Abstentions et latitude, du fait du prince, qui en disent long dans tous les domaines. (Doit-on demander l'application de la loi et la fermeture de l'établissement qui s'impose ?)

Quel est l'ordonnateur secret, le cerveau, l'organisateur de toutes ces machinations lamentables, exemplaires par leur ampleur et la somme des ressources qu'elle a réunies pour la servir ? Cette affaire n'est pas le fruit de la routine mais d'un complot spécifique, spécialement ourdi dans le prolongement des menées précédentes contre des prénoms bretons. A quel niveau a l'on eu l'idée des « Juifs Allemands » ? De quel service provient cette supercherie ? J'ai pensé en

premier lieu que ce pouvait être le jeu ou l'humour d'un flic d'extrême droite mais le temps passant, j'ai réalisé qu'il ne s'agissait pas d'un choix personnel anodin et régional mais d'une manœuvre mûrement réfléchie, parfaitement orchestrée, d'une stratégie imposée d'objectifs beaucoup plus larges dont nous avons constaté les tenants et aboutissants à Paris.

Après les retards dilatoires jalonnant le parcours d'acquisition de l'ensemble immobilier, nous voici confrontés à l'entrave organisée aux permis de construire. Après avoir refusé d'accorder un permis global qui s'imposait à tous égards, il nous a fallu présenter des permis séquentiels. Plus de sept ans ont passé ! Nous en sommes actuellement à dix-huit permis de construire alors qu'un seul aurait dû suffire ! Pour le seul hôtel de vingt-cinq chambres, le Musée Paul Gauguin attenant et le Centre International de Sculpture, quatre demandes ont dû être effectuées pour chacune de ces entités, représentant avec les autres demandes plus de mille plans et pièces.

Pour la Boutique Paul Gauguin, soumise au même régime, le quatrième dépôt au CDEC totalisera près de sept cents pièces alors que nous avons recueilli des accords de principe de tous les décisionnaires. Certes, nous n'avons pas pris la précaution du sésame d'un « spécialiste » proche de la maison pour constituer le dossier comme certains se sont sentis obligés de le faire. Nous n'avons pas versé notre « obole » comme cela se faisait officiellement dans « le temps » ; Après rejet, nous n'avons pas invité un « joker » au restaurant pour convaincre ses états d'âme.

Cela de toutes façons n'aurait rien changé pour nous : Les « Juifs Allemands » n'évoluent pas dans le même registre.

Nous avons seulement présenté un bon dossier de plus de vingt pages en onze exemplaires chaque fois avec photographies et plans pour une boutique spécifique qui a tous égards s'imposait à Pont Aven, sans gêner personne. Ce projet a recueilli, entre autres, les conclusions suivantes qui méritent d'être rappelées :

« La création envisagée permettrait d'élargir, de manière importante, l'offre existante et ainsi, sans aucun doute, de répondre à une demande latente. Elle s'inscrit aussi pleinement dans les caractéristiques du tourisme sur Pont Aven, très important et lié pour une grande part à la peinture et à Paul Gauguin. Considérant que cette création constitue une amélioration très importante qualitativement et quantitativement de l'offre existante et qu'elle constitue un atout indéniable pour l'activité touristique et donc économique de Pont-Aven, j'émet un avis favorable à la demande. »

Ce témoignage édifiant plaide pour notre projet bien sûr, mais surtout, démontre l'impartialité, l'intégrité de son auteur, Monsieur A. Muzellec, Directeur départemental de la Concurrence de la Commission et de la Répression des Fraudes, que je n'ai pas l'honneur de connaître. Il est néanmoins

nécessaire de souligner l'objectivité de son avis purement technique qui contraste avec trois abstentions circonvenues, valant un rejet, imposées arbitrairement à trois décideurs dont l'intervention avait tout lieu d'être positive eu égard à leur vocation en faveur du commerce et de l'artisanat.

Il faut préciser que Madame le Maire de Pont Aven et Monsieur le Maire de Quimper, décisionnaires, ont voté en faveur de ce projet, ne se sont pas laissés atteindre par les pressions qui ont été exercées et que deux fonctionnaires de la préfecture qui ont contribué à recevoir et présenter ces dossiers n'ont pas de responsabilité dans l'intervention souterraine dont, à la Préfecture, des éléments téléguidés sont à l'origine.

Des interventions ont été entreprises auprès des banques disposant de comptes d'attente pour commencer les travaux. Il leur était dit notamment que nous n'obtiendrions jamais les autorisations administratives, afin de faire obstacle aux prêts.

Un Plan d'Occupation des Sols, ad hoc, qui n'existait pas auparavant, a vu soudainement le jour ainsi qu'une tentative d'expropriation sans que celle-ci soit motivée par un projet ou un quelconque intérêt général.

Ces manœuvres portées à leur paroxysme ont donc valu à l'ancien maire d'être condamné et désavoué par sa majorité et son opposition unanimes, pour sa tentative d'expropriation. Par précaution supplémentaire, il a, par manque intentionnel d'entretien, laissé inonder nos bâtiments qui n'avaient jamais connu dans le passé d'inondations causées par des eaux pluviales de la rue.

Sans solution à nos réclamations, nous avons été contraints de faire nommer un expert qui, deux ans après, n'a toujours pas rappelé la loi et les obligations incombant à la commune en matière d'eaux pluviales, malgré les délais formels que le Président du Tribunal lui avait donné, vu l'urgence.

Le 2 mai puis le 7 mai 2003, la veille du jour anniversaire de la mort de Paul Gauguin, alors que le Musée devait être ouvert, la commune entreprend enfin les travaux, dont elle avait pris officiellement l'engagement depuis plus d'un an et à nouveau le 3 septembre 2002. Ces travaux doivent nous libérer de ces inondations artificiellement entretenues. Ils ne seront en fin de compte réalisés que partiellement et très sommairement.

L'objectif des manœuvres et oppositions fallacieuses auxquelles nous étions en butte, cinq ans après l'acquisition était qu'aucun espace ne puisse être ouvert pour l'Année Gauguin. Cependant il importait que le site de la Belle Angèle le soit, même symboliquement. Une première exposition a été organisée, pour Gauguin, même que coûte, en 2003 dans les 20000 m² du site incluant le Musée proprement dit et le Centre International de Sculpture, abritant également une trentaine d'artistes, dans des conditions de parfaite sécurité, bien que nous ayons été menacés de poursuites demandées au Parquet.

Le crime est là. Le Bilbao Breton a été victime des abus de pouvoir les plus inadmissibles sous la botte du totalitarisme, tel Guernica, bombardé, écrasé sous les bombes des nazis.

Tout cela est maintenant rentré dans l'ordre, à part quelques cars détournés et dans un autre registre, les impôts qui doivent le remboursement des dernières années de TVA sur le musée.

Malgré cette obstruction organisée, il s'est passé quelque chose de spectaculaire dans la Cité des peintres, qui ressemble à un frémissement, un renouveau. Le changement de destination de l'ensemble de la Belle Angèle, une ville dans la ville, sur un site historique, devenant un Pôle International des Arts, a contribué à créer un nouveau quartier proche du centre et un dynamisme potentiel important pour promouvoir ce renouveau par le tourisme culturel.

Même entravée, annoncée et détaillée au Journal Officiel, la vocation de complémentarité du Musée Paul Gauguin s'établissait et s'imposait d'elle-même.

Le Musée Municipal obtenait des aides, des soutiens inattendus, ainsi que des œuvres qu'il n'aurait pas obtenu dans d'autres circonstances. Tandis que le nombre de galeries s'affermissait en ville, au-delà des cinquante unités et que de nouvelles boutiques d'art ou de luxe, auparavant improbables, se créaient en 2005, pour l'aménagement, l'habillement, la faïencerie, la chocolaterie et la biscuiterie.

L'école américaine Pont Aven School of Art ne s'y est pas trompée, a acheté successivement deux emplacements dans le sillage immédiat de la Belle Angèle près du Musée Paul Gauguin, s'installant à demeure, faisant appel à l'architecte Jean Nouvel, créant à son tour le Centre International d'Art Contemporain (CIAC), confortant la vocation culturelle exceptionnelle et multiple du site historique de l'Akropole de Bretagne.

M. Aillagon, Ministre de la Culture, informé en septembre 2002 de l'interdiction par ses services des aides européennes auxquelles nous étions parfaitement éligibles, nous a fait écrire six mois plus tard dans un courrier anti-daté que cette affaire avait retenu « toute son attention » ! Pauvre minable régime totalitaire ! Cette manœuvre était peut-être celle d'un courrier qui a été retenu dans l'attente de la mise à mort programmée de ce musée dont le seul tort était de ne pas être issu du sérail, d'apporter une vision nouvelle de la muséographie de demain et de rendre justice à Gauguin, désormais officiellement « l'enfant du pays », revenu au pays.

CHAPITRE XLVIII

La paillote des « juifs allemands »

*Le racisme du Goulag ne suffisait plus...
Il fallait trouver plus fort.*

La Bretagne est en butte à une opération de déstabilisation et de sape générale et permanente. Nous en avons assumé les phases successives depuis une cinquantaine d'années, mais l'intensité actuelle dépasse collectivement en destruction tout ce que nous avons connu. Elle ne peut être que le résultat d'un consensus rampant, depuis les cohabitations, que je qualifie de « grande manip », les Pasqua et les Chevènement y ont travaillé à quatre mains et quelques autres, ouvrant la voie à toutes les dérives implicites et à tous les coups bas. « Tout a été essayé ». Dans l'ignominie.

Son point d'orgue a été l'ignoble et déloyal assassinat de Quévert, accompagnant le démantèlement entrepris de tous nos secteurs économiques.

Dernier wagon accroché à un train fou « qui va dans le mur », la Bretagne connaîtra d'autres épreuves cruelles au rythme de l'inexorable chant du cygne français. Il faut décrypter, relier, toutes les rebuffades, toutes les atteintes, pour mesurer l'ampleur des dégâts, mais surtout pour tenter d'en limiter les effets. La survie est à ce prix.

Le terrorisme que nous impose par tout moyen la sacro-sainte Raison d'Etat « de droit » s'exprimera par d'autres paillotes de type corse mais aussi par d'autres « Quévert » bretons. Des gens sérieux ont joué sur ordre, en toute légitimité, avec des allumettes, usant de ce moyen de communication et de destruction psychologique et nous ont fait une démonstration magistrale de la sottise, de l'arrogance et de la certitude d'impunité des donneurs d'ordre. Ils y croient toujours.

Cette démarche, nous la retrouvons dans tous les domaines, avec tous les « services ». Ces protagonistes ont carte blanche, surs de pouvoir faire n'importe quoi, en entente et en réseaux.

La paillote bretonne que l'Etat français a dans le collimateur à Pont-Aven est construite en dur et elle a 20000 m². Elle fait partie de la charrette et des objectifs à abattre et veut faire preuve de la toute puissance des autorités d'occupation et de leur capacité à enrayer tout développement. Ils sont chez eux. Comme disait Mirabeau, « les français commandent »...

Les tentatives d'épurations ethniques de Kertal et de Kéranperc'heg ayant échoué, la Belle Angèle a été sous les feux croisés les plus nourris de tous les appareils d'Etat, tous les ministères, toutes les administrations, avec la couverture, l'excuse pour certains, le mérite pour d'autres, d'être dirigés contre des « Juifs Allemands ». Ils ont pris le grand paquebot de 420 m de long de la rue de la Belle Angèle pour le Rainbow Warrior.

Polarisés sur la commune, chapitrant à son tour toute la périphérie, ils avaient l'excuse de ne pas avoir le souvenir de cinquante années d'affrontements et d'exaction condamnées ou qui ont échoué, laissant le champ libre aux prétentions les plus folles qui paraissent normales, aux moyens les plus abominables considérés absous d'avance, bien vus et même protégés par la loi. Bref, des pépinières d'hommes qu'il faut, là où il faut !!

Quévert en est le symbole phare, la réussite, pourrait on dire. Avec des quantités d'autres structures dont, demain peut-être, celles de la Belle Angèle et du Musée Paul Gauguin.

Pour ce faire, tout un aréopage de services que nous appellerons spéciaux pour ne choquer personne, se sont abattus en juillet, août et septembre 1998, comme un nuage de sauterelles, des plus ordinaires aux plus sophistiqués pour promouvoir, avec leurs concepts « clés en mains », notamment auprès du maire, l'éradication, par l'arme secrète imparable à l'égard de prétendus « Juifs Allemands » (qui avaient acheté le site de la Belle Angèle, dont la commune n'a pas voulu pendant quatorze mois, y compris au franc symbolique !).

Mon nom étant Manrot le Goarnig, le nom de ma mère a été systématiquement exclu, privilégiant avec insistance et sous entendu le nom celte de mon père devenant à l'occasion Rotman, inversion facile de l'homme rouge, correspondant par ailleurs au nom du journaliste qui a fait connaître à la France entière les pratiques des tortionnaires en Algérie et assassins de type Aussaresses et compagnie. Nous avons déjà eu affaire en 1962-63 avec ces centaines de flics repliés en Bretagne avec leurs méthodes « civilisatrices » de pacificateurs. Nous avons connu alors une époque de danger maximum et oppressant, coupés entièrement du monde pendant plus de dix jours.

Combien de ces citoyens spécialistes sont encore en service et à quel niveau de la hiérarchie actuelle ? Quels « blancs » ont ils laissé ?

N'étant ni Juifs, ni Allemands, comment nous défendre d'une campagne aussi insidieuse, se voulant de dénigrement, qui allait jusqu'à l'exercice de pressions multiples et de plus très officielles, « Sur le conseil de Monsieur le Préfet » (sic) auprès de personnes assermentées qui nous ont informés et établi le témoignage attestant de ces interventions intolérables.

Je n'ai pas réalisé tout de suite la portée de cette attaque insolite, mais j'ai adressé immédiatement un courrier recommandé au Préfet pour l'informer de l'usage fait de son nom et de sa fonction dans cette forfaiture. Pas de réponse. Quatre autres courriers recommandés matérialisant d'autres atteintes dans des conditions identiques ont suivi, dans le courant de ces deux années. Sans suite...

Le préfet Rebières a donc eu une responsabilité personnelle en cette affaire, même s'il n'a été que le témoin de menées criminelles diligentées directement par des ministères du type Rainbow Warrior.

Ne sachant qu'en penser et quel parti prendre, j'adresse un courrier au Président du CRIF pour lui demander un avis et des conseils sur la conduite à tenir. Pas de réponse.

Le temps passant n'arrangeait rien. Une question me revenait à l'esprit avec insistance : Cette campagne tous azimuts avait elle pour autre objectif de créer, de rechercher des vocations antisémites chez un peuple qui n'est pas raciste ?

Après avoir répandu que la Bretagne avait collaboré par le mouvement Breton, ce qui était faux, alors que la France, elle, a collaboré honteusement, le Système en place était il fondé, dans le cadre de « la grande manip » de semer le trouble en distillant des germes d'antisémitisme en Bretagne tout en postulant sur la possibilité de faire des émules racistes dans ce pays fondamentalement tolérant et ouvert à toutes les races, toutes les religions voire même tous les courants d'opinion ? Certes le catéchisme avait en d'autres temps fait allusion à un déicide, mais cette conception désuète, rejetée par Vatican 2, abandonnée depuis longtemps d'ailleurs par la majorité du clergé, ne trouvait plus aucun écho. Seules des redistributions de cartes politiques internationales pouvaient soulever des problèmes d'actualité et avoir des incidences.

Nous avons donc fait front en nous souvenant d'un texte d'Alexander Zinoviev à propos des méthodes communistes soviétiques, qui n'avaient rien à envier au nazisme, s'étant tous les deux largement inspirés des méthodes françaises. Les camps de concentration et le goulag sont en fait les descendants de l'île de Ré, de Cayenne, de Nouméa, de la Réunion et de combien d'autres enfers français, jusqu'au fameux Guentanamou.

On utilise une information véritable (ici, il s'agissait de l'achat d'une vaste structure à Pont Aven, dont la commune n'a pas voulu pendant quatorze mois). Les acquéreurs de cet ensemble, catalogués nationalistes bretons, gens à abattre, pour l'Affaire des prénoms bretons, sont subitement devenus par la mauvaise foi de leurs détracteurs officiels, aux intentions peu glorieuses et inavouables, des

« Juifs Allemands », des suspects sur lesquels tout et son contraire pouvait se greffer. Cette rumeur aussi fausse que créée de toutes pièces s'est répandue, portée par la propagande quotidienne de divers services d'Etat, y compris celui des « flotiers », flics et mouchards de service, spécialité pontavéniste depuis la révolution dont Gauguin lui-même a été victime. Dans l'ignorance des orientations recherchées, les observateurs sont d'autant plus attentifs et étonnés que nous étions bien connus comme nationalistes Bretons. Ah bon ! « Juifs Allemands » ! On ne savait pas...

Ces faits entretenus concordent tous par omission, par négation, par falsification ou par incantation à corroborer la calomnie qui devait être reçue par la population comme une explication aux obstructions, refus et retards apportés aux « permis de construire » exigés pour l'ensemble du Musée Paul Gauguin.

J'étais parfaitement conscient de ce dilemme et de ce travail de sape. Il fallait en conséquence se résoudre à la plainte. Le procureur Gesterman était notoirement anti-breton. Il s'était d'ailleurs également attaqué au Karting Club de Bretagne dans des conditions révélatrices. Je m'adresse donc à Monsieur le substitut Leroux avec lequel j'ai eu un entretien de plus d'une heure. Après avoir étudié tous les cas de figure d'une plainte contre X, il ressort que même dans le cas d'une plainte nominative contre celui qui s'est fait le porte parole le plus en vue de cette croisade, « cette plainte ne serait pas instruite ».

Surviennent les élections municipales. Le maire, désavoué par sa majorité et son opposition unanimes, ne se représente pas, et ne sera pas élu non plus conseiller général. Mais le lendemain des élections, à l'occasion des nominations d'adjoints, s'est produit à Pont-Aven un événement historique en rapport direct avec le Musée Paul Gauguin, comme il ne peut s'en produire « nulle part ailleurs ». (voir chapitre VIII)

Cette situation ouvre la porte aux développements les plus inattendus : Un jour, dans une autre ville, j'ai constaté une agression intentionnelle contre un de mes fils et moi-même. J'ai pensé que nous avions affaire à une personne fonctionnaire qui avait été vaguement motivée dans le cadre de la propagande à laquelle nous étions confrontés ; Puis, j'ai oublié.

Deux ans plus tard, dans une nouvelle circonstance, le comportement de cette personne a été délibérément dommageable. J'ai donc fait une enquête pour en déterminer la cause exacte. Il est apparu qu'elle appartenait à la famille d'un ami d'enfance de Papon, ex ministre du Budget, parmi ses attributs connus, coupable de nombreuses exactions contre lesquelles nous nous étions élevés, notamment au procès de Bordeaux, pour son rôle contre nos enfants, leurs droits sociaux et une tentative de mise en vente de notre maison. Qui l'avait motivée, en toute connaissance de cause ?

L'intéressé avait d'ailleurs témoigné en faveur du criminel de guerre, accusé de crimes contre l'humanité, de même que des Résistants qui intervenaient

pour des motifs très divers, ne pouvant exclure les crimes de la déportation commis, même s'il s'agissait de blanchir un haut fonctionnaire sur un ordre négocié

La carrière de Papon est éloquente, dirigée par ses pairs, dans la voie du racisme, contre les nationalistes corses, marocains, algériens, bretons, etc. Dans l'exercice de son mandat de Préfet de Police de Paris, il a à son actif, dans le même registre, la mort, la plupart par noyade dans la Seine, de plus de trois cent algériens qui défilaient pacifiquement. Une référence humanitaire de plus du type Drancy qui lui vaut de solides amitiés !

En Bretagne, chaque pierre soulevée révèle des développements inattendus de cette funeste période de collaboration, dans laquelle la Bretagne, elle, n'a pas compromis son honneur.

Dans la même ville, au même moment, j'ai constaté une intervention de ce pogrom auprès de la Sécurité Sociale contre le « Juif Allemand », ce qui n'est pas très malin à l'égard de quelqu'un privé de sécurité sociale depuis 1985 par suite de dossier « épuré » à Paris.

Je ne serais pas étonné que ces ignobles machinations ne soient le fait de la duplicité de gens qui, dans les cimetières profanés, pleurent des larmes officielles de crocodile, à l'abri de leurs casquettes galonnées. Des « Barbares » se sont invités et se sont assis à la réunion du CRIF, pour Ilan.

Non, plus jamais ça ! Tel est le leitmotiv hypocrite scandé au tout venant. Le racisme, les crimes de guerre, sont bien proscrits par la population, mais combien sont ceux qui veillent à ne pas reproduire, consciemment ou non, les mêmes schémas générateurs de racisme, de haine et de diffamation, qui conduisent aux génocides intermédiaires, fondements des pires dérives humaines ?

Qu'en pensez vous Messieurs les terroristes, vous qui avez « terrorisé les terroristes » et « mis en place les gredins qu'il fallait où il fallait », vous qui avez trahi, insulté et accusé à tort les Bretons ? Que pensez vous de la bêtise quand elle devient moyen représentatif, forfaiture et haine raciale ?

CHAPITRE XLIX

Que faire quand il n'y a pas de recours ?

*C'est toute la question
De la logique, encore de la logique, toujours de la logique
Rien que de la logique*

Quand les Bretons seront capables de juger logiquement et froidement les illégalités auxquelles ils sont confrontés, ils auront résolu cinquante pour cent de leurs faux problèmes et pourront décider des solutions logiques qu'ils pourront apporter aux cinquante pour cent restant.

Il est un domaine emblématique qui résume tout :

Les principes écrits dans les deux premiers articles de la Constitution française d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français, sont systématiquement mis en avant par les jacobins pour nier les droits fondamentaux des minorités et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les « sages » du Conseil constitutionnel n'ont pas d'autres arguments que ces principes qu'ils opposent à toute révision constitutionnelle. C'est ainsi que nous assistons au jeu de dupes qui ne leurre que les niais et les naïfs. Tantôt, c'est le Président de la République, tantôt c'est le chef du gouvernement, tantôt c'est un parti politique, tantôt c'est une association jacobine, parfois c'est le Conseil Constitutionnel qui s'autosaisit... Et finalement, nous arrivons toujours à la même conclusion : il n'est pas possible de reconnaître les Droits des Bretons en France depuis leur violation, le 4 août 1789. Une telle mauvaise foi contraint à un examen logique de l'ensemble des problèmes qu'elle pose et à une prise de position logique.

Certes, la France est dans une impasse juridique, mais c'est elle qui s'y est mise. Une erreur chez les gens de bonne foi, ça se répare, pas chez les bandits ni les totalitaires.

Cette constitution se veut à l'égard de la Bretagne aussi infaillible et intangible que l'ancien Testament dans le christianisme. Un seul exemple suffit à attester de cet archaïsme jacobin : la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires difficilement ratifiée à Budapest le 7 mai 1999, après sept années de tergiversations, avant d'être recalée le 15 juin 1999 par les « sages » dont la vision républicaine est irréductiblement monolithique et d'inspiration robespierriste. Robespierre était un malade et un criminel qui a pollué la planète entière.

L'argumentaire de ces « gardiens du temple » est particulièrement spécieux, puisqu'ils admettent que les engagements concrets souscrits par la France en ratifiant cette charte des langues régionales ne méconnaissent pas les normes républicaines mais que ces dispositions sont contraires : *aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français* (sic). Bis repetita !

Le Conseil Constitutionnel avait refusé, sur cette même base, la notion de peuple corse en 1991. Il faut donc se pénétrer d'une vérité jacobine inaliénable selon laquelle : *ces principes s'opposent à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance* (sic)...

La République est par conséquent un Etat de droit français mais un Etat de non droit international. C'est donc hors des frontières juridiques de l'Etat français que nous devons nous rendre pour faire valoir les droits pérennes de la Bretagne. Quels sont les recours que nous pouvons envisager ? La Cour Pénale Internationale de La Haye, la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg et quelques autres, sans oublier la Cour Internationale des Minorités Européennes qu'il nous appartient de promouvoir ou de créer pour pallier les carences des institutions existantes, qui nous méconnaissent.

La Cour Pénale Internationale de La Haye est, aux termes du traité signé par la France le 18 juillet 1958 à Rome, compétente pour le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et d'agression. Mais lorsque nous nous sommes présentés à La Haye, il nous a été précisé verbalement que les statuts de la Cour Pénale Internationale ne permettaient pas d'interférer dans la souveraineté de la France pour établir les Droits de la Bretagne bien que ceux-ci soient toujours pérennes. La Cour Européenne des Droits de l'Homme siégeant à Strasbourg est pareillement frileuse et encadrée. Une seule raison à ces « dérèglements », les gardes-fou verrouillant les statuts d'origine et les délégués de ces institutions nommés et mandatés par les gouvernements en place.

Qui plus est, lors des présidentielles tournantes de la Communauté Européenne, les chefs de l'Etat en place en profitent pour faire le ménage dans les dossiers qui stagnent dans les cours parce que susceptibles de nuire à l'image de marque hypocrite dont ils se parent. Monsieur Chirac est un spécialiste de la question.

Nous entendons par là que la justice ne présente pas plus de garanties d'indépendance à Strasbourg qu'à Paris. Néanmoins, il est important de multiplier les requêtes malgré ces graves manquements qui diminueront d'année en année.

Pour le moment, tout est affaire de négociation politique entre Etats membres. Ne sont condamnables et condamnés que ce qu'il est permis de condamner : la détention abusive d'un trafiquant de drogue notoire, par exemple, la liste des espèces d'oiseaux migrateurs à protéger, l'appellation d'origine contrôlée du Roquefort !

Il est considéré que ce Système restrictif ne porte tort qu'à une « minorité négligeable », que l'on a tendance à confondre avec majorité négligée, par ce que non agissante. Cette absence de recours, là et ailleurs, après tous ceux que la France nous organise, incite indiscutablement à la lutte armée. Ces obstructions ne peuvent conduire qu'à des situations inextricables et insupportables particulièrement dans les cas de « génocide intermédiaire » dont nous avons demandé vainement l'homologation à La Haye.

Le danger est que la conception antidémocratique et totalitaire du droit jacobin semble désormais prévaloir dans les plus hautes juridictions Européennes et Internationales où elle s'est imposée comme moyen, voire comme exemple. Qui l'en empêche, la corruption aidant ?

Qui en profite ?

L'absence de recours en France du à des blocages concertés de nos droits les plus élémentaires, voire même à la négation flagrante du droit, a comme conséquence un incompréhensible et dangereux vide juridique Européen pour les minorités. Le danger de la passivité dans un tel contexte est de laisser s'accumuler un ensemble de griefs et de rancœurs incontournables dont il ne faut pas s'étonner qu'ils génèrent au cœur des banlieues un séisme qui n'est qu'un avant goût annonciateur du tsunami qui va lui succéder. La digue de la corruption que l'on va utiliser ne suffira pas.

Si un Etat dont toutes les pratiques peuvent être considérées comme terroristes s'adjuge systématiquement le droit d'interdire et de disqualifier les revendications des minorités, alors il ne faudra pas craindre de voir se lever à nouveau des cohortes de Résistants privés de recours légaux.

Nous en sommes là et d'autres minorités aussi. Nous protestons solennellement contre les conséquences de ces absences de recours, en raison de la violence des réactions logiques qu'elles ne manqueront pas de déclencher et dont elles auront toute la responsabilité.

Pour gagner le combat déloyal que l'Etat français lui impose et rester dans le registre qui est habituellement le sien du combat non violent, la Bretagne a besoin de Résistants qui soient des spécialistes déterminés et inventifs dans tous les domaines. Un pays sans journalistes et sans avocats n'a pas plus d'avenir qu'une ville sans parking.

Si le peuple breton veut obtenir une reconnaissance internationale, il doit se battre, ne plus quémander son droit et l'affirmer haut et fort. Un peuple sans mémoire, un peuple sans courage, n'existe pas.

Nous ne devons pas oublier que la Bretagne est « le secret de famille » d'une France usurpatrice. La prétendue « union » de la Bretagne à la France est basée sur un viol, le viol du traité de 1532, le viol d'une duchesse souveraine par deux rois de France, le viol d'une terre par l'occupation, la spoliation, la captation, la conscription, la déportation et l'impôt prélevé sans droit.

L'annexion de la Bretagne est fondée sur un faux officiel commis le 4 août 1789, aux conséquences internationales dont il importe de se souvenir tant à l'anniversaire qu'à chaque instant de la vie courante et des provocations rencontrées, dans toutes nos décisions économiques. Analyse logique. Réactions logiques.

La Bretagne est en droit international occupée administrativement et militairement par un Etat étranger. Cette succession de crimes contre l'humanité commis par la République française à l'égard de la Bretagne pour accréditer une annexion légale est un secret de famille irrémédiable. Les Bretons en général le savent. Les Bretons, témoins de ces épreuves, doivent le faire savoir et parmi eux, les millions de Gauguin et de Le Goarnig.

Comme vient de le déclarer judiciairement et opportunément Patrick Le Lay, Président Directeur Général de TF1, « *Les Bretons n'ont pas à se plaindre, ils n'ont qu'à prendre le pouvoir...* » Logique.

Voilà la source de la survie de Breizh, notre démarche primordiale, notre acte de foi, notre pari pour sa pérennité.

CHAPITRE L

« Nous te ferons, Bretagne ! »

Un combat de toute éternité ? Xavier Grall
Le vent se lève
Le temps est venu

C'est Katell Le Scany, la femme de Glenmor, qui déclamaient ce très beau poème de Xavier Grall. Extraordinaire. Poignant. Historique.

La Bretagne au creux de la vague connaît actuellement une des plus mauvaises passes de son histoire, situation d'autant plus grave qu'une propagande permanente prétend que tout va mieux que jamais, malgré l'évidence. Bien que paraissant KO, elle survit dans ce qu'elle a d'essentiel. Ce pays a la capacité de modeler les hommes, de résister aux pires tempêtes. D'autres peuples derrière nous deviendront bretons. Même ceux qui auront les yeux bridés le deviendront, consentants ou pas, le cas échéant. Mais ce n'est pas une excuse pour baisser les bras aujourd'hui. Nous ne devons pas faillir à nos obligations même si la Bretagne ne nous les impose pas avec un fusil dans le dos comme d'autres le font continuellement.

Mais plus encore que les Bretons, c'est la Bretagne qui résiste. Elle garde en éveil les consciences. Elle fait rêver, elle captive, elle attire, elle forme, elle galvanise. Paul Gauguin dont elle a guidé les pas s'est affirmé comme l'un de ses fils par un droit que bien des Bretons ont abdiqué : la liberté. Beaucoup de Bretons sont terrorisés. Ils se taisent., convaincus de l'inutilité de légitimes réactions. Certains courbent la tête. La plupart acceptent l'insupportable. Les amis, les voisins, les clients, les gendarmes qui ont arrêté Guillaume Seznec le 1^{er} juillet 1923, l'inspecteur Bonny qui a mené l'enquête, les juges qui l'ont condamné aux travaux forcés à perpétuité le 4 novembre 1924...

Tous savaient qu'il était innocent, mais avaient peur. N'avez jamais peur ! Guillaume Seznec et sa famille se sont battus presque seuls. Eux aussi avaient droit à un avenir. *Un fils ou un petit fils leur fera rendre gorge, s'est exclamé l'épouse de*

Guillaume Seznec à l'annonce de la condamnation de son mari. C'est beau comme de l'antique, d'autant plus que cela s'est réalisé autour de la volonté miraculeuse de son petit-fils, Denis Seznec.

Guillaume Seznec a été condamné pour l'exemple et parce qu'il était Breton. Les personnes qui pouvaient l'innocenter étaient tétanisées face à la volonté de l'occupant qui écartait tous les témoignages à décharge. Des témoignages affluent régulièrement, les preuves sont exhumées. Il est officiel depuis longtemps que l'inspecteur Bonny a falsifié les preuves à charge, tu les témoignages à décharge, que ce soit sur ordre direct ou parce que c'était ce qu'attendait le pouvoir. Justice devra être rendue à Guillaume Seznec pour l'exemple, comme il a été condamné pour l'exemple et des centaines, des milliers de Bretons fusillés, abandonnés aux mitrailles par ce qu'ils étaient eux et qu'ils ne parlaient pas ni ne comprenaient le français et faisaient partie de la « race inférieure » à éliminer (sic). En toutes circonstances, la France a liquidé les stocks gênants, que ce soit au Chemin des Dames (et même de toutes les « dames », des religieuses aux putains contraintes en passant par les veuves et les orphelines spoliées) jusqu'à Dien-Bien-Phu en autant de génocides.

Mon grand père, avec son nom et dans les mêmes circonstances, aurait pu connaître le même sort que Seznec. Il achetait aussi des camions et des voitures aux Américains après la guerre de 14-18 avant de devenir concessionnaire Ford et Fiat. A la différence de Seznec, il n'avait besoin ni « d'associés », ni de financiers. Il fermait les convois dont mon père ouvrait la route pour les cinq, six ou huit chauffeurs, dont ma mère, qui le suivaient.

Le Président américain Wilson et quelques autres s'étaient fait, sur la demande pressante des anciens combattants bretons, les interprètes des droits et libertés de la Bretagne auprès de la France. Celle-ci n'avait rien voulu entendre et s'était montrée aussi intransigeante contre les Bretons que le KGB l'a été contre Soljenitsine ou la Tchéchénie.

Il fallait châtier ce peuple que l'épreuve de près de quatre cent mille morts de la guerre de 14-18 ne parvenait pas à juguler, malgré les dizaines de milliers de gazés qui n'en finissaient pas de mourir à leur retour du charnier : la « grande manip » de l'époque, comme à chaque génération.

L'Affaire Seznec, comme beaucoup d'autres, est partie de cet état d'esprit où tout était permis pour faire exemple, dénigrer, rabaisser, salir les Bretons et leur civilisation de « ploucs et de bécassines ».

L'exécuteur type de ce crime sur ordre a été l'inspecteur Bonny et des comparses zélés qui ont fait carrière. La Bretagne a été victime de beaucoup de « Bonny ». Celui-ci, plus tard a travaillé tout naturellement pour les nazis avec la Gestapo, usant du même talent, des mêmes compétences, des mêmes relations et des mêmes méthodes, rue Lauriston.

La Bretagne a connu beaucoup de « Bonny » dont ceux revenus d'Algérie. De « bons éléments » dont la Justice et les politiques ont couvert, sur ordre, les crimes, comme ceux de Papon et autres Bousquet, tous super « bons éléments », en continuant

à fermer les yeux devant l'évidence et à ne pas entendre tous les témoignages. La France réprobat hypocritement les crimes qu'elle se donne le droit de commettre dans « l'intérêt général » mais elle ne peut pour ce même intérêt « supérieur » les condamner, car il ne s'agit que de moyens, pas d'une éthique officiellement et bénéfiquement exportable, comme les Droits de l'Homme dont elle usurpe la paternité.

Si bien que la France, pays de collabos, n'a pas eu de criminels de guerre, pas de coupable de crime contre l'humanité, un Etat clean. Pour cette raison, « l'Etat français » de Vichy n'est pas la « République française », même si le personnel a été souvent le même, y compris au plus hauts niveaux.

Aucun crime ne reste éternellement impuni. Aucun héritage ne tombe en véritable déshérence. Ainsi tous les enfants de Paul Gauguin, des diverses branches et des générations successives, ont manifesté d'une manière ou d'une autre des talents artistiques et une sorte de communion posthume avec l'auteur de leurs jours, malgré un sort contraire. Ils n'ont pas pu faire plus, mais ils ont communiqué intuitivement, notamment par des réussites dont leur père aurait été fier.

Les crimes que la France a commis et commet toujours en Bretagne et ailleurs seront sanctionnés. Je sais que les Le Goarnig de sang et ceux aussi d'esprit « feront rendre gorge » pour soixante ans de forfaiture et de concertation criminelle contre la civilisation que nous avons défendue. Et cela sera mon vin d'honneur.

TV Breizh, la chaîne de télévision câblée que le Président de TF1, Patrick Le Lay a eu le mérite de lancer en Bretagne en automne 2000 a subi, en pleine « grande manip », le choix imprévu d'une salamandre pour logo ! Etait ce seulement une erreur ? Toujours est il que pas une personne dans le comité éditorial de cette chaîne n'a détecté tout de suite ce coup bas d'un crypto et ne s'est élevé contre ce symbole héraldique de François 1^{er} roi de France, responsable de la mort d'Anne de Bretagne, qui après son mariage avec Claude de Bretagne a capté, annexé le Duché souverain, a combattu nos libertés et nos franchises.

Ce symbole inopportun que l'on attribuait de plus, sous le couvert d'un concours, à un jeune de Diwan dont le dessin avait été modifié, comme par hasard et finalement stoppé.

A l'on su de qui venait cette géniale invention ? De toutes façons, d'un crypto très averti qui avait l'intention de nuire. C'est en effet François 1^{er}, grisé par le succès de cette exploitation de la Bretagne devenue le « Pérou des français », qui prétend en 1519 acheter les membres de la Diète germanique. Il vise à supplanter Charles Quint et à régner sur l'Empire romain d'Occident. Moins orgueilleux mais plus efficace, le petit fils de Maximilien d'Autriche venge l'affront fait à son ancêtre.

Maximilien a en effet été marié à Anne de Bretagne avant le rapt de la duchesse par Charles VIII. Nouvelle tentative de corruption en 1532 lorsque François 1^{er} tente d'annexer la Bretagne. Si certains ont pu être achetés, d'autres résistent avec un acharnement historique. Julien le Bozec, Représentant de Nantes, refuse d'accepter l'union de la Bretagne à la France en disant : *qu'il n'avait point de charge de cela qui estoit bien de*

telle conséquence qu'il en falloit consulter et sçavoir par exprès la délibération de sa communauté. On lui répliqua qu'il estoit leur procureur, et que c'estoit à luy de dire et respondre pour eux. Il dist qu'il estoit de vray leur procureur, et avoit bien pouvoir de délibérer et donner advis sur les occurrences communes des affaires des Estats venant régulièrement en délibération aux Estats, mais qu'en chose si extraordinaire, inopinée, et de telle conséquence, il ne donnoit nul advis, et ne l'oseroit ny voudroit faire.

Ce texte fait partie de ceux que nos autres « Représentants » devraient lire tous les matins.

Révolutionnaire et conservateur, le Breton doit dépasser le manichéisme étroit du bien et du mal dans lequel on l'a tourmenté (chacun a son axe du vrai et du faux qu'on lui sert, du bon et du mauvais entre lesquels, privé de réelle liberté, il doit opter pour un choix imposé). Il doit aller bien au delà des considérations du moment.

Les philosophies celtiques avaient le concept de ce dépassement. Fidèles à ces attitudes, existent de très nombreux exemples dans notre Histoire, il y a des Nominoë, des Anne de Bretagne, des La Rouërie, des Jeanne Malivel, des Pol Creston, des Glenmor, des Gérard Toublanc, des Marie Kerhuel, des Alan Al Louarn, des Yann-Mikael Kernaleguen et combien d'autres dont les actions n'ont jamais été dictées par l'idée de plaire ou de complaire à qui et à quoi que ce soit.

Cette ligne de conduite logique exclusivement dictée par une cohérence et une intransigeance morale, ne satisfait pas ceux dont l'idée dépend du moment et encore moins de l'adversaire. On ne peut pas adapter, et réadapter continuellement une éthique sans se parjurer. Certes, chacun a le droit à l'erreur, mais nul ne peut invoquer l'exception comme généralité de conduite. Là a consisté la faille de Le Chapelier... après avoir été admirable.

Au moment où on déroge à son mandat et à sa morale initiale, il faut rompre ou renier, même si jusqu'à la Libération, nous devons calquer nos moyens sur ceux de nos oppresseurs. La compromission ne peut être qu'une compromission, rien qu'une compromission et tous les arguments et mauvaises excuses n'y changeront rien. La fin ne peut justifier tous les moyens.

Qui prétend le contraire participe d'une idéologie mercantile et corrosive s'autorisant toute permission et toute inconséquence, y compris la trahison ; C'est ce qui perdra la France.

Non, vraiment, jamais le résultat ne peut excuser une faute, ou un mauvais exemple qui peut d'ailleurs rester seulement au stade de la faute. Car ce serait accepter une logique de l'addition et de la soustraction, logique de la Raison d'Etat française, fondamentalement opposée à la Sensibilité celtique. Paul Gauguin est mort de cette vérité.

L'honneur est une fidélité qui ne peut s'arranger de complaisance et de duplicité. Il n'a pas d'âge.

Lorsque le Procureur Général de Botharel, Syndic de Bretagne, a lancé son appel solennel et ultime « à la Bretagne, à Paris et à l'Europe », il ne brigait pas la postérité. Il n'était aucunement nostalgique.

Il ne cherchait aucun strapontin pour accéder à un prochain pouvoir. Il était simplement, seulement, uniquement fidèle à une éthique qu'il identifiait totalement à la Bretagne.

Et au risque de sa vie, il transmettait cet héritage, ô combien spirituel, que nous avons reçu, promulgué et maintenu après beaucoup d'autres, à bout de bras sans faillir, aux générations à venir.

J'ai connu des familles dont la vie a été gâchée parce que leur fils était mort en Algérie et qui tous les jours l'ont pleuré. Mais elles n'auraient pas accepté que leur enfant refuse d'aller faire « son devoir ». Il l'a donc fait. Il est mort « glorieusement » pour la France, frère d'armes involontaire du « civilisateur » tortionnaire Aussaresses, le plus infâme criminel de guerre qui soit, mais il n'a pu vivre et combattre pour la Bretagne. Quel gâchis !

J'ignore si c'est à mon oncle, grand mutilé de guerre, qui avait reçu une balle entre les deux yeux, que je dois d'avoir pensé très jeune qu'il y a moins de morts parmi ceux qui font face que parmi ceux qui tournent le dos.

Après mille combats, je sais encore mieux qu'il est impératif de réagir vite contre l'injustice et de faire face contre les crimes, quoiqu'il en coûte. Après, il est trop tard. Et ça coûte beaucoup plus cher.

Je recommande les sites historiques de Keranperc'heg et de Kertalg, je confie l'avenir du site de la Belle Angèle à mon pays pour honorer tous ceux qui ont lutté pour la Liberté, le Juste, le Bon et le Beau. N'oubliez pas ce qu'il peut s'y faire pour la Bretagne. N'oubliez pas non plus Paul Gauguin ni Vincent Van Gogh, ils méritent de demeurer dans vos mémoires ; Ils ont été des bardes à leur manière, victimes eux aussi d'un axe du mal, comme notre Pays et vous même.

A Pont-Aven, 14 juillet, fête nationale des Bretons qui ont pris la Bastille
Bonne chance à vous et à vos familles !

BIBLIOGRAPHIE

- Fanch Elegouët, *Bretagne XX^e siècle*, éditions Tud ha Bro, 2000
 Léon Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, Payot, 1980, Paris
 Paul Gauguin, *Oviri, écrits d'un sauvage*, Gallimard, 1974, Paris
 Raoul Girardet, *L'idée coloniale en France*, Poche-Pluriel, 1979 ? Paris
 Xavier Grall, *Glenmor*, Seghers éditeur, 1972, Paris
 Alain Guel, *Les enfants de Kertalg*, imprimerie cornouaillaise, Quimper, 1963
 Marcel Guérin, *L'œuvre gravée de Gauguin*, Flourey, 1927
 Benoît Landais, *L'audace des bandits, l'affaire Gachet*, éditions du Layeur, 1999, Paris
 Alain Le Banner, *Pétition pour un père de famille*, Celtica n°170, 1964
 Le Goarnig Kozh, *L'Affaire du Parlement de Bretagne*, éditions des Etats de Bretagne, 1995, Pont Aven
 Le Goarnig Kozh, *Pour un état civil breton*, Cetica, 1999
 Michel Lévy, *La France Nouvelle*, Garnier, 1981
 François Mitterrand, *L'abeille et l'architecte*, Flammarion, 1978, Paris
 Jean Jacques Monnier, *L'étonnante histoire du maquis Liberté*, Le Peuple Breton, janvier 2001
 André Pochon, *Du champ à la source*, Cedapa, 1991
 Jean Pierre Le Mat et Henri Poisson, *Histoire de Bretagne*, 2006, éditions Coop Breiz, Spézet.
 Hervé Le Bévilion, *Vers la Renaissance de l'Etat Breton*, Saint Brieuc
 Yann Poupinot, *Le sentiment d'appartenance bretonne en Loire Atlantique*, éditions Kendalc'h, 1972
 Gérard Salem, *Stéphane Rican et Eric Jouglu, Atlas de la santé en France, volume 1, les cause de décès*, éditions John Libbey Eurotext, 2000
 Gérard Toublanc, *Le Traité d'Union de la Bretagne et de la France, formation et répartition du Traité, thèse de doctorat*, Conseil du Ministerial Training College, Sheffield, 11 octobre 1962
 Collectif sous la direction d'Yves Timen, *Roparz Hémon, Dalc'homp sonj éditions*, 1990
 Collectif sous la direction de Daniel Trinquet, *Premières assises internationales de la désinformation*, Nice, 1990
 Collectif, *L'espace breton*, les dossiers d'Octant, Insee, 1993
 Collectif sous la direction de Georges Letellier, *L'espoir breton du XX^e siècle*, Coop Breizh, 1998, Spezet
Armor Magazine, Lamballe ; *Le Canard enchaîné* ; *le Figaro* ; *Libération* ; *la Liberté du Morbihan* ; *Le Monde* ; *Octant*, revue de l'Insee, Rennes ; *Ouest-France* ; *Presse-Océan* ; *Le Télégramme* ;

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
PREMIERE PARTIE : L'AVENTURE GAUGUIN	9
Chapitre I D'où venons-nous ? Que sommes nous ? où allons nous ?..	10
Chapitre II Gauguin, cet inconnu	16
Chapitre III 1532, l'or du Pérou et l'or de Bretagne.....	22
Chapitre IV Le secret de Gauguin, loup sans collier	26
Chapitre V L'Aventure Gauguin.....	29
Chapitre VI L'Année Gauguin et le Musée Paul Gauguin.....	32
Chapitre VII Akropole de Bretagne, site de la Belle Angèle.....	37
Chapitre VIII Nizon-Pont-Aven, NPA comme « Nulle Part Ailleurs »..	40
Chapitre IX « L'audace des bandits.....	48
Chapitre X « Bonjour Monsieur Gauguin » !	51
Chapitre XI Malloz Ruz	56
Chapitre XII Le Christ rouge.....	60
DEUXIEME PARTIE : L'AVENTURE DU PEUPLE BRETON	67
Chapitre XIII: L'Aventure du Peuple breton « Que sommes nous ? » ..	68
Chapitre XIV Breizh ma Bro, le retour aux sources	74
Chapitre : XV La Reconquête	80
Chapitre : XVI Pétition pour un père de famille.....	88
Chapitre : XVII Les droits de la Bretagne	95
Chapitre: XVIII La Révolution Bretonne	99
Chapitre XIX Maury et les droits imprescriptibles de la Bretagne.....	106
Chapitre XX Racisme d'Etat, intégration et crimes contre l'humanité .	109
Chapitre XXI L'Association des Etats de Bretagne et la pierre de Tara	116
Chapitre XXII « Faire l'Amour en Breton » (Glenmor).....	121
Chapitre XXIII FLB, ARB, le droit à l'autodéfense	126

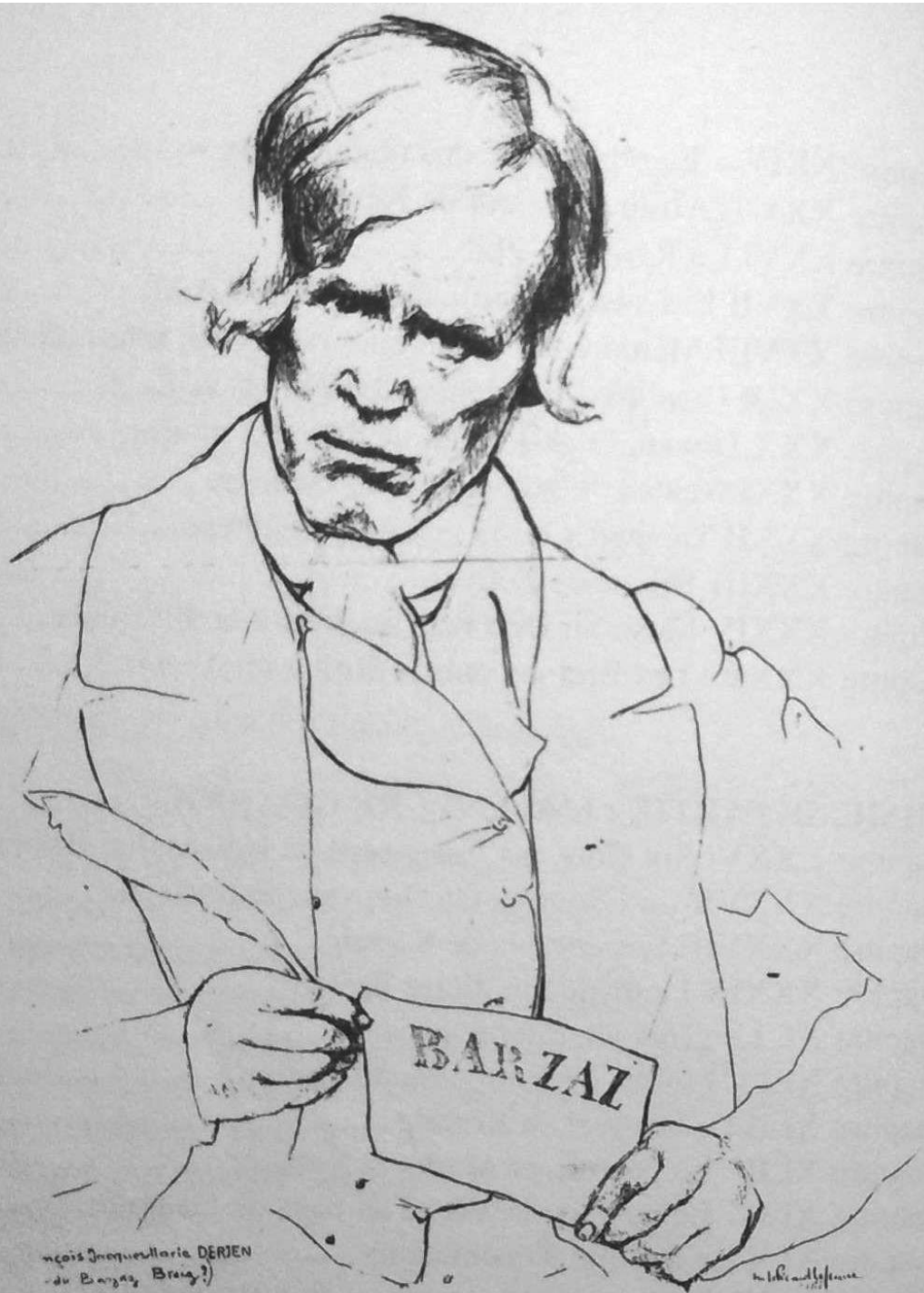
Chapitre XXIV « La république des maquereaux »	131
Chapitre XXV L'Affaire du Pont de Kertalg	134
Chapitre XXVI La Raison d'Etat	143
Chapitre XXVII Les sites remarquables et le GRAAL.....	149
Chapitre XXVIII Mémorial de Bretagne, nécropole internationale.....	153
Chapitre XXIX La nouvelle légende de la Mort.....	159
Chapitre XXX Diwan, la graine qui ne doit pas mourir	162
Chapitre XXXI Nantes, le nouvel œil du cyclone.....	167
Chapitre XXXII Trézeguet ou la grande parenthèse	171
Chapitre XXXIII Tolérance Zéro	175
Chapitre XXXIV Mestr an Dud face au droit à la différence	178
Chapitre XXXV : Les Bretons ont-ils droit à un Avenir ?.....	184

TROISIEME PARTIE : L'AVENTURE GOARNIG	191
Chapitre XXXVI Six Citoyens Européens de Nationalité Bretonne	190
Chapitre XXXVII Le Gwen ha Du flotte sur la Bretagne	194
Chapitre XXXVIII Les enfants de Kertalg	198
Chapitre XXXIX La difficulté d'être Breton	204
Chapitre XL Le génocide intermédiaire	212
Chapitre XLI L'Emsav, Le lumignon du goulag.....	216
Chapitre XLII Le Festival de Kertalg	222
Chapitre XLIII: Le pactole de Marks & Spencer.....	226
Chapitre XLIV: Le puits de la Vérité au pays de Gauguin	230
Chapitre XLV La Bastille Républicaine.....	234
Chapitre XLVI Autres moyens du génocide intermédiaire	240
Chapitre XLVII Coup de tonnerre à la Belle Angèle	249
Chapitre XLVIII La paillote des « Juifs Allemands »	255
Chapitre XLIX Que faire quand il n'y a pas de recours ?	260
Chapitre L « Nous te ferons Bretagne » Xavier Grall.....	264

Bibliographie

Notennoù : 8 documents photographiques et correspondances

Skrid-diskleria (Barzaz)..... 272



Ce document concerne le Barzaz. Il a été confié à l'Association des Etats de Bretagne pour le Musée Paul Gauguin par Madame Madeleine Picard-Lefevre, artiste de grand talent et son fils Yves Gonery, lui aussi peintre émérite. Il concerne François Jacques Marie Derien, père d'une très nombreuse famille. Celui-ci aurait été le " *collecteur du premier fond ou d'un des premiers fonds des chants du Barzaz* " (Breizh ?), qui aurait été confié et vendu par nécessité à Madame de La Villemarqué et à son fils.

Ce témoignage figure exceptionnellement en ces pages par devoir de mémoire à l'égard des diverses personnes en cause et sous toutes réserves. Il ne doit en aucun cas interférer dans les polémiques outrancières et ridicules qui ont mis en doute pour des motifs anti-bretons et racistes, le mérite, l'intégrité et le talent de Théodore Hersart de La Villemarqué qui en a fait un monument en y joignant ses incessantes et importantes collectes personnelles. Gloire à tout jamais à cet homme qui y a consacré sa vie. La majorité des Bretons ignorent pourtant ce qu'ils lui doivent, chacun, à titre personnel. N'oublions pas non plus cette collaboration parmi d'autres, à l'édifice, de François Jacques Marie Derien, témoin anonyme et vigilant de notre civilisation.

Saga de 3 génocides intermédiaires

La Bretagne, Gauguin, Le Goarnig, trois destinées... Trois sagas ! Trois symboles de la Liberté ! Trois repères...

- Gauguin, Breton inconnu, une œuvre et une famille extraordinaires, l'Art et « le droit de tout oser » – une mise à mort – une réhabilitation, un musée au pays de Gauguin,

- Le Goarnig : un nom, un combat, l'aventure irréductible du groupe humain des premiers « citoyens européens de nationalité bretonne », des droits et des prénoms bretons.

- Le peuple breton, à la veille de son indépendance, par la force des événements et le droit des peuples à disposer d'eux mêmes.

Trois sagas emblématiques d'amour, de passion et de sens évoquent l'omniprésence d'un génocide intermédiaire que l'on ne peut plus ignorer par les surprenants parallèles de ces témoignages accablants d'une histoire actualisée qui demande des comptes.

L'affaire « des prénoms bretons » qui se poursuit avec l'Aventure Gauguin, a été gagnée, mais à quel prix ? Le racisme le plus indigne, la suppression des droits sociaux les plus élémentaires, les spoliations et l'entrave au droit du travail, le schéma classique des crimes contre l'humanité des États totalitaires.

Des documents et des rapprochements historiques nous rappellent que tous ces moyens, y compris les plus criminels, sont utilisés par l'administration française pour imposer l'arbitraire et écraser les minorités.

Les vérités les plus dérangeantes du droit et des droits de l'homme, entre la Bretagne et la France, depuis 1532, constituent un réquisitoire historique et explosif qui plaide pour la création prochaine à Nantes, capitale de la Bretagne libre, de la Cour Internationale des Minorités Européennes à laquelle l'État français est cité.

L'auteur : Le Goarnig Kozh est président de l'Association des États de Bretagne et également conservateur du Musée Paul Gauguin.

ISBN 2-916579-00-1

19,60 €

